

DES MONDES CONNECTÉS ?

Les échanges dans l'Antiquité



Actes de la journée Jeunes Chercheurs de l'UMR 8167

tenue à Paris le 27 avril 2024

Édités par M. Courtois, B. Ferran, B. Luzianovich
avec la collaboration de M. Passat

JOURNÉES JEUNES CHERCHEURS

6

DES MONDES CONNECTÉS ?

Les échanges dans l'Antiquité

Actes de la journée Jeunes Chercheurs de l'UMR 8167
tenue à Paris
le 27 avril 2024

Édités par :
Manon Courtois
Bénédicte Ferran
Baudouin Luzianovich
avec la collaboration de :
Marina Passat

Comité scientifique :
Robert Hawley
Sébastien Morlet
Nicolas Preud'homme
Jean-Marie Salamito
Claire Somaglino

Avec le soutien de :
l'UMR 8167 Orient & Méditerranée
l'École doctorale 022 (ED I), Mondes antiques et médiévaux
Institut des Sciences de l'Antiquité (ISAntiq)
Lettres Sorbonne Université

Paris, UMR 8167 « Orient & Méditerranée », avril 2026.

Tous droits réservés. Toute reproduction, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des auteurs, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <i>Avertissement</i> | 7 |
| Remerciements | 9 |
| Programme de la journée d'étude | 10 |
| MAURICE SARTRE | |
| <i>Préface</i> | 13 |
| MANON COURTOIS, BÉNÉDICTE FERRAN, BAUDOIN LUZIANOVICH, MARINA PASSAT | |
| <i>Introduction</i> | 21 |
| PENSER LES ÉCHANGES : ENTRE DISCOURS ET PRATIQUES | |
| KILIAN MOREAU | |
| <i>Emprunts, héritages et racines. Des mondes sémitiques antiques connectés par des emprunts lexicaux et de pratiques d'après les documents d'échanges et de possessions</i> | 31 |
| ÉTIENNE HELMER | |
| <i>Citoyen pour les autres. L'échange au cœur de la citoyenneté dans la République de Platon</i> | 49 |
| FÉLIX ENAULT | |
| <i>La dialectique stratégique en Grèce classique. Les campagnes de Démosthènes en Étolie et en Amphiloche pendant la guerre du Péloponnèse (426/5 avant J.-C.)</i> | 59 |
| RÉALISER LES ÉCHANGES : ACTEURS, MODALITÉS ET RÉSEAUX | |
| GABRIELLE BRUGNACCHI | |
| <i>La céramique mycénienne en Nubie au Nouvel Empire : un état de la recherche</i> | 73 |
| ALBA SELITA | |
| <i>L'intensification des échanges économiques entre les villes illyriennes et les colonies grecques de l'Illyrie du Sud à travers l'apparition du monnayage illyrien au milieu du III^e siècle avant J.-C.</i> | 89 |

SILVIA GERACI

*A Case of Social Connectivity: the Tessera Hospitalis
from Lilybaeum (IG XIV 279)* 101

BASTIAN ROULLIER

*Les animaux des spectacles romains au cœur d'échanges
entre Rome et son empire. Le cas des jeux de Symmaque* 113

CONNECTER LES MONDES : ÉCHANGER AVEC LES DIEUX

THIBAUD NICOLAS

*Quelques perspectives sur les dons déguisés, les offrandes
et les échanges non-marchands en Babylonie au II^e millénaire avant J.-C.* 129

BAUDOIN LUZIANOVICH

*Comment un érudit égyptien triompha de la mort.
Savoirs rituels et réciprocité avec les dieux en Égypte au Nouvel Empire* 141

CHARLOTTE FERNANDÈS

*« Qui veut la peau du Grand Roi hittite ? »
Un aspect particulier des relations entre le pays d'Aštata et le royaume hittite* 161

Conclusion 175

Résumés-Abstracts 179

AVERTISSEMENT

S'agissant des études grecques et romaines, les abréviations des périodiques sont celles en usage dans l'*Année philologique*. Les normes d'édition des inscriptions et les abréviations de recueils épigraphiques de ces disciplines sont celles du *Guide de l'épigraphiste*. En ce qui concerne les études égyptologiques, on se reportera aux *Abréviations des périodiques et collections en usage à l'Institut français d'archéologie orientale*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2023. Les abréviations en vigueur en assyriologie sont celles utilisées dans le *Reallexikon der Assyriologie (RIA)* et la *Cuneiform Digital Library Initiative (CDLI)*. Pour des références plus ponctuelles, les lecteurs se reporteront à la bibliographie présentée en fin d'article.

REMERCIEMENTS

Les organisateurs tiennent à adresser leurs remerciements aux institutions et personnes ayant rendu possible la tenue de cette journée d'étude et la publication de ses actes sur le site de l'UMR 8167 Orient & Méditerranée. En premier lieu, nous souhaitons chaleureusement remercier pour leurs conseils et leur soutien logistique et financier J.-M. Salamito et C. Caby, respectivement ancien directeur et directrice de l'école doctorale « Mondes Antiques et Médiévaux » (ED 022) de Sorbonne Université, ainsi que les responsables de l'Institut des Sciences de l'Antiquité de Sorbonne Université, notamment son directeur A. Garcea. Cette journée n'aurait pas pu se tenir sans l'assistance apportée par l'UMR 8167 Orient & Méditerranée et ses équipes : nous tenons à remercier vivement C. Somaglino, directrice de l'équipe Mondes Pharaoniques, S. Morlet, ancien directeur de l'équipe Antiquité Classique et Tardive et sa nouvelle directrice C. Michel d'Annoville, A. Guardasole, directrice de l'UMR, mais aussi F. Dugast, responsable des Journées Jeunes Chercheurs de l'UMR et directrice de la collection qui porte le même nom. Cette journée doit également beaucoup aux personnes ayant accepté de participer au comité scientifique, tant pour la sélection que pour l'examen des articles soumis : qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude. Enfin, un grand merci à tous les participants et particulièrement à M. Sartre et à C. d'Ercole pour le chaleureux accueil qu'ils ont tous deux réservé à ce projet.

DES MONDES CONNECTÉS ?

LES ÉCHANGES DANS L'ANTIQUITÉ

Paris, Sorbonne (amphithéâtre Guizot), 27 avril 2024
Journée des jeunes chercheurs de l'UMR 8167 Orient et Méditerranée

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Comité d'organisation : M. Courtois, B. Ferran, B. Luzianovich et M. Passat

8h45 : Accueil des participants.

9h00 : Mots d'introduction par **Bénédicte Ferran** et **Marina Passat**.

9h10 : Conférence inaugurale par **Maurice Sartre**, professeur des universités en Histoire Ancienne.

9h35 : **Axe 1 : « Penser les échanges : entre discours et pratiques »** modéré par **Manon Courtois**, doctorante en histoire antique, UMR 8167 Orient & Méditerranée, Sorbonne Université.

Kilian Moreau : *Emprunts, héritages et racines. Des mondes sémitiques antiques connectés par des emprunts lexicaux et de pratiques d'après les documents d'échanges de possessions*, doctorant en histoire antique, UMR 8167 Orient & Méditerranée, Sorbonne Université.

Etienne Helmer : *Platon ou la réciprocité comme moyen de légitimer les échanges commerciaux*, professeur de philosophie, Université de Porto Rico.

Silvia Geraci : *A Case of Social Connectivity: the Tessera Hospitalis from Lilybaeum (IG XIV 279)*, doctorante en archéologie et histoire antique, Université de Vérone.

10h35 : Discussion

10h55 : Pause

11h15 : **Axe 2 : « Réaliser les échanges : acteurs et modalités »** modéré par **Marina Passat**, doctorante en histoire grecque, UMR 8167 Orient & Méditerranée, Sorbonne Université.

Ilaria Sieli : *Le commerce du lapis-lazuli dans l'Égypte protodynastique : échanges sur la longue distance, implications politiques et significations symboliques*, doctorante en égyptologie, Université de Milan.

Alba Selita : *L'intensification des échanges économiques entre les villes illyriennes et les colonies grecques de l'Illyrie du Sud à travers l'apparition du monnayage illyrien au milieu du III^e siècle avant J.-C.*, doctorante en histoire grecque, UMR 8167 Orient & Méditerranée, Sorbonne Université.

Félix Enault : *Les campagnes de Démosthènes durant la Guerre du Péloponnèse et la dialectique stratégique*, doctorant en histoire antique, UMR 8167 Orient & Méditerranée, Sorbonne Université.

Bastian Roullier : *Les spectacles romains, des divertissements au cœur d'échanges entre Rome et son empire – le cas des spectacles de Symmaque*, doctorant en histoire romaine, UMR 9016 TEMOS, Université d'Angers.

12h35 : Discussion

13h00 : Pause déjeuner

14h30 : Axe 3 : « Se rencontrer pour échanger : réseaux et lieux d'échanges » modéré par Cecilia d'Ercole, directrice d'étude de l'EHESS, UMR 8210 AnHiMA.

Charlotte Fernandès : « *À la manière d'Aštata* », « *À la manière de Hattuša* » : *Connaissance et pratique des dieux de L'Autre entre les Hittites et les Emariotes*, doctorante en histoire antique, UMR 7192 PROCLAC, EPHE.

Gabrielle Brugnacchi : *Habiter les villes pharaoniques de Nubie : analyse de la culture matérielle au Nouvel Empire et des dernières données céramologiques de l'île de Saiï*, doctorante en égyptologie, UMR 8167 Orient & Méditerranée, Sorbonne Université.

Milan Melocco : *Les échanges économiques entre Athènes et la mer Noire (V^e-III^e siècles avant J.-C.)*, doctorant en histoire grecque, UMR 8167 Orient & Méditerranée, Sorbonne Université.

15h30 : Discussion

15h50 : Pause

16h10 : Axe 4 : « Connecter les mondes : échanger avec les dieux » modéré par Bénédicte Ferran, doctorante en égyptologie, UMR 8167 Orient & Méditerranée, Sorbonne Université.

Thibaud Nicolas : *Dons déguisés, offrandes et échanges non-marchands en Mésopotamie : le cas de la ville de Sippar à l'époque paléo-babylonienne (2004-1595 avant J.-C.)*, docteur en histoire, UMR 8210 AnHiMA.

Cassandre Lionnais : *Commensalité entre vivants et défunts : la création d'un monde par-delà la mort ? L'exemple des cités-États syro-hittites*, doctorante en histoire antique, UMR 8167 Orient & Méditerranée, EPHE-PSL.

Baudouin Luzianovich : *Savoirs des échanges et échanges des savoirs : les savoirs lettrés comme moyen de mise en relation transactionnelle en contexte monumental en Égypte antique*, doctorant en égyptologie, UMR 8167 Orient & Méditerranée, Sorbonne Université.

17h20 : Discussion

17h40 : Mots de conclusion par Manon Courtois et Baudouin Luzianovich.

PRÉFACE

CHERCHEURS EN HISTOIRE ANCIENNE EN 2024 : QUOI DE NEUF ?

MAURICE SARTRE*

Le philosophe italien Benedetto Croce (1866-1952) avait coutume de dire : « il n'y a d'histoire que contemporaine » ou « toute histoire est contemporaine »¹. Une telle affirmation pourrait *a priori* faire bondir les spécialistes de périodes plus anciennes de l'Histoire attachés à la spécificité de leur discipline. Ce serait faire fausse route, car l'affirmation de Croce non seulement se trouve très légitimement fondée, mais nous oblige à ne jamais perdre de vue un certain nombre d'évidences qui orientent et guident nos travaux. Naturellement Croce, lui-même auteur d'une histoire de l'Italie et d'une histoire de Naples², n'ignore rien de la légitimité de la recherche historique sur les périodes les plus anciennes ; comment un Italien cultivé le pourrait-il ? Son propos vise plus haut et plus loin. Du moins est-ce ainsi que je le comprends aujourd'hui. Croce constate que l'historien est d'abord l'homme d'une époque, la sienne. Jeunes chercheurs du premier quart du XXI^e siècle ou chercheur formé il y a un demi-siècle, nous sommes profondément marqués par notre histoire et par les préoccupations de notre temps. Pour Croce – et je ne peux qu'être en accord avec lui sur ce point –, l'historien est aussi un citoyen, un homme engagé dans la vie de son époque. Quand je prends en considération le dernier demi-siècle, force est de constater une évolution profonde des préoccupations des historiens. L'histoire politique, militaire et diplomatique qui avait tenu le haut du pavé si longtemps, laissait depuis l'après Seconde Guerre mondiale une place de plus en plus large à l'histoire économique. Sous l'influence de la sociologie et de l'anthropologie, dès les années 50 du XX^e siècle (mais on n'aurait pas de mal à trouver des travaux pionniers avant la Seconde Guerre mondiale), elle sondait l'imaginaire social, elle scrutait en détail croyances et comportements. Plus récemment, j'ai été frappé de voir combien dans les années 1990, les historiens de l'Antiquité se sont préoccupés des questions de citoyenneté, de l'histoire et de la place des femmes, puis, dans les années 2000, de l'histoire culturelle et de ses rapports avec les questions d'identité. Comme si les débats politiques du temps fixaient les

1. Parmi son œuvre, l'histoire tient une place essentielle ; cf. en particulier CROCE 1938 ; CROCE 1968 [1915].

2. CROCE 2004 [1942] ; CROCE 1994 [1932] ; CROCE 1992 [1925].

* Institut universitaire de France

axes de recherche des historiens, quelle que soit leur période de spécialisation ! Dans le même temps, chacun faisait effort pour décoloniser son esprit et prêter davantage attention aux sociétés périphériques (périphériques par rapport à nous, cela va de soi). Les « barbares » que nous avions désignés les Grecs (et les Romains à leur suite) devenaient des peuples dotés de sagesse³, de culture et même d'organisation politique. C'était les premiers efforts pour écrire une histoire « à parts égales » pour emprunter l'expression popularisée par Romain Bertrand⁴. Cette évolution découlait certes des progrès de la réflexion historique, mais répondait aussi à une attente sociale dépassant de beaucoup les seules préoccupations savantes. L'accroissement très notable du nombre de femmes au sein de notre communauté, les inquiétudes d'une partie de la société face à l'immigration, au communautarisme, le souci de combattre toute forme de néo-colonialisme jouent également leur rôle. Au fond, ce que dit Croce n'est pas autre chose : l'histoire du temps présent guide nos préoccupations autant que le font nos goûts personnels. L'historien ne vit pas dans une tour d'ivoire, à l'abri des bruits, voire des fureurs du monde. Quel que soit notre champ de recherche, nous sommes des historiens marqués par le contemporain et nous ne devons en aucun cas l'oublier. Ne serait-ce que pour éviter les pièges de l'anachronisme, ou de l'analogie.

Il est une autre dimension que Croce, me semble-t-il, ne prend pas en compte et qui, peut-être, n'avait pas l'importance qu'elle a prise aujourd'hui : je veux parler de l'évolution des techniques. Je ne tiens pas pour rien les formidables innovations intervenues dans tous les domaines, en archéologie notamment pour citer un domaine qui touche directement les Antiquisants que vous êtes. Mais je pourrai prendre aussi la papyrologie, qui parvient aujourd'hui à lire des papyrus carbonisés : quelle chance que nos ancêtres ne les aient pas découverts et détruits faute de pouvoir les lire, ceux de Pétra comme ceux d'Herculanum (du moins en partie) ! Je vise une réalité bien plus générale puisqu'elle affecte tout le monde, à savoir la « révolution numérique ». Je crois sincèrement – quitte à être démenti par les historiens du ou des siècles à venir – que depuis la « Révolution industrielle » du XIX^e siècle, qui est d'abord une révolution de l'énergie qui, de fil en aiguille ou plutôt de machine à vapeur en électricité, de train en voiture et en avion, de télégraphe en téléphone a bouleversé en profondeur notre rapport au temps et à la distance, et donc les communications entre les hommes, aucune autre révolution d'une telle ampleur n'a eu lieu, sauf, à compter des années 1980, la révolution numérique. Pour vous tous, jeunes chercheurs nés après les débuts de cette « révolution », peut-être est-il difficile de prendre la mesure du bouleversement. Pour ceux qui comme moi l'ont vu apparaître, l'ont épousée et en ont tiré les bénéfices pour leurs pratiques scientifiques et intellectuelles, je crois qu'il ne fait aucun doute que notre vie a profondément changé. Je n'en prendrai que deux exemples appliqués à notre domaine scientifique. D'une part, la numérisation des ressources documentaires, même inachevée, a atteint un tel niveau que l'on peut dire que tout le monde peut maintenant avoir un accès quasi immédiat et permanent à un ensemble de ressources disponibles sans commune

3. Déjà MOMIGLIANO 1979, dont le titre français suit mieux la pensée grecque que l'original anglais, MOMIGLIANO 1975.

4. BERTRAND 2011.

mesure avec ce qui était consultable au prix de longs et coûteux déplacements : archives, ouvrages imprimés, corpus monétaires, épigraphiques, papyrologiques, céramiques, iconographiques, etc. Je peux scruter en détail sans me déplacer un vase conservé à Philadelphie, une monnaie enregistrée à Oxford ou une inscription du mur d'Hadrien ou du *limes arabicus*. L'accès aux ressources est incomparable et ne cesse de s'améliorer : nous avons de moins en moins d'excuses de ne pas avoir vu ou lu tel ou tel document. Sauf lorsqu'il n'est pas numérisé : c'est dire les risques de marginalisation que prennent les revues scientifiques qui ne sont pas en ligne ! D'autre part, les progrès spectaculaires de l'Intelligence Artificielle nous donnent accès à une masse de travaux qui nous échappaient faute de pouvoir les lire (sauf à trouver des traducteurs compétents et d'en avoir les moyens financiers). Avec les nouveaux services de traduction, il me suffit d'afficher sur mon ordinateur un article en polonais ou en chinois pour en avoir en quelques poignées de secondes la traduction sinon parfaite du moins très largement compréhensible et fiable. C'est à la fois terrifiant et passionnant. Terrifiant en ce sens que cela accroît de manière exponentielle le nombre de publications que nous pouvons prendre en compte. D'une certaine manière, je me retrouve dans une situation que j'ai connue à la fin des années 1980 – la révolution numérique venait de commencer mais cet aspect-là n'y figurait pas encore – lorsque face aux rayonnages d'une des plus grandes bibliothèques américaines, celle de l'université de Princeton, je découvrais quelques mètres linéaires de publications sur le judaïsme hellénistique ou l'impérialisme romain. Avais-je d'autre possibilité que de les feuilleter rapidement pour me convaincre, à tort ou à raison, que la grande majorité n'apportait rien et ne faisait que répéter ce qui avait été écrit mille fois. Qui aujourd'hui peut prétendre avoir lu tous les titres consacrés à Cléopâtre, soit plus de 1 000 selon la bibliothèque du Congrès ? Face à ce déluge de textes, nous pouvons être conduits à la paralysie ; il faudra donc faire un choix. Mais la possibilité de lire plus est passionnante aussi car, sur un sujet donné, il peut m'importer de savoir ce que pensent et écrivent des savants du pays concerné. Ainsi, pour moi qui travaille essentiellement au Proche-Orient, je ne sais ce que pensent et écrivent les collègues syriens ou jordaniens que lorsqu'ils s'expriment dans une langue européenne que je sais lire. Mais quelle est leur production en arabe ? Je pourrais faire la même remarque pour les revues israéliennes : je dois me contenter des résumés ou des abrégés publiés dans *Atiqot* ou *Eretz Israel* sans avoir accès à l'article développé paru dans la partie en hébreu. Les publications de fouilles des Syriens destinées à leurs propres revues savantes m'échappent. Et continuent encore de m'échapper car les revues arabes sont très en retard en matière de numérisation, mais je ne doute pas qu'elles rattraperont un jour ce retard. La mondialisation de la recherche, même encore largement déséquilibrée, passe par ces outils qui nous aideront sans aucun doute à éviter un morcellement des connaissances que seul évite pour l'instant le recours à quelques langues communes, voire une seule langue commune, l'anglais. Écrire l'histoire « à parts égales » passe aussi par la connaissance réciproque de la pensée de l'Autre. Jamais nous n'avons eu autant de facilité pour le faire.

Il me semble que l'on ne prête pas assez attention à ces aspects techniques qui changent bien plus que la technique de recherche. Mais il est temps d'en venir à l'essentiel, c'est-à-dire au fond. Immergés dans le XXI^e siècle, nous en subissons naturellement toutes les secousses, les interrogations, mais aussi les modes, les *a priori* et les faux débats. Pour nous qui regardons loin,

très loin en arrière, dans des sociétés de cultures radicalement différentes et dont nous n'avons parfois pas reçu grand-chose en héritage – pour autant que nous soyons les héritiers des Grecs et des Romains ! – les pièges sont d'autant plus nombreux et difficiles à surmonter. Prenons-en notre parti : quels que soient nos efforts, notre « récit » historique – car au bout du compte, l'historien élabore un récit⁵ – sera toujours le reflet de la manière dont nous voyons ceux que nous étudions plus que la description fidèle et objective de la réalité vécue par ceux-ci. Du moins, pouvons-nous essayer de nous tenir à distance et d'établir des faits aussi objectifs que possible. Je ne prétends pas passer en revue tous les pièges mais au moins en signaler quelques-uns qui m'ont marqué plus que d'autres.

Le premier est le compartimentage académique. Même en nous limitant aux champs de recherche qui sont représentés ici par de jeunes chercheurs, la période que nous nommons « Antiquité » couvre plusieurs millénaires, et nous l'étudions à travers des régions très étendues, de l'Atlantique à la Nubie et à la Mésopotamie. Cela représente une variété de langues et de cultures qu'aucun d'entre nous ne peut prétendre maîtriser en totalité. Il existe donc naturellement une spécialisation qui en découle pour que chacun puisse être aussi compétent que possible dans au moins un domaine. Il n'y a rien à redire à cela. Mais la spécialisation risque aussi de conduire au cloisonnement : ériger l'étude de l'Égypte ou de la Grèce en une spécialité en soi est légitime, à condition de ne jamais oublier que l'une est voisine de l'autre, qu'elles existent en même temps, se connaissent, s'influencent, échangent. C'est aussi vrai pour le judaïsme ou la Mésopotamie, Rome ou la Gaule. On a parfois l'impression que les spécialistes d'une province romaine ignorent ce qui se passe dans la province voisine. On pourrait croire le danger moins pressant entre Grèce et Rome, si proches à bien des égards. Pourtant le découpage académique entre « Histoire grecque » et « Histoire romaine » est lourd de menaces, même si l'on a fait beaucoup de progrès en ce domaine depuis quelques décennies. Je n'oublie pas le tollé que j'ai provoqué en 1985 lorsque j'ai proposé d'inscrire au programme de l'agrégation d'histoire « l'Orient romain », c'est-à-dire le monde grec sous domination romaine ! On s'en est heureusement remis, et je ne suis pas sûr que cette innovation n'ait pas suscité quelques vocations ultérieures. Le risque est donc grand de se laisser enfermer dans une spécialité étroite, alors que l'historien a sans cesse besoin de savoir ce qui se passe avant, à côté et plus loin. Certes, nous ne pouvons pas être experts en tout, mais il n'y a pas de lectures inutiles, de connaissances qui n'enrichissent la réflexion. Nous n'étudions pas des mondes clos, vous l'avez bien compris, vous qui avez choisi de placer cette journée sous le thème des « mondes connectés ». Sortir de son champ de recherche, de son confort intellectuel, dans le temps et dans l'espace, c'est augmenter ses chances de mieux le comprendre.

Pour autant, un autre travers peut nous tenter. Celui d'adapter, voire d'adopter des concepts élaborés pour d'autres périodes ou d'autres mondes. Non que ce soit illégitime en soi – nous avons tous, consciemment ou non, appris beaucoup de la sociologie et de l'anthropologie, notamment –, mais la rapidité de diffusion qu'entraîne la révolution numérique popularise certaines notions souvent mal définies. Les termes à la mode de « globalisation » ou de « mondialisation » doivent être manipulés avec précaution. Lorsque je lis que l'Empire romain aurait réalisé une première

5. SARTRE 2008, p. 29-39.

« mondialisation », je frémis. Les Romains auraient-ils découvert l'Amérique et l'Océanie ? Si on emploie le terme pour dire qu'ils ont créé un vaste espace où circulent abondamment les marchandises et les hommes, nul ne le contestera. J'ai même montré, après bien d'autres, combien les relations avec l'océan Indien étaient denses pendant plusieurs siècles, et qu'elles n'étaient pas absentes avec l'Asie Centrale et même la Chine. Mais l'Europe du Nord, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud-Est restent largement hors de ces circuits, ou de manière si indirecte que les Romains eux-mêmes ignorent le fonctionnement de ces connections⁶. Car il ne suffit pas que le lapis-lazuli du Badakhshan se retrouve de la Chine à la Nubie et à Rome pour qu'on puisse parler de mondialisation. Sinon, il faut admettre que la « mondialisation » se produit non pas sous l'Empire romain, mais dès le IV^e millénaire. Et pourquoi pas plus tôt puisque des hommes (ou des hominidés) se déplacent et finissent par peupler tous les continents ? Vous avez d'ailleurs bien senti le danger en choisissant de parler de « mondes connectés », ce qui est bien plus neutre, donc plus près de la réalité. Les peuples de l'Eurasie, sans toujours se connaître, ou de façon très superficielle, échangent des marchandises, sans doute des idées et des connaissances, même si nous ignorons trop souvent par quels moyens. On a pu ainsi montrer que les Méditerranéens devaient aux Indiens du Sud leur connaissance de la toponymie de l'Asie du Sud-Est. Il est assez facile d'imaginer le rôle fondamental des marins et capitaines de navires fréquentant les ports de l'Inde. Mais on sait aussi que les Indiens doivent en grande partie leurs connaissances astronomiques à la science grecque : comment ? Il y a là, sans jeu de mots, un continent caché des relations entre l'Inde et la Méditerranée, qui a dû passer par des voyages savants, des intermédiaires, des lectures peut-être : comment ne pas penser à la présence grecque sur les marges nord-orientales du continent indien, pendant trois siècles et davantage ? Les lueurs que l'on entrevoit dans le domaine de l'art (Gandhara) ou de la pensée (de l'épithète de Sophytos aux récits du Milinda Panha) ne sont qu'un aspect d'échanges sans doute plus intenses mais qui nous échappent.

Le meilleur moyen de sortir des pièges des mots en *-tion* et en *-isme*, c'est-à-dire des généralités, consiste sans doute à revenir aux questions les plus concrètes, même si on ne peut y répondre. Car les questions qui font avancer le débat ne sont pas seulement celles auxquelles on peut répondre, mais aussi les autres, celles qui restent (et resteront sans doute longtemps) sans réponse. Je prendrai ici un exemple. Vous connaissez le *Périple de la mer Érythrée*, ce texte anonyme du milieu du I^{er} siècle de notre ère, rédigé sans doute par un marchand-marin ayant beaucoup fréquenté les rivages de l'océan Indien et de ses annexes, golfe Persique et mer Rouge : c'est ce que désigne le terme de *mer Érythrée*, donc bien plus large que son sens apparent de « mer Rouge ». Il note pour chaque port ce qu'on peut y acheter et y vendre. Il contredit donc largement la vision romaine – celle d'un Pline l'Ancien, notamment, pourtant son contemporain – d'un commerce à sens unique, par lequel Rome se viderait de son or pour acheter les produits de luxe jugés nécessaires par les riches Romains pour tenir leur rang : comment ne pas déchoir si votre table de réception ou votre lit n'ont pas d'incrustations d'écaïlle de tortue ? Renversons la question : pourquoi les habitants de la côte orientale de l'Afrique achètent-ils des vêtements, de la vaisselle métallique ou

6. SARTRE 2021.

des armes venus de la Méditerranée ? Quel sens donnent-ils à ces achats ? Nécessité matérielle ou pratique de distinction ? Ou les deux à la fois ? On pourrait poser la question ailleurs, par exemple en Chine ou au pays des Sères, c'est-à-dire le pays des Ouïgours, à l'ouest de la Chine. On y trouve quelques belles pièces d'orfèvrerie, réalisées en Méditerranée ou en Perse, portant souvent des scènes inspirées des tragédies d'Euripide : quel sens cela avait-il pour leurs propriétaires ? Quand on met en parallèle la diffusion de la vaisselle d'argent gréco-romaine de la Scandinavie au Tibet et l'absence totale d'objets d'art indiens ou chinois en Grèce ou en Italie (une statuette à Pompéi), le déséquilibre est patent. Ces scènes avaient-elles un sens ? Le nom d'Euripide était-il connu ? On pourrait poser la même question au Danemark d'où provient un rhyton où figure Priam réclamant le corps d'Hector à Achille. La question peut paraître futile puisqu'elle n'a pas de réponse. Mais quand un texte nous dit qu'un souverain de la corne de l'Afrique connaît parfaitement le grec, qu'ici ou là on imite les monnaies ou que des rhéteurs ou acteurs font des tournées jusqu'en Asie Centrale, la question paraît moins sottise qu'il n'y paraît.

Questionner toujours, même si cela paraît vain. Questionner empêche de se laisser gagner par l'habitude. J'imagine que si vous parlez de votre sujet de thèse à des amis qui n'y connaissent rien, vous serez contraints de justifier vos choix et de prendre conscience que rien ne va de soi. On retombe là sur notre propos initial, l'omniprésence du contemporain. Est-ce parce que les Grecs partageaient le monde entre eux et les « barbares » que les Européens ont entrepris une vaste conquête coloniale, s'identifiant aux Grecs et adoptant leur (relatif) mépris des autres ? N'avons-nous pas conservé cette attitude jusqu'à la décolonisation ? Lorsque nous essayons d'écrire l'histoire « à parts égales » – tâche insurmontable dans tous les domaines où il n'y a pas d'écrit – n'est-ce pas pour nous libérer de cette pensée colonialiste qui pèse encore si fort sur les études classiques ? Au fond, n'est-ce pas parce qu'ils partageaient le monde entre Grecs et Barbares que les Grecs se désintéressaient des œuvres d'art indiennes ou chinoises ? A-t-on jamais rapporté de l'Inde un ouvrage rédigé dans une langue de l'Inde pour la Bibliothèque d'Alexandrie (avec le traducteur capable de la rendre accessible) ? A-t-on jamais cherché chez les Grecs et les Romains à déchiffrer une écriture inconnue ? Si c'est le cas, le secret a été bien gardé ! Naturellement, pour chaque chercheur, donc pour chacun d'entre nous, l'objet de sa recherche est au centre du monde, c'est légitime, mais au moins restons conscients que cette posture ne vaut que pour nous et que notre propre connaissance ne progresse que pour autant que nous restions connectés à l'ensemble du domaine savant.

Bibliographie

- BERTRAND 2011** : R. BERTRAND, *L'histoire à parts égales : récits d'une rencontre Orient-Occident, XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2011.
- CROCE 1938** : B. CROCE, *La storia come pensiero e come azione*, 2^e éd. Bari, Laterza, 1938 ; rééd. 2002 ; trad. fr. *L'Histoire comme pensée et comme action*, Genève, Droz, 1968.
- CROCE 1968 [1915]** : B. CROCE, *Théorie et histoire de l'historiographie*, Genève, Droz, 1968 [éd. originale, *Zur Theorie und Geschichte der Historiographie*, Tübingen, Mohr, 1915].

- CROCE 1992 [1925]** : B. CROCE, *Storia del regno di Napoli*, Milan, Adelphi, 1992 [1^{ère} éd., *Storia del regno di Napoli*, Bari, Laterza, 1925].
- CROCE 1994 [1932]** : B. CROCE, *Histoire de l'Europe au XIX^e siècle*, trad. fr., Paris, Gallimard, 1994 [éd. originale, *Storia di Europa nel secolo decimonono*, Bari, Laterza, 1932].
- CROCE 2004 [1942]** : B. CROCE, *Storia d'Italia dal 1871 al 1945*, Naples, Bibliopolis, 2004 [éd. originale, Bari, Laterza, 1942].
- MOMIGLIANO 1975** : A. MOMIGLIANO, *Alien Wisdom. The Limits of Hellenization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.
- MOMIGLIANO 1979** : A. MOMIGLIANO, *Sagesses barbares : les limites de l'hellénisation*, Paris, François-Maspero, 1979.
- SARTRE 2008** : M. SARTRE, « L'histoire : un art du récit ? », *Actes des savoirs* 4, 2008, p. 29-39.
- SARTRE 2021** : M. SARTRE, *Le bateau de Palmyre*, Paris, Tallandier, 2021.

INTRODUCTION

MANON COURTOIS, BÉNÉDICTE FERRAN,

BAUDOIN LUZIANOVICH, MARINA PASSAT

Alors vint [en Égypte] un Phénicien, savant en tromperies, un rapace qui avait déjà fait bien du mal aux gens. Il réussit à me duper par son astuce et m'emmena [...]. Il m'embarqua sur son vaisseau pour la haute mer, en route vers la Libye. Il voulait me faire emmener ma cargaison avec lui, me vendre là-bas et tirer du tout un prix incalculable¹.

Au livre XIV de l'*Odyssée*, l'une des plus anciennes œuvres littéraires qui nous soit parvenue, Ulysse, enfin rentré en Ithaque déguisé en mendiant, raconte à son porcher Eumée, qui ne l'a pas encore reconnu, un récit fictif de ses aventures. Parmi les épisodes qu'il évoque, Ulysse s'attarde sur sa rencontre, en Égypte, avec un marchand phénicien sans scrupule, bien décidé à le vendre comme esclave sur les marchés libyens. Provenant de la tradition grecque, ce passage illustre à la fois la densité des contacts commerciaux et culturels autour de la Méditerranée antique et les représentations ambivalentes que ces échanges pouvaient susciter : le Phénicien est décrit comme fourbe et trompeur et Ulysse lui-même, héros « aux milles ruses » et voyageur par excellence, ment à son interlocuteur pour cacher son identité.

Loin d'être isolés et repliés sur eux-mêmes, les mondes antiques interagissaient au moyen de multiples échanges, tant économiques et politiques que culturels et religieux. Il reste cependant difficile de parler de mondialisation, comme le rappelle M. Sartre qui préfère l'expression de « mondes connectés »², que nous reprenons ici. Ces « mondes antiques » sont divers mais ne se limitent pas à une pure acception géographique et civilisationnelle (mondes grec, romain, égyptien, mésopotamien, etc.). Ils sont aussi à considérer dans leurs variétés internes : les sociétés antiques rassemblent des groupes hiérarchisés partageant chacun des activités, des valeurs, des pratiques et des statuts communs. Mais ces sociétés présentent également des ressemblances, notamment lorsque l'on considère les sphères du sacré et du divin, car le religieux imprégnait tous les aspects de la vie. Des échanges avaient donc lieu à d'autres échelles, depuis des espaces culturels ou des régions où résident divinités et autres entités surnaturelles comme les morts.

1. HOMÈRE, *Odyssée*, XIV, 288-297.

2. Voir *supra* M. SARTRE, « Chercheurs en 2024, quoi de neuf ? » et SARTRE 2021.

Introduction

Ainsi, s'intéresser aux échanges dans les mondes antiques nous a conduit à d'abord nous questionner sur la manière même dont ces derniers étaient conçus et perçus par les sociétés. S'il est évident que certains, fruits de longues négociations, sont explicites et clairement énoncés et enregistrés par écrit, à l'image du traité de paix égypto-hittite établi par Ramsès II et Hattusili III, une grande partie repose sur des accords tacites et souvent non-écrits comme dans le cas de l'*amicitia* et du clientélisme romain³. De plus, ces échanges pouvaient être immatériels (services, échanges de savoir-faire, de techniques, etc.) comme matériels (commerce de denrées, de biens, d'espèces animales ou végétales, etc.), volontaires ou même involontaires. Au-delà des échanges politiques entre puissances méditerranéennes, nous avons également cherché à donner de la visibilité aux échanges courants, qui prenaient place au quotidien et structuraient les communautés.

Au cœur de la vie des sociétés antiques et prenant des formes multiples, les échanges impliquaient une grande diversité d'acteurs. Les sources permettent de dégager une galerie de portraits variés : le commerçant à la mauvaise réputation, parfois proche du pirate comme le Phénicien homérique ou organisant son commerce d'animaux au long cours pour alimenter les jeux du cirque⁴ ; l'ambassadeur chargé de représenter, les bras remplis de présents, les intérêts de sa cité ou de son souverain, maniant avec brio toutes les arcanes de la diplomatie, de la courtoisie à la manipulation ; le mercenaire, parfois perçu comme un apatride avide de richesses mais souvent à l'origine de l'apparition de syncrétismes ; le spécialiste, voyageant pour proposer ses services, s'adaptant à certaines pratiques locales⁵ et enrichissant ses techniques au gré de ses rencontres.

Cependant, les échanges n'étaient pas toujours réalisés entre pairs ou membres d'une même communauté. Les contacts nécessaires à leur succès comportaient une part de risques et de difficultés, en particulier l'incompréhension culturelle ou linguistique, la peur de l'Autre ou une méfiance réciproque, comme Xénophon chez les Thraces⁶. Les échanges pouvaient également être imposés et résulter de rapports de forces asymétriques, qui conditionnent leur forme et leur matérialité. De la même manière, les échanges avec les dieux reprennent le plus souvent la pratique du don/contre-don, transférant des pratiques humaines dans le monde du divin.

Enfin, ils prenaient place, le plus souvent, dans des lieux spécifiques ou favorables : marchés, caravanes marchandes, tavernes, temples, cours royales, etc. Ces différents lieux étaient connectés les uns avec les autres, ce qui crée, en fonction de la période et de l'espace considérés, des réseaux d'échanges sur des aires plus ou moins grandes. Ces derniers se nouent et se développent à mesure que les contacts s'intensifient et que des voies dédiées sont privilégiées.

Ainsi, plus que de simples transactions matérielles ou symboliques, les échanges supposaient et construisaient des rapports de réciprocité entre les parties concernées, qu'il s'agisse d'individus, de groupes sociaux, de communautés, voire d'entités supra-humaines. C'est autour de cette notion

3. HEUSS 1933 ; BADIEN 1958 ; BURTON 2011. Plus récemment, A. ZACK (2015) est revenu sur le caractère formel de la relation d'amitié qui supposait une sorte de contrat entre les deux parties concernées.

4. Voir *infra*, le cas de Symmaque dans B. ROULLIER, « Les animaux des spectacles ».

5. Voir *infra*, le cas d'Imylch dans S. GERACI, « A case of social connectivity ».

6. XÉNOPHON, *Anabase*, VII, 2, 35.

de réciprocité que nous avons organisé cette journée d'étude consacrée aux « mondes connectés ? Les échanges dans l'Antiquité ». Elle s'est tenue le samedi 27 avril 2024 dans l'amphithéâtre Guizot, à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université. Ces réflexions sont les héritières d'un long intérêt de l'historiographie pour la question des échanges. En effet, s'ils ont longtemps été uniquement pensés à l'aune des activités économiques, l'anthropologie a grandement permis d'élargir cette notion.

Celle-ci prend ses racines dans la manière dont les échanges ont été théorisés et conceptualisés à la suite de l'*Essai sur le don* de M. Mauss, au sous-titre évocateur, « Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », publié en 1924-1925 dans *L'Année sociologique*⁷. Il théorise les pratiques du « don » dans les sociétés mélanésiennes (*kula*) et nord-américaines de la côte pacifique (*potlatch*), non comme de purs phénomènes économiques mais comme des « faits sociaux » pouvant revêtir un caractère total⁸. Impliquant de nombreuses institutions sociales et relevant tant du domaine économique que religieux, esthétique ou encore juridique, certains échanges jouent un rôle fondamental dans la construction du lien social. Le don obligerait et imposerait d'être reçu puis rendu, instaurant ainsi une dynamique de réciprocité⁹.

Les thèses maussiennes ont depuis été développées, critiquées, nuancées et affinées. Il est impossible de dresser ici un historique et un bilan de ces débats. Limitons-nous à évoquer les travaux des chercheurs du M.A.U.S.¹⁰, ceux de M. Godelier¹¹ ou encore ceux de A. Testart¹². Ce dernier propose une critique du don maussien en rappelant que le don n'exige pas de contrepartie et que l'échange repose précisément sur l'exigence de celle-ci. Il propose également de distinguer échange marchand, dans lequel le bien commande la relation entre les acteurs, et échange non-marchand, où la construction du lien social importe davantage que le bien échangé. Enfin, D. Graeber a proposé sa propre lecture des travaux de M. Mauss, apportant de multiples nuances sur la manière dont les échanges permettent ou non la réciprocité, tout en témoignant d'un intérêt pour les théories maussiennes dans le monde anglo-saxon¹³. Tenir compte de la postérité de l'*Essai sur le don* peut avoir un intérêt heuristique dans l'étude des sociétés antiques, pour peu qu'on ne se contente pas de plaquer les notions de l'anthropologie sur les réalités passées documentées par les sources.

Dans l'appréhension des échanges dans les sociétés antiques, le courant substantiviste, porté par les théories de l'économiste K. Polanyi (1886-1964)¹⁴, constitue un jalon historiographique incontournable. Il insiste sur le fait que l'économie antique ne peut être comprise indépendamment de son environnement social et politique : les comportements des individus n'étaient pas dictés par des motivations uniquement économiques mais des considérations politiques, religieuses, morales ou sociales étaient également déterminantes. Pour K. Polanyi, les économies antiques sont donc

7. MAUSS 2021 [1925].

8. MAUSS 2021 [1925], p. 255-257.

9. MAUSS 2021 [1925], p. 149-162.

10. CAILLÉ 2000 ; GODBOUT 2000.

11. GODELIER 1996.

12. TESTART 2001 ; TESTART 2007. Voir aussi DARMANGEAT 2016.

13. GRAEBER 2024 [2001], p. 235-350.

14. POLANYI 2011 [1977].

Introduction

« encastrées » dans le social et le politique. Ainsi, l'échange de biens ne prend pas l'unique forme de l'échange marchand, dans le cadre duquel le prix est déterminé par la confrontation de l'offre et la demande. D'autres formes d'échanges existent, dans lesquels les acteurs sont plus intéressés par la promotion de leur statut social, par des considérations éthiques ou religieuses que par la recherche d'une « bonne affaire ».

Les échanges demeurent un objet d'étude majeur en histoire antique. Dans les recherches plus récentes, ils continuent d'être abordés en prenant appui sur ces deux grands jalons, que ce soit pour en mobiliser les apports ou les nuancer voire les critiquer. Là encore, limitons-nous à quelques exemples significatifs. Dans un article riche, S. Lewuillon a invité à sortir du prisme des théories maussiennes pour appréhender les réalités du don dans le monde celtique, non réductibles au modèle du *potlatch* tel qu'il fut élaboré par M. Mauss à partir des témoignages de F. Boas¹⁵. Plus récemment, J. Zurbach a émis de semblables réserves à propos de la société homérique, qui a pu être qualifiée de « société du don » dans des travaux antérieurs¹⁶. Le don et le contre-don y sont avant tout des pratiques aristocratiques qui occupent une place importante dans l'idéologie de l'élite, mais ils ne structurent en rien l'ensemble de la société : d'autres phénomènes sont à prendre en compte, tels que les prélèvements, l'esclavage, le commerce ou encore le travail rémunéré. Enfin, certains travaux sur les mondes antiques viennent enrichir l'étude des échanges grâce à des exemples originaux analysés dans une perspective historique. Ainsi, le travail de D. Lenfant, sur la question de la réception des dons protocolaires, accordés par le Grand Roi aux ambassadeurs grecs à l'époque classique, montre que ces derniers ont su s'adapter et répondre à cette pratique de manière circonstanciée, entre acceptation et refus¹⁷. Loin d'être ignorants des usages perses, ils ne les interprétaient pas comme relevant de la *xenia*, des rites d'hospitalité qui imposent la réciprocité entre les parties, ni forcément comme des pots-de-vin.

Nous avons également souhaité prendre en compte la manière dont les spécificités culturelles ont pu influencer l'historiographie. Ainsi, l'étude des échanges au sein du monde gréco-romain s'est d'abord construite dans une perspective d'histoire économique, au travers des études numismatiques, en cherchant à retracer les évolutions et les circulations monétaires en Grèce et en Asie Mineure notamment. Cette réflexion a également été enrichie par une approche céramologique et archéologique, retraçant par les contenants et leurs contenus les routes commerciales et les centres d'échanges. Toutefois, toutes les sociétés antiques ne connaissaient pas la monnaie métallique standardisée, ce qui a invité les historiens à décentrer leur regard et à adopter d'autres perspectives de recherches. Ainsi, pour l'Égypte ancienne, les échanges ont d'abord été étudiés à travers le prisme des contacts diplomatiques, notamment au II^e millénaire avant notre ère, grâce à des corpus de sources très spécifiques, comme celui des lettres d'Amarna¹⁸ ou des dons officiels¹⁹. L'étude des rites, pour leur mise en scène mais également en tant qu'action

15. LEWUILLON 1992, p. 105-156.

16. ZURBACH 2010, p. 57-79.

17. LENFANT 2017, p. 41-69.

18. COHEN, WESTBROOK 2000.

19. BLEIBERG 1996.

impliquant des échanges symboliques, a eu une place toute particulière dans le champ de l'histoire religieuse de la société égyptienne ancienne, notamment au travers du personnage du roi se posant, sur les parois des temples, comme intermédiaire entre les dieux et les hommes. Enfin, les mondes du Proche-Orient ancien ont également développé leurs propres axes de recherche sur les échanges : la conservation d'un nombre important de contrats permet de construire une approche plus individuelle de l'échange entre particuliers ou entre privés et institutions, notamment les temples. Enfin une réflexion diplomatique est bien entendue également majeure dans cet espace morcelé entre cités-États, royaumes et empires.

Changeant d'échelles, certains historiens se sont également intéressés aux échanges sur des espaces plus larges et aux réseaux qu'ils formaient, dépassant cultures et frontières. En cela, l'ouvrage de I. Malkin²⁰ a été une contribution majeure qui a mis en évidence la notion d'échanges réticulaires, à partir des transactions et flux réalisés entre des colonies grecques. De même, l'idée développée de « mondes connectés » par M. Sartre²¹ rend compte de la manière dont les échanges imprégnaient les vies des sociétés antiques, au-delà de contacts ponctuels et interactions parfois hasardeuses.

Limités par le cadre de cette journée, il n'a bien sûr pas été question de produire une synthèse exhaustive sur ce sujet mais d'en proposer des éclairages ponctuels, grâce à la grande variété des communications. Les travaux présentés se sont donc efforcés d'étudier les échanges comme des phénomènes économiques, politiques, culturels selon des approches variées (histoire économique, histoire des idées politiques, linguistique historique, histoire religieuse, histoire culturelle, etc.). Ils fournissent ainsi des matériaux pour une histoire connectée des échanges dans l'Antiquité.

Le premier axe de cette journée visait à questionner la manière dont les Anciens définissaient et conceptualisaient les échanges. Pour cela, l'article de K. Moreau revient sur le lexique issu des racines sémitiques $\sqrt{N-H-L}$ (*naḥala*) et $\sqrt{W-R-T}$ (*warita*) et utilisé dans les actes juridiques. Au contraire d'une idée longtemps répandue et héritière d'Aristote, É. Helmer démontre dans son article que les échanges, et notamment les échanges marchands, n'ont pas toujours été exclus du bon fonctionnement de la cité. Analysant les dialogues politiques de Platon, il met en évidence que l'échange de produits sur le marché est une des étapes fondamentales de construction de la première cité et une des activités sans lesquelles la cité ne perdurerait pas. Enfin, la contribution de F. Enault questionne l'importance des échanges dans le cadre militaire. Même si la guerre apparaît le plus souvent comme un moment d'échec de la communication ou de tentative d'imposition de sa volonté à un adversaire, elle peut être le lieu d'échanges indirects comme invite à le penser la notion de dialectique stratégique. Chaque acteur de la guerre et plus particulièrement les stratèges se nourrissent des actions de leurs adversaires pour mieux prévoir les siennes, répondant, contrant ou reprenant ainsi ces dernières, dans un échange indirect.

Le deuxième axe s'est intéressé aux acteurs et aux modalités des échanges sans lesquels ils ne pourraient avoir lieu. Sont explorés les mécanismes nécessaires à la réalisation des échanges, leurs

20. MALKIN 2011.

21. SARTRE 2021.

Introduction

évolutions et leurs implications économiques, sociales, culturelles et politiques. Ainsi, l'article de G. Brugnacchi considère la céramique mycénienne retrouvée en Nubie comme la trace potentielle d'échanges au long cours, tantôt preuve concrète d'échanges matériels, tantôt imitation et circulation de modèles esthétiques étrangers. L'étude de A. Selita nous permet de comprendre comment l'apparition puis l'intensification des relations entre les Illyriens et les fondations coloniales grecques en Illyrie orientale ont contribué à l'apparition d'un monnayage illyrien au III^e siècle avant notre ère. Cet outil monétaire a corrélativement renforcé et favorisé les échanges entre Grecs et Illyriens. S. Geraci présente, à travers l'étude de la tessère d'hospitalité IG XIV 279, le cas de Lilybée comme un espace d'interactions entre les cultures romaine, grecque et punique. À partir du cas de la correspondance de Symmaque, homme politique romain du IV^e siècle de notre ère, B. Roullier interroge la constitution et le fonctionnement d'un réseau d'échanges à l'échelle de la Méditerranée, pour l'approvisionnement en animaux des jeux à Rome.

Le troisième axe a cherché à mettre en lumière la manière dont les échanges entre humains et divinités étaient constitutifs du fonctionnement des sociétés, qu'il s'agisse d'opérations rituelles ou économiques. T. Nicolas analyse l'intégration du principal temple de Sippar dans un ensemble d'échanges prenant l'apparence de dons et de dons aux airs d'échanges. Il interroge ainsi la frontière même entre ces deux notions. Interagir avec le divin nécessitait de maîtriser des formes codifiées de communication qu'étaient les rites. Dans sa communication, B. Luzianovich montre comment un scribe du roi et ritualiste expert a pu mobiliser des savoirs socialement restreints au sein de sa chapelle funéraire, notamment un texte liturgique royal, afin de garantir son accession à l'au-delà. Enfin, C. Fernandès envisage la question des échanges de savoirs religieux au sein de l'Empire hittite du XIV^e siècle avant notre ère. À partir du cas particulier des procédures oraculaires conduites pour assurer la guérison du roi, elle illustre la manière dont les échanges entre divinités mais aussi entre communautés participaient à la création de réseaux de communication au sein d'un espace politiquement dominé par les Hittites.

Bibliographie

- BADIAN 1958** : E. BADIAN, *Foreign Clientelae*, Oxford, Clarendon Press, 1958.
- BLEIBERG 1996** : E. BLEIBERG, *The Official Gift in Ancient Egypt*, Norman, University of Oklahoma Press, 1996.
- BURTON 2011** : P. J. BURTON, *Friendship and Empire : Roman Diplomacy and Imperialism in the Middle Republic (353-146 BC)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.
- CAILLÉ 2000** : A. CAILLÉ, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.
- COHEN, WESTBROOK 2000** : R. COHEN, R. WESTBROOK, *Amarna Diplomacy : The Beginning of International Relations*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000
- DARMANGEAT 2016** : F. DARMANGEAT, « Don, échange et autres transferts. Formes simples, hybrides et composées », *L'Homme* 217, 2016, p. 21-43.

- GODBOUT 2000** : J. GODBOUT, *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo oeconomus*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2000.
- GODELIER 1996** : M. GODELIER, *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996.
- GRAEBER 2024 [2001]** : D. GRAEBER, *La fausse monnaie de nos rêves. Vers une théorie anthropologique de la valeur*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2024 [éd. originale, *Toward an Anthropological Theory of Value: the False Coin of Our Own Dreams*, New-York, Palgrave, 2001]
- HEUSS 1933** : A. HEUSS, *Die völkerrechtlichen Grundlagen der römischen Außenpolitik in republikanischer Zeit*, Leipzig, Klio, 1933.
- LENFANT 2017** : D. LENFANT, « Liens personnels, pots-de-vin ou protocole ? Les dons du roi de Perse aux ambassadeurs grecs », dans G. CUNIBERTI (dir.), *Dono, contro dono e corruzione. Ricerche storiche e dialogo interdisciplinare* (Fonti e studi di Storia Antica 18), Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2017, p. 41-69.
- LEWUILLON 1992** : S. LEWUILLON, « “Contre le don”. Remarques sur le sens de la réciprocité et de la compensation sociale en Gaule », *DHA* 18/1, 1992, p. 105-156.
- MALKIN 2011** : I. MALKIN, *A Small Greek World*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
- MAUSS 2021 [1925]** : M. MAUSS, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Flammarion, 2021 [1^e éd., dans *L'Année sociologique 1923-1924*, 1925, p. 35-192].
- POLANYI 2011 [1977]** : K. POLANYI, *La subsistance de l'Homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Paris, Flammarion, 2011 [éd. originale, *The Livelihood of Man*, New York, Academic Press, 1977].
- TESTART 2001** : A. TESTART, « Échange marchand, échange non marchand », *Revue française de sociologie* 42-44, 2001, p. 719-748.
- TESTART 2007** : A. TESTART, *Critique du don. Études sur la circulation non marchande*, Paris, Syllepse, 2007.
- ZACK 2015** : A. ZACK, « VI. Teil: Die juristische Form und der rechtliche Gehalt der intergesellschaftlichen *amicitia* und *amicitia et societas* mit Rom. Erster Abschnitt: die Begrifflichkeit und die aus ihr zu erschließende Systematik der rechtlichen Formen », *GFA* 18, 2015, p. 27-83.
- ZURBACH 2010** : J. ZURBACH, « La “société homérique” et le don », *Gaia* 13, 2010, p. 57-79.

PENSER LES ÉCHANGES :
ENTRE DISCOURS ET PRATIQUES

EMPRUNTS, HÉRITAGES ET RACINES

DES MONDES SÉMITIQUES ANTIQUES CONNECTÉS PAR DES EMPRUNTS LEXICAUX ET DE PRATIQUES D'APRÈS LES DOCUMENTS D'ÉCHANGES DE POSSESSIONS

*KILLIAN MOREAU**

Grâce aux documents rédigés dans diverses langues sémitiques anciennes, parentes de l'arabe et de l'hébreu modernes, nous savons aujourd'hui que les échanges de biens matériels étaient au cœur des sociétés du Proche-Orient ancien, formés d'espaces socialement et linguistiquement interconnectés. Nous ne traitons pas ici du commerce à longue distance, mais des possessions échangées localement, telles que des possessions foncières, immobilières ou des esclaves, sans vente, entre personnes libres, et dont l'acte est attesté par des documents antiques tels que des contrats, des listes administratives ou dans la correspondance.

Il faut ici d'emblée distinguer juridiquement la possession de la propriété. La propriété est un droit qui permet « d'user, jouir et disposer d'une chose d'une manière exclusive et absolue »¹. La possession², quant à elle, consiste en l'exercice d'un pouvoir de fait sur un bien sans pour autant en être pleinement propriétaire. Au Proche-Orient ancien, la propriété et la possession n'étaient pas clairement distinguées dans le lexique³. Nous nous concentrerons ici sur les actes juridiques de donations et les testaments. Dans ces documents, interviennent fréquemment des lexèmes, c'est-à-dire des mots, issus de deux racines sémitiques. Les racines⁴ sémitiques en question sont $\sqrt{N-H-L}$ et $\sqrt{W-R-T}$ ⁵. Cet article s'attache à mieux comprendre les emplois et les nuances distinguant ces deux racines.

1. CORNU 2024, p. 830.

2. CORNU 2024, p. 786.

3. FIJAŁKOWSKA 2014, p. 184.

4. Ce sont des entités de morphologie portant chacune trois consonnes.

5. Dans la suite de cette contribution, dans les extraits de sources textuelles, les lexèmes ressortissant de la racine $\sqrt{N-H-L}$ seront indiqués en **bleu**, tandis que les lexèmes dérivés de $\sqrt{W-R-T}$ seront colorés en **vert**.

* Doctorant, Sorbonne Université, Faculté des Lettres (Paris). Sujet de thèse : « Des pérennités lexicales aux pérennités culturelles ? Enquête philologique et historique dans le monde ouest sémitique antique », sous la direction du Pr. Daniel Bodi et la codirection du Directeur d'Études Robert Hawley (EPHE-PSL). Je tiens à remercier Manon Courtois, Bénédicte Ferran, Baudouin Luzianovich et Marina Passat, organisateurs de cette journée d'études, ainsi que Charlotte Fernandès, Émil Joubert, Jules Jallet-Martini, le Dr. Lionel Marti, les deux relecteurs anonymes et le Pr. Giovanni Mazzini pour leur aide précieuse et leurs commentaires. Toute erreur qui se serait glissée m'incomberait entièrement.

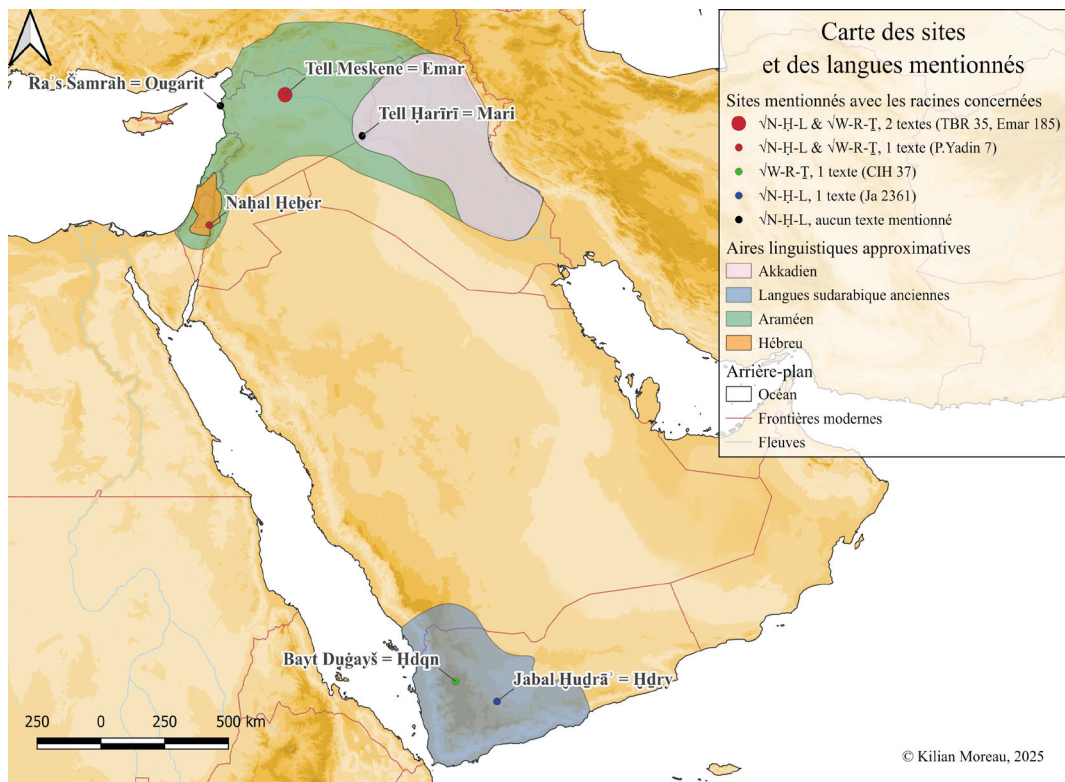


Figure 1 : Carte des sites et des langues mentionnés (© Kilian Moreau)

D'après la classification retenue actuellement par les chercheurs⁶, les langues sémitiques occidentales constituent un sous-groupe regroupant la majorité des langues de la famille linguistique sémitique, telles que l'arabe, l'hébreu, l'araméen, l'ougaritique, ou les langues sudarabiques anciennes (fig. 1). Elles étaient répandues à l'ouest de la zone géographique couverte par cette famille.

Ces deux racines apparaissent non seulement dans des documents rédigés au I^{er} millénaire avant notre ère, puis dans les trois premiers siècles de notre ère, en hébreu, en araméen et dans des langues anciennes d'Arabie du Sud, mais aussi dès le début du II^e millénaire avant notre ère dans certains textes trouvés en Syrie, pourtant rédigés en akkadien, la principale langue sémitique écrite à cette époque. Elles constituent des emprunts provenant de langues sémitiques occidentales très anciennes vers l'akkadien, et véhiculent avec elles des pratiques d'échanges de possessions matérielles dans des sociétés où les populations locutrices de l'akkadien et locutrices de langues sémitiques occidentales sont fortement interconnectées.

Ces deux racines sont également utilisées sous formes distinctes dans la Bible hébraïque⁷. Cependant, dans sa traduction en grec (Septante, III^e siècle avant notre ère), les lexèmes

6. Voir par exemple la représentation phylogénétique de la famille sémitique dans KOGAN 2015, p. 600.

7. Ces formes sont très nombreuses dans le corpus biblique hébraïque (538 attestations). Une étude plus poussée des attestations et de leurs sémantiques respectives est donc impossible dans le cadre de cet article, mais sera menée dans la thèse de doctorat actuellement en cours de rédaction par l'auteur.

verbaux dérivés de ces deux racines sont traduits par des mots grecs ayant la même étymologie⁸ : le verbe κληρονομέω (*kléronomeô*) « hériter »⁹, et κληρος (*kléros*) « part d'héritage »¹⁰.

C'est le cas notamment dans Nb 33,53-54¹¹, où le Dieu des Hébreux confie à ces derniers la conquête du pays de Canaan. Les verbes hébreux תִּשְׁרֹץ (*lo-rešet*) issu de √W-R-Ṭ, et תִּתְּנֶה לָּהֶם (*titnehölü*) issu de √N-H-L sont ainsi traduits par deux termes de même étymologie grecque, κλήρω (*klérôî*), et κληρονομήσετε (*kléronomésete*) (tab. 1).

La traduction des dérivés des deux racines hébraïques par « hériter » et « héritage » est ainsi devenue depuis des siècles la traduction établie dans les études bibliques, comme en témoigne la plupart des dictionnaires d'hébreu biblique (tab. 2). Cependant, si les verbes *γῶραś* et *נֶחָל* sont perçus comme synonymes par les biblistes¹², ces derniers admettent que leurs sémantiques respectives ne sont probablement pas exactement identiques¹³.

Mais s'il existe deux racines formellement distinctes, sont-elles réellement des doublons sémantiques et juridiques ? C'est là que les textes écrits dans les autres langues sémitiques anciennes peuvent nous éclairer, grâce à la comparaison entre les lexèmes étymologiquement apparentés issus de chacune de ces deux racines.

Nous chercherons donc à définir dans quelle mesure ces racines sémitiques ressortissent de deux pratiques juridiques distinctes témoignant d'un réseau de lexèmes apparentés pérennes concernant les échanges de possessions, et connectant spatio-temporellement les mondes sémitiques antiques orientaux et occidentaux.

Pour ce faire, nous nous intéressons à l'emploi des lexèmes dans leur contexte textuel et historique d'après différents documents sémitiques antiques. D'abord, nous présenterons les débats dans la recherche autour de la sémantique des deux racines. Puis, nous montrerons à travers l'exemple des textes d'Émar qu'elles représentent des procédés d'échanges différents. Nous verrons ensuite que cette distinction fonctionne dans d'autres textes sur la longue durée dans l'aire sémitique. Enfin, nous reconstruirons leurs champs sémantiques originels, avant de conclure sur la distinction entre elles.

√N-H-L et √W-R-Ṭ : des doublons sémantiques pour « hériter » ?

La signification de ces racines est débattue depuis les années 1950. Certains chercheurs ont ainsi longtemps considéré que √N-H-L et √W-R-Ṭ avaient un sens équivalent.

Le sens des lexèmes dérivés de √W-R-Ṭ varie en effet peu selon les chercheurs. Il dénote très majoritairement un héritage, synonyme de succession¹⁴, au sens moderne où nous

8. DORIVAL 1996, p. 538.

9. BOQUET, GEORGES 2023.

10. BOQUET, GEORGES 2023.

11. Textes et traductions issus de BIBLINDEX 2021-2025.

12. LOHFINK 1990, p. 369 : « Scholars have long recognized that this interpretation demands critical reevaluation, but they have been unable to reach a consensus ».

13. LIPINSKI 1998, p. 320.

14. CORNU 2024, p. 1008.

Emprunts, héritages et racines

| Verset | Nb 33,53 | Nb 33,54 |
|---|---|--|
| Hébreu massorétique (<i>Biblia Hebraica Stuttgartensia</i>) | וְהוֹרַשְׁתֶּם אֶת-הָאָרֶץ וַיִּשְׁבְּתֶם-בָּהּ כִּי לְכֶם נָתַתִּי אֶת-הָאָרֶץ לְרִשְׁתָּהּ אֲנִי: | וְהִתְנַחֲלֶתֶם אֶת-הָאָרֶץ בְּגוֹרָל לְמִשְׁפְּחֹתֵיכֶם לְרֹב תְּרַבּוּ אֶת-נַחֲלֹתֶיךָ וְלְמַעַט תִּמְעָיִט אֶת-נַחֲלֹתֶיךָ אֶל-אֲשֵׁר־יִצְאָ לְךָ שְׁמָהּ הַגּוֹרָל לֹא יִהְיֶה לְמִטּוֹת אֲבֹתֶיכֶם תִּתְנַחֲלוּ: |
| Translittération du texte massorétique | wə-hōraštem 'et-ho'ores w-išabtem-boh kī lōkem noṭattī 'et-ho'ores lo-rešet 'oṭoh | wə-hiṭnahaltem 'et-ho'-ores ba-gōrol la- mišpəhoi'ekem lo-rab tarbū 'et-nahālō wə-la-m'aṭ tam'it 'et-nahālō 'el 'āser- yeše' lō šammā hag-gōrol lō yihyē la- maṭōt 'āboi'ekem tiṭnehōlū |
| Traduction CÉcuménique de la Bible | Vous prendrez possession du pays et vous y habiterez; car c'est à vous que je donne ce pays pour que vous le possédiez . | Vous vous partagerez le pays entre vos clans par tirage au sort. Pour un clan plus important, vous ferez une part plus grande et, pour un clan plus restreint, une part plus petite. Chacun aura son patrimoine à l'endroit qui lui sera dévolu par le sort ; vous ferez le partage entre vos tribus paternelles. |
| Grec de la Septante | καὶ ἀπολείτε πάντας τοὺς κατοικοῦντας τὴν γῆν καὶ κατοικήσετε ἐν αὐτῇ. ὑμῖν γὰρ δέδωκα τὴν γῆν αὐτῶν ἐν κλήρῳ . | καὶ κατακληρονομήσετε τὴν γῆν αὐτῶν ἐν κλήρῳ κατὰ φυλὰς ὑμῶν. τοῖς πλείοσιν πληθυνεῖτε τὴν κατάσχεσιν αὐτῶν καὶ τοῖς ἐλάττοσιν ἐλαττώσετε τὴν κατάσχεσιν αὐτῶν. εἰς ὃ ἐὰν ἐξέλθῃ τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ, αὐτοῦ ἔσται. κατὰ φυλὰς πατριῶν ὑμῶν κληρονομήσετε . |
| Traduction du grec par P. Guiget | Vous détruirez tous les peuples de la terre promise, et vous l'habitez; car je vous la donne pour héritage . | Vous la partagerez entre vos tribus ; donnant plus aux plus nombreux, et moins aux moindres en nombre. Quelle que soit la part qu'à chacun désignera le sort, chacun la possèdera ; le partage se fera par tribus paternelles. |

Tableau 1 : Textes hébreux et grecs de Nb 33,53-54 et leurs traductions en français (d'après BIBLINDEX 2021-2025 – consultation le 12/05/2025)

| Dictionnaires | Traductions du verbe <i>nḥal</i> (forme <i>qal</i>) | Traductions du verbe <i>yṗraš</i> (forme <i>qal</i>) |
|--|--|---|
| <i>Dictionnaire hébreu-français</i> | Posséder; avoir une possession, un partage; recevoir une possession, prendre une possession; hériter ; donner en possession, partager un héritage ^a | Prendre, saisir, s'emparer, prendre possession, posséder, hériter ; expulser quelqu'un, le chasser de sa possession pour s'en emparer ^b |
| <i>A Hebrew and English lexicon of the Old Testament</i> | take possession of, inherit , dispossess ^c | take possession, inherit ^d |
| <i>Theologisches Handwörterbuch zum alten Testament</i> | etwas als Besitz erhalten ^e | beerben , im Besitz nehmen ^f |
| <i>Dictionnaire d'hébreu biblique</i> | recevoir en possession, en héritage ; prendre en possession; donner en possession ^g | prendre possession; déposséder (qqn); hériter (de qqn c. acc.) ^h |
| <i>The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament</i> | to maintain as a possession; to take possession of land; to hold as a possession; to give as an inheritance, assign ⁱ | to take possession of, to get; to be heir to someone; to be heir to someone, oust someone from his possessions ^j |
| <i>The Dictionary of Classical Hebrew</i> | inherit , take possession of, hold as a possession ^k | take possession of, inherit from , displace from property, dispossess, drive out ^l |
| <i>Theological Dictionary of the Old Testament</i> | the action denoted by the verb consists in transforming the right to a total estate into an exclusive right to a portion ^m | inheritance of private property ⁿ |

Tableau 2 : Traductions de dérivés verbaux de $\sqrt{N-H-L}$ et de $\sqrt{W-R-T}$ selon différents dictionnaires d'hébreu biblique

Notes du tableau 2 : a. SANDER, TRENEL 1859, p. 443 ; b. SANDER, TRENEL 1859, p. 263 ; c. BROWN 1906, p. 635 ; d. BROWN 1906, p. 439 ; e. WANKE 1976, col. 55 ; f. SCHMID 1971, col. 778 ; g. REYMOND 1991, p. 243 ; h. REYMOND 1991, p. 168 ; i. KOEHLER, BAUMGARTNER 1995, p. 686 ; j. KOEHLER, BAUMGARTNER 1995, p. 441 ; k. CLINES 2001, p. 655-656, dont il fait un synonyme de *yṗraš* : « <SYN> §1 שׁוֹרָה possess » ; l. CLINES 1998, p. 302 ; m. LIPIŃSKI 1998 ; n. LOHFINK 1990, p. 369.

pourrions l'entendre, c'est-à-dire une transmission d'un patrimoine, à la mort du légataire à son successeur. C'est ainsi que les lexicographes et les principaux dictionnaires sémitiques comparés¹⁵ la considèrent. Si pour la racine $\sqrt{W-R-T}$, le consensus est grand, en revanche le débat n'est pas encore tranché pour $\sqrt{N-H-L}$.

Après la publication en 1958 de nombreux textes juridiques de la cité syrienne de Mari attestant le verbe *naḥālum* au XVIII^e siècle avant notre ère¹⁶, A. Malamat rapproche en 1962 ce verbe du verbe hébraïque נָחַל (*nōḥal*)¹⁷ que les biblistes traduisent traditionnellement par « hériter »¹⁸. Il est suivi par l'assyriologue J.-M. Durand¹⁹, pour qui la *niḥlatum* « désigne le bien que l'on obtient par héritage, non par acquisition ».

Cependant, cette vision du sens de $\sqrt{N-H-L}$ est contestée dès 1973 par H. O. Forshey, pour qui la traduction par « hériter » n'est pas valide dans tous les contextes²⁰. B. F. Batto reprend cette idée tout en la nuancant²¹ : à Mari, *naḥālum* peut désigner soit une donation perpétuelle de terres soit une transmission de celles-ci à des héritiers.

Concernant la documentation d'Ougarit (XIII^e siècle avant notre ère), le substantif *nḥl* a lui aussi fait couler beaucoup d'encre depuis les années 1950. Si A. van Selms fait lui aussi le rapprochement avec l'hébreu et traduit par « héritier »²², il est contredit par G. del Olmo Lete selon qui ce terme désignerait plutôt une sorte de « tenancier »²³. Ce débat est encore d'actualité puisque D. J. Pardee en 2022 revient à la première traduction²⁴, en précisant toutefois que la personne plus âgée est encore en vie au moment où son héritier est qualifié ainsi par le vocable *nḥl*. Il faut enfin noter que dans les dictionnaires de langues sudarabiques anciennes, les lexèmes issus de $\sqrt{N-H-L}$ sont généralement traduits par « concéder »²⁵ ou « louer à bail »²⁶, et « concession »²⁷.

15. COHEN 1997, p. 638b, sens 1, « Le sens fondamental est manifestement “hériter”, valeur qui se retrouve partout » ; KOGAN 2015, p. 100, §66 ; *Semitic Etymological Database online* [en ligne, URL : <http://sed-online.ru/reconstructions/779> – consultation le 15/02/2025].

16. BOYER 1958. Les attestations provenant du site de Mari (Tell Ḥarīrī) dépassent l'espace de cet article et feront l'objet d'une étude ultérieure. Voir éventuellement CHARPIN 2010, p. 25-26 ; CHARPIN 2018, p. 127.

17. MALAMAT 1962, p. 147, 149.

18. BROWN 1906, sens 1 [en ligne, URL : <https://www.sefaria.org/BDB?tab=contents> – consultation le 20 juin 2024] ; KOEHLER, BAUMGARTNER 2001, p. 686, sens 4. LIPINSKI 1998, p. 320 ; SANDER, TRENEL 1859, p. 443, sens 2 et 3.

19. DURAND 1998, p. 452, n. 704, note a.

20. FORSHEY 1973, p. 235.

21. BATTO 1980, p. 229 : « perpetual royal land grant which was therefore heritable ».

22. VAN SELMS 1954, p. 137.

23. DEL OLMO LETE 2012, p. 614.

24. PARDEE 2022, p. 387, note 23.

25. Selon CORNU 2024, p. 222, une concession est un « acte juridique bilatéral ou unilatéral en vertu duquel une personne, le concédant, accorde à une autre, le concessionnaire, la jouissance d'un droit ou d'un avantage particulier ».

26. ARBACH 1993, p. 67 ; BEESTON *et al.* 1982, p. 95 ; RICKS 1989, p. 103.

27. BEESTON *et al.* 1982, p. 95.

Nous sommes donc en présence d'après ce survol historiographique d'une variété de traductions. Celles qui se rapportent à la notion d'héritage impliquent que les deux racines étudiées ici se recourent. Afin d'examiner ces traductions et de vérifier la sémantique de ces deux racines, nous devons étudier directement les textes dans lesquels elles sont attestées.

Deux procédés juridiques différents : l'exemple des textes d'Émar

Dans cette deuxième partie, nous proposons un cas d'étude à partir de deux textes contemporains d'Émar (Tell Meskene), en Syrie du Nord, où de nombreux textes juridiques²⁸ en akkadien du XIII^e siècle avant notre ère ont été trouvés.

Le texte juridique Émar 185²⁹ est un testament³⁰. Aux lignes 9'-13', le testateur spécifie : « ^(9')Si Išarte, ^(10')ma fille, meurt ^(11')et n'a pas de descendance, alors ^(12')ma fille Atteya ^(13')héritera. » :

9' *šum-ma* ^{munus}*i-ša-ar-te*
 DUMU.MUNUS-ia ti-im-tù-ut
 11' ù NUMUN NU TUKU *a-nu-um-ma*
 ^{munus}*at-te-ia* DUMU.MUNUS-ia
 13' (érasure) *tu-ri-iš*

Le verbe employé dans le texte, *warāšū* sous la forme de l'inaccompli à la troisième personne du féminin³¹ singulier *turriš*, provient de la racine $\sqrt{W-R-T}$ ³². Vu la nature du texte, ce verbe a été traduit, selon nous à juste titre, par « hériter » par l'assyriologue D. Arnaud³³.

Le second exemple, TBR 35³⁴, atteste un substantif issu de l'autre racine que nous étudions. Le texte indique que Na'i-Dagan fils de Abu-Dagan abandonne tous ses biens à un tiers, Laḥma fils de Danu'u. Les patronymes des deux personnes sont différents l'un de l'autre, ce qui suggère qu'ils appartiennent à deux familles différentes, et le formulaire du document diffère aussi du testament vu précédemment. Ainsi, Na'i-Dagan indique aux lignes 6-12 : « ⁽⁶⁾Voici que ⁽¹²⁾j'ai donné, j'ai fait abandon ⁽¹¹⁾à Laḥma, fils de Danu'u, ⁽⁶⁾de

28. Sur les textes d'Émar, voir DÉMARE-LAFONT 2010 ; FIJAŁKOWSKA 2014, p. 184-218 sur la propriété immobilière à Émar ; VIANO 2023 concernant le système des dettes.

29. ARNAUD 1986, p. 197-198.

30. Sur les testaments à Émar, voir LION 2011 ; DÉMARE-LAFONT 2010, p. 52-58.

31. WESTBROOK 2003, p. 680, indique qu'à Émar certains testaments permettent aux filles d'hériter de la même manière que les fils.

32. PENTIUC 2001, p. 183.

33. ARNAUD 1986, p. 198. Ce point de vue est partagé par DURAND 1990, p. 68 ; de même, PENTIUC 2001, p. 183.

34. ARNAUD 1991, p. 69-70 ; OELSNER 1998, p. 44, interprète ce texte comme une transmission de la part successorale sans indication de motifs. Voir aussi VIANO 2023, p. 29, note 119.

ma maison, ⁽⁷⁾mes parts sur la ville ⁽⁸⁾et sur les champs, autant qu'avec ⁽⁹⁾mes frères il m'en est revenu, ⁽¹⁰⁾tout mon bien en guise de **ma donation/concession** » :

- 6 *a-nu-um-ma É-ti-ia*
 HA.LA.HI.A-ia ša URU^{ki}
- 8 *ù ša A.ŠÀ.HI.A ma-la i[t]-ti*
 LÚ.MEŠ *ah-hi-a-ia ik-šu-da-an-ni*
- 10 *mi-im-mu-ia ki-ma {ta} **na-ah-la-ti-ia***
 a-na ^lla-ah-ma DUMU da-nu-i
- 12 *ad-din-šu-nu ú-pár-ri-ir-šu-nu*

Le document, rédigé durant la pleine possession des moyens du donateur³⁵, stipule également que les frères de celui-ci ne devront pas revendiquer contre le donataire. L'extrait est suivi de l'expression *kīma nahlatiya*, où le substantif *nahlatu* provient de la racine $\sqrt{N-H-L}$. D. Arnaud, qui a édité ce texte, la traduit par « qui me vient de possession héréditaire »³⁶. Il ne traduit pas adéquatement la préposition *kīma* qui signifie « comme », et confond aussi en une seule sémantique les deux racines $\sqrt{W-R-T}$ et $\sqrt{N-H-L}$ ³⁷. Cependant, le texte montre qu'il ne s'agit pas d'une succession héréditaire, mais bien d'une donation entre vifs³⁸, comme en témoignent les verbes *nadānu* « donner » et *purruru* « faire abandon de » apposés l'un à l'autre à la ligne 12. Nous pouvons donc traduire l'expression *kīma nahlatiya* par « en guise de **ma donation/concession** ».

Nous avons donc vu à travers l'exemple de l'étude des textes d'Émar que les contextes d'utilisations des deux racines sont différents et par là-même, qu'elles ressortissent de deux procédés juridiques différents d'échanges de possessions.

Deux racines pérennes dans l'aire spatio-temporelle sémitique

Nous devons donc maintenant vérifier si les résultats de notre étude de cas à Émar sont confirmés par d'autres textes et applicables dans d'autres contextes. Les racines $\sqrt{N-H-L}$ et $\sqrt{W-R-T}$ ne sont en effet pas attestées seulement à Émar, elles sont toutes deux pérennes sur la longue durée dans un large espace sémitique. Ces autres langues attestant les deux

35. Exprimé par le syntagme, ici reconstruit, *ina [bulūti]šu*, littéralement « de son vivant » (ligne 3), fréquent dans les textes juridiques d'Émar.

36. ARNAUD 1991, p. 70.

37. ARNAUD 1991, p. 12 : « *na-ah-la-ti*, de la racine **nhl* (ougaritique, hébreu, arabe) “hériter”, au féminin pluriel sans doute avec effet de l'accent sur la chute de la voyelle pénultième (**tanahilât* > *tanahlât*) d'où : “biens obtenus par héritage”, “héritage”. » Aucune forme nominale (ni même verbale) préfixée en *ta-* n'étant autrement attestée pour cette racine, et ce dans toute la famille sémitique, nous pensons, avec PENTIUC 2001, p. 177, que le signe {ta} (ligne 10) constitue un ajout erroné du scribe.

38. CORNU 2024, p. 373 : « contrat par lequel une personne – le donateur – se dépouille actuellement et irrévocablement sans contrepartie et dans une intention libérale d'un bien présent lui appartenant en faveur d'une autre personne – le donataire – qui l'accepte ».

racines sont par exemple les langues sudarabiques anciennes, ou encore l'araméen et ses divers dialectes, surtout attestées au I^{er} millénaire avant notre ère. Nous nous concentrerons donc sur quelques exemples d'Arabie du Sud et du sud du Levant illustrant bien la distinction pérenne entre les deux racines.

Des attestations en Arabie du Sud

Les deux exemples suivants, provenant de deux sites différents d'Arabie du Sud, en place de l'actuel Yémen, sont deux textes monumentaux à peu près contemporains, datés des derniers siècles du I^{er} millénaire avant notre ère.

Le premier texte, CIH 37³⁹, découvert à Bayt Duḡayš (ancienne *Hdqn*) est une dédicace d'un notable à une divinité locale, en sabéen, la langue du royaume de Saba'. Il lui consacre sa famille ainsi que lui-même et toutes ses possessions matérielles et celles de son père. Il précise aux lignes 2-3 que ces dernières sont issues d'un héritage : ⁽²⁾[w-q]⁽³⁾ny w-mḥmyt w-'brt w-'byt w-'rḏt *twrty* 'b-hmy *S'mh'fq*, « les possessions, sols irrigués, pâtures, maisons et terres qu'ils ont tous deux hérités de leur ancêtre *S'mh'fq* ».

Notre traduction par « hériter » du verbe utilisé ici, *twrty*, issu de la racine √W-R-Ṭ, concorde avec celle donnée par le *Corpus of South Arabian Inscriptions* (CSAI) en ligne. Ceci est corroboré par le fait que le verbe est immédiatement suivi par le terme 'b « ancêtre », avec le nom et le patronyme. Le dédicant avait donc bien reçu les possessions de ses ancêtres suite à des successions.

Le second texte, Ja 2361 (= CSAI I, 196)⁴⁰, situé dans le Jabal Hudrā' (*Hdry* antique), est un décret royal rupestre rédigé au IV^e siècle avant notre ère, en langue qatabanite, celle d'un autre royaume d'Arabie du Sud, Qatabān. Les deux rois de Qatabān⁴¹ y confient une terre à une tribu : ⁽¹⁾ḏn qf 'rḏm 's'y w-nhl w-s' 'qb w-qyḏ Hwf'm Yhn 'm ⁽²⁾bn *S'mhwtr* w-Yd' 'b Ygl bn *Ḍmr 'ly mlkw Qtbn s' 'bn* ⁽³⁾'dm « ⁽¹⁾Ceci est la frontière d'un territoire, que *Hwf'm Yhn 'm* ⁽²⁾ fils de *S'mhwtr* et *Yd' 'b Ygl* fils de *Ḍmr 'ly*, les deux rois de Qatabān, ⁽¹⁾ ont établi, ont fait donation/concédé, ont assigné et ont attribué ⁽²⁾ à la tribu ⁽³⁾ 'dm ».

Le formulaire très clair se compose de quatre verbes transitifs d'attribution 's'y, *nhl*, *s' 'qb* et *qyḏ*, qui ont pour double objet direct la tribu donataire et la terre attribuée. Le deuxième de ces verbes est *nhl* issu de la racine √N-H-L, W. W. Müller l'a traduit par « prêter »⁴² et le *Corpus of South Arabian Inscriptions* par « louer à bail à quelqu'un »⁴³. Ces traductions ne s'entendent bien que si la possession attribuée n'est que temporaire, or aucune mention dans la suite du texte n'est faite sur le retour de celle-ci dans les mains de leurs propriétaires originels. Ce n'est ni un prêt car le paiement est effectué dès l'acte et non pas *a posteriori* comme remboursement, ni une location car il n'y a ni échéance ni futur loyer

39. AVANZINI 2011-2025, [en ligne, URL : <https://dasi.cnr.it/index.php?id=30&prjId=1&corId=0&coIId=0&navId=194357244&recId=3740&mark=03740%2C003%2C009> – consultation le 11/04/2025].

40. AVANZINI 2011-2025, [en ligne, URL : <https://dasi.cnr.it/index.php?id=30&prjId=1&corId=0&coIId=0&navId=194357244&recId=4855&mark=04855%2C001%2C006> – consultation le 11/04/2025].

41. Selon ROBIN 2016, p. 69-70, ces deux rois ne sont pas contemporains l'un de l'autre et le décret ferait référence à des décisions royales successives.

42. MÜLLER 1983, p. 273-274.

43. Voir note 40.

réguliers indiqués. Il s'agit donc bien d'une donation du vivant des rois⁴⁴, où la possession de cette terre est transmise perpétuellement à la tribu sans procéder à une succession, ni à une location.

Des attestations au Levant Sud

Au sud du Levant, les *papyri* du Naḥal Hever constituent un corpus d'actes juridiques⁴⁵ en araméen concernant une communauté juive aux I^{er} et II^e siècles de notre ère. Le papyrus P. Yadin 7⁴⁶ (= 5/6Hev 7), daté de 119-120 de notre ère, enregistre l'acte de donation perpétuelle en pleine propriété de toutes les possessions de Shim'on qui reviendront à sa mort à sa femme Miryam, comme l'indique le début du texte (version haute, verso, ligne 2) : *yhb w-mqym b-mlh qymh mtnt 'lm dy l' t 'dh mn r 'wty*, « (Je) fais don constant, par un procédé valide, d'un présent perpétuel qui ne finira pas, de mon plein gré ».

Celle-ci aura tous les droits sur ces propriétés, y compris ceux d'en faire donation, comme l'atteste l'infinifit du verbe *mnhl*⁴⁷, à qui elle voudra ; ou d'en faire hériter ses héritiers, comme l'indique le verbe causatif à l'infinifit *mwrtw*⁴⁸ (version haute, verso, ligne 16-18)⁴⁹ :

- 16 (...) *w-b-kl n 'ks' yn w-dmy nksyn w- 'm ' ny b-y w-kl mnd' -m z 'yr*
w-sgy' dy yhw' l-y mn k- ' ' n [w- 'd 'lm] dy w'syq b-štr mtnt' dnh l-mqn'
w-l-mzbnw w-l-mnhl w-l-mwrtw w-l-mrhn w-l-mntn w-l-mzr' w-l-mnšb
w-l-mbn' w-l-mprw'
- 18 *pr 'n-hwn w-l-m 'bd ' b-hw' n kl dy tšbyn 'nty w-bny-ky w-yrti-ky w-mn dy*
yhsn mn yd-ky mn ywm dy 'hk l-byt 'lmy w- 'd 'lm (...)
- 16 (...) Et, sur toutes propriétés, et revenus de propriété, et foyers et outils, et toute chose, petite ou grande que je posséderai à partir de maintenant et pour toujours, qui est décrite dans ce document de donation, d'acheter et de vendre, de faire donation/concession et de léguer, de mettre (en gage) et de donner, de semer et de planter, et de construire, et de verser
- 18 leurs paiements, et de faire d'eux tout ce que tu souhaites, toi, tes enfants, et tes héritiers, et quiconque obtiendrait possession de ta main à partir du jour où j'irai vers mon éternelle demeure et pour toujours. (...) ⁵⁰.

44. MAZZINI 2023, p. 258, avec notes 54, et 57 pour la bibliographie sur les autres langues sémitiques. Cet auteur définit l'usage de la racine $\sqrt{N-H-L}$ dans les textes sudarabiques anciens comme « *a concession granted by royal authority to the subjects* ».

45. YADIN *et al.* 2002.

46. YADIN *et al.* 1996 ; YADIN *et al.* 2002, p. 73-108.

47. YADIN *et al.* 2002, p. 83 ne tranchent pas dans la traduction « *to inherit (or: to bestow)* » entre un schème simple ou causatif (Aph'el).

48. YADIN *et al.* 2002, p. 101, commentaire sur les lignes 17-18/56-58 : « Aph'el למורתו "to bequeath" [sic!] ».

49. YADIN *et al.* 2002, p. 82.

50. Traduction personnelle, remaniée de YADIN *et al.* 2002, p. 83.

Le fait que les deux verbes, l'un issu de $\sqrt{\text{N-H-L}}$, l'autre de $\sqrt{\text{W-R-T}}$, soient ici juxtaposés dans une suite de verbes non synonymes, voire parfois contraires, prouve que les deux verbes sont bel et bien de sens distincts⁵¹. Il résulte de ces études d'exemples que la distinction entre les deux racines reste valide dans les autres contextes dont certains sont beaucoup plus récents et éloignés géographiquement de la Syrie du II^e millénaire avant notre ère.

Conclusion : reconstruction du champ sémantique originel de chaque racine

Par cette étude philologique des racines et contextuelle des textes que nous avons pu mener ici, nous pouvons donc aboutir à la reconstitution de manière probable du sens originel de chacune des deux racines en sémitique occidentale.

$\sqrt{\text{W-R-T}}$ = « *hériter* »

Compte tenu de l'usage de ses dérivés dans des contextes de succession transmettant la pleine propriété sur les objets donnés aux successeurs, nous pouvons donc établir, à la suite de D. Arnaud⁵², que $\sqrt{\text{W-R-T}}$ dénote le fait de prendre la pleine propriété de quelque chose en excluant le précédent propriétaire. La forme verbale de base dérivée de $\sqrt{\text{W-R-T}}$ peut donc généralement porter le sémantisme d'« *hériter quelque chose de quelqu'un* » ou « *succéder* », la forme substantivée de l'« *héritier* » ayant donc plus précisément le sens de « *successeur* » (fig. 2).

$\sqrt{\text{N-H-L}}$ = « *faire une donation* », « *concéder* »

Venons-en maintenant à la racine $\sqrt{\text{N-H-L}}$, dont l'acte est toujours fait du vivant du donateur. Nous pouvons donc caractériser les dérivés de la racine $\sqrt{\text{N-H-L}}$, comme suit (fig. 3) :

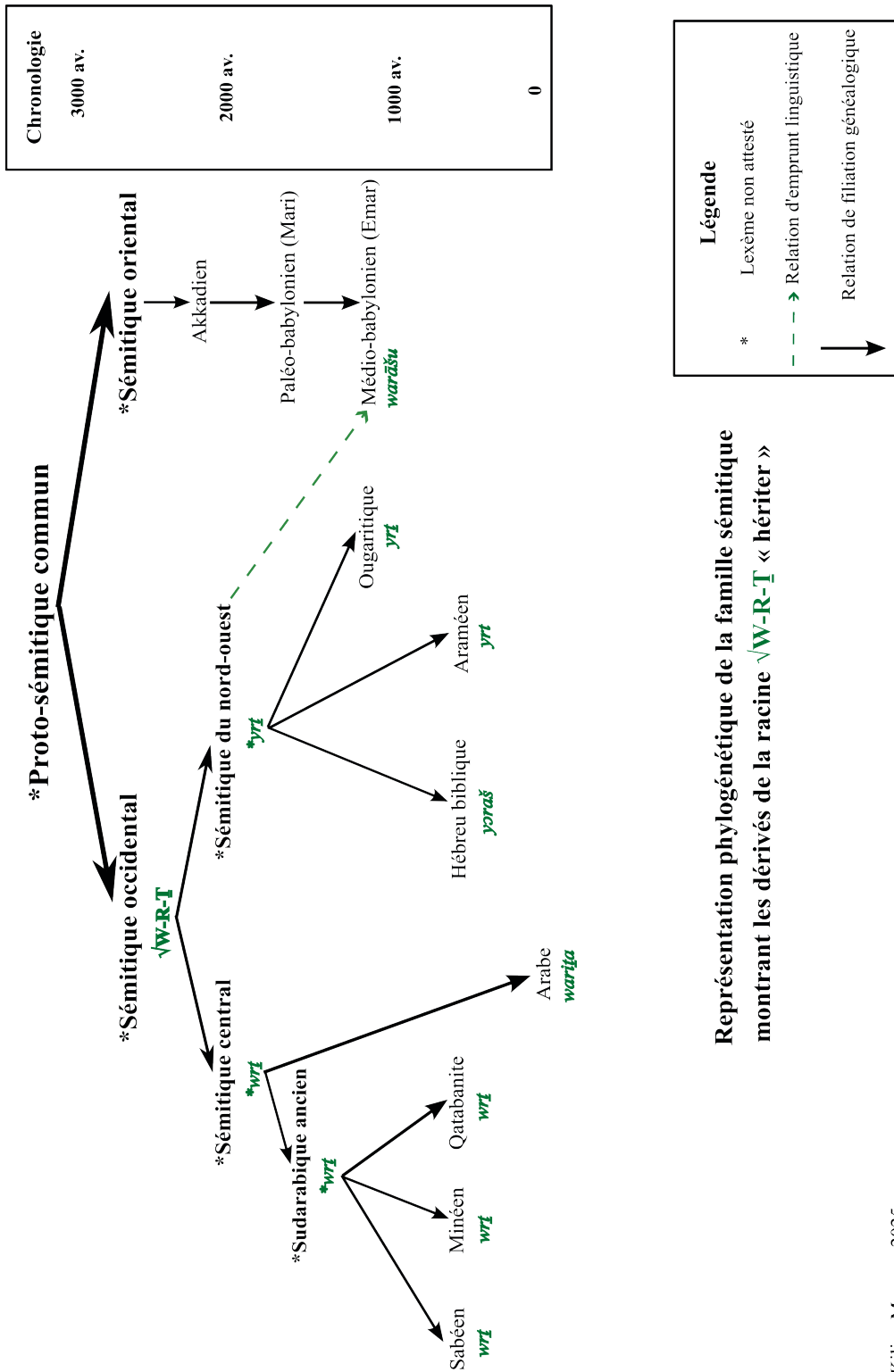
1. le verbe de base signifie « *faire une donation* » de son vivant d'une possession ou « *concéder* »;
2. le nom d'objet afférent quant à lui est une « *donation* », ou « *concession* »;
3. le nom d'agent⁵³, plus rare, est celui qualifiant la personne recevant cette donation, le « *donataire* », ou pour une concession, le « *cessionnaire* ».

Le concept d'héritage exprimé par $\sqrt{\text{W-R-T}}$ s'est bien maintenu dans la plupart des langues sémitique (fig. 2). Concernant $\sqrt{\text{N-H-L}}$, si le sens initial de donation a été bien retenu dans les groupes de langues (fig. 3), les traductions modernes ont pourtant oscillé, allant de la concession pour le sudarabique ancien, jusqu'à celle de l'héritage pour l'hébreu biblique,

51. Cependant, LEVINE 2000, republié dans LEVINE 2011, p. 90-92, choisit de traduire l'expression *w-l-mnhl w-l-mwrtw* par « *and to inherit and to bequeath* », expliquant que c'est la signification hébraïque « *to receive as inheritance* » qui est exprimée ici.

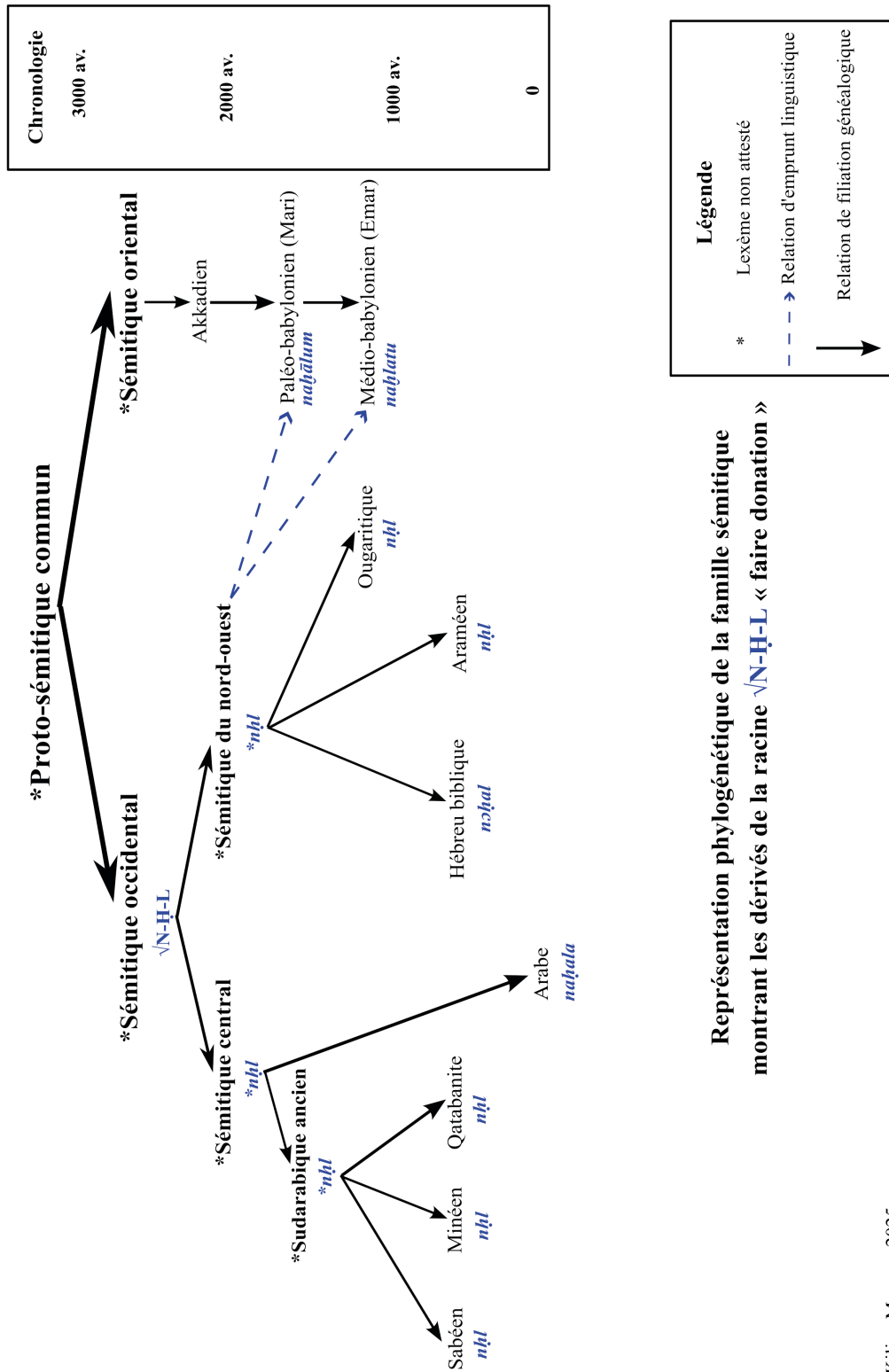
52. ARNAUD 1995, p. 21 : « *wrt signifie proprement « prendre possession à la place de quelqu'un » (...) *wrt insiste sur l'état de fait, la jouissance, après exclusion, quelle qu'en soit la cause, du précédent possesseur ».

53. Représenté notamment par l'ougaritique *nhl* et le sudarabique ancien *nhl* (en sabéen, qatabanite et hadramaoutique).



Représentation phylogénétique de la famille sémitique montrant les dérivés de la racine $\sqrt{W-R-T}$ « hériter »

© Kilian Moreau, 2025



© Kilian Moreau, 2025

Figure 3 : Représentation phylogénétique de la famille sémitique montrant les dérivés de la racine √N-H-L « faire donation » (© Kilian Moreau)

faisant alors concurrence avec l'autre racine étudiée. Pour en revenir à l'exemple biblique de départ, le texte hébreu emploie נָחַל (*nəḥal*) car la terre de Canaan constitue une donation du Dieu monothéiste à son peuple.

De nos jours, les deux racines sont encore employées. Si les dérivés de √W-R-T expriment toujours la notion d'héritage dans toutes les langues sémitiques modernes, ceux issus de √N-H-L divergent quelque peu. Ainsi, le verbe arabe moderne نَحَلَ (*naḥala*) signifie « offrir quelque chose à quelqu'un »⁵⁴ et son dérivé انتَحَلَ (*intaḥala*) « s'arroger, plagier »⁵⁵, tandis que le substantif hébreu moderne נַחְלָה (*naḥalah*) signifie « apanage »⁵⁶, et le verbe dérivé להִתְנַחֵל (*le-hitnaḥel*) « coloniser »⁵⁷.

Pour conclure, nous avons vu que deux systèmes distincts d'échanges de possessions hors commerce coexistaient dans les mondes sémitiques occidentaux anciens : l'héritage et la donation. Ceux-ci, exprimés par deux racines différentes, ne sont pas synonymes, ce qui a permis de faire une mise au point historiographique. Leur longue pérennité dans le temps et l'espace connecte non seulement les divers ensembles sémitophones par un réseau de termes apparentés, mais aussi par une communauté de pratiques sur plus de deux mille ans, avec des évolutions dans certains d'entre eux.

Bibliographie

- ALLOUCH 2018** : C. ALLOUCH, « Dictionnaire avancé français-hébreu », *Beivrit*, 2018 [en ligne, URL : <https://www.beivrit.fr/dictionnaire-avance-francais-hebreu> – consultation le 20/06/2024].
- ARBACH 1993** : M. ARBACH, *Le madhābīen : Lexique – Onomastique et grammaire d'une langue de l'Arabie méridionale préislamique. Tome I. Lexique madhābīen. Comparé aux lexiques sabéen, qatabanite et ḥadramawtique*, Thèse de doctorat inédite, Université de Provence (Aix-Marseille I), Aix-en-Provence, 1993.
- ARNAUD 1986** : D. ARNAUD, *Émar : Recherches au pays d'Aštata, VI. Les textes sumériens et accadiens*, volume 3, Paris, Éditions Recherche sur les Civilisations, 1986.
- ARNAUD 1991** : D. ARNAUD, *Textes syriens de l'Âge du Bronze récent* (Aula Orientalis Sup. 1), Barcelone, Editorial Ausa, 1991.
- ARNAUD 1995** : D. ARNAUD, « Le vocabulaire de l'héritage dans les textes syriens du Moyen-Euphrate à la fin de l'âge du Bronze Récent », *Studi Epigrafici e Linguistici sul Vicino Oriente antico* 12, 1995, p. 21-26.

54. KAZIMIRSKI BIBERSTEIN 1860, p. 1216a, sens 1 et 2.

55. KAZIMIRSKI BIBERSTEIN 1860, p. 1216b, schème VIII, sens 2.

56. ALLOUCH 2018 [en ligne, URL : <https://www.beivrit.fr/dictionnaire-avance-francais-hebreu-complet?hb=%D7%A0%D7%97%D7%9C%D7%94> – consultation le 20/06/2024]. Le champ sémantique de *naḥalah* en hébreu moderne est assez étendu : « apanage ; attribution ; concession (terrain) ; domaine (terre) ; fief ; propriété (possession) ».

57. ALLOUCH 2018, [en ligne, URL : <https://www.beivrit.fr/dictionnaire-avance-francais-hebreu-complet?hb=%D7%94%D7%AA%D7%A0%D7%97%D7%9C> – consultation le 20/06/2024]. Le sens va de « s'installer » à « coloniser » en passant par « s'implanter ».

- AVANZINI 2011-2025** : A. AVANZINI (dir.), « Corpus of South Arabian Inscriptions », *DASI: Digital Archive for the Study of Pre-islamic Arabian Inscriptions*, Université de Pise/École normale supérieure de Pise, 2011 [en ligne, URL : <http://dasi.cnr.it/index.php?id=42&prjId=1&corId=0&colId=0> – consultation le 26/06/2024].
- BATTO 1980** : B. F. BATTO, « Land tenure and women at Mari », *Journal of the Economic and Social History of the Orient* 23, 1980, p. 209-239.
- BEESTON et al. 1982** : A. F. L. BEESTON, M. A. GHUL, W. W. MÜLLER, J. RYCKMANS, *Sabaic Dictionary (English-French-Arabic). Dictionnaire Sabéen (Anglais-Français-Arabe)*, Louvain/Beyrouth, Peeters/Librairie du Liban, 1982.
- BIBLINDEX 2021-2025** : « Index of Biblical Quotations in Early and Medieval Christian Literature », *BiblIndex*, Institut des Sources Chrétiennes (HiSoMa), 2021-2025 [en ligne, URL : <https://www.bibindex.org/fr/> – consultation le 20/06/2024].
- BOQUET, GEORGES 2023** : A. BOQUET, B. GEORGES, « Application “Bailly” », *Application Bailly*, 2023 [en ligne, URL : <https://bailly.app/> – consultation le 20/06/2024].
- BOYER 1958** : G. BOYER, *Archives royales de Mari, VIII. Textes juridiques* (Musée du Louvre – Département des Antiquités Orientales : Textes Cunéiformes 29), Paris, Paul Geuthner, 1958.
- BROWN 1906** : F. BROWN, *A Hebrew and English Lexicon of the Old Testament*, Oxford, 1906 [en ligne, URL : <https://www.sefaria.org/BDB?tab=contents> – consultation le 20/06/2024].
- CHARPIN 2010** : D. CHARPIN, « Les formulaires des contrats de Mari à l’époque amorrite : entre tradition babylonienne et innovation », dans S. DÉMARE-LAFONT, A. LEMAIRE (dir.), *Trois millénaires de formulaires juridiques. Actes de la table ronde tenue à Paris, École pratique des hautes études, septembre 2006* (Hautes Études orientales 48), Genève/Paris, Droz, 2010, p. 13-42.
- CHARPIN 2018** : D. CHARPIN, « Dons ou ventes de terres par les rois à l’époque paléo-babylonienne », dans K. KLEBER, G. NEUMANN, S. PAULUS (dir.), *Grenzüberschreitungen. Studien zur Kulturgeschichte des Alten Orients. Festschrift für Hans Neumann zum 65. Geburtstag am 9. Mai 2018* (Dubsar 5), Münster, Zaphon, 2018, p. 99-141.
- CLINES 1998** : D. J. A. CLINES, *The Dictionary of Classical Hebrew. Volume IV, Yodh-Lamedh*, Sheffield, Phoenix Press, 1998.
- CLINES 2001** : D. J. A. CLINES, *The Dictionary of Classical Hebrew. Volume V, Mem-Nun*, Sheffield, Phoenix Press, 2001.
- COHEN 1997** : D. COHEN, *Dictionnaire des racines sémitiques ou attestées dans les langues sémitiques. II, Fascicule 7, WLW/Y-WFF*, Paris, Peeters, 1997.
- CORNU 2024** : G. CORNU, *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2024 [1987].
- DEL OLMO LETE 2012** : G. DEL OLMO LETE, « Ugaritic *nhl* and *úbr*: Etymology and Semantic Field », *Journal of the American Oriental Society* 132, p. 613-621.
- DÉMARE-LAFONT 2010** : S. DÉMARE-LAFONT, « Éléments pour une diplomatique juridique des textes d’Émar », dans S. DÉMARE-LAFONT, A. LEMAIRE (dir.), *Trois millénaires de formulaires juridiques. Actes de la table ronde tenue à Paris, École pratique des hautes études, septembre 2006* (Hautes Études orientales 48), Genève/Paris, Droz, 2010, p. 43-84.

- DORIVAL 1996** : G. DORIVAL, « “Dire en grec les choses juives”. Quelques choix lexicaux du Pentateuque de la Septante », *Revue des Études Grecques* 109, p. 527-547.
- DURAND 1990** : J.-M. DURAND, « Compte-rendu : Daniel Arnaud, Recherches au Pays d’Aštata, Émar VI, Textes sumériens et accadiens, vol. 1, 2 et 3 », *Revue d’Assyriologie et d’archéologie orientale* 84/1, 1990, p. 49-85.
- DURAND 1998** : J.-M. DURAND, *Les Documents épistolaires du palais de Mari. Tome II* (Littératures anciennes du Proche-Orient 17), Paris, Cerf, 1998.
- FJJAŁKOWSKA 2014** : L. FJJAŁKOWSKA, *Le droit de la vente à Emar* (Philippika 64), Wiesbaden, Harrassowitz, 2014.
- FORSHEY 1973** : H. O. FORSHEY, *The Hebrew Root NĦL and Its Semitic Cognates*, Thèse de doctorat inédite, Université de Cambridge, Cambridge (Massachusetts), 1973.
- KAZIMIRSKI BIBERSTEIN 1860** : A. DE KAZIMIRSKI BIBERSTEIN, *Dictionnaire arabe-français contenant toutes les racines de la langue arabe. Tome 2*, Paris, G. P. Maisonneuve, 1860.
- KOEHLER, BAUMGARTNER 1995** : L. KOEHLER, W. BAUMGARTNER, *The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament. II, ʾetĥ-‘ayin*, Leyde, Brill, 1995.
- KOEHLER, BAUMGARTNER 2001** : L. KOEHLER, W. BAUMGARTNER, *The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament. I, ʾaleph-‘ayin: Study Edition*, Leyde, Brill, 2001.
- KOGAN 2015** : L. KOGAN, *Genealogical Classification of Semitic: The Lexical Isoglosses*, Boston/Berlin, De Gruyter, 2015.
- KOGAN, ARKHIPOV 2025** : L. KOGAN, I. ARKHIPOV, *Semitic Etymological Database Online*, Russian Science Foundation/École des Hautes Études en sciences économiques de Moscou, 2025 [en ligne, URL : <http://sed-online.ru/> – consultation le 26/06/2024].
- LEVINE 2000** : B. A. LEVINE, « The Various Workings of the Aramaic Legal Tradition : Jews and Nabateans in the Naĥal Hever Archive », dans L. H. SCHIFFMAN, E. TOV, J. C. VANDERKAM (dir.), *The Dead Sea Scrolls: Fifty Years After their Discovery; Proceedings of the Jerusalem Congress, July 20–25, 1997*, Jérusalem, Israel Exploration Society, 2000, p. 836-851.
- LEVINE 2011** : B. A. LEVINE, *In Pursuit of Meaning : Collected Studies of Baruch A. Levine*, Winona Lake (Indiana), Eisenbrauns, 2011.
- LION 2011** : B. LION, « Testament (testament). C. Nuzi und Emar », dans M. P. STRECK *et al.* (dir.), *Reallexikon der Assyriologie und vorderasiatischen Archäologie. Band 13, Spinnen. A – Tiergarten*, p. 613-614 [en ligne, URL : <https://publikationen.badw.de/en/rla/index#11590> – consultation le 20/02/2025].
- LIPINIŃSKI 1998** : E. LIPINIŃSKI, « nāĥal (inherit) », dans G. J. BOTTERWERCK, H. RINGGREN, H.-J. FABRY (dir.), *Theological Dictionary of the Old Testament. IX. mārađ - nāqā*, Grand Rapids (Michigan), W. B. Eerdmans, p. 319-335.
- LOHFINK 1990** : N. LOHFINK, « yāraš (possess) », dans G. J. BOTTERWERCK, H. RINGGREN (dir.), *Theological Dictionary of the Old Testament. VI. yōbēl - yātar I*, Grand Rapids (Michigan), W. B. Eerdmans, p. 368-396.
- MALAMAT 1962** : A. MALAMAT, « Mari and the Bible : Some Patterns of Tribal Organization and Institutions », *Journal of the American Oriental Society* 82, p. 143-150.

- MAZZINI 2023** : G. MAZZINI, « Lexical and Philological Notes on the Qatabanic Inscription CSAI I, 206=Thah », *Aula Orientalis* 41/2, p. 251-268.
- MÜLLER 1983** : W. W. MÜLLER, « Altsüdarabische Dokumente », dans O. KAISER, C. DIETHELM (dir.), *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments 1.3. Dokumente zum Rechts- und Wirtschaftsleben*, Gütersloh, Güterloher Verlagshaus, p. 268-282.
- NEUMANN, PAULUS 2009** : H. NEUMANN, S. PAULUS, « Schenkung » dans M. P. STRECK *et al.* (dir.), *Reallexikon der Assyriologie und vorderasiatischen Archäologie. Band 12, Šamuḥa-Spinne*, p. 141-145 [en ligne, URL : <https://publikationen.badw.de/en/rla/index#10547> – consultation le 20/02/2025].
- OELSNER 1998** : J. OELSNER, « Nachlaß. C. Nachaltbabylonisch, Assyrisch, Nuzi, Syrien », dans D. O. EDZARD *et al.* (dir.), *Reallexikon der Assyriologie und vorderasiatischen Archäologie. Band 9, Nab-Nuzi*, p. 42-44 [en ligne, URL : <https://publikationen.badw.de/en/rla/index#8148> – consultation le 20/02/2025].
- PARDEE 2022** : D. J. PARDEE, « The “Priests” of Ugarit : the Textual Evidence », dans J. K. HOFFMEIER, R. E. AVERBECK, J. C. HOWARD, W. ZWINCKEL (dir.), *“Now These Records are Ancient” : Studies in Ancient Near Eastern and Biblical History, Language and Culture in Honor of K. Lawson Younger, Jr.* (Ägypten und Altes Testament 114), Münster, Zaphon, p. 379-420.
- PENTIUC 2001** : E. J. PENTIUC, *West Semitic Vocabulary in the Akkadian Texts from Emar* (Harvard Semitic Studies 49), Winona Lake (Indiana), Eisenbrauns, 2001.
- REYMOND 1991** : P. REYMOND, *Dictionnaire d’hébreu et d’araméen bibliques*, Paris, Cerf, 1991.
- RICKS 1989** : S. D. RICKS, *Lexicon of Inscriptional Qatabanian* (Studia Pohl 14), Rome, Editrice Pontificio Istituto Biblico, 1989.
- ROBIN 2016** : C. J. ROBIN, « Tamna’ et Qatabān. L’état des lieux », dans A. DE MAIGRET, C. J. ROBIN (dir.), *Tamna’ (Yémen), Les fouilles franco-italiennes, Rapport final* (Orient & Méditerranée. Archéologie 20), Paris, De Boccard, 2016, p. 17-105.
- SANDER, TRENEL 1859** : N. P. SANDER, I. TRENEL, *Dictionnaire hébreu-français*, Paris, Société Israélite des Livres Religieux et Moraux, 1859.
- SCHMID 1971** : H. H. SCHMID, « jrš beerben », dans E. JENNI, C. WESTERMANN (dir.), *Theologisches Handwörterbuch zum alten Testament. Band I, ’āb-mātaj*, Munich/Zürich, Chr. Kaiser Verlag/Theologischer Verlag, 1971, col. 778-781.
- VAN SELMS 1954** : A. VAN SELMS, *Marriage & Family Life in Ugaritic Literature* (Pretoria Oriental Series 1), Londres, Luzac & Company Ltd., 1954.
- VIANO 2023** : M. VIANO, *Debts and Indebtedness at Emar* (Studies in Ancient Near Eastern Records 28), Berlin/Boston, De Gruyter, 2023.
- WANKE 1976** : G. WANKE, « nah^alā Besitzanteil », dans E. JENNI, C. WESTERMANN (dir.), *Theologisches Handwörterbuch zum alten Testament. Band II, ne ’ūm-terāfīm*, Munich/Zürich, Chr. Kaiser Verlag/Theologischer Verlag, 1976, col. 55-59.
- WESTBROOK 2003** : R. WESTBROOK, « Emar and Vicinity », dans R. WESTBROOK (dir.), *A History of Ancient Near Eastern Law I* (Handbook of Oriental Studies 21), Leyde, Brill, p. 657-691.

- YADIN et al. 1996** : Y. YADIN, J. C. GREENFIELD, A. YARDENI, « Šeṭer mattanah be-'aramit me-Naḥal Heḥer (Papyrus Yadin 7). A Deed of Gift in Aramaic Found in Naḥal Hever : "Papyrus Yadin 7" », *Eretz-Israel* 25, 1996, p. 383-403.
- YADIN et al. 2002** : Y. YADIN, J. C. GREENFIELD, A. YARDENI, B. A. LEVINE, *The Documents from the Bar Kokhba Period in the Cave of Letters : Hebrew, Aramaic, and Nabatean-Aramaic Papyri* (Judean Desert Studies 3), Jérusalem, Israel Exploration Society.

CITOYEN POUR LES AUTRES

L'ÉCHANGE AU CŒUR DE LA CITOYENNETÉ

DANS LA RÉPUBLIQUE DE PLATON

ÉTIENNE HELMER*

La définition de la citoyenneté en Grèce ancienne a connu des évolutions qui se reflètent, parfois de façon décalée ou non synchronique, dans la pensée des philosophes grecs. C'est le cas à propos de Platon et d'Aristote. Ainsi, à une pratique jusqu'alors assez lâche de la frontière séparant les Athéniens des étrangers, Solon a substitué des séparations catégorielles et statutaires plus marquées non seulement entre Athéniens et étrangers, mais aussi entre individus libres et serviles, ainsi qu'entre les Athéniens eux-mêmes sous la forme de groupes censitaires¹. Avec la loi de Périclès de 451-450, la notion de citoyen s'identifie plus encore à l'idée d'un statut individuel², soutenu plus tard par des critères limitatifs d'ordre économique, comme la capacité à servir comme hoplite ou cavalier sous l'Oligarchie des Quatre-Cents en 411-410³. En instaurant des séparations entre *members* et *non-members*, *insiders* et *outsiders*, de tels critères ont tendu à préciser et consolider la dimension légale et statutaire de la citoyenneté.

C'est dans le cadre de ces frontières catégorielles qu'Aristote élabore sa propre réflexion concernant la notion de citoyen, en montrant que ce que les experts modernes nommeront parfois « l'Homme grec »⁴ se définit avant tout comme un animal politique (*zôon politikon*), dont la définition obéit à un partage net entre la sphère civique de la liberté et la sphère économique de la nécessité confiée aux esclaves et aux femmes, pour reprendre la césure élaborée par Hannah Arendt dans *Condition de l'homme moderne* (1958)⁵. Aristote met en effet les notions de citoyen et de citoyenneté au centre de sa pensée politique, au terme d'une sorte d'emboîtement conceptuel à trois niveaux définissant l'ordre « pédagogique » de sa recherche⁶ (1274b32-1275a) :

Pour celui qui examine les régimes politiques⁷, c'est-à-dire ce qu'est chacun d'eux et ses propriétés, l'examen pour ainsi dire premier, c'est de considérer la cité : qu'est-ce, enfin, que la

1. MANVILLE 1990, p. 132-144.

2. BLOK 2005, p. 17-18.

3. Voir RAAFLAUB 2006, p. 392, note 6.

4. L'expression donne leur titre à plusieurs ouvrages : POHLENZ 1946 ; VERNANT 1993.

5. ARENDT 1958.

6. Voir PELLEGRIN 2017, p. 192.

7. « Régime politique » traduit le grec *politeia*, souvent rendu par « constitution ». Sur cette notion, voir BORDES 1982.

* Chercheur Senior Beatriz Galindo, Université Saint Jacques de Compostelle, Espagne.

cit  ? [...] Cette question m ne   une autre : qu'est-ce que le citoyen ? Puisque la cit  fait partie des compos s comme n'importe lequel des tous [40] form s de plusieurs parties, il est clair qu'il faut d'abord mener une recherche sur le citoyen. La cit , en effet, est une multiplicit  d termin e de citoyens, [1275a] de sorte que nous avons   examiner qui il faut appeler citoyen et ce qu'est le citoyen⁸.

Du r gime politique   la cit , de la cit  au citoyen : la d marche analytique d'Aristote, qui vise   comprendre le tout   partir de ses parties  l mentaires, se solde par deux conclusions principales, qui sont  troitement li es. D'une part, elle fait du citoyen l' l ment central de la cit  envisag e en tant qu'entit  politique. En d'autres termes, quelles que soient les variations empiriques des crit res de la citoyennet  qu'Aristote rep re dans l'histoire des cit s – variations qui vont parfois jusqu'  accorder la citoyennet    des  trangers ou   des esclaves (*Politiques* 1278a29⁹) –, le corps politique se limite pour lui au corps civique, restreint aux adultes m les et libres. Esclaves, femmes et enfants sont, eux, « des parties non politiques de la cit  »¹⁰. D'autre part, la citoyennet  « au sens plein ne peut pas  tre mieux d finie que par la participation   une fonction judiciaire et   une magistrature » (*Pol.*, III, 1275a22)¹¹ : on ne cesse certes pas d' tre citoyen lorsqu'on n'en exerce aucune, mais on l'est au sens le plus plein de l'expression quand on fait vivre les institutions civiques de la *polis*.

Une telle vision de la citoyennet  n'est toutefois pas la seule. Jusqu'au milieu du v^e si cle avant J.-C., le pluriel *politai* aurait en effet continu    d signer en parall le, non pas les d tenteurs exclusifs d'un statut impliquant droits et obligations, mais les habitants d'une ville, englobant les hommes, les femmes, et parfois m me les esclaves¹². Platon semble r activer quelque chose de ce sens ancien de la citoyennet  – le fait de vivre dans une cit  –, et en faire le c ur de sa r flexion politique, qui porte sur l'extension de la participation politique au-del  du seul groupe restreint des citoyens au sens statutaire. Platon, en effet, n'adopte pas la vision cloisonn e ou aristot licienne de la notion de « citoyen » : il remet en cause le caract re absolu des fronti res cat gorielles commun ment admises entre les groupes sociaux qui composent la cit . Ce ph nom ne est explicite   propos de la diff rence entre hommes libres et femmes libres : m me si Platon ne renonce pas   la diff rence politique entre les deux genres, il n'en rend pas moins les femmes fonctionnellement identiques aux hommes pour ce qui est de l'exercice du pouvoir¹³. Un ph nom ne similaire de brouillage des fronti res se produit, quoique de fa on plus subtile, entre individus libres et serviles dans les *Lois* : Platon invite ses lecteurs   se demander si l'esclavage ne serait pas une question de convention et non de nature, renvoyant ainsi la c sure entre citoyens et esclaves   une double affaire de n cessit  et, simultan ment, de contingence

8. ARISTOTE, *Pol.*, trad. P. Pellegrin, 2015, p. 164 (traduction modifi e par l'auteur).

9. Cit  par PELLEGRIN 2017, p. 196.

10. PELLEGRIN 2017, p. 50.

11. ARISTOTE, *Pol.*, trad. P. Pellegrin, 2015, p. 165.

12. BLOK 2005, p. 11-12 ; DAVIES 2015.

13. HELMER 2021.

fondée sur des rapports de force arbitraires¹⁴. De même entre citoyens et étrangers : s'il maintient la frontière séparant ces deux catégories qui structurent toute pensée politique centrée sur la cité, Platon semble admettre néanmoins que des étrangers peuvent être tout aussi vertueux que les citoyens de la cité juste qu'il édifie, et qu'ils seraient donc susceptibles, potentiellement du moins, d'en être faits eux-mêmes citoyens¹⁵.

Ces trois cas montrent qu'on ne saurait souscrire, du moins en ce qui concerne Platon, à l'affirmation selon laquelle Aristote s'inscrirait dans « la grande tradition de Platon à Vernant qui dit que la citoyenneté est une partie de l'essence de l'homme »¹⁶ : outre que l'idée même d'une essence humaine est éminemment problématique chez Platon – sommes-nous des animaux apprivoisés ou sauvages ? demande l'Étranger à Théétète dans le *Sophiste* (222b-c) –, les *Lois* dissipent les contours conceptuels de cette notion, mettant ainsi en question l'idée que la citoyenneté constituerait la forme unique de la participation politique, et qu'elle se limiterait, comme l'estime Aristote, à l'exercice « d'une fonction judiciaire et d'une magistrature » (*Pol.*, III, 1275a22)¹⁷ ou à « la faculté de participer au pouvoir délibératif ou judiciaire » (*Pol.*, 1275b18)¹⁸.

Mon hypothèse dans l'article qu'on va lire est qu'une telle remise en question est aussi à l'œuvre dans la *République*. Plus exactement, s'il est vrai que c'est « dans son rapport au projet de chaque ouvrage [de Platon] que se situe la différenciation entre les descriptions qui [...] sont faites [du terme 'citoyen'] dans chacun d'entre eux »¹⁹, la *République* se caractérise par le fait que la participation politique ne s'y définit pas au moyen d'une notion cloisonnée de la citoyenneté mais par l'exercice de fonctions indispensables à l'existence de la cité. Y être citoyen, au sens large de participer à l'édification et au fonctionnement de la cité, c'est participer d'un échange fonctionnel pour le bien de la *polis* : le citoyen y est citoyen *pour les autres*. Pour le montrer, je me pencherai dans un premier temps sur la difficulté principale que pose l'emploi par Platon du terme de « citoyen » dans la *République*, dont les occurrences se partagent entre un usage universel et un usage restreint. Dans un second temps, je montrerai comment ce double usage permet à Platon de concevoir la citoyenneté comme une forme d'échange fonctionnel.

Usage universel et usage restreint de la notion de « citoyen »

Dans la *République*, les occurrences de « citoyen », somme toute assez rares (39 selon le *Thesaurus Linguae Graecae*), oscillent entre un sens universel, qui désigne tous les membres de la cité, au point de recouvrir, et peut-être d'annuler, les divisions catégorielles empiriques, notamment entre citoyen et citoyenne ; et un sens restreint concernant soit les seuls gouvernés, soit uniquement les gouvernants. Illustrent le premier sens toutes les occurrences où un groupe

14. HELMER 2019.

15. HELMER 2016a.

16. PELLEGRIN 2017, p. 194.

17. ARISTOTE, *Pol.*, trad. P. Pellegrin, 2015, p. 165.

18. ARISTOTE, *Pol.*, trad. P. Pellegrin, 2015, p. 167.

19. BERTRAND 2000, p. 37.

fonctionnel est décrit dans son rapport « aux *autres* citoyens » (τοῖς ἄλλοις πολίταις, II, 375b ; τῶν ἄλλων πολιτῶν, III, 414e ; τοὺς ἄλλους πολίτας, III, 416c-d ; τῶν ἄλλων πολιτῶν, III, 416e et 417b ; τοὺς ἄλλους πολίτας, IV, 423d ; τοῖς ἄλλοις πολίταις, IX, 579c), ce qui laisse entendre que le groupe en question ou l'individu (par exemple le tyran en IX, 579c) est lui-même compté comme citoyen. À quoi il faut ajouter les occurrences où le terme *politês* concerne à l'évidence l'ensemble des membres de la cité, que ce soit explicitement (πάντες οἱ πολῖται, V, 462b), ou que le contexte le signale clairement, comme en IV, 431e où le terme englobe à la fois gouvernants et gouvernés.

L'usage restreint ou partiel, quant à lui, désigne souvent les gouvernés : par exemple, les gouvernants peuvent mentir « aux citoyens » quand c'est dans l'intérêt de la cité (III, 389b) ; ou encore, les auxiliaires ne doivent pas nuire « aux citoyens » et se comporter en tyrans envers eux, au lieu d'être leurs protecteurs bienveillants (III, 416b) (voir aussi VI, 502b et VIII, 567b). Plus rarement, le terme est appliqué aux seuls gouvernants ou auxiliaires, comme en V, 463d où la formule « tous les citoyens » ne semble désigner que les gardiens, et en V, 471b où les règles de comportement à la guerre s'appliquent aux seuls auxiliaires, chargés des opérations militaires.

Un débat s'est noué autour des usages restreints ou partiels pour savoir si certains membres de la cité, en particulier les gouvernants, ne seraient pas, si l'on peut dire, *plus* citoyens que les autres : en 463d, l'expression « tous les citoyens » leur est appliquée et semble leur conférer le monopole de la citoyenneté ou le titre de « part exemplaire de la cité »²⁰. Mise au compte d'un « lapsus significatif »²¹, l'expression en question est d'autant plus troublante qu'elle s'inscrit dans un passage où le terme ne cesse d'osciller entre usage large et usage restreint (V, 463a-464a). Y sont en effet évoqués d'abord 1/ les rapports entre tous les membres de la cité (463a-c) ; puis 2/ la communauté familiale des seuls gardiens (463c-e) ; enfin 3/ de nouveau tous les citoyens de la cité²². La question de Socrate à la fin de l'extrait – « la cause [de la communauté parfaite « de nos citoyens » *au sens de toute la cité*] n'est-elle pas, outre l'organisation générale, la communauté des femmes et des enfants chez les gardiens ? » (V, 464a)²³ – laisse entendre que ces oscillations, et notamment le passage de 2 à 3, s'expliquent par le fait que ce texte examine les conséquences, sur l'ensemble de la cité, de la communauté familiale établie pour le seul groupe des gardiens, plutôt qu'il n'envisage ce que seraient les conséquences d'une telle mesure appliquée aussi au groupe des producteurs, comme le supposent Aristote (*Pol.*, II, 1264a11-22) et Trevor Saunders²⁴.

Renouveler le sens de la citoyenneté

Le débat autour de ce passage complexe conduit maints experts à conclure à un certain flou de Platon quant à l'usage et à la définition de « citoyen ». Une telle conclusion pêche

20. BERTRAND 2000, p. 41.

21. LÉVY 1980, p. 235, note 160, cité par BERTRAND 2000, p. 41, note 31.

22. C'est ainsi que je comprends ἡμῖν οἱ πολῖται en 464a ; voir BERTRAND 2000, p. 41, note 31.

23. PLATON, *Rép.* V, édit. É. Chambry, 1934, p. 72-73 ; trad. G. Leroux, 2016, p. 285.

24. ARIST., *Pol.*, trad. P. Pellegrin 2015, p. 125-126 ; SAUNDERS 1995, p. 122, cité par BERTRAND 2000, p. 41, note 31. Dans la lecture d'Aristote et de Trevor Saunders, « nos citoyens » en *Rép.* V, 464a (ἡμῖν οἱ πολῖται) ne renvoie pas à l'ensemble des citoyens de la cité, comme je le crois, mais seulement aux gardiens.

cependant par sa méthode, en ce qu'elle se concentre sur un seul extrait, au lieu de prendre en compte l'ensemble de la *République*. Un tel changement d'échelle permet de voir, en effet, que ces oscillations tiennent en réalité au déplacement conceptuel que le philosophe fait subir à la notion de citoyenneté dans tout l'ouvrage : elle n'y désigne pas un statut, ni même une compétence ou une fonction qui serait exclusivement d'ordre gouvernemental, législatif ou judiciaire, mais, en un sens que nous allons préciser, l'exercice de l'une des fonctions requises pour que la cité existe et perdure en tant que communauté économique et politique.

En effet, on signale rarement, pour ne pas dire jamais, que la première occurrence de « citoyen » n'apparaît pas immédiatement dans le récit de la naissance de la cité au Livre II de la *République*, c'est-à-dire dans l'étape initiale d'agrégation des « quatre ou cinq » artisans nécessaires à la satisfaction des besoins humains élémentaires (II, 369b-d). On ne saurait donc parler d'une « pratique citoyenne spontanée » dans ce moment « archéologique » de la *République*²⁵. La première occurrence de « citoyen » n'apparaît qu'à l'étape suivante, celle qui conduit à l'idée de la spécialisation – d'abord individuelle, puis catégorielle – des fonctions (II, 369e sq.). Autrement dit, que les premiers artisans s'installent et coopèrent dans une *polis* (II, 369c) ne suffit pas à en faire des citoyens. Ils ne le sont à proprement parler qu'à partir du moment où Socrate connecte les deux principes que sont, d'une part, l'échange ou la réciprocité – « chacun doit mettre en commun son travail avec tous les autres » (*ἕνα ἕκαστον τούτων δεῖ τὸ αὐτοῦ ἔργον ἅπασιν κοινὸν κατατιθέναι*, II, 369e)²⁶ – et, d'autre part, la spécialisation au sens strict (ici individuelle), étayée par le triple argument 1) de la diversité des talents individuels, 2) de l'urgence et de la facilité de la production, et 3) de son volume (II, 370a-c). Ce n'est qu'alors que Socrate déclare : « Il faut donc, Adimante, *des citoyens* (*πολιτῶν*) en plus grand nombre que les quatre occupés aux tâches dont nous avons parlé » (II, 370c)²⁷. Certes, l'expression sous-entend que sont déjà citoyens, en un sens, les quatre premiers artisans réunis dans cette cité naissante. Cependant, il me paraît significatif que Platon n'emploie le terme de « citoyens » qu'une fois précisées les modalités de leurs relations, c'est-à-dire leur inscription dans un cycle de réciprocité fondé sur la spécialisation fonctionnelle. Est citoyen qui contribue au commun de la cité, au commun qu'*est* la cité. À ce titre, les producteurs le sont tout autant que les auxiliaires et les gardiens²⁸, ce que confirment, on l'a vu, les occurrences du terme dans son acception large.

Une précision est indispensable pour bien comprendre cette redéfinition de la citoyenneté : celle-ci ne se limite pas à l'exercice de l'une des multiples fonctions nécessaires – économique, militaire ou politique – pour que la cité existe et perdure. Elle est plus exactement l'exercice de l'une de ces fonctions *en tant que contribution à la communauté*, dans le cadre d'un échange fonctionnel généralisé. Comme je l'ai proposé ailleurs²⁹, la spécialisation individuelle puis catégorielle n'est pas ce principe de séparation ou de juxtaposition de fonctions qu'Aristote

25. BERTRAND 2000, p. 38.

26. PLATON, *Rép.* II, édit. É. Chambry, 1932, p. 66 ; trad. G. Leroux, 2016, p. 138 (traduction modifiée par l'auteur).

27. PLATON, *Rép.* II, édit. É. Chambry, 1932, p. 66-67 ; trad. G. Leroux, 2016, p. 138-140.

28. BERTRAND 2000, p. 40.

29. HELMER 2016b.

(*Pol.*, II, 1264a24-26) et certains commentateurs ont vu en elle, et qui déboucherait sur l'impossible communauté des membres de la cité et l'impossible unité de cette dernière parce que chacun des trois groupes exercerait sa fonction sans lien avec les deux autres³⁰. Au contraire, ce principe est le ciment de leur union précisément parce qu'il inclut, en lui donnant forme, ce qui trame l'existence de la cité dès le départ, à savoir la nécessité dans laquelle se trouvent les individus de se rassembler et de coopérer par l'échange (πολλοὺς εἰς μίαν οἰκισιν ἀγείραντες κοινωνοὺς τε καὶ βοηθοὺς, II, 369c), et que Socrate rappelle plus tard en ces termes : « la loi veut mettre en œuvre les choses de telle manière que cela se produise dans la cité tout entière, en mettant les citoyens en harmonie (συναρμόττων τοὺς πολίτας) par la persuasion et la nécessité, [520a] *et en faisant en sorte qu'ils s'offrent les uns aux autres les services dont chacun est capable de faire bénéficier la communauté* » (ποιῶν μεταδιδόναι ἀλλήλοις τῆς ὠφελίας ἣν ἂν ἕκαστοι τὸ κοινὸν δυνατοὶ ὦσιν ὠφελεῖν) (*Rép.* VII, 519e-520a³¹; je souligne).

En vertu de ce principe, le citoyen de la *République* est donc toujours citoyen *pour les autres* ou *envers eux*, de même que les autres le sont toujours *pour lui*. La citoyenneté de la *République* désigne une *relation*, des individus ou des groupes vers les autres individus et les autres groupes, dans et pour l'horizon commun de la cité. C'est sans doute le passage IV, 463a-b qui le dit le mieux. Socrate y montre à Glaucon que le nom de « citoyen » ne prend sens dans la cité juste qu'en désignant le rôle particulier rempli par un groupe *envers* les autres :

- Eh bien, qu'en est-il ? Il existe, n'est-ce pas, dans les autres cités aussi, des dirigeants et un peuple (ἄρχοντές τε καὶ δῆμος), comme il en existe dans celle-ci également ?
- Il en existe.
- Tous ceux-là se donnent les uns les autres le nom de citoyens ?
- Comment ne serait-ce pas le cas ?
- Mais en plus de s'appeler du nom de citoyens (πρὸς τῷ πολίτας), comment dans les autres cités le peuple nomme-t-il les dirigeants ?
- Dans la plupart des cités, il les nomme « despotes », mais dans les cités qui ont des régimes démocratiques, ils s'en tiennent au même nom, « dirigeants ».
- Mais qu'en est-il du peuple dans notre cité (ὁ ἐν τῇ ἡμετέρᾳ δῆμος) ? En plus d'être des « citoyens » (πρὸς τῷ πολίτας), que dit-il que sont les dirigeants ?
- Ils sont des protecteurs, et aussi des auxiliaires, dit-il.
- Et eux, comment appellent-ils le peuple (τὸν δῆμον) ?
- Ils les appellent « donneurs de salaires » et aussi « nourriciers » (μισθοδοῦτας τε καὶ τροφείας).
- Et dans les autres cités, comment les dirigeants appellent-ils leurs peuples ?
- « Esclaves », dit-il³².

30. Concernant les interprétations contrastées auxquelles ce passage d'Aristote a donné lieu, voir la synthèse de MÜLLER 2016.

31. PLATON, *Rép.* VII, édit. É. Chambry, 1934, p. 153 ; trad. G. Leroux, 2016, p. 366.

32. PLATON, *Rép.* IV, édit. É. Chambry, 1934, p. 71 ; trad. G. Leroux, 2016, p. 283 (traduction modifiée par l'auteur).

L'hypothèse défendue dans ce passage est que « les donneurs de salaire » ou les « nourriciers » le sont envers ceux qui sont « protecteurs » ou « auxiliaires » à leur endroit. On peut alors supposer que les usages partiels ou restreints de « citoyen » signalent cette même dimension relationnelle, en l'envisageant cette fois dans des cas spécifiques. Quand le terme désigne les gouvernés, c'est souvent dans un passage où la fonction des *gouvernants*, nommés comme tels, est examinée dans ses manquements éventuels à la réciprocité. En ne précisant pas que cette fonction est tournée vers « les autres citoyens », soit les gouvernés, comme il le fait parfois, Platon laisse entendre en effet que l'état de « citoyens » de ces gouvernants est suspendu à la façon dont ils exercent le pouvoir : s'ils ne l'exercent que pour eux-mêmes et non *pour les autres citoyens*, ils heurtent ou brisent la réciprocité appelée par le principe de la spécialisation, cessant alors d'être citoyens au sens que Platon donne selon moi à ce terme. Par exemple, « à ceux qui gouvernent la cité (τοῖς ἀρχουσιν δὴ τῆς πόλεως) [...] revient la possibilité de mentir [...] à l'égard des citoyens (πολιτῶν ἔνεκα) quand il s'agit de l'intérêt de la cité » (III, 389b)³³. La précision finale – « quand il s'agit de l'intérêt de la cité » – semble suspendre l'intégrité de la fonction des gouvernants, donc leur qualité de citoyen, à leur capacité à se considérer comme *con*citoyens des autres, c'est-à-dire comme pris dans l'échange fonctionnel qui donne son unité à la cité, plutôt qu'à mentir uniquement dans leur intérêt à eux.

Une analyse similaire vaudrait pour ces autres indications données par Socrate : les auxiliaires ne doivent pas nuire aux citoyens (πρὸς τοὺς πολίτας) ni se comporter en tyrans envers eux « au lieu d'être des protecteurs bienveillants » (III, 416b) ; le tyran est distingué des citoyens auprès desquels il se rend « odieux » (ἀπεχθάνεσθαι τοῖς πολίταις, VIII, 567b ; τοῖς πολίταις ἀπεχθάνηται, VIII, 567d) – ils ne sont pas pour lui « les autres citoyens », en ce que lui-même ne se compte pas parmi eux mais prétend faire exception. Il en va de même à propos du philosophe-roi : « tant que (πρὶν ἂν) la classe des philosophes ne sera pas au pouvoir dans une cité, il n'y aura ni pour la cité ni pour les citoyens (πολίταις) aucun répit à leurs maux » (VI, 501e)³⁴. Étrange formule à première vue : on s'attendrait justement à ce que sous le règne du philosophe-roi, la réciprocité inhérente à la version platonicienne de la citoyenneté soit pleinement assurée, et que les philosophes soient comptés au nombre des citoyens. Mais là encore, la formule est pleine de réserve : elle n'évoque pas le philosophe *devenu roi*, elle suspend le devenir des citoyens à une condition dont rien ne dit si elle peut se réaliser.

À l'inverse, et en cohérence avec ce qui vient d'être dit, quand « citoyen » ne désigne que les gouvernants, on peut y voir le signal de ce que l'exercice de leur fonction dans la cité juste que Platon conçoit ne les sépare pas du reste de la communauté, mais les y fait au contraire participer pleinement. Les appeler « citoyens » plutôt que « gouvernants », c'est récuser le partage, voire le conflit, qui caractérise l'exercice ordinaire du pouvoir, au profit d'une vision intégrée de la contribution de chaque groupe fonctionnel à la cité. C'est le cas en V, 471b où « nos citoyens » (τοὺς ἡμετέρους πολίτας) désignent les gardiens auxiliaires pour lesquels sont édictées des règles de comportement à la guerre. En les nommant ainsi, Socrate signale que la spécificité de leur tâche, tant qu'elle s'accomplit dans le respect de ces règles, se fait pour toute la communauté et non pas pour eux-mêmes, et qu'ils remplissent ainsi leur rôle de citoyen.

33. PLATON, *Rép.* III, édit. É. Chambry, 1932, p. 96 ; trad. G. Leroux, 2016, p. 169.

34. PLATON, *Rép.* VI, édit. É. Chambry, 1934, p. 127 ; trad. G. Leroux, 2016, p. 341.

Conclusion

Les oscillations observées au Livre V de la *République* et évoquées plus haut ne sont donc pas à mettre au compte d'une inconséquence de Platon, qui se montre au contraire très cohérent dans l'usage du terme qui nous occupe. Le passage demeure certes incompréhensible tant qu'on se demande seulement qui « citoyen » désigne dans chaque occurrence, et qu'on tient ces variations dans le référent pour des incohérences. En réalité, la perturbation ainsi introduite indique que dans la cité juste que Platon conçoit – et dans le vocabulaire adéquat qu'il forge à mesure qu'il élabore cette cité –, « citoyen » désigne toujours, indépendamment de la modalité concrète sous laquelle son exercice se manifeste, une façon de contribuer au commun, c'est-à-dire d'œuvrer pour les autres en un sens politique général. Il s'ensuit notamment que, dans la *République* tout au moins, la question de la servitude ne se pose pas : le statut a cessé d'être une question pertinente pour comprendre la participation politique, qui se joue sur un autre plan. L'incertitude maintes fois repérée concernant la présence des esclaves dans la *Kallipolis* – certains estiment qu'elle en contient³⁵, d'autres le nient ou du moins signalent qu'on ne peut l'affirmer en toute certitude³⁶ – s'explique dès lors, là encore, moins par l'inconséquence de Platon que par le même geste de renouvellement conceptuel qu'on vient d'observer à propos des citoyens : la question n'est pas tant de savoir si la cité juste compte ou non des esclaves que de s'interroger sur la transformation que Platon fait subir à cette notion. À ce titre, ce sont les fonctions remplies qui doivent prévaloir pour identifier non plus des statuts ou des places dans des rapports de pouvoir, mais des façons de contribuer à une même communauté, en mettant l'échange au cœur de la cité. On ajoutera cet argument supplémentaire qui, s'il ne corrobore pas directement l'hypothèse centrale de cet article, n'en est pas moins cohérent avec elle et l'étaye de manière indirecte : la clé de voûte de la première étape de la construction de la cité dont Platon conçoit le modèle en la fondant sur le principe de la spécialisation individuelle des métiers, est l'échange des produits sur le marché, transaction fondamentale dont les marchands sont les agents, sans lesquels il n'y aurait pas de cité possible³⁷.

Les dialogues politiques de Platon – la *République* et les *Lois* principalement, le *Politique* dans une moindre mesure – invitent ainsi à se défaire de l'évidence avec laquelle, jusqu'à une époque récente, la définition aristotélicienne a tendu à s'imposer dans le champ des études du politique en Grèce ancienne en général, et chez les interprètes de Platon en particulier, occultant les déplacements sémantiques dont le terme a pourtant fait l'objet, de l'époque archaïque à l'époque classique³⁸.

35. VLASTOS 1968 ; PRAUSCELLO 2014.

36. PÉTREMENT 1965 ; CALVERT 1987.

37. HELMER 2016b, p. 22-23.

38. BLOK 2005.

Bibliographie

Sources littéraires

- ARISTOTE, *Pol.* : P. PELLEGRIN, *Les Politiques*, Paris, GF Flammarion, 2015.
- PLATON, *Rép. I-III* : E. CHAMBRY, *Ceuvres complètes. Tome VI. La République, Livres I-III*, Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1932.
- PLATON, *Rép. IV-VII* : E. CHAMBRY, *Ceuvres complètes. Tome VII, 1^{re} partie. La République, Livres IV-VII*, Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1931.
- PLATON, *Rép. VIII-X* : E. CHAMBRY, *Ceuvres complètes. Tome VII, 2^e partie. La République, Livres VIII-X* Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1934.
- PLATON, *Rép.* : G. LEROUX, *La République*, Paris, GF Flammarion, 2016.
- PLATON, *Soph.* : A. DIÈS, *Ceuvres complètes. Tome VIII, 2^e partie. Le Sophiste*, Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1923

Références

- ARENDRT 1958 : A. ARENDRT, *The Human Condition*, Chicago, University of Chicago Press, 1958.
- BERTRAND 2000 : J.-M. BERTRAND, « Le citoyen des cités platoniciennes », *Cahiers du Centre Gustave Glotz* 11, 2000, p 37-55 [en ligne, URL : https://www.persee.fr/doc/ccgg_1016-9008_2000_num_11_1_1517 – consultation le 11/04/2025].
- BLOK 2005 : J. BLOK, « Becoming citizens. Some notes on the semantics of “citizen” in archaic Greece and classical Athens », *Klio* 87, 2005, p. 7-40.
- BORDES 1982 : J. BORDES, *Politeia dans la pensée grecque jusqu’à Aristote*, Paris, Les Belles Lettres, 1982.
- CALVERT 1987 : B. CALVERT, « Slavery in Plato’s Republic », *Classical Quarterly* 37/2, p. 367-372 [en ligne, URL : <https://philpapers.org/rec/CALSIP> – consultation le 19/03/2026].
- DAVIES 2015 : J. DAVIES, « Citizenship, Greek », dans T. WHITMARSH, S. GOMBERG (dir.), *Oxford Classical Dictionary*, Oxford, Oxford University Press, 2015 [en ligne, URL : <https://oxfordre.com/classics/view/10.1093/acrefore/9780199381135.001.0001/acrefore-9780199381135-c-1595> – consultation le 11/04/2025].
- HELMER 2016a : É. HELMER, « Inclure/exclure : la cité de Platon face aux étrangers », *Cités* 68, 2016, p. 75-88.
- HELMER 2016b : É. HELMER, « D’une réciprocité à l’autre : la spécialisation des métiers et des fonctions comme principe d’unité politique dans la République de Platon », *Revista Archai* 16, 2016, p. 13-42 [en ligne, URL : https://doi.org/10.14195/1984%E2%80%919124_9X_16_1 – consultation le 11/04/2025].
- HELMER 2019 : É. HELMER, « La frontière politique intérieure : le sens de l’esclavage dans les Lois et dans le Politique de Platon », *Méthexis* 31/1, 2019, p. 27-46.
- HELMER 2021 : É. HELMER, « Semblables inférieures : quels lieux pour les femmes dans la cité juste de Platon ? », *Plato Journal* 21, 2021, p. 97-109 [en ligne, URL : https://doi.org/10.14195/2183-4105_21_7 – consultation le 11/04/2025].
- LÉVY 1980 : E. LÉVY, « Cité et citoyen dans la Politique d’Aristote », *Ktéma* 5, 1980, p. 223-248.

- MANVILLE 1990** : P. B. MANVILLE, *The Origins of Citizenship in Ancient Athens*, Princeton, Princeton University Press, 1990.
- MÜLLER 2016** : J. MÜLLER, « The Politics of Aristotle's Criticism of Plato's *Republic* », dans S. WEISSER, N. THALER (dir.), *Strategies of Polemics in Greek and Roman Philosophy*, Boston, Brill, 2016, p. 93-112.
- PELLEGRIN 2017** : P. PELLEGRIN, *L'Excellence menacée. Sur la philosophie politique d'Aristote*, Paris, Garnier, 2017.
- PÉTREMENT 1965** : S. PÉTREMENT, « Platon et l'esclavage », *Revue de Métaphysique et de Morale* 70/2, 1965, p. 213-225.
- POHLENZ 1946** : M. POHLENZ, *Der hellenische Mensch*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1946.
- PRAUSCELLO 2014** : L. PRAUSCELLO, *Performing Citizenship in Plato's Laws*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.
- RAAFLAUB 2006** : L. RAAFLAUB, « Athenian and Spartan eunomia or: what to do with Solon's Timocracy ? », dans J. BLOK, A. LARDINOIS (dir.), *Solon of Athens. New Historical and Philological Approaches*. Leyde, Brill, p. 390-428.
- SAUNDERS 1995** : T. J. SAUNDERS, *Aristotle. Politics. Books I and II. Trans. and commentary*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
- VERNANT 1993** : J.-P. VERNANT (dir.), *L'homme grec*, Paris, Le Seuil, 1993.
- VLASTOS 1968** : G. VLASTOS, « Does Slavery Exist in Plato's *Republic*? », *Classical Philology* 63/4, 1968, p. 291-295.

LA DIALECTIQUE STRATÉGIQUE EN GRÈCE CLASSIQUE

LES CAMPAGNES DE DÉMOSTHÉNÈS EN ÉTOLIE ET EN AMPHILOCHIE PENDANT LA GUERRE DU PÉLOPONNÈSE (426/5)

FÉLIX ENAULT*

C. Clausewitz offre pour notre étude un point de départ nécessaire lorsqu'il affirme que « la guerre n'est qu'une continuation du commerce politique par le recours à d'autres moyens. Recours à d'autres moyens, disons-nous, afin de souligner que ce commerce politique ne cesse pas avec la guerre : il ne se mue pas en quelque chose de totalement différent, il continue tel quel au contraire, quels que soient les moyens employés »¹. L'étude de la guerre est en effet fondamentale pour aborder la question des échanges entre les sociétés car, loin de représenter une rupture des relations politiques, elle en constitue alors par essence un des aspects, un échange entre entités politiques caractérisé par l'usage nécessaire, mais non exclusif, de la force, pour imposer sa volonté à l'autre.

La guerre est un phénomène endémique dans le monde grec², en particulier lorsque l'on tient compte de l'intégralité des formes d'utilisation de la force sur le spectre de la conflictualité, des engagements à grande échelle, comme l'expédition de Sicile en 415, aux frappes prédatrices officielles durant la paix de Nicias, intégrées à la manipulation du cadre juridique de la *syla*, du droit de représailles, et ce afin de ne pas déclencher officiellement les hostilités. Elle est aussi hégémonique dans la pensée des Anciens au travers de son rôle dans la formation des entités socio-politiques, dans la construction des identités culturelles, mais surtout par sa place comme forme d'échange politique institutionnalisée, au sein de cette « société d'États »³. Le sophiste Protagoras d'Abdère, dans un dialogue de Platon, évoque ainsi « l'art politique, dont l'art de la guerre est une partie (πολιτικὴν γὰρ τέχνην οὐπω εἶχον, ἥς μέρος πολεμική) »⁴ : l'élève de Socrate

1. CLAUSEWITZ 2006 [1832], p. 395.

2. GARLAN 1989, p. 21.

3. VAN WEES 2004, p. 6, qui cite Hedley Bull, *The Anarchical Society*, 1977.

4. PLATON, *Protagoras*, 322b : sauf mention contraire, les traductions sont tirées des Belles Lettres.

* Félix ENAULT est doctorant à Sorbonne Université. Il travaille sous la direction du Professeur François LEFÈVRE. Sa thèse porte sur les « Aspects de la guerre irrégulière dans l'Antiquité grecque et romaine (VI^e-II^e siècles av. J.-C.) : éléments de stratégie et de tactique chez Thucydide, Xénophon, Énée le Tacticien et Polybe ».

définit lui-même par la suite l'art de la guerre comme subordonnée à l'art politique lorsqu'il écrit « nous ne mettrons donc point au rang de la politique une science qui n'est que sa servante, la science des généraux (τὴν οὖν ποτε καὶ ἐπιχειρήσομεν οὕτω δεινῆς καὶ μεγάλῃς τέχνης συμπάσης τῆς πολεμικῆς δεσπότην ἀποφαινέσθαι πλὴν γε δὴ τὴν ὄντως οὔσαν βασιλικήν) »⁵. Pour J.-P. Vernant, « la guerre, c'est la même cité dans sa face tournée vers le dehors, l'activité du même groupe de citoyens confrontés cette fois avec ce qui n'est pas eux, l'étranger, c'est-à-dire, en règle générale, d'autres cités »⁶. Elle est alors un outil au service du politique, une forme des échanges entre les cités dans laquelle se déploie toute une rhétorique aussi décisive que celle qui anime les discours dont se nourrit le débat politique interne de la cité. Platon associe ainsi comme sciences parentes de la science royale, l'art de la guerre, l'art judiciaire, mais surtout la rhétorique qui, « prêtant à la justice sa force persuasive, gouverne toute activité à l'intérieur des cités »⁷.

Dans la Grèce classique, ces conflits sont encadrés par un droit coutumier, les « lois communes des Grecs »⁸, qui relèvent en premier lieu de conceptions religieuses. Un cadre normatif, le *nomos*, qu'Y. Garlan qualifie de « pratiques régulées, institutionnalisées, obéissant plus ou moins à certains accords officiellement conclus ou de coutumes tacitement admises »⁹ : au sein duquel se développe une casuistique complexe¹⁰ et toute une rhétorique fondée sur la notion de réciprocité. La conscience, dès les poèmes homériques, d'une identité hellénique, renforcée par les guerres médiques puis le développement du panhellénisme, contribue à structurer ce cadre de références culturelles commun dans lequel s'enracine ces conceptions juridiques et morales.

Au sein de ces échanges politiques se déploie la stratégie, définie dans le domaine des études stratégiques comme « l'art de la dialectique des volontés et des intelligences employant entre autres la force ou la menace de recours à la force à des fins politiques »¹¹. Cette conception se retrouve déjà à la fin du v^e siècle en Grèce dans le cadre de la réflexion sur les *technai*, à travers la philosophie présocratique et les premiers traités sur l'art de la guerre, passant progressivement de l'hoplomachie et de considérations tactiques à des approches stratégiques. L'enseignement des sophistes, ces voyageurs instructeurs, insufflent de plus à cet art comme à l'art rhétorique un aspect dialectique et rationaliste, adaptatif et dynamique plutôt qu'une application dogmatique de principes, dans le souci premier de l'efficacité. Dans *Sur Héraclès* du sophiste Prodicos de Céos, Vertu déclare au héros que rien de bon ne vient sans effort et évoque les arts de la guerre (τὰς πολεμικὰς τέχνας) qui découlent d'un apprentissage auprès d'experts d'un enseignement théorique et de l'entraînement, de la pratique¹². Ces mêmes conceptions se retrouvent ainsi chez Polybe, qui écrit au sujet des connaissances nécessaires au commandant que « toutes ces choses s'apprennent

5. PLATON, *Le Politique*, 305a.

6. VERNANT 1999, p. 22.

7. PLATON, *Le Politique*, 304a.

8. THUCYDIDE, III, 59, 1.

9. GARLAN 1989, p. 12.

10. GARLAN 1999, p. 20.

11. MOTTE 2018, p. 19 : définition de Georges-Henri SOUTOU, cours à l'École de guerre, 2012.

12. XÉNOPHON, *Mémoires*, II, 1, 28.

soit par la pratique, soit en s'informant auprès d'autrui, soit par une étude méthodique »¹³. L'art est donc une « pratique supposant l'application de règles en vue d'une fin donnée »¹⁴ et Aristote écrit ainsi que « la victoire [est] la fin de la stratégie (στρατηγικῆς δὲ νίκη) »¹⁵. Mais il est aussi lié à la perception et à l'idée de création extraordinaire¹⁶, et en cela, l'art du stratège est profondément lié à la *métis*, à l'intelligence rusée, féconde en stratagèmes et qui découle de l'*anchinoia*, de la capacité d'analyse rapide¹⁷.

Par son ampleur, comme par ses enjeux, la guerre du Péloponnèse constitue un catalyseur majeur dans l'évolution de ces conceptions dialectiques, par la complexification des conflits, la rencontre de cultures stratégiques alternatives, mais aussi avec la professionnalisation progressive du commandement et la constitution de formations spécialisées. Son intérêt est d'autant plus grand que la première phase du conflit est relatée par Thucydide, premier penseur stratégique par son approche rationaliste et analytique des phénomènes politiques et militaires. Les discours et les débats qui jalonnent son œuvre, des assemblées aux champs de batailles, illustrent le caractère fondamentalement dialectique de la guerre par leur mise en forme comme par les procédés rhétoriques qui s'y répondent. Pour aborder cette question des échanges dans la guerre, son récit des campagnes menées en 426 par Démosthénès, fils d'Alkisthénès, est particulièrement important¹⁸. Mis en déroute en Étolie durant l'été, ce stratège athénien défait quelques mois plus tard les Lacédémoniens et leurs alliés en Amphilochie, en s'adaptant au milieu, aux moyens et aux acteurs de ces échanges au sein de la dialectique stratégique, de ce duel de volontés employant des arguments de force pour résoudre leur conflit¹⁹.

Par l'étude de ces campagnes comme théâtres d'échanges, nous chercherons alors à questionner la validité du concept de dialectique stratégique dans le cadre de la pensée stratégique des Anciens, mais aussi à appréhender les échanges qui se produisent dans les cultures de guerre aux niveaux opérationnels et tactiques, ainsi que le développement d'une rhétorique discursive de manipulation du cadre normatif des conflits. Nous étudierons dans un premier temps la stratégie comme dialectique par le prisme de la stratégie indirecte mise en place par Démosthénès, avatar de la culture de guerre athénienne, et le rôle de l'altérité dans la guerre appréhendée comme forme d'échange politique. Puis nous aborderons la capacité d'adaptation et les interactions entre les différentes cultures de guerre, dans la conduite des opérations. Enfin, nous étudierons la question de la manipulation du cadre normatif, de la ruse comme arme au sein d'une forme d'échange asymétrique.

13. POLYBE, IX, 14, 1, traduction de Denis ROUSSEL.

14. MOTTE 2018, p. 12.

15. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, 1094a.

16. MOTTE 2018, p. 12.

17. WHEELER 1997, p. 47.

18. Sur Démosthénès, on se reportera à ROISMAN 1993.

19. BEAUFRÉ 2012, p. 34.

La stratégie indirecte et la connaissance de l'ennemi

La guerre sous-entend la nécessité de désigner un ennemi, de réduire l'échange fondamental à deux entités, dont l'opposition dialectique des volontés et des intelligences est constitutive de la stratégie²⁰ : mais elle est un échange d'autant plus particulier que la caractéristique initiale de cette dialectique est par essence négative. En effet, la stratégie se traduit par la réduction de la liberté d'action de l'adversaire, et donc, par une réduction de la capacité de l'ennemi à engager la discussion stratégique. La guerre a pour but d'imposer sa volonté à l'ennemi. La victoire, obtenue au sein de la dialectique stratégique, est une décision, d'ordre psychologique : elle nécessite l'acceptation par l'ennemi de son impossibilité à poursuivre l'échange : « la victoire, c'est le moment où l'Autre accepte la volonté qui lui est imposée, soit qu'il n'ait plus les moyens de lutter, soit que son « système » se soit effondré. N'est vaincu que celui qui s'estime vaincu »²¹. Ce duel se trouve déjà dans la terminologie grecque. Dans son étude des termes relatifs aux stratagèmes, E. L. Wheeler évoque le sens de « contrer », de « surpasser comme général », pour le verbe *στρατηγέω* chez Démosthène : que l'on retrouve aussi chez Polybe dans le sens de « manœuvrer l'ennemi »²² et surtout de « contrer l'ennemi par un stratagème »²³.

La stratégie se déploie sur un spectre de la conflictualité, aux extrémités duquel se trouvent la « stratégie indirecte » et la « stratégie directe ». Cette dernière correspond à la vision d'un adversaire comme une accumulation de forces, qu'il est nécessaire de détruire, soit par l'usure, en frappant directement sur la concentration adverse jusqu'à l'abattre, soit par l'engagement décisif contre cette même concentration de forces, c'est le cœur de l'approche spartiate durant les premières années de la guerre par la dévastation du territoire athénien. À l'inverse, la stratégie de Périclès, déjà théorisée par Thémistocle, correspond à la stratégie indirecte, celle qui attend l'essentiel de la décision de moyens autres que militaires²⁴. Elle repose sur la perception de l'adversaire comme un système innervé, une structure cohérente, qu'il est possible de disloquer en frappant sur la clef de voûte du dispositif, et d'un jeu fondamental sur la manœuvre extérieure, l'échiquier international. La stratégie indirecte nécessite donc une parfaite connaissance de l'autre. Démosthènes a compris les enjeux de cette stratégie, qu'il poursuit et intensifie en s'adaptant à l'évolution de l'environnement stratégique, à ce milieu d'échanges en mutation constante évoqué par l'orateur corinthien au congrès de 432 : « La guerre ne suit certes pas un cours déterminé : elle trouve elle-même la plupart de ses méthodes (*τὰ πολλὰ τεχνᾶται*) en fonction des circonstances »²⁵.

20. COUTAU-BÉGARIE 2005, p. 83.

21. DESPORTES 2014.

22. WHEELER 1997, p. 9 cite entre autres DÉMOSTHÈNE, IV, 41 et POLYBE, IX, 25, 6.

23. POLYBE, III, 71, 1 cité par WHEELER 1997, p. 9 qui signale l'apparition au premier siècle avant notre ère des verbes *katastrateo*, « contrer l'ennemi par un stratagème » et *antistrategeo*, « agir contre un général », « faire la guerre contre ».

24. BEAUFRE 2012, p. 147.

25. THUCYDIDE, I, 122, 1.

Démosthénès entreprend de frapper Sparte sur son centre de gravité, la Ligue du Péloponnèse, car cette alliance conditionne la grande stratégie spartiate en ce qu'elle permet, par le contrôle exercé par la cité laconienne sur le Péloponnèse, de pallier la peur existentielle d'une révolte des hilotes, en lui fournissant l'outil politique et militaire nécessaire à sa défense. Menacer la structure de la ligue du Péloponnèse, c'est briser la volonté spartiate dans cet échange politique. Durant l'été 426, l'Athénien engage sa stratégie de dislocation en frappant Leucade, afin d'anéantir le contrôle corinthien en Acarnanie et démontrer alors l'impuissance de Sparte à défendre ses alliés. Toutefois, sur les conseils des Messéniens de Naupacte, et pour conserver la maîtrise du rythme des opérations, il renonce à investir la cité et entre en campagne contre les Étoliens.

Nombreux et aguerris, mais avec une culture stratégique qui diffère du modèle de la guerre hoplitique, ceux-ci sont établis dans de petits villages dispersés et sans fortifications – une structure territoriale qui permet des prises successives et rapides. Démosthénès compte soumettre la région par une campagne soudaine et ainsi prendre à revers la Béotie, adversaire acharné d'Athènes et dont l'élimination permettrait de concentrer la défense terrestre en direction de la Mégaride, tout en fragilisant toujours plus le contrôle corinthien sur la région, à l'instar des opérations athéniennes durant la première guerre du Péloponnèse (461-446). Il sait que si Sparte ne peut répondre, Corinthe – qui a entraîné Lacédémone dans la guerre en menaçant de la dislocation de la ligue durant les échanges diplomatiques qui l'ont précédée – sera tentée de trouver une solution de son côté, face à une puissance hégémonique décrédibilisée. Les ambassadeurs corinthiens devant l'assemblée spartiate déclarent que son inaction pourrait ainsi « nous pousser, nous les autres pays, à former, par découragement, une alliance ailleurs [...] si vous voulez montrer du cœur, nous resterons »²⁶.

L'adaptation et les échanges culturels dans la dialectique stratégique

C. Clausewitz distingue trois caractéristiques principales de l'action militaire : les forces morales et leurs effets, la réaction corrélative – « à une action correspond en retour une réaction vivante : il en sort une interaction » – et l'incertitude de toutes les données²⁷, soit le milieu contingent de l'échange, les protagonistes en duel et les modalités de l'échange, leurs actions réciproques. Se trouve ici la notion fondamentale du « brouillard de guerre »²⁸, l'inconnu qui entoure les opérations et qui, allié aux « frictions » – les contingences, relevant du hasard, qui viennent entraver ce qui paraissait simple en théorie, alors que « l'action militaire est un mouvement qui a lieu dans un milieu contraire »²⁹ – et à la volonté propre de l'adversaire, crée des situations complexes et ambiguës où la logique pure ne peut agir efficacement. De cette « pénombre » que les belligérants cherchent à percer ou à exploiter pour fragiliser l'adversaire

26. THUCYDIDE, I, 71, 4-6.

27. CLAUSEWITZ 2006 [1832], p. 123.

28. CLAUSEWITZ 2006 [1832], p. 123.

29. CLAUSEWITZ 2006 [1832], p. 104.

par l'incertitude et la confusion, et où s'épanouit la désinformation, émerge la *métis*, qui permet la création d'expédients, de tromperies et d'illusions liées à une capacité d'analyse et d'adaptation décisive³⁰.

Ces éléments illustrent l'intérêt de l'enseignement des sophistes et du développement des *technai*, par une volonté d'efficacité, de rationalisation, « le but même d'une technique [consistant] à diminuer la place du hasard à l'intérieur de l'entreprise de création »³¹. Ce milieu d'incertitude est évoqué par le roi Archidamos en 432 :

Nous pensons plutôt que l'esprit des autres vaut le nôtre, et que les coups de fortune qui se présentent échappent aux calculs de la raison (νομίζειν δὲ τὰς τε διανοίας τῶν πέλας παραπλησίους εἶναι καὶ τὰς προσπιπτούσας τύχας οὐ λόγῳ διαιρετάς) : toujours, nos dispositions de fait supposent chez l'adversaire le discernement : aussi n'est-ce pas de ses fautes à lui que nous devons faire dépendre notre espérance, mais des sûres précautions que nous-mêmes nous prenons : et nous ne devons pas penser qu'il y ait une grande différence entre un homme et un autre : celui-là seulement vaut le plus, qui est formé dans les plus rudes contraintes³².

Cette réflexion d'Archidamos illustre non seulement la prise en considération de ce milieu stratégique « probabiliste et interactif par nature », mais aussi du rôle de l'altérité – non entre les hommes eux-mêmes mais dans leur formation, leur culture de guerre –, alors que « toute stratégie [court] en permanence le risque mortel d'être ethnocentrée, de considérer l'Autre comme un autre soi-même »³³. L'altérité se cristallise dans la conscience d'une identité culturelle stratégique opposée à celle des Barbares, mais aussi au travers de cultures stratégiques différentes entre les cités et peuples grecs eux-mêmes. Constitutive de la dialectique stratégique, l'altérité se caractérise en premier lieu dans l'œuvre de Thucydide dans les discours des différents protagonistes en amont des affrontements. Archidamos évoque ainsi dans ce même passage les caractéristiques des cultures de guerre spartiate et athénienne, dont il identifie les fondements structurels afin de proposer une option stratégique alternative³⁴. Un discours auquel répond par un jeu de miroirs celui de Périclès, lorsque le stratège encourage les Athéniens en comparant les capacités spartiates et athéniennes afin de justifier son approche stratégique³⁵. L'altérité s'incarne alors dans le récit des opérations qui suivent ces analyses discursives, à travers la description par Thucydide d'affrontements dans lesquels s'opposent deux cultures stratégiques et leurs applications tactiques différentes :

30. WHEELER 1997, p. 25.

31. NICOLAS 2012, p. 147.

32. THUCYDIDE, I, 84, 3-4.

33. DESPORTES 2014.

34. THUCYDIDE, I, 80-85 avec l'opposition entre « des continentaux en face d'un peuple maritime », I, 83, 2.

35. THUCYDIDE, I, 140-144.

Ainsi le sort avait à ce point renversé les situations (*ἐς τοῦτό τε περιέστη ἡ τύχη*) qu'on voyait les Athéniens lutter sur terre, et sur une terre laconienne, pour écarter une flotte de Lacédémone, tandis que les Lacédémoniens tentaient, avec des navires, et dans leur propre pays, alors pays ennemi, d'opérer un débarquement contre les Athéniens. Ce qui en effet, faisait à cette date l'essentiel de leur renom était pour les uns d'être principalement des continentaux, supérieurs par leurs armées de terre, et, pour les autres, d'être un peuple maritime, l'emportant avant tout par sa flotte³⁶.

Cette inversion tactique, ici lors des affrontements à Pylos en 425, marque la rupture des belligérants avec leurs cultures de guerre traditionnelles et préfigure la suite de la guerre lorsque les Spartiates s'adaptent et apprennent à combattre sur mer afin de battre Athènes. Elle fait écho aux réflexions de Périclès qui affirmait à l'aube du conflit que, l'un maîtrisant la terre et l'autre la mer, il faudrait alors pour gagner maîtriser le milieu de l'autre – une idée d'adaptation fondamentale dans la dialectique stratégique.

Démosthénès entre donc en campagne contre les Étoliens, mais, pressé par les Messéniens, il n'attend pas le renfort des Locriens d'Ozoles, qui connaissent l'adversaire et ses méthodes de combat : « Comme ils avaient avec les Étoliens une frontière commune et des habitudes communes d'armement, leur participation semblait d'une grande utilité, grâce à leur expérience de la tactique adverse et du terrain. »³⁷

Démosthénès prend Aïgition, car les habitants se sont réfugiés sur les hauteurs, mais les forces étoliennes, qui ont été informées des préparatifs de l'expédition et se sont mobilisées, fondent sur l'armée athénienne.

Tant que leurs archers eurent des traits et furent en état de les employer, alors ils tinrent bon : car les traits refoulaient les Étoliens, avec leur équipement léger. Mais lorsque, à la mort de leur chef, les archers se débandèrent et que les hommes se sentirent épuisés de soutenir depuis si longtemps le même effort, tandis que les Étoliens les pressaient et les frappaient de leurs javelots, dès lors ils s'enfuirent en déroute et, se jetant dans des ravins impraticables ou des endroits qu'ils ne connaissaient pas, ils y trouvèrent la mort : leur guide, Chromon de Messénie, avait justement été tué. Les Étoliens, à coups de javelots, en tuèrent beaucoup qu'ils prenaient sur-le-champ au cours de la déroute même, car ils étaient rapides et légèrement armés : la plupart se perdit et fut entraînée dans la forêt, qui n'avait pas d'issue : ceux-là furent bloqués par le feu et brûlés. La déroute et le trépas revêtirent ainsi toutes les formes pour l'expédition athénienne³⁸.

Pourtant, les Athéniens ont l'expérience des tactiques de harcèlement. Ils connaissent la valeur des troupes légères, qu'ils utilisent depuis longtemps, qu'il s'agisse de troupes auxiliaires

36. THUCYDIDE, IV, 12, 3. Voir aussi THUCYDIDE, IV, 14.

37. THUCYDIDE, III, 95, 3.

38. THUCYDIDE, III, 98, 1-3.

recrutées chez des alliés comme les peltastes thraces ou des équipages de trières armés à la légère. D'ailleurs, les forces de Démosthénès comprennent les archers des trières, ainsi que très probablement les rameurs, armés à la légère. Cependant, Démosthénès s'en remet à la fortune, plutôt que d'attendre des forces rompues à ce type de combat et qui connaissent la région. La capacité des Étoliens à concentrer leurs forces assez vite pour assaillir les troupes adverses le prend par surprise, tandis qu'il avance, en aveugle dans un territoire inconnu, sans les forces spécialisées nécessaires pour répondre à ce type de tactiques ni les alliés disposant de l'expertise nécessaire. Les troupes auxiliaires, comme les Locriens, et les mercenaires sont très importants dans l'échange de connaissances : et ces forces peuvent être elles-mêmes le produit d'échanges politiques via des traités. Elles sont donc tant des vecteurs que des éléments de l'échange, en parallèle du rôle majeur des vétérans et des experts étrangers dans le transfert de savoirs³⁹. Démosthénès prend probablement conscience durant la défaite, non pas des forces ennemies, mais plutôt de la puissance de ce genre de troupes, c'est-à-dire de la « force en acte », l'ajout à la force de la volonté, des forces morales et des capacités de commandement, donc des éléments singuliers de cette dialectique⁴⁰.

À la fin de l'été, la défaite, les lourdes pertes messéniennes et la fragilisation des positions athéniennes exposent Naupacte à une réaction péloponnésienne, car, comme le rappelle Clausewitz : « la guerre n'est pas comme les arts mécaniques une volonté appliquée à une matière inerte, ou à une matière vivante, mais passive et qui s'abandonne [...]. Elle affronte des objets vivants et réactifs ». Pour le stratégame, la guerre n'appartient donc ni à la sphère de l'art, ni à celle des sciences, elle est « un conflit entre grands intérêts, qui se résout par le sang » et en cela elle appartient à la sphère de la vie en société⁴¹. Appelée par les Étoliens, Sparte envoie une armée à l'automne, menée par le Spartiate Eurylochos. Ce dernier entreprend dans un premier temps de rallier les Locriens, par la menace et par la force, ce qui illustre la dualité entre l'emploi et la menace d'emploi de la force dans la dialectique stratégique. Rejoint par les Étoliens, il tente ensuite de prendre Naupacte, mais Démosthénès, réagit rapidement et renforce la place. Eurylochos s'adapte alors et se prépare à soutenir les Ambraciotes contre la cité d'Argos en Amphiloche, selon un schéma stratégique viable, similaire à l'aide de Démosthénès aux Messéniens contre l'Étolie, et qui démontre la volonté d'éviter de se trouver bloqué, de perdre l'initiative et l'élan de la frappe. Une approche qui révèle aussi le rôle des alliés dans ces interactions stratégiques. Dans leurs échanges avec les puissances athénienne et spartiate, ils dictent en partie la conduite des opérations et savent trouver des arguments dans le dialogue politique et stratégique pour parvenir à leurs objectifs. Les Ambraciotes prennent Olpaï et Eurylochos se dirige vers l'Amphiloche. Les Argiens font appel aux vingt navires athéniens dans les eaux péloponnésiennes, probablement envoyés à l'annonce de l'attaque de Naupacte, et proposent le commandement à Démosthénès, pourtant désormais simple citoyen, ce qui atteste ses liens avec les partenaires stratégiques, mais aussi la reconnaissance de ses compétences militaires et de la professionnalisation croissante du commandement. Durant

39. Citons les généraux envoyés à l'étranger par Sparte, comme Gylippe qui mène les forces syracusaines contre Athènes durant l'expédition de Sicile.

40. COUTAU-BÉGARIE 2005, p. 94.

41. CLAUSEWITZ 2006 [1832], p. 135-136.

la bataille, Démosthénès a recours à un stratagème en frappant à revers au moyen de ses forces embusquées le cœur du dispositif tactique ennemi, constitué par Eurylochos et ses hommes, avec les Mantinéens, alors qu'ils se trouvent aux prises avec Démosthénès, ses Messéniens et quelques Athéniens⁴². Les Péloponnésiens lâchent prise et fuient, emportant le reste du flanc gauche de l'armée dans la déroute. La destruction des forces péloponnésiennes, centre de gravité de l'armée, acte la dislocation du dispositif.

La ruse et la manipulation du cadre normatif

Par la suite, apparaît le rôle nécessaire dans cette dialectique de l'*ethos* d'Ulysse, fondé sur la *métis*, de la ruse dont fait preuve le héros homérique afin de compenser l'asymétrie des forces face à la puissance brute du cyclope. De même, les sophistes souhaitent enseigner la *technè* qui fournit les compétences pour qu'un argument faible gagne contre un fort. Dans le cadre de la stratégie indirecte, la ruse se caractérise en particulier par la manipulation, à des fins stratégiques, des règles de la guerre, donc du cadre normatif de l'échange. Les Grecs ont en effet une approche pragmatique du droit de la guerre, fondée sur le discours⁴³. Se développe alors toute une dialectique apologétique, une rhétorique de justification et de légitimation de l'emploi de la force, qui rend possible l'utilisation de procédés irréguliers, par la justification même de leur emploi. Les arguments de force sont soutenus par des arguments de logique, au sein d'une approche dialectique d'autant plus déterminante dans l'emploi de procédés irréguliers et dans la transgression des normes, qu'il est nécessaire de contrer les arguments adverses pour réduire sa liberté d'action autant que de justifier ses propres actions.

Ces arguments s'inscrivent dans un dialogue articulé autour d'un cadre de référence culturel et juridique commun, mais en perpétuelle élaboration par son utilisation même, et au sein duquel les idiosyncrasies propres à chaque communauté permettent de jouer sur la confusion. Le cadre juridique des conflits se nourrit de sa propre utilisation. Ainsi, nous pouvons évoquer l'utilisation du grec *spondai*, les « libations », exclusivement au pluriel, pour qualifier tout un spectre d'accords, allant de la simple trêve ou de la convention qui suit les combats, à la cessation des hostilités, parfois même assortie d'une alliance. Le sens premier d'entente entre deux partis, fondé sur des conceptions religieuses – les libations qui accompagnent la conclusion d'un accord qui lie le vainqueur comme le vaincu, avec la divinité comme témoin de l'échange et garante du respect des conditions⁴⁴ –, ne peut se retrouver pleinement dans nos conceptions de paix ou de trêve. L'emphase est en effet portée, non sur le résultat de l'accord, mais sur le caractère contractuel de son exécution. Ce droit coutumier laisse la place à la manipulation des termes des échanges, à des « interprétations sophistiques »⁴⁵, caractéristiques de la culture stratégique grecque et illustrées par les négociations entre Démosthénès et les Péloponnésiens vaincus :

42. THUCYDIDE, III, 107.

43. PIMOUGUET-PÉDARROS 2021, p. 78.

44. BICKERMAN 1985 p. 333.

45. WHEELER 1997, p. 104.

Quant à la retraite, officiellement, pour tous, ils refusèrent de l'accorder, mais en secret Démosthène avec ses collègues acarnaniens accorda (ἀναχώρησιν δὲ ἐκ μὲν τοῦ προφανοῦς οὐκ ἐσπέισαντο ἅπασι, κρύφα δὲ Δημοσθένης μετὰ τῶν ξυστρατῆγων Ἀκαρνάνων σπένδονται) aux Mantinéens, à Ménédaios, aux autres chefs de Péloponnésiens et à toutes leurs principales personnalités le droit de se retirer promptement : il voulait réduire à eux-mêmes les Ambraciotes et la masse des mercenaires, mais surtout il désirait discréditer les Lacédémoniens et Péloponnésiens auprès des Grecs de ces régions, pour n'avoir écouté que leur intérêt au prix d'une trahison⁴⁶.

Ce passage illustre cette mentalité pragmatique des Grecs au sein du cadre des négociations et du droit de la guerre. L'emploi du verbe σπένδω, traiter, avec sa connotation religieuse qui renvoie aux libations, mais qui est ici associé au secret et à la manipulation, est particulièrement évocateur. Démosthènes laisse la vie sauve à une partie de ses adversaires avec qui il négocie secrètement, non par pitié, mais par intérêt. Un intérêt non seulement opérationnel, avec l'élimination d'une menace sur les arrières, mais aussi plus largement stratégique, avec l'humiliation des Péloponnésiens et l'abandon de leurs alliés. Le stratagème démontre l'importance de la ruse dans la culture stratégique grecque. Sans vision morale négative par essence, la ruse est un acte de création, à partir de compétences, d'un art, avec une emphase portée sur l'ambiguïté et la tromperie⁴⁷. Un acte dans lequel la prise en compte de l'altérité est fondamentale. Le stratège rusé joue sur les illusions, les perceptions, au sein d'un environnement complexe et changeant et qui échappe aux calculs absolus, constitué par le brouillard de guerre et les « frictions », alliés à la volonté propre de l'adversaire⁴⁸. C'est cet aspect contingent de l'action guerrière qui permet à la *métis* de s'épanouir. Ce pragmatisme dans l'évolution des doctrines de guerre et la manipulation des modalités d'échange par la ruse se confirme lorsque Démosthènes prend en embuscade, à Idoménee, les troupes d'Ambracie arrivées en renfort.

Juste avant le jour, il fondit sur les Ambraciotes, qui étaient encore couchés et qui, loin d'avoir eu vent des événements, croyaient bien plutôt que c'étaient les leurs : Démosthène, en effet, avait placé exprès les Messéniens tout en avant, avec la consigne d'adresser la parole à l'adversaire, puisqu'ils s'exprimaient en dorien et inspiraient ainsi confiance aux sentinelles, d'autant que le regard ne pouvait les distinguer dans la nuit qui régnait encore. Quand donc il assaillit les troupes d'Ambracie, ce fut la déroute : la plupart furent massacrés sur place, les autres voulurent fuir dans les montagnes. Mais les chemins étaient déjà gardés : avec cela les gens d'Amphilochie connaissaient bien leur pays et se battaient avec des armes légères contre des hoplites qui ne le connaissaient pas et ne savaient où se tourner : se jetant dans des ravins et dans les embuscades toutes prêtes, ils se faisaient massacrer⁴⁹.

46. THUCYDIDE, III, 109, 2.

47. WHEELER 1997.

48. DESPORTES 2014.

49. THUCYDIDE, III, 112, 3-6.

Ce passage est l'exact opposé de la défaite en Étolie, dont le récit avait commencé par l'idée que Démosthènes s'en remettait à la fortune. Ici, en revanche, ce n'est pas la fortune qui guide l'action, mais la préparation minutieuse, l'adaptation tactique, la connaissance du terrain et l'intégration de troupes alliées spécialisées dans le dispositif. L'action de Démosthènes fait écho aux propos corinthiens de 432 devant l'assemblée de Sparte :

Or, fatalement, comme dans les techniques, la nouveauté l'emporte toujours (ἀνάγκη δὲ ὅσπερ τέχνης αἰεὶ τὰ ἐπιγυγνόμενα κρατεῖν). Pour une ville tranquille, des usages immuables sont excellents : mais, quand on est contraint de multiplier les interventions, il faut aussi multiplier les nouveaux moyens (πρὸς πολλὰ δὲ ἀναγκαζόμενοις ἰέναι πολλῆς καὶ τῆς ἐπιτεχνήσεως δεῖ) : c'est bien pourquoi les Athéniens, grâce à leur riche expérience, se sont renouvelés plus que vous⁵⁰.

La champ lexical des *technai*, associé à l'évocation des usages et de l'expérience illustre la capacité d'adaptation, principe stratégique nécessaire dans la dialectique stratégique, et ce que le général L. Poirier appelait le « complexe de Polybe », c'est-à-dire la tendance récurrente du vaincu à imiter les stratégies du vainqueur⁵¹.

Conclusion

En frappant Sparte sur son centre de gravité durant ses campagnes de 426, Démosthènes révèle la compréhension décisive par les Anciens de l'aspect dialectique de la stratégie, de la conflictualité comme un théâtre d'échanges dans lequel la capacité d'adaptation, la connaissance de l'ennemi et le discernement sont fondamentaux face à l'impossibilité d'établir des doctrines stratégiques rigides au vu de l'infinité des variables et de la volonté contraire de l'adversaire.

Instrument du politique, outil au service de l'intérêt primordial de la cité, la guerre est appréhendée par Démosthènes avec un pragmatisme évocateur des enseignements de la sophistique. Une approche dialectique dans laquelle seule compte la victoire et pour laquelle la qualification d'éristique paraît par bien des aspects plus appropriée.

Bibliographie

- BEAUFRE 2012 : A. BEAUFRE, *Introduction à la stratégie*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2012.
- BICKERMAN 1985 : E. J. BICKERMAN, « Remarques sur le droit des gens dans la Grèce classique », dans E. J. BICKERMAN, *Religions and Politics in the Hellenistic and Roman Periods*, Côme, Edizioni New Press, 1985.

50. THUCYDIDE, I, 71, 3.

51. MOTTE 2018, p. 188, qui cite POIRIER 1985 auquel il associe le concept de « rivalité mimétique » de GIRARD 2007.

- CLAUSEWITZ 2006 [1832]**: C. CLAUSEWITZ, *De la guerre*, Paris, Perrin, 2006 [éd. originale, *Vom Kriege*, Berlin, Ferdinand Dümmler, 1832]
- COUTAU-BÉGARIE 2005**: H. COUTAU-BÉGARIE, *Traité de stratégie*, 5^e édition, Paris, Economica, 2005.
- DESPORTES 2014**: V. DESPORTES: « La stratégie en théories », *Politique étrangère*, 2014/2 Été, p. 165-178, 2014.
- DUCREY 2019**: P. DUCREY, *Polemica. Études sur la guerre et les armées dans la Grèce ancienne*, Paris, Les Belles Lettres, 2019.
- GARLAN 1989**: Y. GARLAN, *Guerre et économie en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte, 1989.
- GARLAN 1999**: Y. GARLAN « L'homme grec et la guerre », dans P. BRULÉ, J. OULHEN (dir.), *La guerre en Grèce à l'époque classique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 17-42.
- GIRARD 2007**: R. Girard, *Achever Clausewitz*, Paris, Carnets Nord, 2007.
- JOUANNA 2015**: J. JOUANNA: « Guerre et philosophie en Grèce ancienne : aux origines de l'art de la guerre », dans P. CONTAMINE, J. JOUANNA, M. ZINK (dir.), *La Grèce et la guerre, Actes du 25e colloque de la Villa Kérylos organisé à Beaulieu-sur-Mer les 3 et 4 octobre 2014* (Cahiers de la Villa Kérylos 26), Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 2015, p. 29-46.
- MOTTE, SOUTOU, DE LESPINOIS, ZAJEC 2018**: M. MOTTE, G.-H. SOUTOU, J. DE LESPINOIS, O. ZAJEC, *La mesure de la force. Traité de stratégie de l'École de guerre*, Paris, Tallandier, 2018.
- NICOLAS 2012**: L. NICOLAS, « L'invention de la rhétorique ou la transgression des limites du monde clos », dans M. HASTINGS, L. NICOLAS, C. PASSARD (dir.), *Paradoxes de la transgression*, Paris, Éditions du CNRS, 2012, p. 139-154.
- PIMOUGUET-PÉDARROS 2021**: I. PIMOUGUET-PÉDARROS, « Guerres, normes et transgressions dans le monde grec » dans N. BARRANDON, I. PIMOUGUET-PÉDARROS, *La transgression en temps de guerre. De l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2021, p. 65-81.
- POIRIER 1985**: L. POIRIER, *Les Voix de la stratégie*, Paris, Fayard, 1985.
- ROISMAN 1993**: J. ROISMAN, *The General Demosthenes and his Use of Military Surprise*, Stuttgart, Historia Einzelschriften, 1993.
- VAN WEES 2004**: H. VAN WEES, *Greek Warfare: Myths and Realities*, Londres, Duckworth, 2004.
- VERNANT 1999**: J.-P. VERNANT (dir.), *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, Bibliothèque de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999.
- WHEELER 1997**: E. L. WHEELER, *Stratagem and the Vocabulary of Military Trickery*, Leyde, Brill, 1997.

RÉALISER LES ÉCHANGES :
ACTEURS, MODALITÉS ET RÉSEAUX

LA CÉRAMIQUE MYCÉNIENNE EN NUBIE AU NOUVEL EMPIRE : UN ÉTAT DE LA RECHERCHE

GABRIELLE BRUGNACCHI*

Introduction historique et géographique

Le Nouvel Empire (1539-1069 avant J.-C.) est une période de prospérité et de stabilité pour l'État pharaonique égyptien. Le territoire contrôlé est plus vaste que jamais, s'étendant du Delta du Nil à la côte levantine au nord-est, dépassant sa frontière traditionnelle de la 1^{re} cataracte pour s'étendre au-delà de la 4^e, marquée par les inscriptions de Kourgous¹. En effet, à la suite d'une période de repli pendant la Deuxième Période intermédiaire, Ahmosis (1539-1514 avant J.-C.), premier souverain de la XVIII^e dynastie² et ses successeurs entament la reconquête de la région au sud d'Éléphantine. L'armée égyptienne occupe progressivement la Nubie pendant près de cinq siècles³. La population égyptienne s'installe durablement dans des villes fortifiées et cohabite avec les populations nubiennes⁴. À proximité de ces lieux d'habitation se trouvent des temples dédiés aux divinités égyptiennes⁵ ainsi que des nécropoles. Cette section de la vallée du Nil est une zone de passage cruciale pour les marchandises royales, notamment l'or, le cuivre mais également le bois. Une population mixte est amenée dans certains cas à vivre dans les habitats égyptiens dont le fonctionnement repose sur un approvisionnement partiellement assuré par l'État central ainsi que sur les ressources locales.

La culture matérielle de ces villes regroupe des productions céramiques de type égyptien et nubien ainsi que des importations syriennes, levantines, mycénienes et chypriotes. Dans le cadre de ce volume dédié aux échanges dans l'Antiquité, nous concentrerons ici notre commentaire sur les éléments illustrant les modalités des relations égypto-mycénienes en nous attachant particulièrement à la documentation céramique. Toutes ces marchandises, contenants et contenus, transitent via l'Égypte avant de gagner la Nubie. Cet article présente certains de ces éléments au travers de plusieurs exemples attestés à Aniba, Amara Ouest et Tombos. Ce faisant, l'objectif de

1. DAVIES 2017, p. 65-105.

2. 1539-1295 avant J.-C.

3. RILLY 2017, p. 85-114 ; VALBELLE 2020, p. 328-341 ; MÜLLER 2013 p. 5-6.

4. SPENCER 2019, p. 433-464 ; BUDKA 2020 ; SMITH 2018, p. 205-225 ; ROSE 2017, p. 465-473.

5. Le temple d'Amon sur l'île de Saï et à Soleb et au Jebel Barkal notamment.

* Doctorante à Sorbonne-Université (UMR 8167), sous la direction de P. TALLET. Son sujet de thèse porte sur la céramique égyptienne en Nubie à l'Ancien et au Moyen Empire (thèse commencée en septembre 2022).

cette étude est de comprendre la nature des transactions menant au transport de cette vaisselle et de ces denrées.

Les céramiques mycénienes en Nubie au Nouvel Empire

Le matériel céramique mycénien est présent sur chaque site révélant des structures d'habitat à partir de la fin de la XVIII^e dynastie en Égypte mais également dans les habitats égyptiens en Nubie⁶. Le corpus est peu varié, consistant en deux formes particulièrement répandues : les vases à étrier, largement dominants⁷, et les gourdes. Ces formes ont déjà fait l'objet de plusieurs travaux dont nous synthétisons les principales avancées⁸.

Les vases à étrier

Les vases à étrier sont dotés d'une base annulaire ou plate, surmontée par une panse globulaire, pressée ou piriforme. Cette panse se resserre progressivement dans sa partie supérieure marquée parfois par une carène.

Ces vases ont la caractéristique de présenter deux becs verseurs. L'un est droit mais non percé, encadré d'une paire d'anses partant du haut de la panse jusqu'au milieu du bec et le deuxième, légèrement penché, est percé, ce qui permet l'écoulement du contenu du vase. Leur décor présente des bandes rouges sur la panse, d'épaisseur irrégulière montant jusqu'au bec verseur. Ces bandes sont peintes sur une surface polie. Plus rarement, certains vases présentent des motifs floraux/végétaux sur l'épaule, mais celle-ci peut également rester sans décor. La taille du vase peut varier entre de grands contenants de stockage, mesurant jusqu'à 60 cm de hauteur, et des éléments de vaisselle miniature, pouvant tenir dans le creux de la main. Les plus petits exemplaires auraient servi à transporter des huiles parfumées (à l'instar des aryballes au I^{er} millénaire avant J.-C.).

Les plus grands sont produits pour contenir de l'huile d'olive, utilisée pour la cuisine, pour l'éclairage des temples, lors des rites culturels et funéraires⁹. Les Mycéniens utilisaient également cette huile dans la composition du parfum en tant que liant et conservateur. L'Égypte produit de l'huile d'olive en quantité limitée, ce qui nécessitait sûrement des sources d'approvisionnement supplémentaires¹⁰. Comme l'indique Birgit Schiller, il est probable que les jarres à étrier signalent

6. HELMBOLD-DOYÉ, SEILER 2019, p. 394. Dès le Moyen Empire, des importations du bassin égéen sont attestées avec la présence de céramiques minoennes du Delta jusqu'en Moyenne Égypte. Voir : KEMP, MERRILLEES 1980.

7. SCHILLER 2018, p. 95.

8. FURUMARK 1941a ; MOUNTJOY 1999, Pour des travaux plus récents, SCHILLER 2018 et la thèse de doctorat de Louis Dautais : *L'Égypte et le monde égéen (XVII^e-XII^e s. av. n. è.) : une approche globale et diachronique de leurs interactions*. Université Montpellier III - Université Catholique de Louvain, soutenue le 19 décembre 2024 (inédate).

9. KELDER 2013, ALBA GOMEZ 2010, p. 134-135 ; p. 9-10.

10. MERRILLEES, WINTER 1972, p. 110.

une qualité et une saveur particulière : malheureusement, les résidus que l'on y trouve généralement sont trop peu importants¹¹ pour être analysés. Dans la plupart des cas, seuls le col de la jarre et le faux bec verseur sont préservés. Ces fragments sont retrouvés sur de nombreux sites tandis que les exemplaires complets ou quasi complets sont rares.

Les gourdes

Les gourdes disposent d'un col court et étroit et sont dotées d'une anse débutant au col et reposant sur l'épaule, tandis que leur panse prend une forme lenticulaire. Leur décoration se compose de cercles concentriques noirs sur la panse.

Les propriétaires de ces vaiselles pouvaient être des habitants des sites militaires et des villes fortifiées égyptiennes, qui les percevaient en tant que salaire, comme le suggère Birgit Schiller¹². Les produits et leur contenant étant certainement onéreux, il est peu probable que l'huile d'olive et les onguents aient été accessibles à l'ensemble de la population. Cette hypothèse est étayée par la rareté des attestations archéologiques de ce type de vaiselle.

Des attestations en Nubie

Les vases à étrier sont retrouvés sur de nombreux sites nubiens, notamment l'île de Sai¹³, Amara Ouest¹⁴, Sesebi¹⁵ et Tombos¹⁶. On les retrouve également dans les forteresses d'Askout¹⁷ et de Bouhen¹⁸, au sein de contextes archéologiques variés : habitations civiles, garnisons militaires, nécropoles (**fig. 1**). Alors que les gourdes sont très répandues en Égypte, elles sont rares en Nubie, où on les trouve uniquement sur les sites d'Askout¹⁹ et de Tombos²⁰.

À partir du règne d'Akhénaton, les attestations de céramiques mycénienes en Égypte constituent des corpus conséquents, notamment à Tell el-Amarna²¹ et à Deir el Medineh²². En Nubie, une différence nette avec le contexte égyptien apparaît : on relève en effet l'absence de vaiselle de table (bols, plats et coupelles) dans les assemblages de type mycénien.

11. SCHILLER 2018, p. 95.

12. SCHILLER 2018, p. 93.

13. BUDKA 2017, p. 126, pl. 32.

14. SPATARO *et al.* 2019.

15. FAIRMAN 1938, p. 152.

16. SMITH 2007, p. 5.

17. SMITH 1995, p. 165 fig. 6.16B-C.

18. RANDALL-MACIVER, WOOLLEY 1911, pl. 48, S XLI-S XLII.

19. SMITH 1995, p. 165 fig. 6.16A.

20. SMITH 2018, p. 208 ; MIELLE 2013, p. 238-239.

21. PETRIE 1894, pl. 25-30 ; HANKEY 1997, p. 193-218.

22. CULTRARO, FACCHETTI 2018, p. 83-96.

La céramique mycénienne en Nubie au Nouvel Empire

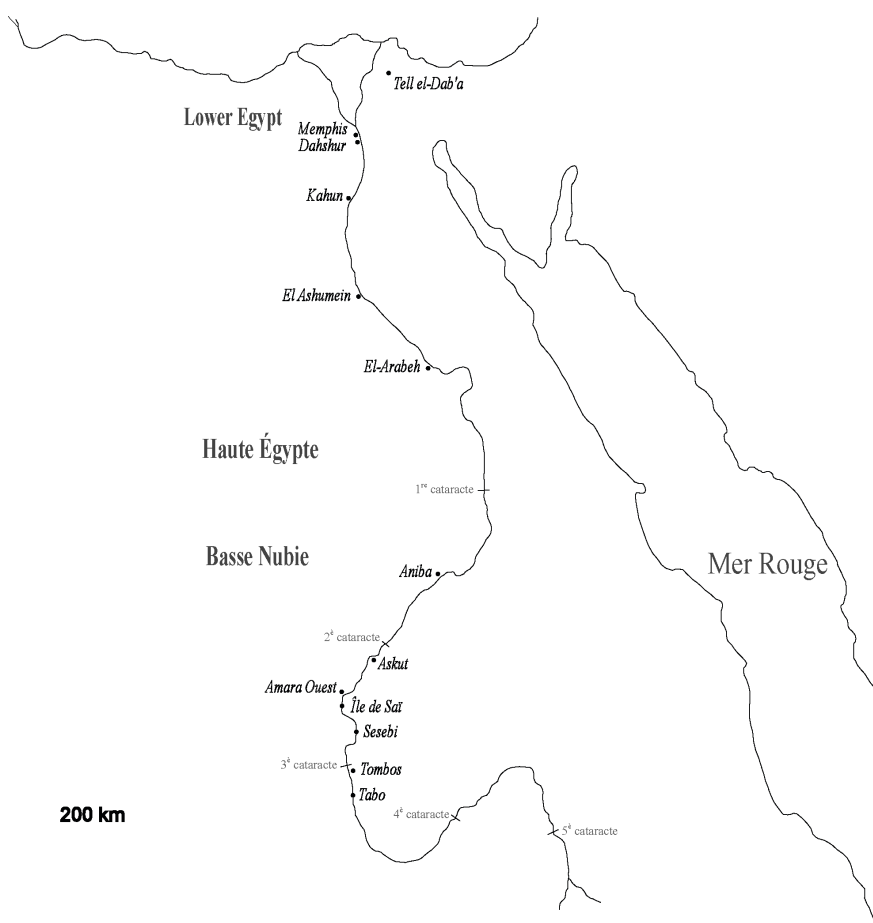


Figure 1 : Carte localisant les sites mentionnés dans cet article.
(© Gabrielle Brugnacchi)

Aniba

Le site d'Aniba a été fouillé par l'égyptologue allemand Georg Steindorff à partir de 1910²³. Une partie du matériel associé est aujourd'hui conservé au musée universitaire de Leipzig. Le matériel céramique a été publié en 2018²⁴. Il s'agit d'une ville fortifiée fondée au Moyen Empire, toujours habitée au Nouvel Empire, à laquelle est liée une nécropole comprenant 170 inhumations.

La nécropole « Friedhof S/SA » située à l'ouest d'une butte rocheuse comprend des tombes à puits sans superstructures apparentes dont les fouilles ont débuté en 1912.

La tombe S49, située dans l'angle nord-est de la nécropole, date du Kerma Classique (1750-1500 avant J.-C.) et demeure employée jusqu'au début de la XVIII^e dynastie²⁵. L'exemplaire ÄMUL 2755²⁶(fig. 2), entièrement préservé, fait partie des formes pressées, avec

23. STEINDORFF 1935-1937.

24. HELMBOLD-DOYÉ, SEILER 2019.

25. HELMBOLD-DOYÉ, SEILER 2019, p. 47, 394, 396.

26. HELMBOLD-DOYÉ, SEILER 2019, p. 394. Le décor trouve un parallèle dans la classification de MOUNTJOY 1999, ill. 34, p. 254.

un décor linéaire horizontal alternant de fines lignes et des bandes plus épaisses. Une bande d'épaisseur moyenne encercle les deux becs verseurs à leur base. Le bec verseur fermé est décoré de cercles concentriques sur son bouton, ce qui permet de le dater de l'Helladique récent IIIB (1300-1200 avant J.-C.). Le même décor est réalisé sur la base du vase. La lèvre du second bec verseur est également soulignée par une bande. Aucun décor floral ou géométrique n'est lisible sur l'épaule ni sur les cols des becs.

Un deuxième exemple notable provient de la tombe S55 (fig. 3), également située dans l'angle nord-est de la nécropole. Le mobilier de cette sépulture est daté entre le milieu de la XVIII^e dynastie et la période ramesside (1295-1069 avant J.-C.). Nous disposons uniquement de la partie supérieure du vase, la base et la partie inférieure de la panse sont brisées. C'est un vase à panse globulaire avec une épaule marquée entre le col et le haut de la panse. Celle-ci présente des bandes peintes horizontalement, d'épaisseur identique. On retrouve également une bande encerclant les deux becs verseurs et des cercles concentriques sur le sommet du bouton du bec verseur non percé.

Ces motifs correspondent à la catégorie *simple style* de la classification de A. Furumark²⁷ datée de l'Helladique Récent IIIB²⁸. Des analyses par activation neutronique²⁹ sur des tessons retrouvés à Qantir dans l'est du Delta³⁰ ont permis de révéler que leur lieu de production se trouvait à Chypre³¹, en Argolide³², en Palestine ou bien en Égypte³³. Des doutes subsistent donc sur la réelle provenance des vases imitant la forme dite « en étrier » arborant ce décor ; il s'agirait potentiellement d'imitations locales ou d'importations³⁴.

Amara Ouest

À environ 70 km au sud de la deuxième cataracte, sur la rive ouest se trouve le site d'Amara. La ville fortifiée est fondée à la XIX^e dynastie³⁵ par Séthi I^{er} (1294-1279 avant J.-C.) et occupée ensuite pendant toute la période ramesside. Cette ville, fouillée depuis les années 2000 par une équipe du British Museum, comprend la résidence du vice-roi de Kouch, un temple en pierre ainsi

27. FURUMARK 1941a.

28. FURUMARK 1941b, p. 116.

29. Cette analyse permet de mettre en valeur les différentes compositions chimiques de l'argile qui varient d'une région à l'autre. Ainsi, la provenance de l'argile utilisée pour la céramique peut être déterminée en la comparant avec un échantillon de référence.

30. Ces tessons proviennent de fouilles réalisées en 1980 et 1992 réparties dans deux zones : la première (Area Q1) datant du règne de Séthi I^{er} et Ramses II et la deuxième (Area Q2) de la même période jusqu'au XII^e siècle avant J.-C., donc au Helladique Récent IIIB.

31. Dans l'analyse du matériel d'Aniba, nous excluons une possibilité de provenance depuis Chypre car aucun vase de *simple style* n'a encore été découvert sur l'île, ne confirmant pas l'hypothèse qu'elle soit un lieu de production. HELMBOLD-DOYÉ, SEILER 2019, p. 394.

32. MOUNTJOY, MOMMSEN 2001, p. 123, 125.

33. MOUNTJOY, MOMMSEN 2001, p. 138. À noter que 12% de l'assemblage analysé n'a pu être regroupé avec d'autres groupes chimiques connus et donc l'origine demeure non identifiée.

34. KOEHL, YELLIN 1982, p. 273.

35. 1295-1188 avant J.-C.

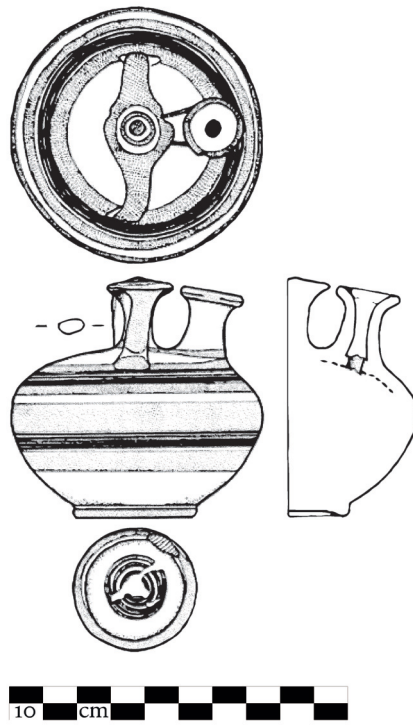


Figure 2 : Vase à étrier retrouvé dans la tombe S49 (ÄMUL 2755)
(© Musée Universitaire de Leipzig)

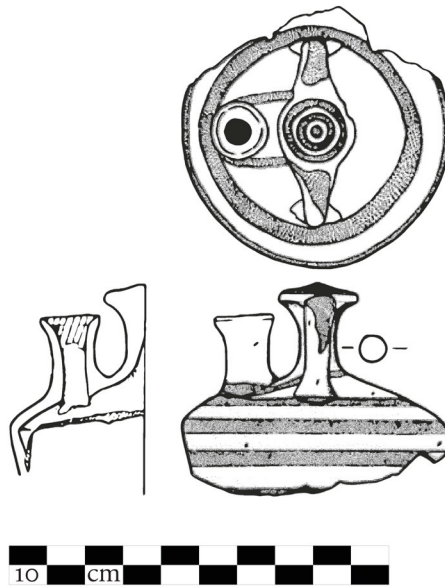


Figure 3 : Vase à étrier retrouvé dans la tombe S55 (ÄMUL 6623)
(© Musée Universitaire de Leipzig)

que des habitations avec des zones de stockage et d'artisanat. À la fin de la XIX^e dynastie, elle s'étend au-delà des murs d'enceinte initiaux³⁶. Ces structures sont accompagnées de deux nécropoles³⁷.

Le site d'Amara a livré 27 éléments de vaisselle mycénienne de forme fermée³⁸. Plusieurs zones ont révélé des concentrations de tessons mycéniens, principalement dans la partie ouest de la ville fortifiée, notamment la zone E13 qui comprend des bâtiments de stockage et des habitations ainsi que la résidence du vice-roi (E13.2)³⁹. Le reste du corpus provient de la zone D13 correspondant à des maisons plus modestes situées dans le coin sud-ouest du mur d'enceinte⁴⁰.

Lors de la fouille de la structure D13.4.2 (Phase IA), une petite maison bâtie peu de temps après la fondation de la ville, ont été retrouvés trois éléments de céramique mycénienne (fig. 4)⁴¹. Les deux premiers, des vases à anses en forme d'étrier, ont été découverts presque intacts, côte à côte, se chevauchant légèrement. Leur décor se compose de bandes horizontales épaisses, marron foncé, sur la panse. Ce motif est daté de l'Helladique Récent (LHIIIA2, environ 1375-1300 avant J.-C.). Le dernier vase arbore un décor dit aux « tiges multiples » sur l'épaule et avec des cercles concentriques peints sur la base⁴². Ces motifs permettent de l'identifier à une période légèrement plus tardive (LHIIIB, 1300-1200 avant J.-C.).

En 2014, deux études encore inédites sur la céramique mycénienne importée jusqu'en Nubie ont été produites sur un corpus de 18 éléments. Elles ont permis de retrouver le lieu de production d'origine de ces pièces⁴³. L'analyse pétrographique a été réalisée à l'aide d'un échantillon aminci de la pâte afin de connaître sa composition minéralogique. Cette analyse est combinée à une observation au microscope électronique à balayage, complétée par une spectroscopie des rayons X.

La provenance des trois vases susmentionnés a été identifiée à la région du nord-est du Péloponnèse. Les deux premiers, produits avant la fondation d'Amara Ouest, ont dû être utilisés quelques dizaines d'années dans le Péloponnèse et/ou en Égypte. Quant au troisième vase, la datation donnée par son style correspond à la même période que la couche stratigraphique (Phase IA : 1300-1250 avant J.-C.). Il a été transporté de l'Argolide à l'Égypte puis en Nubie. Les analyses ont également mis en évidence différentes compositions de pâtes et de pigments⁴⁴.

Ce contexte archéologique urbain diffère du contexte funéraire d'Aniba. En effet, à Amara Ouest, aucune jarre mycénienne n'a été retrouvée dans les nécropoles. Deux tessons mycéniens, antérieurs à la phase d'occupation du site, suggèrent que ces objets ont circulé pendant une longue période, probablement réutilisés et remplis de denrées locales. Les vases les plus

36. SPENCER 2017, p. 323-355 ; SPENCER 1997a.

37. SPENCER 1997b, p. 34-39 ; SPENCER 2002 ; GASPERINI 2023.

38. SPATARO *et al.* 2019, p. 685.

39. SPENCER 1997a, p. 163.

40. SPENCER 2017, p. 337-340.

41. C 3206 ; C 3208 ; C 3209. Voir SPATARO *et al.* 2019, Table 1

42. SPATARO *et al.* 2019, p. 687.

43. SPATARO *et al.* 2019.

44. La pâte des trois vases mentionnés est rougeâtre, vitrifiée et calcaire avec d'abondants oxydes de fer. Le quartz est fin, les échantillons des éléments C 3206 et C 3208 sont légèrement plus riches en quartz et de la muscovite en petite quantité a pu être identifiée. Pour l'ensemble du groupe 1, la fabrique contient du quartz polycristallin et des pellets ferrugineux.



Figure 4 : Vases à étrier C 3206, C 3208, C 3209 provenant de la structure D13.4.2 de la ville fortifiée d'Amara Ouest (© The Trustees of the British Museum — licence CC BY-NC-SA 4.0)

anciens sont possiblement arrivés en Nubie au début du Nouvel Empire, sur des sites tels que Saï, qui ont ensuite été abandonnés au profit d'Amara. Ces poteries auraient ainsi été transportées et conservées avec soin par les populations. Une seconde hypothèse porte vers une arrivée simultanée à Amara Ouest⁴⁵.

Les phases d'occupation les plus récentes révèlent moins de tessons et montrent une baisse de leur présence sur le site après la phase II se terminant en 1180 avant J.-C. La tendance contemporaine en Égypte après le règne d'Akhénaton continue d'attester la présence de céramiques mycénienes et d'imitations de celles-ci par les potiers égyptiens⁴⁶.

Tombos

Tombos est l'un des sites les plus au sud ayant révélé des tessons mycéniens en contexte funéraire (ainsi que Tabo en contexte d'habitat). Située sur la 3^e cataracte, il s'agit d'une ville fortifiée du Nouvel Empire fondée par Thoutmosis III (1479-1425 avant J.-C.).

45. Pour la Phase 1A, on peut également noter le vase à étrier C 4536, découvert dans le secteur E13.10 en provenance de l'Achaïe ou du Péloponnèse et la gourde C 4538 du secteur E13.15 provenant également du Péloponnèse selon les analyses par activation neutronique.

46. KELDER 2013, p. 136-137.

Depuis 2000, les fouilles menées sous la co-direction de S. T. Smith et M. Buzon, soutenues par l'Université Californienne de Santa Barbara et l'Université de Purdue, ont permis de mettre au jour des vestiges du Nouvel Empire et de la période napatéenne⁴⁷.

La nécropole de Tombos, utilisée pendant une période relativement longue, de la XVIII^e à la XXV^e dynastie⁴⁸, a révélé des vaisselles mycéniennes. Dans la partie nord du cimetière, dans l'unité 6, une tombe souterraine a initialement été utilisée pour une inhumation à la XVIII^e dynastie. Elle a ensuite été réutilisée durant la période ramesside. Cette sépulture aux inhumations multiples abritait probablement des individus de couches sociales intermédiaires⁴⁹ tels que des personnels de l'administration ou des travailleurs qualifiés. Une gourde mycénienne complète (fig. 5), décorée de cercles concentriques rouges sur un fond de couleur crème (datée entre la fin de la XVIII^e dynastie et le début de la XIX^e dynastie), a été retrouvée⁵⁰.

Des échanges diplomatiques ?

Plusieurs facteurs entraînent la circulation de marchandises d'une aire culturelle à une autre, notamment les cadeaux diplomatiques. Ceux-ci sont utilisés afin de maintenir de bonnes relations avec les voisins et ainsi maintenir la paix aux frontières ou au sein de son propre territoire. Les contacts entre l'Égypte et Mycènes sont attestés du règne de Thoutmosis III à Ramsès II. En effet, à l'aide de sources archéologiques et épigraphiques, J. Kelder identifie trois missions diplomatiques pendant cette période⁵¹, dont l'une aurait permis le transport de vases et gourdes pour de l'huile parfumée. Pourtant, aucune source ne semble identifier avec certitude qu'un convoi diplomatique ait transporté ces denrées.

D. Aston a proposé une identification des cadeaux diplomatiques suivant les cinq critères suivants⁵² : la rareté, le fait d'être distinguable des autres contenants arrivant par commerce traditionnel (c'est le cas des formes ouvertes qui n'ont pu être utilisées pour le transport des denrées), avoir un caractère esthétique plaisant ou particulier (dans la forme ou le traitement de surface et/ou du décor). L'objet doit également avoir été produit en-dehors de la région où il est reçu. Selon ce chercheur, seule une découverte dans un contexte archéologique comme celui d'un palais royal ou d'une résidence de vice-roi, où se trouvent des membres de la société suffisamment importants, peut permettre une telle catégorisation. Néanmoins, une céramique peut circuler longtemps après son premier usage, notamment dans le contexte de remploi rallongeant leur temps de vie et modifiant par la suite leur contexte archéologique de découverte.

Des sources écrites attestent ces cadeaux en dehors de la Nubie, telles que les lettres d'Amarna E13 qui recensent les présents diplomatiques envoyés depuis Babylone jusqu'en Égypte et

47. SMITH 2007, p. 2-14.

48. La XXV^e dynastie s'étend environ de 770 à 655 avant J.-C.

49. MAZÉ 2017, p. 130.

50. SMITH, BUZON 2018, p. 209.

51. KELDER 2009, p. 347.

52. ASTON 2013, p. 375-401.



Figure 5 : Gourde mycénienne retrouvée dans la nécropole de Tombos, unité 6.
(© Stuart Tyson Smith)

les lettres E14 qui listent des denrées échangées entre l'Égypte d'Amenhotep IV et la maison royale de la dynastie kassite de Babylone⁵³. Néanmoins, les mentions de vaisselles céramiques sont absentes, seules sont mentionnées les vaisselles luxueuses en or, argent, bronze ou en pierre⁵⁴.

L'iconographie des tombes de la XVIII^e dynastie illustre également l'apport de « tributs étrangers ». Durant cette période, les céramiques du monde égéen sont importées en grande quantité. Leur arrivée en Égypte est notamment mise en scène dans la tombe de Senmout à Thèbes, où sont représentés des Crétois apportant des denrées dans des récipients luxueux, mais dont la nature en terre cuite n'est pas précisée — il s'agirait plutôt de vaisselle métallique⁵⁵. On retrouve également des scènes de tributs égéens dans les tombes d'Ouseramon et Rekhmirê⁵⁶, où des représentants du monde égéen apportent de nombreuses vaisselles majoritairement en argent et en or.

Ainsi, les céramiques mycéniennes en Nubie et leur contexte de découverte ne remplissent pas les critères identifiés par D. Aston. La vaisselle en terre cuite n'est pas mentionnée dans les textes, ni représentée dans l'iconographie. De plus, ces vaisselles sont retrouvées de façon fréquente en dehors des contextes royaux ou d'influence royale, une catégorie plus large de la population pouvait donc y avoir accès. Il s'agit ici d'échanges économiques plutôt que diplomatiques. Ces

53. COHAVI-RAINEY, LILYQUIST 1999, p. 7.

54. COHAVI-RAINEY, LILYQUIST 1999, p. 8-38.

55. SMITH 1965, p. 68-70, fig. 90.

56. VERCOUTTER 1956, p. 305-357.

vaisselles devaient s'inscrire dans un contexte de commerce plus traditionnel, soutenu par une demande égyptienne en huile et de bonnes relations entre Mycéniens et Égyptiens.

La question de l'imitation

Les contextes archéologiques dans lesquels les vaisselles mycéniennes sont retrouvées en Nubie sont fortement marqués par une influence égyptienne. Il s'agit de villes fortifiées, de résidences de dignitaires ou de résidences militaires avec un fort contrôle pharaonique. Ceci reste néanmoins à relativiser face au manque de connaissances des sites nubiens, moins fouillés et moins documentés.

Le site 218 à Ashkeit, Ikhtiarya⁵⁷, nécropole qui semble dater du Nouvel Empire, a été fouillé par la *Scandinavian Joint Expedition* en novembre 1962. Ces sépultures sont particulières, car elles présentent des caractéristiques de la culture Pan Grave, de nombreuses céramiques Kerma et des vaisselles égyptiennes typiques de la XVIII^e dynastie⁵⁸. Dans l'unité 12, proche de la surface à proximité du puits funéraire⁵⁹, un vase à étrier en faïence a été découvert. Il s'agit d'une reproduction d'un modèle de la période de l'Helladique Récent IIIC (1200-1050 avant J.-C.). Son décor, peint en noir, commence à l'épaule avec une série d'arcs de cercle imbriqués. Au-dessous, une bande de motifs faisant le tour de la panse à mi-hauteur représente des lignes diagonales alternées, créant un effet en chevrons. Ces lignes sont orientées dans différentes directions et se rencontrent.

L'aspect est fortement modifié par le choix de la faïence comme matériau, avec une couleur se rapprochant du bleu-vert. Les motifs mélangent des traditions égyptiennes et mycéniennes, dans la technique et le décor. On peut retrouver des motifs en zigzag ou triangulaires, communs des vaisselles égyptiennes en faïence. Un vase similaire est attesté dans la nécropole du Nouvel Empire de Soleb, dans le caveau 24 de la tombe 17⁶⁰. Les imitations peuvent également être réalisées en céramique. On en connaît un exemple à Aniba⁶¹. Elles peuvent être différenciées des originaux grâce au traitement de surface qui n'est ni bruni, ni poli. Les bandes géométriques sont horizontales et les motifs très simplifiés. Les populations de Nubie ont également imité d'autres formes égéennes tels que les rhytons (contenants coniques utilisés pour la boisson)⁶².

Ces imitations ou reproductions locales montrent un certain goût ou intérêt pour cette vaisselle céramique. En effet, la demande devait être suffisamment forte pour pousser les artisans à la production d'imitations en Égypte et en Nubie, donnant lieu à une vaisselle « hybride⁶³ », mais sans analyse similaire à celles d'Amara Ouest, il est difficile d'assurer un lieu de production. Néanmoins, l'imitation reste la façon la plus aisée de les obtenir tout en s'affranchissant des coûts de transport de la marchandise. L'inclination pour ces vaisselles peut avoir de multiples raisons : esthétique, symbolique ou fonctionnelle. Puisque ces vases étaient liés à des contenus

57. SÄVE-SÖDERBERGH 1989a, p. 222-223.

58. SÄVE-SÖDERBERGH 1989a, p. 201-202.

59. SÄVE-SÖDERBERGH 1989b, p. 48, pl. 63.1.

60. SCHIFF GIORGINI 1971, p. 211, fig. 395.

61. STEINDORFF 1935-1937, Taff. 86, n°46a.5.

62. BUDKA 2013.

63. BUDKA 2017, p. 126.

rares et luxueux, ils peuvent avoir été remplis également par d'autres liquides précieux produits localement puis versés dans les contenants originaux ou dans les imitations.

Pour la population nubienne, les céramiques égyptiennes et mycéniennes devaient être perçues comme des importations avec des typologies permettant de différencier les deux traditions aisément. Néanmoins, comme l'occupation égyptienne de la région a lieu sur une période longue, la vaisselle de tradition égyptienne est produite peu à peu sur place et devient également un produit du quotidien pour cette population mixte dans les villes fortifiées administrées par l'État égyptien. La notion « d'étranger » au sein d'un territoire colonisé et habité par des populations aux cultures diverses reste complexe et dépend de chaque individu. Toutefois, on peut envisager que seule la vaisselle extérieure à la vallée du Nil soit perçue comme importée.

Bien que ces produits furent imités et massivement importés de Grèce dans des quantités trop importantes pour être des présents diplomatiques, leur possession demeurerait très probablement un signe ostentatoire de richesse et de prestige social, symbolisé par les denrées précieuses qu'ils renfermaient.

De l'autre côté de la mer Méditerranée : les céramiques de la vallée du Nil dans le monde égéen

Les données à notre disposition indiquent que les céramiques nubiennes sont retrouvées en contexte égyptien : on les retrouve à Éléphantine⁶⁴, dans l'oasis de Kharga à Kom Rabi'a à Memphis et jusque dans le Delta à Avaris⁶⁵. Leur présence peut être due aux populations nubiennes elles-mêmes ou bien en raison d'échanges entre l'Égypte et la Nubie⁶⁶. En revanche, aucune céramique nubienne n'a été trouvée en contexte mycénien à notre connaissance.

Conclusion

Ces vaisselles ont parcouru de vastes routes maritimes, franchissant les frontières de plusieurs États antiques, témoignant ainsi de l'existence d'un réseau commercial et d'échanges culturels. Les vases à étrier et les gourdes mycéniennes constituent de très bons marqueurs d'échanges dans l'Antiquité. Circulant à travers la Méditerranée et remontant la vallée du Nil, du Delta jusqu'à la troisième cataracte, elles témoignent d'un commerce dynamique du monde égéen dans les réseaux d'Afrique du Nord⁶⁷. Leur contenu – une huile d'olive précieuse – était très prisé, ce qui a favorisé la reproduction et l'imitation de ces céramiques dans d'autres matériaux, donnant naissance à des objets de « culture hybride ». Il ne s'agit pas seulement d'échanges commerciaux épisodiques, mais bien d'un ensemble d'interactions complexes qui ont profondément influencé l'artisanat local.

64. RAUE 2018.

65. FORSTNER-MÜLLER, ROSE 2012.

66. BOURRIAU 2012, p. 159.

67. Il est tout à fait envisageable que certains de ces éléments proviennent d'un échange indirect lié à des déplacements de populations par exemple.

Bibliographie

- ALBA GOMEZ 2010** : J. M. ALBA GOMEZ, « The Olive Tree Cultivation and Trade in Ancient Egypt » dans A. HUDECZ, M. PETRIK (dir.), *Commerce and Economy in Ancient Egypt. Proceedings of the third International Congress for Young Egyptologists 25-27 September 2009, Budapest* (BAR International Series 2131), Oxford, BAR Publishing, 2010, p. 5-12.
- ASTON 2013** : D. A. ASTON, « Mother's best tea service – Pottery as diplomatic gifts in the Second Intermediate Period », dans B. BADER, M. F. OWNBY (dir.), *Functional Aspects of Egyptian Ceramics in their Archaeological Context: Proceedings of a Conference held at the McDonald Institute for Archaeological Research, Cambridge, July 24th - July 25th, 2009* (Orientalia Lovaniensia Analecta 217), Louvain/Paris/Walpole, Peeters, 2013, p. 375-402.
- BOURRIAU 2012** : J. BOURRIAU, « Nubian Pottery from Memphis, Kom Rabia » dans I. FORSTNER-MÜLLER, P. ROSE (dir.), *Nubian Pottery from Egyptian Cultural Contexts of the Middle and Early New Kingdom : Proceedings of a Workshop held at the Austrian Archaeological Institute at Cairo, 1-12 December 2010* (Ergänzungshefte zu den Jahreshften des Österreichischen Archäologischen Institutes in Wien 13), Vienne, Österreichisches Archäologisches Institut, 2012, p. 149-158.
- BUDKA 2013** : J. BUDKA, « Egyptian Imitation of Aegean Vessels: A Rhyton from Sai », 2013 [en ligne, URL : <https://acrossborders.oecaw.ac.at/egyptian-imitation-of-aegean-vessels-a-rhyton-from-sai/> – consultation le 19/07/2024].
- BUDKA 2017** : J. BUDKA (dir.), *AcrossBorders 1. The New Kingdom Town of Sai Island, Sector SAV1 North* (Contributions to the Archaeology of Egypt, Nubia and the Levant 4), Vienne, Austrian Academy of Sciences Press, 2017.
- BUDKA 2020** : J. BUDKA, *AcrossBorders 2. Living in New Kingdom Sai* (Archaeology of Egypt, Sudan and the Levant 1), Vienne, Austrian Academy of Sciences Press, 2020.
- COHAVI-RAINEY, LILYQUIST 1999** : Z. COHAVI-RAINEY, C. LILYQUIST, *Royal Gifts in the Late Bronze Age Fourteenth to Thirteenth Centuries B.C.E. : Selected Texts recording Gifts to Royal Personages*, Beer-Sheeva, Ben-Gurion University of the Negev Press, 1999.
- CULTRARO, FACCHETTI 2018** : M. CULTRARO, F. FACCHETTI, « A Foreign Market revisited : New Evidence of Mycenaean and Aegean-related Pottery from Schiaparelli's Campaigns (1905-1909) at Deir el-Medina » dans A. DORN, S. POLIS (dir.), *Outside the Box: Selected Papers from the Conference «Deir el-Medina and the Theban Necropolis in Contact», Liège, 27-29 October 2014*, Liège, Presses universitaires de Liège, p. 84-96.
- DAVIES 2017** : W. V. DAVIES, « Nubia in the New Kingdom : The Egyptians at Kurgus », dans N. SPENCER, A. STEVENS, M. BINDER (dir.), *Nubia in the New Kingdom : Lived Experience, Pharaonic Control and Indigenous Traditions* (British Museum Publications on Egypt and Sudan 3), Louvain/Paris/Bristol, Peeters, 2017, p. 65-105.
- FAIRMAN 1938** : H. W. FAIRMAN, « Preliminary Report on the Excavations at Sesebi (Sudla) and 'Amārah West, Anglo-Egyptian Sudan, 1937-8 », *Journal of Egyptian Archaeology* 24/2, p. 151-156.

- FORSTNER-MÜLLER, ROSE 2012** : I. FORSTNER-MÜLLER, P. ROSE, *Nubian Pottery from Egyptian Cultural Contexts of the Middle and Early New Kingdom: Proceedings of a Workshop held at the Austrian Archaeological Institute at Cairo, 1-12 December 2010* (Ergänzungshefte zu den Jahreshften des Österreichischen Archäologischen Institutes in Wien 13), Vienne, Österreichisches Archäologisches Institut, 2012.
- FURUMARK 1941a** : A. FURUMARK, *The Mycenaean Pottery. Analysis and Classification*, Stockholm, V. Petterson, 1941.
- FURUMARK 1941b** : A. FURUMARK, *The Chronology of Mycenaean Pottery*, Stockholm, V. Petterson, 1941.
- GASPERINI 2023** : V. GASPERINI, *Amara West : the Pottery from Cemeteries C and D* (British Museum Publications on Egypt and Sudan 17), Louvain/Paris/Bristol, Peeters, 2023.
- HANKEY 1997** : V. HANKEY, « Aegean Pottery at el-Amarna : Shapes and Decorative Motifs » dans J. PHILLIPS (dir.), *Ancient Egypt, the Aegean, and the Near East : Studies in Honour of Martha Rhoads Bell*, Volume 1, San Antonio, Van Siclen Books, 1997, p. 193-218.
- HELMBOLD-DOYÉ, SEILER 2019** : J. HELMBOLD-DOYÉ, A. SEILER, *Die Keramik aus dem Friedhof S/SA von Aniba (Unternubien)* (Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Altertumskunde – Beihefte 8), Berlin/Boston, De Gruyter, 2019.
- KELDER 2009** : J. M. KELDER, « Royal Gift Exchange between Mycenae and Egypt : Olives as “Greeting Gifts” in the Late Bronze Age Eastern Mediterranean », *American Journal of Archaeology* 113/3, 2009, p. 339-352.
- KELDER 2013** : J. KELDER, « The Egyptian Interest in Mycenaean Greece », *Jaarbericht “Ex Oriente Lux”* 42, 2013, p. 125-140.
- KEMP, MERRILLEES 1980** : B. KEMP, R.S. MERRILLEES, *Minoan Pottery in Second Millenium Egypt* (Sonderschriften des Deutschen Archäologischen Instituts Kairo 7), Mayence, Philipp von Zabern, 1980.
- KOEHL, YELLIN 1982** : R.B. KOEHL, J. YELLIN, « The Origin and Provenance of Mycenaean “Simple Style” Pottery », *American Journal of Archaeology* 86, 1982, p. 273.
- MAZÉ 2017** : C. MAZÉ, « À la recherche des “classes moyennes”. Les espaces de la différenciation sociale dans l’Égypte du III^e millénaire av. J.-C. », *Bulletin de l’Institut français d’archéologie orientale* 116, 2017, p. 123-176.
- MERRILLEES, WINTER 1972** : R. S MERRILLEES, J. WINTER, « Bronze Age Trade between the Aegean and Egypt : Minoan and Mycenaean Pottery from Egypt in the Brooklyn Museum » dans B. VON BOTHMER (dir.), *Miscellanea Wilbouriana 1*, New York, The Brooklyn Museum, 1972, p. 101-133.
- MIELLE 2013** : L. MIELLE, *Innovations et traditions en Nubie égyptienne au Nouvel Empire. L’exemple de la céramique*, Thèse de doctorat inédite, Université Lille 3 — Charles de Gaulle, 2013.
- MOUNTJOY 1999** : P. MOUNTJOY, *Regional Mycenaean Decorated Pottery*, Rahden, Marie Leidorf, 1999.
- MOUNTJOY, MOMMSEN 2001** : P. MOUNTJOY, H. MOMMSEN, « Mycenaean Pottery from Qantir-Piramesse, Egypt », *The Annual of the British School at Athens* 96, 2001, p. 123-155.

- MÜLLER 2013 : I. MÜLLER, *Die Verwaltung Nubiens im Neuen Reich* (Meroitica 8), Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2013.
- PETRIE 1894 : W. F. PETRIE, *Tell el-Amarna*, Londres, Methuen & Co., 1894.
- RANDALL-MACIVER, WOOLLEY 1911 : D. RANDALL-MACIVER, L. WOOLLEY, *Buben. Plates*, Philadelphia, University Museum, 1911.
- RAUE 2018 : D. RAUE, *Elephantine und Nubien vom 4.-2. Jahrtausend v. Chr.* (Sonderschriften des Deutschen Archäologischen Instituts Kairo 40), Berlin/Boston, De Gruyter, 2018.
- RILLY 2017 : C. RILLY, « Les fils royaux de Koush » dans O. CABON, V. FRANCIGNY, B. FRANÇOIS, M. MAILLOT, M. M IBRAHIM, O. NICOLOSO, C. RILLY, O. ROLIN (dir.), *Histoire et civilisations du Soudan de la préhistoire à nos jours*, Paris, Soleb, 2017, p. 85-114.
- ROSE 2017 : P. ROSE, « Sesebi : Ceramics, Chronology and Society », dans N. SPENCER, A. STEVENS, M. BINDER (dir.), *Nubia in the New Kingdom : Lived Experience, Pharaonic Control and Indigenous Traditions. Proceedings of the 22nd Annual Egyptological Colloquium held at the British Museum in 2013* (British Museum Publications on Egypt and Sudan 3), Louvain/Paris/Bristol, Peeters, 2017 p. 465-473.
- SÄVE-SÖDERBERGH 1989a : T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Middle Nubian Sites* (The Scandinavian Joint Expedition to Sudanese Nubia 4:1), Partille, Paul Åström, 1989.
- SÄVE-SÖDERBERGH 1989b : T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Middle Nubian Sites* (The Scandinavian Joint Expedition to Sudanese Nubia 4:2), Partille, Paul Åström, 1989.
- SCHIFF GIORGINI 1971 : M. SCHIFF GIORGINI, *Soleb II : les nécropoles*, Florence, Sansoni, 1971.
- SCHILLER 2018 : B. SCHILLER, « Aegean Pottery in Nubia : Imports and Imitations », *Cahiers de la céramique égyptienne* 11, p. 91-105.
- SMITH 1965 : W. S. SMITH, *Interconnections in the Ancient Near East. A Study of the Relationships between the Arts of Egypt, the Aegean, and Western Asia*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1965, p. 68-70.
- SMITH 1995 : S. T. SMITH, *Askut in Nubia. The Economics and Ideology of Egyptian Imperialism in the Second Millennium BC* (Study in Egyptology), Londres/New York, Kegan Paul International, 1995.
- SMITH 2007 : S. T. SMITH, « Kirwan Memorial Lecture. Death at Tombos : Pyramids, Iron and the Rise of the Napatan Dynasty », *Sudan & Nubia* 11, p. 2-14.
- SMITH, BUZON 2018 : S. T. SMITH, M. R. BUZON, « The Fortified Settlement at Tombos and Egyptian Colonial Strategy in New Kingdom Nubia », dans J. BUDKA, J. AUENMÜLLER (dir.), *From Microcosm to Macrocosm : Individual Households and Cities in Ancient Egypt and Nubia*, Leyde, Sidestone Press, 2018, p. 205-225.
- SPATARO *et al.* 2019 : M. SPATARO, A. GARNETT, A. SHAPLAND, N. SPENCER, H. MOMMSEN, « Mycenaean pottery from Amara West (Nubia, Sudan) », *Archaeological and Anthropological Sciences* 11, 2019, p. 683-697.
- SPENCER 1997a : P. SPENCER, *Amara West I. The Architectural Report* (Egypt Exploration Society – Excavation Memoir 63), Londres, Egypt Exploration Society, 1997.
- SPENCER 1997b : P. SPENCER, « Amara West : Capital of Egyptian Kush », *Sudan & Nubia* 1, 1997, p. 34-39.

- SPENCER 2002** : P. SPENCER, *Amara West II. The Cemetery and the Pottery Corpus* (Egypt Exploration Society – Excavation Memoir 69), Londres, Egypt Exploration Society, 2002.
- SPENCER 2017** : P. SPENCER, « Building on New Ground : the Foundation of a Colonial Town at Amara West » dans N. SPENCER, A. STEVENS, M. BINDER (dir.), *Nubia in the New Kingdom : Lived Experience, Pharaonic Control and Indigenous Traditions. Proceedings of the 22nd Annual Egyptological Colloquium held at the British Museum in 2013* (British Museum Publications on Egypt and Sudan 3), Louvain/Paris/Bristol, Peeters, 2017, p. 323-355.
- SPENCER 2019** : N. SPENCER, « Settlements of the Second Intermediate Period and New Kingdom » dans D. RAUE (dir.), *Handbook of Ancient Nubia*, volume 1, Berlin/Boston, De Gruyter, 2019, p. 433-464.
- STEINDORFF 1935-1937** : G. STEINDORFF, *Aniba. Mission archéologique de Nubie, 1929-1934*, 2 volumes, Glückstadt/Hambourg, J. J. Augustin, 1935-1937.
- VALBELLE 2020** : D. VALBELLE, « Egyptian Conquest and Administration of Nubia » dans G. EMBERLING, B. B WILLIAMS (dir.), *The Oxford Handbook of Ancient Nubia*, Oxford, Oxford University Press, 2020, p. 327-341.
- VERCOUTTER 1956** : J. VERCOUTTER, *L'Égypte et le monde égéen préhellénique : étude critique des sources égyptiennes (du début de la XVIII^e à la fin de la XIX^e dynastie)* (Bibliothèque d'étude 22), Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1956.

L'INTENSIFICATION DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES

ENTRE LES VILLES ILLYRIENNES ET LES COLONIES GRECQUES DE L'ILLYRIE DU SUD À TRAVERS L'APPARITION DU MONNAYAGE ILLYRIEN AU MILIEU DU III^e SIÈCLE AVANT J.-C.

*ALBA SELITA**

L'objectif de cet article est de présenter une histoire synthétique de l'évolution des relations économiques entre Grecs et Illyriens, depuis les simples échanges entre produits artisanaux importés et produits locaux jusqu'à la naissance de l'économie monétaire dans l'Illyrie Méridionale. L'apparition de la monnaie en Illyrie du Sud, d'abord les statères et les drachmes frappées par les deux colonies Épidamne-Dyrrachion et Apollonia puis la monnaie des cités illyriennes, remodèle les relations politiques et commerciales entre Grecs et Illyriens au milieu du III^e siècle avant J.-C. Les données issues des monnaies sont essentielles à la connaissance de ces relations entre Grecs et Illyriens mais l'étude de la relation entre ces deux partenaires est rendue difficile en raison du manque de sources littéraires. C'est pourquoi les données archéologiques, épigraphiques et numismatiques nous aident à comprendre comment se sont développés les échanges entre eux. Comme le détermine son étymologie – νόμος, d'où provient le terme νόμισμα, qui apparaît chez Aristote dans son ouvrage *l'Éthique à Nicomaque*, désigne ce qui est établi par la coutume –, la monnaie est un moyen d'échange légalement accepté dans une société donnée¹. La monnaie est une valeur d'échange, permettant de mesurer la valeur des biens, elle est également un contrat grâce auquel les Grecs ont construit des relations d'échange avec d'autres peuples non grecs. Cela se manifeste particulièrement à travers leurs fondations coloniales, le commerce et les conflits militaires. La monnaie permet aux Grecs d'assurer à ces échanges une certaine stabilité et de s'attacher, par l'artifice de l'instrument monétaire, une fidélité quasi-contractuelle de leurs partenaires non grecs².

Les premiers contacts entre les Illyriens et les Grecs remontent aux XV^e-XI^e siècles avant J.-C., qui coïncident avec la période des mouvements des peuples d'est en ouest à

1. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, V, 5.

2. PICARD 1986, p. 137.

* Alba Selita est doctorante à l'ED 022 (Mondes antiques et médiévaux), UMR 8167 Orient & Méditerranée, équipe Antiquité classique et tardive. Sujet de thèse : *L'histoire monétaire des villes de l'Illyrie du Sud jusqu'en 168 avant J.-C.*, sous la direction de M.-C. MARCELLESI.

travers les Balkans³. Durant cette période, on assiste à une diffusion de l'influence de la culture mycénienne dans le sud de l'Illyrie, qui se traduit également par une présence importante de céramiques mycéniennes importées dans les inventaires des tombes illyriennes. Dans l'histoire des relations entre les Illyriens et les Grecs, on distingue le VIII^e siècle avant J.-C. lorsque commença l'activité colonisatrice de Corinthe en Méditerranée occidentale et que les importations grecques augmentèrent progressivement dans cette zone, mais ce n'est qu'au VI^e siècle avant J.-C. que les contacts ont eu un caractère plus systématique⁴. Les échanges durant cette période sont caractérisés par des importations de produits de luxe, venus des métropoles et d'autres centres de la Grèce antique, assurant le rôle de centre commercial de transit.

Ce serait la fondation de deux colonies, Épidamne-Dyrrachion en 627 avant J.-C., et Apollonia en 588 avant J.-C., par les colons venus de Corinthe et Corcyre, qui marquerait le début de l'interaction économique, politique et culturelle entre les Illyriens et les Grecs. La période comprise entre la fin du IV^e siècle et le milieu du III^e siècle avant J.-C. représente un moment déterminant dans le processus d'intégration économique et politique des établissements coloniaux grecs au sein du monde illyrien. Cette période se distingue par le fait que l'évolution historique de Dyrrachion et d'Apollonia s'inscrit étroitement dans les dynamiques politiques propres à la formation et au développement de l'État illyrien. L'intégration politique des deux colonies au sein de l'État illyrien a constitué un facteur déterminant, favorisant une insertion économique plus profonde et durable dans les réseaux d'échanges du milieu illyrien⁵. L'Illyrie méridionale s'inscrivait dans un réseau de circulation commerciale particulièrement dense. Si le marché local demeurait largement structuré autour des productions artisanales issues des ateliers de Dyrrachion et Apollonia, il accueillait également des biens importés en provenance des principaux centres de production du monde hellénique méditerranéen.

À en juger par les nombreuses données archéologiques des nécropoles de Dyrrachion⁶ et Apollonia⁷, il s'avère que dans les premières décennies de l'existence des colonies, la gamme d'objets grecs en Illyrie du Sud a augmenté. Dans le cadre d'une exploitation accrue de l'arrière-pays illyrien, les colons mettent en place des infrastructures économiques qui ont eu un impact significatif dans la création d'un marché à la fois stable et profitable pour les deux parties impliquées. Cet objectif a été soutenu par la fonction du *πολίτης*, qui agit en tant que représentant commercial. Ce dernier, en tant qu'intermédiaire entre la cité et les peuples barbares, était envoyé annuellement dans les régions illyriennes afin de défendre les intérêts des colons sur le marché local⁸. Nous connaissons cette institution grâce au passage de Plutarque, *Quaest. grec* 29, le seul auteur qui décrit brièvement le rôle de *πολίτης* à Épidamne-Dyrrachion dans le commerce avec

3. MANO 2006, p. 52.

4. MANO 1986, p. 157.

5. MANO 1986, p. 159.

6. HIDRI 1983, p. 144-146 ; HIDRI 1990, p. 162.

7. BUDA 1959, p. 212-239 ; MANO 1971, p. 103-208.

8. CEKA 2008, p. 27.

les Illyriens au nom des citoyens de la cité. Le rôle de πωλήτης était de visiter les barbares, de fournir le marché et de donner à tous les citoyens la possibilité de vendre⁹. D'après l'explication de Plutarque, les relations commerciales de Dyrrachion avec les Illyriens se sont développées avec l'approbation et l'autorisation des organismes publics compétents, choisissant à cet effet chaque année un nouveau πωλήτης pour effectuer les ventes et achats nécessaires. Cette magistrature révèle l'importance qu'avaient pour cette cité les échanges avec les Illyriens de son arrière-pays.

L'apparition de la monnaie et son rôle dans les relations entre les Grecs et les Illyriens

L'apparition de la monnaie en Illyrie méridionale constitue l'un des facteurs essentiels de l'intégration économique à grande échelle des communautés grecques dans l'espace illyrien. La diffusion des émissions d'argent de Dyrrachion et d'Apollonia, aux côtés des séries de bronze frappées par des villes illyriennes telles que Skodra, Lissos, Amantia ou Byllis, de même que la circulation parallèle de monnayages contemporains originaires de Macédoine, d'Épire ou de Korkyra, ont significativement contribué à l'intensification des échanges, tant au sein des marchés interrégionaux qu'à l'échelle des flux commerciaux externes.

Les premières frappes monétaires de l'Illyrie du Sud appartiennent à Dyrrachion, qui a frappé vers 375-370¹⁰ sa première émission de statères corcyréens (Planche I, 1), accompagnés pendant une courte période de statères corinthiens au type de Pégase. Dyrrachion a également émis une monnaie en argent de poids inférieur, équivalente à ¼ de statère, qui n'a pas été frappée par Apollonia¹¹. Cette pièce porte au droit la tête d'Héraclès, héros associé à la fondation de la cité, tandis que son revers porte un symbole corinthien, le Pégase, qui est typologiquement relié aux statères de type Pégase/Athènes, émis à Corinthe durant les v^e et iv^e siècles avant J.-C.¹². Au contraire, Apollonia ne frappe des statères que près d'un siècle plus tard, peu avant 280 avant J.-C., et en nombre très réduit après avoir déjà frappé des statères corinthiens lors de l'expédition de Timoléon¹³. La frappe des statères au type de pégase par Dyrrachion et Apollonia était liée aux événements de 344 avant J.-C., précisément à la refondation de Syracuse par Timoléon¹⁴. Les deux colonies, pour venir en aide à leur métropole, ont frappé des statères similaires à ceux de Corinthe, mais en conservant leur légende et leurs symboles d'identification. Alors que le Pégase du type corinthien était frappé pour les dépenses militaires et circulait dans les ports de l'Adriatique, le statère à la vache allaitante était la principale monnaie qui circulait dans la région illyrienne au cours du iv^e siècle, ce qui marque une étape très importante dans l'histoire monétaire de l'Illyrie méridionale.

9. CABANES, DRINI 1997, p. 25.

10. L'hypothèse de la datation du premier numéraire de Dyrrachion a été définie, dans sa thèse de doctorat, par META 2015.

11. GJONGEJAJ 2009, p. 39.

12. CALCIATI 1990, p. 180.

13. PICARD 1986, p. 137.

14. JENKINS 1958, p. 375.

L'apparition de la monnaie en Illyrie du Sud ne s'est pas produite uniquement comme une conséquence de l'intensification des relations commerciales entre les Grecs et les Illyriens puisque ceux-ci ont établi des relations d'échange régulières depuis l'établissement des fondations coloniales. Les explications se trouvent dans le contexte politique de l'époque, notamment en ce qui concerne le financement des opérations militaires et les rémunérations des mercenaires, comme le souligne Diodore de Sicile¹⁵ dans ses récits relatifs aux événements de 385-384 avant J.-C. : l'alliance de Denys de Syracuse avec le roi des Molosses, Alketas, venu en aide aux Illyriens dans leur guerre contre le roi Amyntas III de Macédoine en leur envoyant 2000 soldats et cinq cents d'armures.

Les relations économiques et politiques entre les colonies grecques et illyriennes au cours des IV^e et III^e siècles avant J.-C. ont pris une nouvelle forme avec l'arrivée de Monounios dans le royaume illyrien. Un roi illyrien, au sujet duquel les sources littéraires ne nous apportent que peu d'informations¹⁶ sur son identité, a frappé des statères de Dyrrachion, préservant l'appartenance ethnique ΔΥ (Planche I, 2), ΔΥΡ ou ΔΥΡΡΑ de la cité accompagnée de son titre ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΟΝΟΥΝΙΟΥ¹⁷. Les raisons pour lesquelles le roi a frappé les statères de Dyrrachion ne sont toujours pas claires. Peut-être que Monounios avait conquis Dyrrachion¹⁸, peut-être leur avait-il fourni de l'argent provenant des mines de son royaume, ou avait-il conclu une alliance monétaire avec la cité, dans la continuité de la pratique monétaire de la cité¹⁹. Les hypothèses que l'on peut émettre sont nombreuses, mais ce qui mérite d'être souligné est le fait que les monnaies de Monounios jouent un rôle essentiel dans la poursuite de relations étroites entre le royaume Illyrien et Dyrrachion.

La naissance du monnayage illyrien et l'emprunt des types de monnaies d'Épire

Les IV^e-I^{er} siècles avant J.-C. sont généralement considérés par les archéologues et les historiens comme la période de naissance de la vie civique illyrienne et du développement urbain²⁰. À cette époque, les villes illyriennes vivaient leur période la plus prospère. L'existence de villes en Illyrie méridionale est attestée par les témoignages des sources littéraires, au moins à partir du milieu du IV^e siècle²¹ et il s'agit bien de villes de l'intérieur, en

15. DIODORE DE SICILE, XV, 13, 2.

16. D'après POLYBE, XXIX 13, 1, Monounios est le roi dardane, le beau-père de Genthios. La deuxième hypothèse concerne un hypothétique roi dardane, possible arrière-grand-père du premier, qui conquiert Dyrrachion vers 280 avant J.-C. et frappa ses propres monnaies. Tandis que TROG., *Prol.* 24 parle du successeur de Glaukias conquérant Dyrrachion. Voir CEKA 1989, p. 41.

17. META 2015, p. 165.

18. CEKA 1972, p. 23.

19. META 2015, p. 169.

20. CEKA 1985, p. 119.

21. DÉMOSTHÈNE, *Première Philippique*, 48. 1. En 351, Démosthène mentionne que, selon certaines sources, Philippe « renforce des cités (*poleis*) parmi les Illyriens ». Selon DIODORE DE SICILE, XVI, 69, 7, les Macédoniens ont occupé plusieurs petites cités (*polismata*) en Illyrie, un terme qui semble refléter la dimension réduite de ces établissements à cette époque du IV^e siècle. Comme Diodore, ARRIEN, *Anabase*, I, 5, 5 et QUINTE-CURCE, I, 12. 2 mentionnent Pélion en Dassarétide, en rapport avec les événements de 335, durant lesquels Alexandre affronte Kleitos et Glaukias devant cette ville.

relation avec la Macédoine au sud-est ou avec l'Épire au sud, à côté des cités de fondation coloniale sur la côte adriatique²². La caractéristique fondamentale de cette période est le développement de l'artisanat et du commerce grâce à la création du réseau de marchés régionaux, la naissance d'ateliers monétaires illyriens autonomes, la formation du royaume illyrien dans le domaine politique et le développement de la vie culturelle et religieuse des cités. À partir du III^e siècle, il apparaît que les interactions commerciales entre les Illyriens et les Grecs se réalisent uniquement à travers l'utilisation de la monnaie²³. La naissance des monnaies illyriennes et la transition vers une économie monétaire ont amené les Illyriens à frapper leurs propres pièces et à établir des alliances économiques avec l'Épire et les colonies grecques. Skodra et Lissos au nord, Amantia, Byllis, Orikos et Olympas au sud vers 230 avant J.-C. frappaient leurs monnaies en bronze qui portaient au revers l'*ethnique* de la ville au génitif pluriel (Βυλλιονων²⁴, Αμαντων²⁵) accompagné de monogrammes. Les ateliers monétaires étaient administrés par l'État ou par la communauté urbaine, comme ce fut le cas de Byllis où les pièces étaient frappées par le *koinon* des Bylliones²⁶. En ce qui concerne Byllis, nous remarquons une tentative d'établir un système monétaire distinct, qui se traduit par le fait que les pièces portent, comme type de droit et de revers, des symboles tels que la tête de Néoptolème, le fondateur de la ville, accompagnée d'une massue, d'un foudre, d'un aigle, etc. Toutefois, il adopte le même poids et les mêmes dimensions que les pièces de la Ligue épirote (série Zeus/serpent de Byllis = série Zeus/foudre d'Épire) ainsi qu'à ceux du *koinon* épirote (série Néoptolème/armes = Artémis/fer et lance, Néoptolème/foudre = Dioscures/étoile)²⁷.

Ce qui rend les monnaies illyriennes intéressantes est le fait que les Illyriens, dans leurs premières frappes, ont emprunté les types de monnaies de la *symmachie* des Épirotes où l'on peut citer les monnaies Zeus/foudre²⁸ frappées par Amantia (Planche I, 3), Olympas et Byllis. Ces monnaies portent les têtes de Zeus et Dioné²⁹/serpent d'Amantia, têtes

Pélion est clairement décrite comme une ville fortifiée, protégée par un rempart qu'Alexandre ne cherche pas à assaillir. FRONTIN, *Stratagèmes*, III, 6, 3 évoque le roi Pyrrhos, qui aspire à conquérir une *civitas*, considérée comme le cœur d'un ethnos illyrien (*caput gentis*), entourée de plusieurs autres villes (*ceteras urbes*). Cette représentation présente un vaste domaine dominé par une ville principale, le chef-lieu, et surveillé par d'autres localités, possiblement des forteresses plus petites, des agglomérations, qui protègent le territoire de l'*ethnos*.

22. CABANES 1990, p. 205.

23. CEKA 1972, p. 118.

24. CEKA 1972, p. 135.

25. GJONGEJAJ 1977, p. 84.

26. PATSCH 1904, p. 70.

27. GJONGEJAJ 1984, p. 121.

28. FRANKE 1961, p. 12.

29. FRANKE 1961, p. 189. Dans ce cas, Amantia n'a emprunté que le coin de droit des monnaies du *Koinon*, les têtes de Zeus et Dioné, mais au revers, elle a employé le serpent au lieu du foudre comme dans les tritères ($\frac{1}{3}$ de statère) du groupe III.

de Dioscures/étoile³⁰ d'Amantia ou tête d'Athéna/foudre³¹ d'Orikos et d'Olympas³². Les villes illyriennes emploient dans leurs émissions comme type de droit la tête de Zeus, qui est présent aussi sur les émissions de *symmachie* et du *koinon* épirote, à cette différence que sur celles de l'Épire, Zeus est tourné à gauche tandis que sur les monnaies illyriennes, Zeus est représenté regardant vers la droite. Il faut souligner que ces pièces, même si elles sont similaires en termes de style et de poids à celles d'Épire, diffèrent par certaines caractéristiques stylistiques³³. S'agissait-il d'une alliance monétaire ou les cités illyriennes étaient-elles sous la dépendance politique et économique de l'Épire jusqu'à la mort de Pyrrhos ? Pour répondre à cette question, il faut tenir compte de la position géographique de l'Illyrie méridionale et de son voisinage avec l'Épire au sud et la Macédoine à l'est. Cette proximité géographique avec l'Épire a engendré une communauté illyrienne-épirote, favorisant des interactions et des échanges soutenus entre les mondes grec et illyrien. Ces relations se sont manifestées non seulement sur le plan économique, en s'inspirant de l'organisation politique du *koinon* des Épirotes, mais également dans les domaines linguistique, culturel, artistique et religieux. Les villes illyriennes ont adapté les traits de la civilisation grecque, le grec devient la langue écrite officielle, même si les populations locales continuent à parler en illyrien. Situées au carrefour des routes commerciales qui relient l'Épire à Apollonia et au nord avec Dyrrachion, ces villes se sont transformées en centres d'importance politique et stratégique.

La preuve des relations étroites entre les Illyriens et les Épirotes sont les nombreuses monnaies épirotes trouvées dans des trésors monétaires datant des années 360-330/325 avant J.-C. jusqu'aux frappes de 168-148 avant J.-C.³⁴. Leur étude a montré que la monnaie de l'Épire ne circule pas seulement dans les villes illyriennes du bassin d'Aôos, mais qu'elle s'étend aussi au-delà de celui-ci. Le point le plus éloigné de la circulation de la monnaie épirote est Lleshan³⁵, à proximité d'Elbasan, au nord, et Kamenica de Korça à l'est, ce qui montre que l'Épire avait étendu son activité commerciale dans une plus vaste zone et que sa monnaie était aussi valable au-delà des sites où elle était frappée³⁶. Ce qu'il faut souligner, c'est que les villes illyriennes, même si elles ont adapté les monnaies les plus connues de l'époque, conservent une autonomie politique et économique qui se manifeste par l'emploi en légende de l'ethnique des cités illyriennes au génitif pluriel tel que AMANTΩΝ, ΟΛΥΜΠΑΣΤΑΝ, ΒΥΛΛΙΟΝΩΝ, ΩΡΙΚΙΩΝ. Alors que, pendant la période 168-148 avant J.-C., nous assistons à un déclin de la circulation des monnaies d'Épire en Illyrie³⁷. La présence limitée des monnaies épirotes dans les villes illyriennes montre qu'entre l'Épire et ces sites continuaient d'exister des relations économiques même si ces relations n'étaient plus aussi intenses qu'au cours du III^e siècle.

30. FRANKE 1961, p. 215.

31. FRANKE 1961, p. 128.

32. CEKA 1972, p. 144.

33. GJONGEČAJ 1977, p. 85.

34. GJONGEČAJ 1984, p. 119-120.

35. GJONGEČAJ 2007, p. 102.

36. GJONGEČAJ 1984, p. 125.

37. GJONGEČAJ 1984, p. 122.

L'emprunt des monnaies des colonies grecques

La situation change avec le développement de nouveaux événements politiques à la fin du III^e siècle avant J.-C. La présence romaine dans le territoire illyrien est continue, soit à cause des conflits directs avec les Illyriens, soit parce que l'Illyrie constitue un passage vers la Macédoine ou d'autres régions. Le déplacement des troupes entraîne aussi des frais importants, pour leur entretien quotidien, l'achat de la nourriture de l'armée et autres besoins de terrain. Le mouvement des troupes et de l'achat des biens dans les marchés locaux ont largement contribué à la formation des marchés régionaux³⁸. Les colonies grecques avaient déjà établi des interactions économiques significatives avec les cités illyriennes. Toutefois, l'émergence de la monnaie en bronze à Dyrrachion et à Apollonia, ainsi que dans d'autres cités illyriennes a élevé la monétarisation de l'Illyrie du Sud à un nouveau stade favorisant une augmentation de la circulation monétaire. Avec la fin de la première guerre d'Illyrie, les Illyriens du sud restent confiés à la protection des Romains. Les ports de Dyrrachion et d'Apollonia servent de points de débarquement à l'armée romaine tandis que *in Bullinum agrum* débarquent les troupes de terre, sur le territoire des Bylliones³⁹. Ces fréquents passages et séjours des armées romaines, escortées de tout ce qui gravite autour d'elles, notamment les marchands d'esclaves, a créé certainement une grande activité dans la cité d'Apollonia, a développé le commerce et a pu entraîner l'acquisition d'esclaves à bon marché⁴⁰.

Ces nouvelles circonstances pourraient nous amener à penser que se noue alors une alliance monétaire entre Apollonia avec Orikos, Amantia, Olympas et Byllis au sud et au nord entre Dyrrachion, Skodra et Lissos. Les cités illyriennes réorientent les relations économiques vers les colonies en empruntant leurs monnaies, mais en gardant toujours leur autonomie monétaire. L'influence des deux colonies sur les villes illyriennes se manifeste clairement par l'emprunt de leurs types monétaires. Les ateliers monétaires illyriens ont mis en circulation une série de pièces en bronze qui ressemblent en style, poids et diamètre à celles d'Apollonia⁴¹ et de Dyrrachion. Les données relatives à la métrologie des monnaies illyriennes nous incitent à envisager qu'elles résultent d'alliances monétaires, favorisant la création de zones de circulation. Ces zones étaient clairement dominées par les frappes de Dyrrachion au nord et d'Apollonia au sud. Bien que les deux colonies ont formé des alliances avec les villes de leur arrière-pays, elles n'ont pas établi d'accord entre elles en ce qui concerne les pièces de bronze, contrairement à ce qui a été fait pour les pièces d'argent (drachmes et hémidrachmes). L'absence de cette alliance dans les monnaies en bronze peut être attribuée au rôle qu'elles jouaient dans leurs zones de circulation, ainsi qu'aux relations que ces cités entretenaient avec leurs voisins. La monnaie en bronze, dont la valeur est uniquement fiduciaire, ne s'échange pas au-delà du territoire où elle a été émise et est principalement utilisée pour des transactions de faible valeur ou pour le paiement de salaires modestes⁴².

38. META 2014, p. 328-329.

39. CABANES, DRINI 2016, p. 216.

40. CABANES, DRINI 1997, p. 41.

41. GJONGEJAJ, PICARD 1995, p. 180-181.

42. GJONGEJAJ 2009, p. 43.

Au nord de Dyrrachion, au milieu du III^e siècle avant J.-C., Skodra et Lissos étaient les deux villes illyriennes les plus importantes. Skodra commence à frapper ses propres pièces, de manière indépendante et bien avant la prétendue invasion macédonienne de Philippe V. La première identification et datation des pièces de monnaie de Skodra a été réalisée par A. Evans et J. Brunšmid, en se référant à un passage tiré de Polybe qui a associé le début de ses émissions à la conquête de Lissos par Philippe V de Macédoine (211-197)⁴³. Au cours de la période de domination macédonienne sur l'Illyrie du Sud, Skodra a frappé ses monnaies autonomes dont les types monétaires étaient pourtant entièrement similaires à ceux de Philippe V. Cette série porte au droit un bouclier macédonien avec une rosace au centre et six demi-rosaces sur le bord et au revers un casque, identifié par H. Ceka⁴⁴ et S. Islami⁴⁵ comme un casque illyrien et non macédonien, ainsi que la légende Σ – KO | ΔΠΙ – ΝΩΝ. Cela démontre que l'influence grecque, soutenue par les Macédoniens et possiblement introduite ici pour la première fois, était prédominante dans la ville à cette époque⁴⁶.

L'une des premières séries émises à Skodra portent au droit la tête de Zeus et au revers la légende de la ville, un navire illyrien et un dauphin en dessous (Planche I, 4). La légende est placée dans le champ au-dessus du niveau de la proue du navire et est écrite sur deux lignes : ΣΚΟ – ΔΠΙΩΝ. Le traitement stylistique de Zeus sur les pièces de monnaie de Skodra est assez similaire aux pièces de bronze du Dyrrachion Zeus/trépid. Les monnaies de Skodra ont également un diamètre et un poids comparables à ceux des bronzes de Dyrrachion⁴⁷. Cette similitude, qui témoigne d'une certaine orientation de Skodra dans sa première frappe, est apparemment dictée par la grande influence économique et militaire de Dyrrachion dans les provinces environnantes et par la nécessité impérieuse pour Skodra de se présenter sur le marché avec une monnaie qui aurait été acceptée à première vue par les Illyriens.

L'ascension du roi Genthios a intensifié les tensions entre les Illyriens et les Romains. Skodra était le point-clef des opérations militaires, non seulement parce que Genthios en avait fait la citadelle de tout son royaume mais encore parce qu'elle est de beaucoup la place la mieux fortifiée des Labéates et difficile d'accès⁴⁸. Suite à la stabilisation de la situation politique dans son royaume, et afin de financer les dépenses liées à la guerre contre les Romains, le roi Genthios a commencé à frapper ses monnaies dans les ateliers de Skodra et de Lissos. Les initiatives de Genthios visant à instaurer un système monétaire unifié au sein de son royaume revêtent une grande importance⁴⁹. Sous le règne du roi Genthios, en 181-168 avant J.-C., Skodra a frappé une nouvelle émission qui portait au droit la tête d'Artémis avec une couronne et au revers un foudre placé horizontalement, assez similaire à l'émission de Lissos Artemis/foudre. Les monnaies à

43. EVANS 1880, p. 280.

44. CEKA 1972, p. 152.

45. ISLAMI 1972, p. 356.

46. BRUNŠMID 1898, p. 70.

47. ISLAMI 1972, p. 355-356.

48. TITE-LIVE, XLIV, 31, 2.

49. ISLAMI 1974, p. 32.

la tête d'Artémis sont similaires à l'émission des bronzes d'Apollonia Artémis/trépiéd⁵⁰ et de Dyrrachion, mais dans ce dernier cas Artémis est accompagnée au revers d'un épi de blé et grappe de raisin⁵¹. Nous pouvons en conclure que les villes situées au nord de Dyrrachion entretenaient d'étroites relations économiques et commerciales avec Dyrrachion.

Les monnaies des cités situées dans l'arrière-pays d'Apollonia (Byllis, Amantia, Olympas et Orikos) appartiennent à des systèmes pondéraux échangeables entre eux. Hormis le territoire de la cité émettrice, elles circulent également dans une zone qui inclut la région comprise entre l'Épire au sud et Apollonia au nord, limite ultime rarement franchie⁵². Orikos, Byllis, Amantia et Olympas ont développé des relations commerciales uniquement avec Apollonia, en tenant compte de la position privilégiée que Rome lui avait donnée. Étant dans le voisinage de l'Épire et d'Apollonia, Orikos a poursuivi la même politique monétaire qu'Amantia, empruntant les types de monnaies épirotes et d'Apollonia. Ses pièces Apollon/obélisque étaient si similaires stylistiquement, en poids et en diamètre, à celles d'Apollonia, qu'elles ne pouvaient être distinguées que par l'ethnique ΩΠΙΚΙΩΝ (Planche I, 5). La même série a été empruntée par l'Olympas, mais avec un poids plus léger que celle d'Apollonia⁵³. Il résulte de toute évidence qu'Apollonia a exercé durant la période hellénistique une influence économique et culturelle sur son arrière-pays.

Conclusion

En résumé, il convient de souligner que l'établissement de relations suivies entre les populations illyriennes et le monde grec s'est concrétisé notamment par la fondation des colonies de Dyrrachion et d'Apollonia, établies sur le littoral adriatique dès l'époque archaïque. Elles ont constitué des relais essentiels des échanges économiques et culturels avec les communautés autochtones. Au-delà de la circulation de produits artisanaux, ces établissements coloniaux ont exercé une influence déterminante sur l'évolution de l'Illyrie méridionale. Cette dynamique s'est traduite par la diffusion de la langue grecque, l'adoption de modèles institutionnels, ainsi que par l'introduction de pratiques économiques nouvelles, notamment l'usage de la monnaie. Le développement progressif des échanges entre Grecs et Illyriens a favorisé une transition du troc vers une économie fondée sur l'usage de la monnaie, marquant ainsi le passage d'un système d'échange primitif à une économie monétarisée. Il importe de souligner que, jusqu'au milieu du III^e siècle avant J.-C., les Illyriens ne disposaient pas d'une production monétaire propre et utilisaient exclusivement des numéraires issus d'ateliers coloniaux grecs, notamment ceux de Dyrrachion et d'Apollonia, ainsi que des émissions épirotes et macédoniennes. Avec l'émergence de la vie civique, le développement des échanges commerciaux et l'affirmation progressive de l'autonomie politique des colonies grecques et d'Épire, les cités illyriennes entamèrent la frappe de monnaies propres. Ces émissions monétaires, relevant d'une production autonome, marquent

50. GJONGEJAJ, PICARD 1995, p. 177.

51. GJONGEJAJ 2005, p. 107.

52. META 2019, p. 123.

53. CEKA 1972, p. 147.

L'intensification des échanges économiques en Illyrie du Sud

une étape décisive dans la monétarisation des échanges, attestant non seulement de l'usage généralisé de la monnaie comme vecteur de transaction économique, mais aussi de la constitution de marchés régionaux intégrés. Il apparaît clairement que les émissions monétaires des colonies grecques, ainsi que celles issues des ateliers épirotes, constituaient alors des monnaies de référence. Cette primauté s'expliquait par leur conformité à des étalons pondéraux stables et par leur forte acceptabilité dans les échanges inter-régionaux, conférant à ces numéraires une fonction de monnaie de confiance au sein d'un marché élargi.

PLANCHE 1



1

Statère de Dyrrachion, série vache allaitant, double motif floral dans un cadre carré, IV^e-III^e siècles av. J.-C.

Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque national de France.

[Monnaie : Statère, Argent, Dyrrhachion, Illyrie]. -0620-0294.



2

Statère de Monounios, Dyrrachion, 290/280 – 270 av. J.-C.

Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque national de France

[Monnaie : Statère, argent, Dyrrhachion, Illyrie, Monounios]. -0305--0275.



3

Bronze d'Amantia, série Zeus / foudre, deuxième moitié du III^e siècle – moitié du I^{er} ? siècle av. J.-C.

Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque national de France

[Monnaie : Bronze, Amantia, Illyrie]. -0620-0294.



4

Bronze de Skodra, série Zeus / navire, deuxième moitié du III^e siècle – moitié du I^{er} ? siècle av. J.-C.

Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque national de France

[Monnaie : Bronze, Scodra, Illyrie]. -0620-0294.



5

Bronze d'Orikos, série Apollon / obélisque, deuxième moitié du III^e siècle – moitié du I^{er} ? siècle av. J.-C.

Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque national de France

[Monnaie : Bronze, Oricos, Illyrie]. -0620-0294.

Bibliographie

- BUDA 1959** : A. BUDA, « Rezultatet e gërmimeve në nekropolin e Apollonisë në vitin 1956 », *Buletini i Universitetit Shtetëror të Tiranës* 2, 1959, p. 212-239.
- BRUNŠMID 1898** : J. BRUNŠMID, *Die Inschriften und Münzen der Griechischen Städte Dalmatiens*, Vienne, A. Hölder, 1898.
- CABANES 1990** : P. Cabanes, « Le développement des villes en Illyrie méridionale à partir du IV^e siècle avant J.-C. », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, année 1988, De Boccard, 1990, p. 198-221.
- CABANES, DRINI 1997** : P. CABANES, F. DRINI (dir.), *Corpus des inscriptions grecques d'Illyrie méridionale et d'Épire 1. Inscriptions d'Épidamne-Dyrrhachion et d'Apollonia*, volume I, Athènes, École française d'Athènes, 1997.
- CABANES, DRINI 2016** : P. CABANES, F. DRINI (dir.), *Corpus des inscriptions grecques d'Illyrie méridionale et d'Épire 3, Inscriptions d'Albanie (en dehors des sites d'Épidamne-Dyrrhachion, Apollonia et Bouthrôtos)*, Athènes, École française d'Athènes, 2016.
- CALCIATI 1990** : R. Calciati, *Pegasi*, volume I, Mortara, 1990.
- CEKA 1972** : H. CEKA, *Questions de numismatique illyrienne*, Tirana, Université d'État de Tirana, Institut d'histoire, 1972.
- CEKA 2008** : H. CEKA, *Monedhat e Dyrrahut dhe Apollonisë*, Tirana, Akademia e Shkencave të Shqipërisë, 2008.
- CEKA 1985** : N. CEKA, « Aperçu sur le développement de la vie urbaine chez les Illyriens du Sud », *Iliria* 15/2, 1985, p. 119-161.
- CEKA 1989** : N. CEKA, « Personaliteti i mbretit ilir Monun përmes të dhënave arkeologjike », *Iliria* 2, 1989, p. 41-53.
- EVANS 1880** : A. J. EVANS, « On Some Recent Discoveries of Illyrians Coins », *Numismatic Chronicle*, N.S.XX, 1880, p. 269-302.
- FRANKE 1961** : P. R. FRANKE, *Die Antiken Münzen von Epirus*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1961.
- GJONGEÇAJ 1977** : S. GJONGEÇAJ, « Prerjet monetare të Amantisë », *Iliria* 7-8, 1977, p. 83-112.
- GJONGEÇAJ 1984** : S. GJONGEÇAJ, « Qarkullimi i monedhave të Epirit në qendrat ilire », *Iliria* 14/2, 1984, p. 119-128.
- GJONGEÇAJ 2005** : S. GJONGEÇAJ, « Le trésor de Lleshan, une contribution pour la politique monétaire de Dyrrhachion », *Iliria* 32, 2005, p. 105-154.
- GJONGEÇAJ 2007** : S. GJONGEÇAJ, « Le trésor de Lleshan (Elbasan) », *Revue numismatique*, 6^e série, Tome 163, 2007, p. 101-140.
- GJONGEÇAJ 2009** : S. GJONGEÇAJ, « Të dhënat numizmatike nga Iliria e Jugut dhe Epiri i Veriut në shekujt V-I p.e.sonë », *Iliria* 34, 2009, p. 24-60.
- GJONGEÇAJ, PICARD 1995** : S. GJONGEÇAJ, O. PICARD, « Mendime mbi politikën monetare të Apollonisë në shekujt III-I p.e.sonë », *Iliria* 25, 1995, p. 175-198.
- HIDRI 1983** : H. HIDRI, « Gërmime të vitit 1977 në nekropolin e Dyrrahut (Sektori i kodrës Dantes) », *Iliria* 13/1, 1983, p. 137-180.

- HIDRI 1990** : H. HIDRI, « Qeramika arkaike e Dyrrahut », *Iliria* 2, 1990, p. 161-206.
- ISLAMI 1972** : S. ISLAMI, « Prerjet monetare të Skodrës, Lisit dhe Gentit (Përpjekje për një rishqyrtim të problemit) », *Iliria* 2, 1972, p. 351-376.
- ISLAMI 1974** : S. ISLAMI, « Shteti ilir në luftërat kundra Romës (231-168 p.e.sonë) », *Iliria* 3, 1974, p. 5-44.
- JENKINS 1958** : G. K. JENKINS, « A Note on Corinthian Coins in the West », dans *Centennial Publication of the American Numismatic Society*, New York, Harold Ingholt, 1958, p. 367-379.
- MANO 1971** : A. MANO, « Nekropoli i Apollonisë — Tuma 1 (Gërmime të viteve 1958-1959) », *Iliria* 1, 1971, p. 103-208.
- MANO 1986** : A. MANO, « Aspekte të kolonizimit helen në Ilirinë e Jugut », *Iliria* 16/2, 1986, p. 5-22.
- MANO 2006** : A. MANO, *Apolonia e Ilirisë : kërkime dhe studime arkeologjike*, Tirana, Akademia e Shkencave të Shqipërisë, 2006.
- META 2014** : A. META, « La production et circulation monétaire en Illyrie méridionale à partir des années 230 avant J.-C. jusqu'au milieu du 1^{er} siècle » dans L. PËRZHITA, I. GJIPALI, G. HOXHA, B. MUKA (dir.), *Proceedings of the International Congress of Albanian Archaeological Studies, 65th anniversary of Albanian archaeology (21-22 November, Tirana 2013)*, Tirana, Botimet Albanologjike, 2014, p. 325-331.
- META 2015** : A. META, *Le monnayage en argent de Dyrrachion : 375 -60/55 avant J.-C.*, Athènes, École française d'Athènes, 2015.
- META 2019** : A. META, « Le monnayage et les trouvailles monétaires de la période hellénistique et romaine d'Orikos », *SLSA Jahresbericht – Rapport annuel – Annual report 2018*, Zürich, Schweizerisch-Liechtensteinnische Stiftung für archäologische Forschungen im Ausland, 2019, p. 123-133.
- PATSCH 1904** : C. PATSCH, *Das Sandschak Berat in Albanien*, Vienne, A. Hölder, 1904.
- PICARD 1986** : O. PICARD, « Illyriens, Thraces et Grecs. La monnaie dans les rapports entre populations grecques et non grecques », *Iliria* 16/1, 1986, p. 134-144.

A CASE OF SOCIAL CONNECTIVITY :

THE *TESSERA HOSPITALIS* FROM LILYBAEUM (*IG XIV 279*)

SILVIA GERACI*

The period from the 2nd century BC to the end of the 1st century BC is an ideal time to analyse the phenomenon of connectivity in the Mediterranean thoroughly. These years saw the establishment of close contacts between different areas, marking a significant evolution compared to the previous period. Although relations between the Mediterranean shores existed in earlier centuries, mainly since the 3rd century BC – a period that laid the foundations for the developments that followed –¹ it is particularly at the beginning of the 2nd century BC that we observe a strong intensification of the mobility of people and material goods, as evidenced by both epigraphic and literary sources.

As Polybius notes in a passage from his *Histories*,² after the Second Punic War (218-201), events in the Mediterranean became increasingly intertwined (συμπλέκεσθαι),³ suggesting an enhancement of the existing connectivity, but above all, a change in the very way these connections were perceived.⁴ During this period, mobility was rarely linear but rather cyclical:⁵ moving to a new place often led to quick returns, brief stays, or further travels rather than a one-way migration culminating in permanent settlement. These movement patterns were facilitated by advancements in navigational technology and techniques, particularly during the years of the Punic Wars (264-146). The increase in connectivity during this time is directly linked to the intensification of mobility, which resulted from Rome's military successes in the Mediterranean area.⁶ These successes, particularly

1. The period in question was characterised by a number of significant developments, including the defeat of the Samnites, the debacle in Italy and the retreat of Pyrrhus, the conclusion of peace with the Carthaginians at the end of the First Punic War, the construction of roads (in particular the *Via Appia*), and the introduction of a new monetary system (the *denarius*). Cf. HATZFELD 1919, p. 18. For more detailed insights into these issues, please refer to the following sources: LEFKOWITZ 1959; GABBA 1984; MOREL 1989.

2. POLYBIUS, 1.3.3–4.

3. Note the use of the verb συμπλέκεσθαι, which has the same root as the noun συμπλοκή, meaning “intertwining, connection” of what was previously distinct. Cf. HORDEN, PURCELL 2000, p. 27; ISAYEV 2017, p. 232; PADILLA PERALTA, BERNARD 2022, p. 4.

4. ISAYEV 2014.

5. About the cyclical nature of mobility in this period, see ISAYEV 2017, pp. 18-22, 62-65, 220-221.

6. WILSON 1966, p. 88. On the military and other policies of Rome during this period, see: ECKSTEIN 2006, pp. 241-243; FLOWER 2023, pp. 340-342.

* Silvia Geraci is a PhD candidate at the University of Verona, under the supervision of Pr. Edoardo BIANCHI and Pr. Alessandro CRISTOFORI. Her research focuses on connectivity between Greece and Italy in the Late Republic, with particular emphasis on social analysis.

in the first half of the 1st century BC, were bolstered by Pompey's victories over pirates and Mithridates, providing the necessary sea security to expand trade to and from the East.⁷ Three key events intensified Mediterranean connections: the destruction of Corinth (146 BC), shifting Greece's trade hub to Delos; Carthage's fall (146 BC), altering the commercial balance; and Asia's reduction to a Roman province after Attalos' bequest (133 BC),⁸ boosting the movement of people and goods.⁹

In the wake of the Roman conquest of the Hellenistic East, Rome experienced a series of social metamorphoses, becoming increasingly intertwined with the Greek world and beyond. Individuals from those regions arrived in significant numbers in the capital and throughout Italy, initially primarily through the trafficking of slaves and prisoners of war from those areas, particularly during the 2nd century BC.¹⁰ As Rome expanded its dominion across the Mediterranean, incorporating new territories, such as Sicily, played a crucial role in reshaping the Republic's social and economic landscape, mirroring the broader impact of conquests in the Hellenistic East.

This paper aims to examine the social context of Lilybaeum and its connectivity through the analysis of an inscribed *tessera hospitalis*. First, it will outline the broader social context of Sicily and Lilybaeum during the 2nd and 1st centuries BC, and then it will focus on what this *tessera hospitalis* reveals about the city's social networks.

Sicily and Lilybaeum's Social Context

Sicily underwent a profound transformation after the Roman conquest, becoming the first Roman province and a key asset in the Republic's Mediterranean expansion. The transition to Roman rule was not immediate or uniform, as Sicily had a long history of diverse cultural influences, including Greek, Phoenician, and indigenous Sicilian elements.¹¹ The conquest did not eliminate these cultural markers but led to a process of integration, where Rome imposed its administrative structures while local traditions persisted. The province was subjected to Roman taxation and governance, with a *praetor peregrinus* assigned to oversee its administration, a system that remained in place throughout the Republic.¹² The establishment of Roman authority was gradual, and although Latin became the official language of administration, Greek remained dominant in everyday communication, reflecting the island's strong Hellenistic heritage.¹³

The city of Lilybaeum fits naturally into this social framework. Indeed, the title's expression "social connectivity" refers to the broader multicultural context of Lilybaeum, which facilitated encounters between individuals of diverse backgrounds. Founded as a Carthaginian colony and stronghold in the early 4th century BC, the city soon became an important strategic

7. WILSON 1966, pp. 127-128.

8. For an analysis of the dating of Rome's deduction of the province of Asia, see FREEMAN 2007.

9. HATZFELD 1919, pp. 30-31.

10. RICCI 2006. For a comprehensive examination of the phenomenon of Roman slavery during this period, see HOPKINS 1978.

11. AMPOLO 2012, pp. 37-38.

12. PRAG 2009, p. 90.

13. FEDELI 1980, pp. 135-136.

outpost of the Carthaginians in their conflicts,¹⁴ first against the Greeks, led by Syracuse, and then against the Romans. Hellenic influences in the western area of Sicily are present from the 6th century BC onwards.¹⁵ Still, it was mainly due to the transfer of the inhabitants of Selinus, destroyed by the Carthaginians in 250 BC, that Lilybaeum experienced a more substantial Greek influence. However, after a long and difficult siege, Romans conquered the city in 241 BC¹⁶ and defended it against the Carthaginians again during the Second Punic War.¹⁷ Under Roman domination, Lilybaeum became a *civitas censoria* and was one of the two headquarters of the Sicilian *quaesturae*.¹⁸

Lilybaeum, a city of great strategic importance, became one of the most significant Roman bases in the western Mediterranean, controlling naval routes between Sicily, North Africa, and the broader Roman world.¹⁹ The city's multicultural character was shaped by its Punic origins, Greek settlers, and the subsequent influx of Roman administrators and merchants. The linguistic diversity of the population is reflected in the simultaneous existence of Latin, Greek, and Punic languages, although over time, Latin came to play an increasingly dominant role, especially in official contexts, a trend that would only intensify during the imperial period.²⁰ However, the Greek influence remained strong, particularly in linguistic terms, as demonstrated by the continued use of Greek inscriptions in Lilybaeum and other Sicilian cities during the Roman Republic.²¹

During his quaestorship in Sicily, Cicero observed that Lilybaeum was a prosperous and cosmopolitan city, deeply integrated into the Mediterranean trade networks. The city's economic significance attracted traders from across the Mediterranean, reinforcing its position as a hub of cultural exchange.²²

In fact, in addition to these multicultural influences, Lilybaeum had a very important port in the Mediterranean panorama, both from a military and commercial point of view because it was located at the centre of the routes from the East to the West and across Africa. This presence inevitably brought people and goods from all over the Mediterranean area to the city.²³ As suggested

14. DI STEFANO 1993, p. 6.

15. BRUGNONE 2021, p. 55.

16. Despite enduring a prolonged siege, Lilybaeum remained unconquered until the end of the war. In 242 BC, Rome sent a fleet under Lutatius Catulus to blockade Drepana and Lilybaeum. The Carthaginians, attempting to break through, were intercepted near the Aegadian Islands, where the decisive battle took place. Their defeat led to peace talks on Mount Eryx, ending Carthaginian rule in Sicily. Only then did the Carthaginians evacuate Lilybaeum, finally surrendering it to the Romans in 241 BC. Cf. FEDELI 1980, p. 135; DI STEFANO 1993, p. 9; VACANTI 2012, pp. 162-163. For further info on this subject in the context of the First Punic War, see LORETO 2007.

17. For an account of Lilybaeum's history up to the time of the Roman conquest, see DI STEFANO 1993, pp. 5-9.

18. FEDELI 1980, p. 137. For further information regarding the function of the *questura* in Lilybaeum, see LORETO 1993, p. 498; PINZONE 1999, pp. 8-11; SORACI 2016, pp. 44-45.

19. ZAMBON 2008, pp. 250-251.

20. TRIBULATO 2012a, pp. 35-36; TRIBULATO 2012b, pp. 308-309.

21. BRUGNONE 2021, p. 64.

22. ZAMBON 2008, p. 250.

23. BRUGNONE 2021, p. 55.

by epigraphic evidence, the proximity to the African coast allowed for a continuous arrival of people who managed to integrate themselves into the Lilybaean context also by taking Greek names.²⁴ The presence of multiple religious traditions further attests to this multiculturalism, with temples dedicated to Roman, Greek, and Punic deities existing side by side, often with syncretic practices blending these influences.²⁵

Despite Roman political control, the process of Latinisation was slow, and resistance to Roman cultural assimilation was evident. Many local elites adopted Roman customs for political and economic benefits yet maintained strong ties to Greek and Punic traditions.²⁶ The gradual cultural unification of Sicily, culminating in the early Roman period, saw the island's Greek language and customs become dominant, even in formerly Punic cities like Lilybaeum.²⁷ The persistence of Greek language and customs in public and private life is reflected in the epigraphic record, which shows a predominance of Greek texts in Lilybaeum until the Imperial period.²⁸ As mentioned, the onomastic evidence suggests that individuals of Punic origin often adopted Greek rather than Latin names, highlighting the city's enduring Hellenistic influence.²⁹

The existence of Roman officials in Sicily, particularly in administration and trade, led to a gradual increase in the use of Latin, reaching a peak in the Imperial period.³⁰ This linguistic and cultural coexistence underscores the complexity of Lilybaeum's identity under Roman rule. Thus, Roman presence did not erase pre-existing traditions but layered itself in a diverse cultural landscape.³¹

Actually, the economic integration of Sicily into the Roman system reinforced Lilybaeum's multicultural identity, as the city's strategic position along major trade routes attracted merchants from southern Italy and the eastern Mediterranean, contributing to its wealth and cultural dynamism.³² The presence of Roman *negotiatores* in Sicily is well documented, highlighting their role in facilitating commercial transactions and integrating the island, including cities like Lilybaeum, into broader Mediterranean trade networks.³³ However, local artisans and traders also thrived, maintaining traditional production techniques while adapting to Roman economic demands.³⁴ The image of Lilybaeum that emerges is that of a flourishing centre fully integrated into the Hellenistic cultural *koinè*, where the presence of a diverse population with a strong Greek element contributed to the city's prosperity and cultural vibrancy. This economic dynamism

24. POCSETTI 2021, pp. 396-397. Furthermore, it is crucial to underscore that the third name, characteristic of Greek inscriptions in Sicily following the personal name and the genitive father's name, was not a sobriquet but an official appellation. Cf. CORDANO 1997, p. 401.

25. ALAGNA *et al.* 2007, pp. 31-32.

26. TRIBULATO 2012b, p. 308. On the other hand, on the stereotypical representation of the Phoenicians and Carthaginians shaped by their presence in Sicily, see PRAG 2010.

27. ROUSSEL 1970, pp. 37-38.

28. TRIBULATO 2012a, p. 34.

29. POCSETTI 2021, p. 397.

30. TRIBULATO 2012b, pp. 308-309.

31. TRIBULATO 2012b, pp. 298, 312, 320.

32. ZAMBON 2008, p. 250.

33. PRAG 2009, p. 90.

34. ALAGNA *et al.* 2007, p. 19.

contributed to the city's continued prosperity and its ability to maintain its unique cultural identity despite being under Roman domination.³⁵

This cultural and economic vitality is also reflected in the historical accounts of the city, as Cicero provides a vivid glimpse of Lilybaeum's social and political atmosphere in the 1st century BC, particularly during his time there as *quaestor* of Sicily and his appointment as patron in the trial of the Sicilians against the former governor of Sicily, Gaius Verres, whom they accused of serious abuses of power. According to Cicero, when he arrived between 76 and 75 BC, Lilybaeum was a *civitas splendidissima* which, like the rest of the Sicilian cities, was stripped of all its works of art when Verres arrived. The citizens' houses of Lilybaeum were rich in gold, silver, sculptures, and precious vases, giving an immediate picture of the city's prosperity, while the luxurious objects described by Cicero during Verres' trial reflect its flourishing Hellenistic cultural environment.³⁶

The *Tessera Hospitalis*: an Example of Social Connectivity

The multi-ethnic climate is thus clearly inferable in the epigraphic and literary sources available, dating from the 2nd and 1st centuries BC.

Nevertheless, the document that most clearly visualises the “hybrid” nature of the Lilybaean community is the *tessera hospitalis*³⁷ found in one of the city's necropolis in the 18th century.³⁸ The text reads: Ἴμύλχ Ἴμίλχωνος/Ἰνίβαλος Χλωρός ξενίαν/ἐποίησατο πρὸς Λύσων/Διογνήτου καὶ τῶν ἐγγόνων, “Imylch, son of Imilcho, [surnamed] Inibalos Chloros, concluded a [pact of] *xenia* with Lyson, son of Diognetos, and his descendants”.³⁹

First, it seems necessary to clarify the nature of this type of document, which is often described in literary sources as a familiar and common item but of which only a few examples have been found in archaeological excavations. In the ancient world, the *tesserae hospitalis*, in Latin,⁴⁰ or σύμβολα, in Greek, were symbolic objects, concrete means of representation of the relations of hospitality between two individuals. These artefacts, of various shapes and materials (bronze, ivory or bone), sometimes bear short inscriptions with the names of the contracting parties and possible forms of extension of the agreement to family members and descendants.⁴¹ The *symbola*, attested in the Greek world since the Archaic period, were

35. FEDELI 1980, p. 136.

36. CICERO, *Verr.* 2.4.37. The archaeological evidence further corroborates this statement, showcasing opulent residential quarters comprising substantial townhouses dating from the 2nd to 1st century BC (see PRAG 2014, p. 178). Cf. also ALAGNA *et al.* 2007, pp. 18-19.

37. *IG XIV 279*; *ISic 001668*. MASSON 1976; AMPOLO 2012, pp. 40-41; GIGLIO, DE SIMONE 2019, p. 1; BELTRÁN LLORIS 2020, pp. 492-493; BRUGNONE 2021, pp. 63-64; POCETTI 2021, p. 398.

38. The artefact was discovered in a necropolis of Lilybaeum in 1749 and first published by the 18th century scholar Paciaudi. It was subsequently transferred from Palermo and is now housed in the Museo del Baglio Anselmi in Marsala.

39. Translation by HERMAN 2002, p. 64.

40. PLAUTUS, *Poen.* 1047.

41. BELTRÁN LLORIS 2020, pp. 482, 485, 487.

originally objects broken into two matching halves, used as recognition tokens between individuals or families. These objects ensured the continuity of hospitality across generations, allowing descendants to renew past agreements through the mutual recognition of the two halves.⁴² The use of these objects is based on the concepts of ξενία⁴³ and *hospitium* but applied to a private sphere between two people from different places who offered each other not only hospitality and protection but also a guarantee of essential rights that the *hospes* would not otherwise have had.⁴⁴ It seems that the expansion of Roman influence in the western Mediterranean influenced the diffusion of the use of these *tesserae*, which, however, was slowly abandoned from the end of the 1st century BC, probably due to the increasing spread of other means of private communication, such as letters.⁴⁵

The document analysed in this paper, made of ivory and with an inscription in Greek, represents a rare example of two right hands clasping. It measures 15 cm wide and 6 cm high. The evolution of the *symbolon* as an identification tool became more pronounced in the Hellenistic period when it took on a material role in formal agreements. The concept was so deeply embedded that the gesture of δεξιῶσις, the clasping of right hands, became a visual representation of such pacts.⁴⁶ The gesture represented, δεξιῶσις in Greek and *dextrarum iunctio* in Latin, is in itself very significant. Two right hands shaking in the ancient world meant a solemn promise of friendship, which happened through the sending of this symbol between peoples. For both Greek and Latin cultures, it represented a general sense of agreement, applied to various specific cases, and attested to by several literary and juridical sources. Therefore, it also represented the gesture through which the *hospitium* between private individuals is concluded in an agreement of protection. But it is in the use of this type of iconography, the two hands clasping, especially applied to *symbola*, that there seems to be a Roman influence.⁴⁷ In this case, in the context of the discourse on hospitality, the *iunctio* represents, on the one hand, the approval of the agreement and, on the other hand, the trust granted by one party to the other.

The profound interaction between the two protagonists becomes evident when analysing what is found on the back of the iconographic representation: the four-line inscription in Greek. The text gives the complete onomastics of the two parties, Ἴμύλχ Ἰνίβαλος Χλωρός, son of Ἴμύλχων and Λύσων, son of Διόγνητος, and the extension of the covenant to the descendants, τῶν ἐγγόνων.⁴⁸

42. GAUTHIER 1972, pp. 65-67.

43. CAPASSO 2020, p. 92.

44. BELTRÁN LLORIS 2020, p. 483; CAPASSO 2020, pp. 73-74.

45. BELTRÁN LLORIS 2020, pp. 509-510.

46. HERMAN 2002, pp. 50, 63-65.

47. For an analysis of the relationship between *dextrarum iunctio* and *hospitium*, see BELTRÁN LLORIS 2020, pp. 504-505; CAPASSO 2020, pp. 75, 79-83; MILANI 2017, pp. 104-108.

48. As previously stated, a fundamental aspect of the bond established by the relationship of *hospitium*, which, among other effects, led to an indisputable connection between broader family structures beyond the individual. Cf. CAPASSO 2020, pp. 78-79.

The names are accompanied by the formula *ξενίαν ἐποίησατο*, almost the literal translation of the expression *hospitium facere* found in this type of Latin inscription.⁴⁹

Of the two men mentioned in the inscription, one, *Lyson*, has a Greek name and patronymic. The identity of this person has led many scholars to speculate that he could be identified with a *Lyson Lilybetano* mentioned by Cicero in his work *In Verrem*,⁵⁰ among those robbed by the governor himself, but also in a passage of an *epistula*⁵¹ dated from 45 BC, in which Cicero states that he had family relations of hospitality with a *Lyson*, son of *Lyson*, of Lilybaeum. Comparison with these texts has led to a lowering of the inscription dating from the 2nd to the 1st century BC. It is not possible to identify the two personalities with certainty. Still, these testimonies attest to a certain presence of the family in the city, especially since the name of the father, Διόγνητος, also appears in other Lilybaean inscriptions.⁵²

A more complex situation to analyse involves the name Ἰμύλχ Ἰνίβαλος Χλωρός. The first two elements of the name, along with the patronymic, are undoubtedly of Punic origin. However, the transcription uses Greek characters and follows Greek inflection patterns.⁵³ The first name, Ἰμύλχ, has a unique transliteration⁵⁴ of this Punic term in both Greek and Latin, differing from the more common forms associated with the patronymic, which shares the same root. It was common for individuals to have the same name as their father.⁵⁵ The presence and form of Ἰνίβαλος, on the contrary, is not surprising: on the one hand because it is a known transcription of this type of name (it could represent an avonymic), and on the other because in both Phoenician-Punic onomastics and those found in other parts of Sicily, a second or even third name is often present. In this case, there is a third name, too, which is peculiar because, unlike the first two, it is significantly a Greek name, Χλωρός. This *cognomen* may have had the sole function of identifying the man more specifically, but it is nevertheless an essential sign of integration⁵⁶ of Punic individuals into the culture of the Lilybaeum context, which, as we have seen, often took the form of adopting a Greek name.

Moreover, this ethnic integration is already clear from the choice and use of language: the choice of using Greek to write this document is even more important as it is clear from various elements that it was not the first language of the writer, hence probably of the man with Punic origin, Ἰμύλχ. The only correctly spelt part of the sentence is *ξενίαν ἐποίησατο*, which, as mentioned above, is a literal translation of a formulaic expression;⁵⁷ the rest of the text has several spelling and morpho-syntactic errors, traceable to the author's Punic origin. In particular, the phrase *πρὸς Λύσων Διογνήτου* exhibits an incorrect use of the nominative instead of the expected

49. POCSETTI 2021, p. 398; BELTRÁN LLORIS 2020, p. 492.

50. CICERO, *Verr.* 2.4.37. Cf. POCSETTI 2021, p. 398.

51. CICERO, *Fam.* 13.34.

52. *IG XIV 276; IG XIV 277; SEG 34.951.*

53. GIGLIO, DE SIMONE 2019, p. 1.

54. AMADASI GUZZO 2000, pp. 7-8.

55. POCSETTI 2021, p. 400.

56. AMADASI GUZZO 2000, p. 9; MASSON 1976, p. 96.

57. POCSETTI 2021, pp. 399-400.

accusative (πρὸς Λύσωνα Διογνήτου). Another issue is the use of the genitive plural ἐγγόνων instead of the expected accusative (πρὸς τοὺς ἐγγόνους) or the dative (τοῖς ἐγγόνοις). In any case, this testimony agrees well with other sources, above all Cicero,⁵⁸ who repeatedly states that the Greek spoken in Lilybaeum was not a good Greek, as if it were not the same as the Greek spoken in Athens.⁵⁹ Errors can be found in several inscriptions from Lilybaeum, too. This phenomenon was mainly due to the persistence of the Punic language, especially in the western part of Sicily, which has epigraphic evidence up to the 1st century BC.

However, Greek was still the official language spoken in Lilybaeum in the 1st century BC, as is again confirmed by the episode of Verres, who, not speaking Greek, was forced to employ an interpreter when communicating with the natives; but he was not the only one: many Romans, governors but not only, systematically used interpreters to communicate with the local population and *vice versa*.⁶⁰ Moreover, the Sicilian honorary decrees for Verres himself were in Greek.⁶¹ As mentioned, nearly two centuries after its conquest, Rome was still not concerned with pursuing a process of either Latinisation⁶² or Romanisation of the area. The same sources show how the Lilybaean environment remained deeply into the Greek cultural *koiné*, starting from the use of the calendar, the style of the buildings and, not least, the sending of delegations to the main Greek sanctuaries still in the 1st century BC. This formal continuity lasted at least until the end of the Republic, but even so, the influence of the Roman world must have been strong at the time the document in question was written. From the 2nd century BC, Lilybaeum attracted Roman soldiers and officials for political reasons and, more importantly, Roman and Italian merchants linked to the existence of an important Mediterranean port.⁶³ These two categories produced epigraphic sources in Latin in those centuries.

But the inscription studied here clearly shows a solid Roman cultural influence already between the 2nd and 1st centuries BC. Starting with the very existence of this type of document which, as we have said, was present throughout the Mediterranean, but which indeed reached its most complete and widespread manifestation under the influence of Roman power; this is confirmed not only by the most extensive attestation of this typology in the western provinces since the Roman conquest, but also by the broad diffusion at a social level testified in particular by the various references contained in Plautus' works: a particular case is contained in the *Poenulus*, in which the three elements Punic, Greek and Roman return.⁶⁴ Moreover, as already mentioned, even the wording used to ratify the covenant was a Latin formulation.

58. CICERO, *Div. Caec.* 39.

59. Cf. BRUGNONE 2021, p. 57.

60. CICERO, *Verr.* 2.2.107-108; 2.3.84; 2.4.58.

61. CICERO, *Verr.* 2.2.154.

62. BRUGNONE 2021, p. 57.

63. BRUGNONE 2021, p. 63.

64. POCETTI 2021, pp. 398-399; BELTRÁN LLORIS 2020, p. 494.

Conclusion

In conclusion, the transformation of Sicily after its Roman conquest was a complex process that involved both political domination and cultural negotiation. Lilybaeum, as a microcosm of the island's broader experience, exemplifies this dynamic interplay of influences. The city's strategic importance ensured its integration into the Roman administrative and economic system, yet its Greek and Punic heritage remained deeply embedded in its social fabric. The linguistic, religious, and economic diversity of Lilybaeum highlights how local traditions persisted alongside Roman governance, resulting in a uniquely Sicilian identity that was neither wholly Greek nor fully Roman but a fusion of multiple Mediterranean influences.⁶⁵ The case of Lilybaeum reflects the complex processes of cultural interaction and identity formation that characterised Sicily during the Roman period, where Greek, Roman, and indigenous elements coexisted and shaped the island's social landscape.⁶⁶

Thus, the document analysed in this paper shows that in Lilybaeum, in the 2nd and 1st century BC, there was an environment that fostered inter-ethnic relations. In this case, the form of the hospitality relationship, particularly the medium of the *tessera hospitalis*, represented one of the instruments of interaction between heterogeneous communities that must have been the norm in this reality.

The discovery of this *tessera hospitalis* in Lilybaeum suggests that at least one of the two contracting parties resided in the city. Given the documented presence of Lyson's family, it is plausible that he was the local partner. Imylech, having adopted a Greek surname, could have also settled in the city at some point or may have been either a frequent visitor or a recent arrival. Hospitality agreements typically connected individuals from different cities, reinforcing the idea that this bond was formed within the broader framework of regional mobility and interaction. In fact, the social context of Lilybaeum at that time allowed a continuous influx of new citizens and foreigners, thanks also to its important position within the Mediterranean panorama, fully integrated into the commercial system that placed it at the centre of important relations with Sardinia, on the one hand, and with the economic and commercial centre of Delos, on the other.⁶⁷

The title's expression "social connectivity" refers then to the broader multicultural context of Lilybaeum, which facilitated encounters between individuals of diverse backgrounds. This document, therefore, reflects the dynamics of a city where Punic, Greek, and Roman elements coexisted, creating opportunities for interaction and establishing formalised relationships such as this one. This coexistence between people of different *ethne* gave rise to various processes of social integration, dialogue, and exchange, thanks to individual and group relations, but also to the establishment of forms of the identity⁶⁸ of the three main cultures present in the city: Phoenician-Punic, Greek, and Roman-Italic.

65. AMPOLO 2012, pp. 37-39.

66. ANTONACCIO 2001, p. 116.

67. POCETTI 2021, p. 414.

68. On the concept of identity in Sicily during those centuries, see AMPOLO 2012, pp. 38-39.

Bibliography

Epigraphical sources (abbreviations)

IG: *Inscriptiones Graecae*.

SEG: *Supplementum Epigraphicum Graecum*.

ISic: *I. Sicily*.

Literary sources

CICERO, *Divinatio in Quintum Caecilium*: L. H. G. Greenwood, *The Verrine Orations I*, Cambridge/London, The Loeb Classical Library 221, 1928.

CICERO, *Epistulae ad familiares*: books 1-16, ed. D. R. Shackleton Bailey, Stuttgart, B. G. Teubner, 1988.

CICERO, *In Verrem*: L. H. G. Greenwood, *The Verrine Orations I*, Cambridge/London, The Loeb Classical Library 221, 1928.

PLAUTUS, *Poenulus*: P. Nixon, *The Little Carthaginian; Pseudolus; The rope*, London/Cambridge, The Loeb Classical Library 260, 1965.

POLYBIUS, *Ἱστορίαι*: C. Habicht, W. R. Paton, F. W. Walbank, *The Histories. Polybius*, Cambridge/London, The Loeb Classical Library, 2010.

References

ALAGNA et al. 2007: G. ALAGNA et al., *Il museo archeologico "Baglio Anselmi". Itinerari didattici: dal museo al Territorio. La città di Lilibeo*, Marsala, 2007.

AMADASI GUZZO 2000: M. G. AMADASI GUZZO, "Note di epigrafia punica in Sicilia. 1. I documenti. 2. Ancora *r(°) mlqrt*. 3. osservazioni onomastiche, in *Atti delle terze giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina-Erice-Contessa Entellina, 23-26 ottobre 1997)*, Pisa/Gibellina, Scuola normale superiore di Pisa, 2000, pp. 1-12.

AMPOLO 2012: C. AMPOLO, "Compresenza di ethne e culture diverse nella Sicilia occidentale. Per una nuova prospettiva storica", *Aristonothos. Rivista di Studi sul Mediterraneo Antico* 7, 2012, pp. 15-57.

ANTONACCIO 2001: C. M. ANTONACCIO, "Ethnicity and Colonization", in I. MALKIN (dir.), *Ancient Perceptions of Greek Ethnicity*, Cambridge, Harvard University Press, pp. 113-157.

BELTRÁN LLORIS 2020: F. BELTRÁN LLORIS et al., "Tesseram conferre. Etruscan, Greek, Celtiberian tesseræ hospitales", *Historia* 69, 2020, pp. 482-518.

BRUGNONE 2021: A. BRUGNONE, "Parlare in greco a Lilibeo: la documentazione epigrafica tra II e I sec. a.C.", in M. G. GRIFFO, A. MANDRUZZATO, E. C. PORTALE (dir.), *Lilibeo al tempo di Cicerone. Atti della Giornata di Studi Museo Archeologico Regionale Lilibeo (Marsala, 3 maggio 2019)*, Palermo, Palermo University Press, pp. 55-80.

CAPASSO 2020: S. CAPASSO, *Hospitium e tesseræ hospitales*, Ph.D. thesis, Università degli Studi Mediterranea di Reggio Calabria, IRIS, 2020.

CORDANO 1997: F. CORDANO, "L'uso greco del terzo nome in Sicilia", in *Atti delle seconde giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 ottobre 1994)*, Pisa/Gibellina, Scuola normale superiore di Pisa, pp. 401-413.

- DI STEFANO 1993:** C. A. DI STEFANO, *Lilibeo punica*, Rome, Libreria dello Stato, 1993.
- ECKSTEIN 2006:** A. M. ECKSTEIN, *Mediterranean Anarchy, Interstate War, and the Rise of Rome*, Berkeley, University of California Press, 2006.
- FEDELI 1980:** P. FEDELI, “Cicerone e Lilibeo”, *Ciceroniana* 4, 1980, pp. 135-144.
- FLOWER 2023:** H. I. FLOWER, “Epilogue. Periodization in Perspective: Further Thoughts about the Second Century BCE”, in M. BALBO, F. SANTANGELO (dir.), *A Community in Transition: Rome between Hannibal and the Gracchi*, New York, Oxford University Press, 2023, pp. 339-358.
- FREEMAN 2007:** P. FREEMAN, “What Did Annexation Do for the Province of Asia (in Its First 50 years)?”, in H. ELTON, G. REGER (dir.), *Regionalism in Hellenistic and Roman Asia Minor*, Pessac, Ausonius, 2007, pp. 61-69.
- GABBA 1984:** E. GABBA, “Il consenso popolare alla politica espansionistica romana fra III e II a.C.”, in W. V. HARRIS (dir.), *The Imperialism of Mid-Republican Rome: the Proceedings of a Conference held at the American Academy in Rome, November 5-6, 1982*, Rome, American Academy, 1984, pp. 115-129.
- GAUTHIER 1972:** P. GAUTHIER, *Symbola : les étrangers et la justice dans les cités grecques*, Nancy, Université de Nancy, 1972.
- GIGLIO, DE SIMONE 2019:** R. GIGLIO, R. DE SIMONE, “Epigraphica lilybetana tra Punici, Greci e Romani”, in F. BEUTLER, Th. PANTZER (dir.), *Sprachen-Schriftkulturen-Identitäten der Antike. Beiträge des XV. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik*, Vienna, Tychè, 2019, pp. 1-5.
- HATZFELD 1919:** J. HATZFELD, *Les trafiquants italiens dans l’Orient Hellénique*, Paris, De Boccard, 1919.
- HERMAN 2002:** G. HERMAN, *Ritualised Friendship and the Greek City*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- HOPKINS 1978:** K. HOPKINS, *Conquerors and Slaves*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.
- HORDEN, PURCELL 2000:** P. HORDEN, N. PURCELL, *The Corrupting Sea*, Oxford, Blackwell Publishers, 2000.
- ISAYEV 2014:** E. ISAYEV, “Polybius’s Global Moment and Human Mobility through Ancient Italy”, in M. PITTS, M. J. VERSLUYS (dir.), *Globalisation and the Roman World: World History, Connectivity and Material Culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, pp. 123–140.
- ISAYEV 2017:** E. ISAYEV, *Migration, Mobility and Place in Ancient Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.
- LEFKOWITZ 1959:** M. R. LEFKOWITZ, “Pyrrhus’ Negotiations with the Romans, 280-278 B. C.”, *Harvard Studies in Classical Philology* 64, 1959, pp. 147-177.
- LORETO 1993:** L. LORETO, “Sull’introduzione e la competenza originaria dei secondi quattro questori (ca. 267-210 a.C.)”, *Historia: Zeitschrift Für Alte Geschichte* 42(4), 1993, pp. 494-502.
- LORETO 2007:** L. LORETO, *La grande strategia di Roma nell’età della prima guerra punica (ca. 273-ca. 229 a. C.): l’inizio di un paradosso*, Naples, Jovene, 2007.
- MASSON 1976:** O. MASSON, “Noms sémitiques dans deux inscriptions grecques”, *Semitica* 26, 1976, pp. 93-96.

- MILANI 2017:** M. MILANI, “La mano destra in Roma antica”, in L. GAROFALO (dir.), *Il corpo in Roma antica: ricerche giuridiche 2*, Ospedaletto/Pisa, Pacini editore, 2017, pp. 25-121.
- MOREL 1989:** J. P. MOREL, “The Transformation of Italy, 300-133 B.C. The Evidence of Archaeology”, in A. E. ASTIN, F. W. WALBANK, M. W. FREDERIKSEN, R. M. OGILVIE (dir.), *The Cambridge Ancient History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, pp. 477-516.
- PADILLA PERALTA, BERNARD 2022:** D. PADILLA PERALTA, S. BERNARD, “Middle Republican Connectivities”, *The Journal of Roman Studies* 112, 2022, pp. 1-37.
- PINZONE 1999:** A. PINZONE, *Provincia Sicilia: ricerche di storia della Sicilia romana da Gaio Flaminio a Gregorio Magno*, Catania, Ed. del Prisma, 1999.
- POCCETTI 2021:** P. POCCETTI, “Plurilinguismo a Lilybaeum nella prima età romana”, in M. L. ALIFFI, A. BARTOLOTTA, C. NIGRELLI (dir.), *Perspectives on Language and Linguistics. Essays in Honour of Lucio Melazzo*, Palermo, Palermo University Press, 2021, pp. 395-422.
- PRAG 2009:** J. R. W. PRAG, “Identità siciliana in età romano-repubblicana”, in C. AMPOLO (dir.), *Immagine e immagini della Sicilia e di altre isole del Mediterraneo antico*, vol. I, Pisa, Ed. della Normale, 2009, pp. 87-99.
- PRAG 2010:** J. R. W. PRAG, “Tyrannizing Sicily: the Despots who cried ‘Carthage!’”, in A. J. TURNER, J. H. KIM ON CHONG-GOSSARD, F. J. VERVAET (dir.), *Private and Public Lies: the Discourse of Despotism and Deceit in the Graeco-Roman World*, Leiden/Boston, Brill, 2010, pp. 51-71.
- PRAG 2014:** J. R. W. PRAG, “Cities and Civic Life in Late Hellenistic Roman Sicily”, *Cahiers du Centre Gustave Glotz* 25, 2014, pp. 165-208.
- RICCI 2006:** C. RICCI, *Stranieri illustri e comunità immigrate a Roma: vox diversa populorum*, Rome, Quasar, 2006.
- ROUSSEL 1970:** D. ROUSSEL, *Les Siciliens entre les Romains et les Carthaginois à l’époque de la première guerre punique. Essai sur l’Histoire de la Sicile de 276 à 241*, Paris, Les Belles Lettres, 1970.
- SORACI 2016:** C. SORACI, *La Sicilia romana: secc. 3. a.C.-5. d.C.*, Rome, Carocci editore, 2016.
- TRIBULATO 2012a:** O. TRIBULATO, “‘So many Sicilies’: Introducing Language and Linguistic Contact in Ancient Sicily”, in O. TRIBULATO (dir.), *Language and Linguistic Contact in Ancient Sicily*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, pp. 1-45.
- TRIBULATO 2012b:** O. TRIBULATO, “*Siculi Bilingues?* Latin in the Inscriptions of Early Roman Sicily”, in O. Tribulato (dir.), *Language and Linguistic Contact in Ancient Sicily*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, pp. 291-325.
- VACANTI 2012:** C. VACANTI, *Guerra per la Sicilia e guerra della Sicilia: il ruolo delle città siciliane nel primo conflitto romano-punico*, Naples, Jovene, 2012.
- WILSON 1966:** A. J. N. WILSON, *Emigration from Italy in the Republican Age of Rome*, Manchester, Manchester University Press, 1966.
- ZAMBON 2008:** E. ZAMBON, *Tradition and Innovation: Sicily between Hellenism and Rome*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2008.

LES ANIMAUX DES SPECTACLES ROMAINS AU CŒUR D'ÉCHANGES ENTRE ROME ET SON EMPIRE

LE CAS DES JEUX DE SYMMAQUE

*BASTIAN ROULLIER**

Durant l'Antiquité tardive, les spectacles romains, incluant les courses de chars, les chasses (*venationes*), les représentations théâtrales et la gladiature, restent des divertissements populaires qui impliquent l'étendue tout entière de l'Empire. Un vaste système d'échanges couvre cet espace et relie de nombreux territoires par le biais du transport d'animaux et le déplacement des professionnels nécessaires aux spectacles. Pour ravir et impressionner le public, l'organisation des jeux requiert en effet la présence d'auriges, de combattants ou d'acteurs renommés, de chevaux de course d'excellente qualité ou encore d'animaux féroces et exotiques. Or, ceux-ci ne sont pas forcément présents dans les cités où les spectacles sont offerts, ce qui nécessite parfois de les faire venir de régions plus ou moins lointaines, voire de l'extérieur des frontières du monde romain. Si ce phénomène concerne maintes cités de l'Empire, et tout particulièrement celles où résident les empereurs, c'est sur le cas de Rome que nous sommes le mieux informés entre la fin du IV^e et le début du V^e siècle, grâce à la correspondance de Symmaque (v. 340-v. 405). Ses lettres nous fournissent de multiples informations sur les échanges, sur les modalités de transport des bêtes, ainsi que sur les acteurs concernés par l'organisation des jeux offerts dans la Ville, et plus spécifiquement sur les *venationes* et les courses de chars puisque ces divertissements supposent l'importation de nombreux animaux.

Symmaque est un homme politique romain issu de l'ancienne famille plébéienne des *Aurelii*¹. Excellent orateur, il est connu pour être une figure majeure de l'aile conservatrice du Sénat de Rome et un défenseur résolu du paganisme. Il poursuit aussi une importante carrière politique qui l'amène à exercer plusieurs magistratures. Le couronnement de son parcours intervient lorsqu'il obtient la préfecture de la ville de Rome qu'il occupe entre 384 et 385, quelques années avant son consulat ordinaire en 391. Symmaque est également à l'origine d'une ample correspondance dont on conserve plus de 900 lettres composées entre les années

1. Cf. « Q. Aurelius Symmachus signo Eusebius 4 », dans JONES, MARTINDALE, MORRIS 1971, p. 865-870 (= *PLRE*, I). Voir aussi SOGNO 2006.

* Bastian Roullier est docteur de l'Université d'Angers depuis novembre 2025. Il a réalisé sa thèse sous la direction de P. BLAUDEAU, professeur des Universités en histoire romaine. Le titre de sa thèse est « *Romana spectacula*. Le devenir des divertissements populaires dans l'Empire romain d'après les sources écrites tardo-antiques (IV^e-VI^e siècles) ». Il est rattaché au laboratoire TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés).

364 et 402, ainsi que 49 *relationes*. Ces dernières sont des documents officiels adressés aux empereurs Valentinien II, Théodose et Arcadius lorsque Symmaque était préfet de la Ville. Au sein de cette abondante correspondance, plus de 70 lettres concernent les jeux que le sénateur organise à Rome. En 391, Symmaque offre en effet des spectacles grandioses pour son propre consulat², avant de subventionner d'autres divertissements en 393 et en 401 pour la questure, puis la préture de son fils Memmius³. C'est donc à partir de cette correspondance que l'on peut appréhender les multiples enjeux liés à l'acheminement des animaux destinés aux spectacles et aux réseaux qu'impliquent leurs transports à travers une vaste partie de l'Empire romain⁴.

Le commerce des animaux sauvages destinés aux *venationes*

L'importation des bêtes à travers l'Empire romain

Lors des jeux qu'il organise à Rome, Symmaque prévoit de déployer plusieurs sortes de spectacles pour le peuple. Il ambitionne notamment de proposer des exhibitions d'animaux au sein d'espaces publics, ainsi que des *venationes*, pour lesquelles il cherche à obtenir des bêtes sauvages variées. La *venatio* consiste en un divertissement où plusieurs combattants professionnels affrontent une multitude d'espèces animales dans l'arène, mais où les bêtes peuvent aussi être lâchées les unes contre les autres⁵. Certains décors naturels peuvent même être aménagés lors de ces simulacres de chasses, ce qui agrmente le spectacle proposé au peuple. L'objectif de l'organisateur est alors de satisfaire le public en lui offrant le meilleur divertissement possible, pour que celui-ci soit l'objet de commentaires élogieux, qu'il reste inscrit dans les mémoires et garantisse des retombées politiques en matière de prestige, au bénéfice de celui qui en est à l'origine. Symmaque lui-même signale l'importance de ses spectacles pour sa famille. Lors de la préture de son fils en 401, alors qu'il donne ses troisièmes jeux, il résume ses attentes à l'un de ses interlocuteurs par ces quelques phrases :

De fait, il me faut l'emporter sur la réputation dont j'ai donné l'exemple et qui, après la munificence de notre famille, lors de mon consulat, puis les jeux questoriens de mon fils, n'annonce de nous rien de médiocre. Vous avez là en bref toute ma demande : à savoir, égaler par vos attentions ma gloire passée⁶.

2. JIMÉNEZ SÁNCHEZ 2008.

3. Cf. « Q. Fabius Memmius Symmachus 10 », dans MARTINDALE 1980, p. 1046-1047 (= *PLRE*, II).

4. Cette étude se fonde sur l'édition des lettres de SYMMAQUE réalisée par J.-P. CALLU, entre 1972 et 2002.

5. Sur la *venatio*, cf. BERTRANDY 1987 ; TOYNBEE 1996 ; EPPLETT 2001 ; EPPLETT 2009 ; REA 2001 ; MACKINNON 2006 ; JIMÉNEZ SÁNCHEZ 2017 ; MUÑOZ SANTOS 2017.

6. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, LX, 2, adressée à Euphrasius : *Vincenda est enim mihi fama exemplorum meorum, quae post consularem munificentiam domus nostrae et filii mei quaestoriam functionem nihil de nobis mediocre promittit. Haec igitur petitionis meae summa est ut me diligentia tua praeteritae gloriae parem faciat.*

À Rome et dans les grandes cités impériales, les organisateurs des spectacles désirent donc montrer des animaux que le peuple n'a pas l'habitude de voir et qui puissent les émerveiller lors de combats dont l'issue doit demeurer incertaine entre des chasseurs entraînés et des bêtes féroces. Pour cela, il est nécessaire de faire venir les animaux sauvages de divers espaces de l'Empire romain. C'est ce que l'on peut découvrir grâce à la correspondance de Symmaque dans laquelle on recense des ours, des crocodiles, des lions, des léopards, des gazelles, des antilopes et des chiens sauvages venant de tout l'Empire romain d'Occident et d'une partie de l'espace oriental.

Parmi les bêtes, les ours sont les plus régulièrement mentionnés dans les lettres que l'on conserve de Symmaque puisque dix d'entre elles abordent la question du transport maritime et terrestre de ces animaux⁷. Les ours sont fréquemment mentionnés dans d'autres sources littéraires tardo-antiques se rapportant à la *venatio*. S'ils ne nous renseignent pas sur la provenance des animaux, Eusèbe de Césarée, Libanios, Claudien et saint Augustin confirment par exemple la présence d'ours et l'intérêt accordé à ces bêtes lors de spectacles organisés à Rome, ainsi que dans d'autres cités de l'Empire comme Antioche et Carthage⁸. Ils proviennent surtout de Dalmatie, une province située au sud du diocèse des Pannonies, le long de la mer Adriatique (actuelle Croatie). Symmaque y délègue la tâche de choisir et acheter les ours à plusieurs de ses agents dont les identités nous restent toutefois inconnues. Les affaires que traite principalement le sénateur romain dans ces lettres concernent les problèmes dans l'acheminement des bêtes jusqu'à Rome et notamment les difficultés liées aux conditions climatiques et météorologiques. Dans un courrier daté de 394, Symmaque mentionne par exemple un naufrage causé par une tempête qui aurait entraîné la perte des ours⁹. Contraint par la mauvaise saison, il explique aussi en 399-400, que l'hiver empêche le voyage d'autres ours avec l'obligation d'attendre le printemps¹⁰. Le transport maritime est en effet soumis aux réglementations du *mare clausum*, une fermeture de la mer durant la période hivernale notamment liée à la durée plus brève du jour ainsi qu'aux dangers que constituent les tempêtes. Or, si Symmaque semble indiquer ici une suspension complète du trafic maritime, des études montrent que s'il y a une diminution significative des trajets, on n'assiste pas pour autant à un arrêt global du transport et de la navigation maritime durant l'hiver¹¹.

Les lettres du sénateur romain nous procurent ensuite des informations sur les modalités de transport des bêtes. Après l'achat d'ours capturés sur les terres de Dalmatie, les animaux sont acheminés vers un port de la mer Adriatique, puis ils sont embarqués sur des bateaux à destination d'une cité italienne, probablement Brindisi, en Apulie, au sud-est de l'Italie. L'une des missives de Symmaque est en effet adressée à un gouverneur de la province d'Apulie. Il lui est demandé de prendre des mesures de protection pour assurer le transport d'ours venant de régions d'outre-

7. SYMMAQUE, *Lettres*, II, XLVI et LXXVI ; V, LXII et LXV ; VII, CXXI ; IX, CXVII, CXXXII, CXXXV, CXXXVII et CXLII.

8. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, VIII, VII, 1. LIBANIOS, *Discours XXXIII*, et XXXV, 4. CLAUDIEN, *Panegyrique pour Manlius Théodorus*, 298. AUGUSTIN D'HIPPONE, *Sermon XXXII*, 20.

9. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, CXVII, à un destinataire inconnu.

10. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, CXXXII, à un destinataire inconnu.

11. ROUGIER 2015, p. 209-226.

mer¹². Selon J.-P. Callu, les vents contraires rendent aussi la traversée longue et difficile au nord de la mer Adriatique, ce qui justifie le choix de ports situés au sud-est de l'Italie, dont Brindisi est l'un des plus importants¹³. Symmaque mentionne ensuite des chariots ou des « véhicules » (*vehicula*) qu'il lui faut prévoir à titre privé pour la dernière liaison terrestre entre la cité d'Apulie où sont déchargés les ours ainsi que leur destination finale : Rome¹⁴. D'autres problèmes sont liés aux droits de douane (*portorium*) dont Symmaque obtient une exemption pour ses jeux consulaires de 391¹⁵. Deux lettres adressées à Paternus, un haut fonctionnaire palatin, indiquent qu'il a également dû intercéder en faveur d'autres sénateurs pour que ceux-ci soient aussi dispensés de ces droits de douane pour l'acheminement d'ours vers Rome¹⁶. Symmaque conteste en effet cette taxe en estimant que les animaux ne sont pas destinés au commerce, mais à des spectacles pour le peuple, ce qui, selon lui, distingue les sénateurs des marchands qui payent le *portorium*. À la fin du IV^e siècle, les bêtes sauvages destinées aux jeux ne sont donc ordinairement pas exemptées de taxes et cette levée de la contribution fiscale correspond à un privilège temporaire que chacun peut obtenir à titre privé. Ces lettres attestent ainsi d'un fréquent transport maritime des animaux et soulignent les désagréments auxquels les organisateurs des jeux sont parfois confrontés. Enfin, on perçoit quelques considérations sur l'état des animaux échangés puisqu'en 393, Symmaque déplore que les oursons reçus souffrent d'inanition (*inedia*) et de fatigue (*labor*)¹⁷.

D'autres animaux sont aussi transportés par bateau jusqu'à Rome, tels les crocodiles dont Symmaque affirme qu'ils ont été montrés au peuple durant plusieurs jours¹⁸ et qu'ils ont trouvé ensuite la mort lors de la deuxième journée des spectacles en 401, au cours de combats les opposant entre eux. En ce qui concerne la provenance et le trajet de ces crocodiles, la même missive nous renseigne une nouvelle fois sur le trajet et les escales effectuées par ces animaux jusqu'à Rome. Symmaque indique en effet que l'un de ses amis présent à Messine, dans le détroit de Sicile, aurait aidé à surveiller le transbordement des crocodiles venus d'Égypte¹⁹. Le rôle des cités siciliennes en matière de *venationes* est par ailleurs confirmé par d'autres sources dont une inscription mise au jour à Catane et datée des années 201-350²⁰. Dans sa lettre, Symmaque ne précise cependant pas où sont gardés les crocodiles à Rome avant d'être exposés aux yeux du public. Une hypothèse est

12. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, CXXXV, à un destinataire inconnu.

13. L'hypothèse de Brindisi comme port de débarquement des ours est proposée par J.-P. CALLU (t. 4, p. 133). Sur le port de Brindisi, cf. ROUGÉ 1966, p. 136.

14. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, CXLII, à un destinataire inconnu.

15. Depuis le règne de Constantin, les douanes sont affermées à des sociétés et les taxes sont en l'occurrence payées à l'octroi de Rome. Cf. W. EDER, « Portorium », *Neue Pauly* ; ROUGÉ 1966, p. 443-447.

16. SYMMAQUE, *Lettres*, V, LXII et LXV. Paternus est proconsul d'Afrique en 393, puis occupe la direction des Largesses Sacrées en 396-398. C'est dans l'exercice de ces deux fonctions qu'il reçoit des lettres de SYMMAQUE et l'assiste dans l'organisation de ses spectacles. Cf. « (Ae)milius Florus Paternus 6 », dans JONES, MARTINDALE, MORRIS 1971, p. 671-672 (= *PLRE*, I).

17. SYMMAQUE, *Lettres*, II, LXXVI, 2, à Nicomaque Flavien.

18. SYMMAQUE, *Lettres*, VI, XLIII, aux enfants de Nicomaque.

19. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, CXLI, à un destinataire inconnu.

20. *CIL X*, 8312 : *e]xornand[3] | [3 ve]nationem priv[at 3] | [3]ens ab[.*

laconservation de ces animaux dans un *vivarium* dont les empereurs auraient disposé au niveau de la porte de Préneste et dont l'existence nous est notamment confirmée par Procope de Césarée²¹.

Les animaux sont donc capturés dans diverses régions de l'Empire et parfois au-delà de ses frontières comme en Afrique du Nord. Plusieurs lettres nous renseignent sur la volonté de Symmaque d'obtenir des bêtes d'origine étrangère ou exotique (*peregrina*)²². Pour ce faire, l'ancien proconsul d'Afrique dispose de correspondants dans les Maurétanies et s'adresse notamment à un importateur de bêtes rares de l'Afrique intérieure qu'il sollicite pour lui procurer des gazelles et des antilopes²³. L'Afrique fournit aussi des fauves, dont des lions et léopards que Symmaque a pu obtenir²⁴. Enfin, en 393, il remercie son ami Nicomaque Flavien, homme politique, sénateur et fervent défenseur du paganisme, de lui avoir offert sept chiens sauvages venant des Îles Britanniques et dont la férocité a émerveillé les Romains lors de ses jeux consulaires²⁵. Ces dons d'animaux n'impliquent pas Symmaque et ses agents de la même manière que l'achat d'autres bêtes sauvages, mais leur acheminement vers Rome s'inscrit dans des dynamiques similaires d'échanges et de réseaux établis à travers l'Empire romain. Si les modalités de transport des bêtes ne sont toutefois pas toujours précisées dans la correspondance du sénateur, ces multiples déplacements soulignent la variété des animaux concernés et la diversité de leurs provenances. Il nous faut malgré tout nuancer l'ampleur du réseau de Symmaque puisque celui-ci fait principalement venir des bêtes depuis les provinces occidentales comme nous le verrons aussi avec les chevaux d'Hispanie. Ce choix peut d'abord se justifier par son origine gauloise, ainsi que par sa carrière politique qui le mène en Afrique et en Italie. Cela permet à Symmaque de disposer de contacts dans ces territoires. L'avantage de ces espaces est aussi leur proximité géographique avec Rome, limitant ainsi le coût du transport des animaux. À l'inverse, aucune bête ne provient des provinces plus lointaines d'Asie Mineure ou du Proche-Orient, alors que ces territoires sont également réputés pour leurs animaux sauvages. Dans la seconde moitié du IV^e siècle, le rhéteur Libanios décrit par exemple les bêtes des forêts et des montagnes d'Asie Mineure, utilisées pour la *venatio*, comme grandes (*μεγάλα*) et pleines de courage (*θυμός γέμω*)²⁶. Des échanges peuvent tout de même avoir lieu entre des espaces distants au sein de l'Empire : Symmaque indique ainsi la volonté de notables d'Antioche d'obtenir, par son entremise, des équidés d'Hispanie²⁷.

Un vaste réseau d'échange perdure donc jusqu'au début du V^e siècle dans un Empire étroitement connecté par ces échanges visant, dans le cas des jeux de Symmaque, à acheminer des bêtes jusqu'à Rome pour les spectacles offerts au peuple. Pour cela, les animaux sauvages sont d'abord piégés et capturés dans des fosses ou poussés par des chasseurs armés dans des cages et filets, tout en

21. PROCOPE DE CÉSARÉE, *La guerre contre les Goths*, I, xxiii, 16-17. Cette hypothèse est mentionnée par J.-P. CALLU (t. 3, p. 162).

22. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, cli, à Honorius ; IX, cxliv, à un destinataire inconnu.

23. SYMMAQUE, *Lettres*, X, cxliv.

24. SYMMAQUE, *Lettres*, II, lxxvi, 2, à Nicomaque Flavien ; IV, xii, 2, à Stilicon ; VII, lix, à Hadrien.

25. SYMMAQUE, *Lettres*, II, lxxvii.

26. LIBANIOS, *Lettre 1400*, 5-6, datée entre avril et juin 363.

27. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, lxii, à Euphrasius.

prenant soin de ne pas les blesser. Parfois, il s'agit d'un exercice effectué par l'armée aux frontières, mais le plus souvent ce sont des entreprises privées qui vendent les animaux à des marchands²⁸. S'ensuit le transport des bêtes dans des navires avec des trajets particulièrement difficiles puisqu'il faut accorder une grande attention à l'état des bêtes. Comme le déplore Symmaque à propos d'ours harassés de fatigue ou de crocodiles qui refusent de se nourrir, il est impératif que les animaux arrivent en bonne santé pour procurer un spectacle grandiose au public. Enfin, venant compléter la correspondance de Symmaque, la mosaïque de la Grande Chasse, généralement datée de l'époque tardo-constantinienne et retrouvée dans la villa romaine de Piazza Armerina en Sicile, illustre remarquablement la vaste entreprise que constitue la capture et le déplacement de toutes ces bêtes. La mosaïque met en évidence une suite de scènes de captures et de transports d'animaux exotiques destinés aux *venationes* où figurent une soixantaine de personnages attrapant des panthères, des autruches, des éléphants ou un rhinocéros et un bison et les amenant vers des bateaux²⁹. Cette œuvre est même celle de l'Antiquité où figure le plus grand nombre de cages pour les bêtes sauvages. Elle témoigne de l'envergure de ces opérations de transport qui nécessitent d'amples moyens humains et matériels pour piéger, déplacer et convoier les animaux à travers l'Empire romain.

Des échanges impliquant de nombreux acteurs

La correspondance de Symmaque permet de souligner la nécessité de recourir à une multitude d'intermédiaires. Comme nous l'avons vu, le sénateur doit d'abord envoyer des émissaires pour choisir les animaux dans diverses provinces de l'Empire, comme ceux qui se rendent en Dalmatie pour y acheter des ours. Une autre mission de ces agents est ensuite de s'assurer de l'acheminement des animaux, à l'image de ceux que Symmaque délègue à Messine pour y surveiller le transbordement des crocodiles. En contrepartie des bêtes et de leur transport, les échanges maritimes sont payés après l'arrivée des marchandises. L'argent est alors convoyé par d'autres personnes de confiance envoyées par Symmaque, dès lors qu'il n'y a pas de possibilité de compensation sur place. Concernant les ours perdus dans un naufrage en 393, malgré le fait qu'il ne puisse pas prendre possession des animaux, Symmaque accepte de payer, tout en manifestant son agacement par un ton plutôt désagréable³⁰. Par l'expression *habes in manu* employée à propos de l'évaluation du coût de ce naufrage, Symmaque indique aussi que c'est à son correspondant de déterminer le prix des ours. Comme nous le verrons à propos des chevaux, ce sont en effet les vendeurs des bêtes qui semblent à l'origine de la fixation des prix. Quelques années plus tard, lors d'un nouvel envoi d'ours pour les jeux de l'année 401, l'hiver retarde le transport des bêtes jusqu'au printemps suivant et Symmaque explique que le paiement qui aurait dû être expédié après l'acheminement des animaux est aussi reporté³¹. Ces exemples permettent d'imaginer le nombre élevé d'agents privés que Symmaque doit envoyer dans différentes parties de l'Empire. En effet, l'acquisition de toutes les bêtes nécessaires aux jeux suppose le recours

28. Sur le rôle des soldats, cf. EPPLETT 2001, p. 210-222. Sur les aspects juridiques de ces captures, cf. EBNER 2013.

29. STEGER 2017. Voir aussi PENSABENE, BARRESI 2019.

30. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, CXVII, à un destinataire inconnu.

31. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, CXXXII, à un destinataire inconnu.

à des émissaires différents en raison d'échanges effectués dans un temps relativement restreint et dans des espaces plus ou moins éloignés. Les modalités de voyage des agents ne sont cependant guère précisées et nombre d'entre eux ne nous sont pas réellement connus.

Ne pouvant se satisfaire de ses propres agents, Symmaque adresse aussi plusieurs lettres à des amis et à des fonctionnaires présents dans les provinces d'où proviennent les animaux et là où ils transitent, en vue d'obtenir leur soutien. Il leur demande d'assister ses agents dans leur travail de collecte et de transport des bêtes, en sollicitant diverses autorisations. Parmi les destinataires connus, nous avons déjà évoqué Paternus, haut fonctionnaire sollicité pour l'exonération des droits de douanes des ours, et Nicomaque Flavien, préfet du prétoire d'Italie en 390, puis consul en 394, remercié par Symmaque pour l'assistance donnée aux émissaires envoyés acheter des ours, ainsi que pour les chiens sauvages gracieusement fournis³². Symmaque contacte également Patruinus, un homme influent ayant peut-être occupé la fonction de comte des Largesses Sacrées, pour qu'il favorise le transport des ours et leur surveillance face à d'éventuels échanges frauduleux³³. Il demande aussi à l'empereur Honorius d'aider l'un de ses amis dans sa collecte de crocodiles et d'autres animaux exotiques³⁴. L'achat de fauves africains étant soumis à une stricte réglementation, Symmaque s'adresse même à Stilicon, alors consul pour la première fois, par l'intermédiaire de Patruinus, afin d'obtenir le droit d'acheter des bêtes de « Libye », à savoir des fauves³⁵. Stilicon lui répond favorablement, ce dont Symmaque le remercie dans une nouvelle lettre qui lui est directement envoyée³⁶. Même si quelques destinataires nous sont connus, dont plusieurs hauts fonctionnaires, responsables politiques, amis et agents de Symmaque, l'indication du nom de nombreux autres interlocuteurs auprès desquels le sénateur requiert de l'aide pour la sélection des bêtes sauvages, leur transport et l'assistance à l'égard de ses agents, nous a été perdue. La multiplicité de ces correspondants démontre l'implication d'intermédiaires divers dont le concours est nécessaire pour assurer les maints échanges d'animaux destinés aux exhibitions et aux *venationes*. Cependant, cette exigence ne représente qu'un aspect de l'organisation des jeux : il faut y ajouter d'autres échanges liés aux spectacles des courses et par conséquent aux chevaux.

Les échanges d'équidés destinés aux courses de chars

Les jeux du cirque sont des divertissements très appréciés des populations durant l'Antiquité tardive et tout particulièrement les courses de quadriges, considérées comme l'épreuve reine. Les auriges et leur attelage sont même de véritables vedettes. Aussi, pour organiser le meilleur spectacle possible, il est nécessaire de disposer d'excellents chevaux. Se préoccupant des jeux de la

32. SYMMAQUE, *Lettres*, II, XLVI, 3 (ours) ; II, LXXVII (chiens sauvages).

33. SYMMAQUE, *Lettres*, VII, CXXI. Patruinus est vraisemblablement attesté comme comte des Largesses Sacrées à partir du printemps de l'année 401, jusqu'à sa mort en 408. Cf. « Patruinus », dans MARTINDALE 1980, p. 843-844 (= *PLRE*, II).

34. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, CLI.

35. SYMMAQUE, *Lettres*, VII, CXXII, 2.

36. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, XII, 2.

préture de son fils en 401, Symmaque explique par exemple qu'il doit « prévoir des chevaux de course pur-sang afin [...] de répondre aux espoirs du peuple romain »³⁷.

Dans l'ensemble de sa correspondance, nous conservons une vingtaine de lettres partiellement ou entièrement consacrées aux chevaux, soit autant que le total des courriers portant sur les animaux destinés aux *venationes*. Cela témoigne de l'importance du spectacle et des précautions que requiert le choix des équidés. Cependant, contrairement aux bêtes sauvages, les chevaux importés par Symmaque sont presque exclusivement originaires d'Hispanie, ce qui se justifie par le prestige des équidés issus de cette région. Au IV^e siècle, les sources littéraires rendent en effet compte d'une véritable attention portée à l'origine des chevaux et à leurs aptitudes, ce qui contribue à l'instauration d'une suprématie de certaines régions réputées pour la qualité de leurs haras et pour l'entraînement des chevaux. Dans le *Mulomedicina*, un traité de médecine vétérinaire détaillant les soins à prodiguer aux bêtes de somme, Végèce décrit clairement cette hiérarchie liée à la provenance des chevaux³⁸. Dans cet ouvrage rédigé entre les années 390 et 400, il s'intéresse aux équidés et alerte ses lecteurs contre les malfrats qui commettent des escroqueries sur l'origine et sur la race des chevaux pour les vendre à un prix plus élevé. Ce constat est ensuite l'occasion, pour l'auteur, de rappeler les capacités des chevaux selon leurs origines. D'après lui, les meilleures races pour les jeux du cirque proviendraient alors de Cappadoce, d'Hispanie, de Sicile et d'Afrique. Cette hiérarchie est partiellement corroborée par d'autres témoignages, tel celui de Symmaque qui correspond avec divers propriétaires de haras hispaniques dont il loue la qualité des chevaux. Cette exigence de Symmaque concernant l'acquisition de ces animaux et l'attention toute particulière portée à leur provenance n'est pas une nouveauté au IV^e siècle. Les enjeux autour du choix des équidés destinés aux spectacles deviennent toutefois plus prégnants à cette époque du fait de l'engouement croissant des populations pour les jeux du cirque et des attentes élevées d'un public que les éditeurs cherchent à satisfaire.

Pour organiser ses courses de chars, assurer la meilleure sélection des équidés et les transporter à Rome, Symmaque envoie donc ses lettres à de multiples correspondants en Hispanie, en Gaule et en Italie. Il y fait mention de chevaux de course mis à l'épreuve et de recherches menées dans de nombreux élevages. Il s'adresse pour cela à des éleveurs hispaniques, dont Euphrasius qu'il invite avec insistance à regrouper des chevaux racés issus de ses propres cheptels et de ceux de ses connaissances³⁹. De même, d'autres propriétaires de haras sont contactés comme Perpétuus, Flavien et Pompéia pour qu'ils lui réservent leurs meilleurs animaux⁴⁰. Si nous avons peu d'informations sur ces éleveurs, il faut noter que Pompéia, aristocrate hispanique, est la seule interlocutrice connue de la correspondance de Symmaque, ce qui permet de souligner la faible participation des femmes à ce processus de sélection des chevaux et aux échanges commerciaux liés aux bêtes. Outre ces éleveurs, Symmaque s'adresse également aux autorités régionales, comme le

37. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, LX, 1, à Euphrasius : *Equorum mihi curulium paranda nobilitas est, ut expectationi populi Rom [...]*.

38. VÉGÈCE, *Mulomedicina*, livre III, 6, 1-4. CAM, POULLE-DRIEUX, VALLAT 2017, p. 594-628.

39. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, LVIII ; IV, LIX ; IV, LX ; IV, LXII ; IV, LXIII.

40. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, XII (Perpétuus) ; IX, XIX (Flavien) ; IX, XVIII (Pompéia).

vicaire des Hispanies, ainsi qu'à divers propriétaires de domaines dans la région pour obtenir leur soutien dans son entreprise. Il remercie ainsi Salluste, préfet de la ville de Rome en 386 et détenteur de biens en Hispanie, pour le soutien apporté aux agents qu'il a dépêchés en vue de l'achat des chevaux⁴¹. Symmaque sollicite ensuite l'aide de Marcellus, un riche propriétaire hispanique, ainsi que celle d'Helpidius et de Pétrone, pour s'assurer que ses amis et agents ne sont pas entravés dans leurs missions⁴².

Outre l'attention portée au choix des chevaux, l'acheminement est là aussi l'autre préoccupation majeure de Symmaque. Dans les lettres antérieures à l'année 400, le transport des équidés depuis l'Hispanie vers Rome semble exclusivement terrestre en raison de certains avantages dont bénéficie Symmaque. Pour ses jeux, il se procure en effet des permis de transport de chevaux avec le droit, pour ses agents, d'utiliser le *cursus publicus*. Ce service de transport officiel de l'Empire romain assure la transmission d'informations, de biens impériaux et fiscaux, ainsi que le déplacement d'un personnel fonctionnaire et d'individus considérés comme étant en mission pour l'État ou appelés à la cour et dans tout autre lieu⁴³. Pour Symmaque, ce service ouvre exceptionnellement le droit au déplacement de chevaux dans des fourgons appartenant au *cursus publicus*. S. Crogiez-Pétréquin souligne en effet que la prise en charge de ce transport d'animaux destinés aux jeux par le *cursus publicus* est propre à Symmaque : il tire profit de son statut et de sa proximité avec le pouvoir pour faire parvenir ces bêtes à Rome par le biais de ce service⁴⁴. Dans plusieurs lettres, Symmaque tente alors d'obtenir et de s'assurer de la validité d'*evectiones*, ces permis qui garantissent l'accès aux infrastructures du *cursus publicus*. Pour cela, il s'adresse à de hauts fonctionnaires comme Hadrien, maître des offices, Stilicon qui exerce alors la régence de l'Empire, Patruinus, vraisemblable comte des Largesses Sacrées, Pétrone, ancien vicaire d'Hispanie, et Aurélien qui serait alors vicaire en Gaule ou en Italie⁴⁵.

Les problématiques du transport terrestre sont également évoquées dans une lettre envoyée à Bassus, un ami de Symmaque résidant à Arles, une cité à proximité de laquelle il possède des haras⁴⁶. Dans sa correspondance, Symmaque le prie de bien vouloir y abriter les chevaux

41. SYMMAQUE, *Lettres*, V, LVI.

42. Marcellus (SYMMAQUE, *Lettres*, IX, XXIII) a aussi des attaches à Bordeaux. Il est peut-être identifiable à « Marcellus 7 », dans JONES, MARTINDALE, MORRIS 1971, p. 551-552 (= *PLRE*, I), Helpidius (SYMMAQUE, *Lettres*, V, LXXXII et LXXXIII) est un Hispanique, peut-être apparenté à l'homonyme, ami de Théodose : cf. « Helpidius 9 », dans JONES, MARTINDALE, MORRIS 1971, p. 416 (= *PLRE*, I). Après un premier gouvernement provincial en 396, il est responsable du ravitaillement de la capitale, en Afrique, en 402. Enfin, Pétrone (SYMMAQUE, *Lettres*, VII, CVI et CX) est notamment vicaire d'Hispanie de 395 à 397 et préfet des Gaules en 402-408. Cf. « Petronius 1 », dans MARTINDALE 1980, p. 862-863 (= *PLRE*, II). Sur le transport de chevaux pour le cirque, voir aussi TERRADO ORTUÑO, LASHERAS GONZÁLEZ 2017.

43. CROGIEZ-PÉTRÉQUIN 2023, p. 233-246.

44. CROGIEZ-PÉTRÉQUIN 2009, p. 152-153.

45. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, VII (Stilicon) ; VII, XLVIII (Hadrien), CV (Patruinus), CVI (Pétrone) ; IX, XXII (Aurélien). Sur ce dernier, cf. « Aurelianus 2 », dans MARTINDALE 1980, p. 199 (= *PLRE*, II).

46. SYMMAQUE, *Lettres*, IX, XX. Bassus est un ami que Symmaque connaît depuis 380. Il possède des manades près d'Arles en Camargue, quelques propriétés en Afrique et est aussi présenté comme *spectabilis*. Cf. « Bassus 8 », dans JONES, MARTINDALE, MORRIS 1971, p. 151 (= *PLRE*, I) p. 151.

qu'il vient d'acheter en Hispanie pendant la période hivernale en cas de mauvaises conditions météorologiques. L'usage du *cursus publicus* et cette mention du passage des chevaux par la cité d'Arles permettent aussi de donner des indications sur leur trajet : ils empruntent probablement la *via Domitia*, voie romaine qui relie l'Italie et la péninsule ibérique. Néanmoins, malgré ces précautions, l'acheminement des chevaux n'est pas sans risque. Dans la lettre adressée à Salluste, préfet de la Ville, Symmaque remercie son correspondant de lui avoir offert 16 chevaux, mais déplore la mort de cinq d'entre eux sur le trajet⁴⁷. De plus, il explique que d'autres équidés, dont le nombre n'est pas précisé, ont péri peu de temps après leur arrivée à Rome, probablement en raison des fatigues causées par le voyage.

Au sein de ce corpus, une seule lettre, adressée à Euphrasius, se distingue en signalant le déplacement de 16 équidés par la mer⁴⁸. Les termes *navigatio verna* renvoient effectivement à l'ouverture de la mer et de la navigation au printemps en référence aux réglementations du *mare clausum*. Or, cette missive, datée de l'année 400, est l'une des plus tardives de la correspondance consacrée aux équidés hispaniques. Symmaque y indique un report de la préture et des jeux associés qui lui donne le temps d'acquérir des chevaux plus nombreux. Il est alors possible que les permis de transports terrestres mentionnés dans les missives des années 398-399, dont la durée est limitée, n'aient pas été renouvelés par les autorités ni obtenus ou sollicités à nouveau par Symmaque qui opte pour un autre moyen de déplacement des équidés.

Enfin, Symmaque aborde la question du paiement des coursiers. En prévision de ses spectacles, il prévient les propriétaires de haras de ses besoins et affirme qu'il leur enverra l'argent dans un second temps. Dans sa correspondance avec Euphrasius, Symmaque explique par exemple qu'il lui transmettra l'argent demandé l'été suivant. Par sa lettre, il entend s'assurer au préalable que l'éleveur prend le temps de sélectionner correctement ses meilleurs chevaux⁴⁹. Dans deux autres missives, il revient sur ce même sujet en confirmant à Euphrasius l'information selon laquelle ses agents se déplaceront avec la somme requise pour que celle-ci soit répartie entre les éleveurs chez lesquels auront été choisis les chevaux⁵⁰. Or le coût exact de ces animaux n'est jamais mentionné par Symmaque qui déclare simplement attendre une estimation juste de la part des propriétaires de haras. L'absence de détails fournis à ce sujet par Symmaque lui-même pourrait se justifier par une fixation des prix relevant du rôle de ses correspondants. Dans les lettres adressées à Euphrasius, Symmaque utilise par exemple les expressions *tuo arbitrato* ou *tua aequitate* qui établissent l'éleveur hispanique comme l'unique décisionnaire de l'évaluation du coût des équidés⁵¹.

Comme les bêtes sauvages destinées aux *venationes*, les chevaux font donc l'objet d'une attention toute particulière. Ils donnent matière à une correspondance relativement abondante qui nous permet d'apprécier l'importance de ces échanges dont dépendent les jeux organisés

47. SYMMAQUE, *Lettres*, V, LVI.

48. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, LXIII, 1.

49. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, LIX, 2.

50. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, LVIII, 3 ; IV, LX, 2.

51. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, LVIII, 3 ; IV, LX, 2.

par Symmaque. Ces lettres révèlent aussi l'ample réseau du sénateur romain qui contacte de nombreuses personnes pour acheter et transporter ses chevaux et mobilise ses connaissances privées, les autorités politiques régionales ou encore les propriétaires de haras hispaniques.

Conclusion

Malgré le manque de détails que l'on peut regretter dans certaines lettres de Symmaque, sa correspondance reste une source particulièrement intéressante pour étudier les enjeux liés aux échanges d'animaux destinés aux spectacles, comme indicateurs des réseaux que nécessitent les transports des bêtes à travers un Empire romain pleinement impliqué dans une économie de divertissements organisés. En effet, les échanges concernant la *venatio* touchent potentiellement l'ensemble des espaces où vivent des bêtes sauvages. Des régions se sont également spécialisées dans l'élevage d'équidés voués aux jeux du cirque et dans l'exportation d'animaux sauvages, à l'instar de l'Afrique romaine. Même si l'emploi d'animaux locaux est probablement favorisé, on constate que le transport maritime et terrestre des bêtes est développé dans l'ensemble de l'Empire à la fin du IV^e siècle pour pouvoir fournir des animaux dans les cités où des spectacles sont organisés. Ces échanges, nécessitant alors une stricte sélection dans l'élevage ou la capture des animaux, dans leur transport et leur surveillance, ainsi que dans le convoiement du paiement, requièrent aussi l'investissement de nombreux individus et l'entretien de réseaux avec des professionnels tels que des éleveurs et marchands d'animaux. Dans le cas de spectacles organisés par d'importantes personnalités politiques comme Symmaque, les autorités régionales et les plus hautes sphères du pouvoir impérial peuvent même être sollicitées pour pallier les difficultés rencontrées et faciliter les échanges.

Enfin, outre les animaux, plusieurs lettres mentionnent le déplacement de professionnels du spectacle depuis divers espaces de l'Empire pour participer aux jeux de Symmaque, ce qui permet d'insister sur l'idée d'un « monde connecté » par le biais des spectacles pour reprendre le titre de la journée d'étude. Symmaque indique par exemple avoir recruté des acteurs et des auriges de Sicile et que des Saxons, capturés dans la région de Cologne, lui sont envoyés pour les combats de gladiateurs⁵². Il explique aussi qu'après plusieurs requêtes, il lui manque encore des chasseurs pour combattre les animaux sauvages, mais il ne donne pas d'indications sur leur provenance⁵³. Néanmoins, il faut aussi rappeler que, dans le cadre de ces spectacles, ce « monde connecté » de Symmaque concerne principalement l'espace occidental. Au-delà des jeux de Symmaque et de Rome, cette réalité des échanges d'animaux concerne malgré tout de nombreuses autres cités de l'Empire. Cela est notamment perceptible dans la lettre adressée à Euphrasius après 391 où Symmaque explique que des notables d'Antioche lui ont réclamé une recommandation pour obtenir plus facilement des chevaux issus du cheptel de l'éleveur hispanique⁵⁴. Toute cette documentation étudiée permet de souligner la récurrence de ces échanges dans la société romaine du IV^e siècle, et de montrer combien les divers territoires de l'Empire romain sont mis à contribution en raison de la spécificité de leur apport.

52. SYMMAQUE, *Lettres*, VI, XXXIII et XLII (auriges et acteurs) ; II, XLVI, 1-2 (Saxons).

53. SYMMAQUE, *Lettres*, V, LIX, à Paternus.

54. SYMMAQUE, *Lettres*, IV, LXII.

Bibliographie

Abréviations

PLRE I : *The Prosopography of the Later Roman Empire*, volume 1.

PLRE II : *The Prosopography of the Later Roman Empire*, volume 2.

Sources littéraires

SYMMAQUE : J.-P. CALLU (éd., tr.), *Lettres*, Paris, les Belles Lettres (CUF), 1972-2002.

Références

BERTRANDY 1987 : F. BERTRANDY, « Remarques sur le commerce des bêtes sauvages entre l'Afrique du Nord et l'Italie (II^e siècle avant J.C.-IV^e siècle après J.-C.) », *MEFRA* 99, 1987 p. 211-241.

CAM, POULLE-DRIEUX, VALLAT 2017 : M.-T. CAM, Y. POULLE-DRIEUX, F. VALLAT, « Chevaux d'élite chez Végèce. Provenance des montures de luxe (*Mul.* 3,6) et amélioration des allures (*Mul.* 1,56,37-39) », *Latomus* 76/3, 2017, p. 594-628.

CROGIEZ-PÉTREQUIN 2009 : S. CROGIEZ-PÉTREQUIN, « Les correspondances : des documents pour l'histoire du *cursus publicus* », *Correspondances. Documents pour l'histoire de l'Antiquité tardive. Actes du colloque international, université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 20-22 novembre 2003*, Lyon, Maison de l'Orient de de la Méditerranée, 2009, p. 143-166.

CROGIEZ-PÉTREQUIN 2023 : S. CROGIEZ-PÉTREQUIN, « Le *cursus publicus* », *Pallas* 123, p. 233-246.

EBNER 2013 : C. EBNER, « Rechtliche Aspekte der Tierhetzen in Rom. Von der Republik bis in die Spätantike », *Nikephoros* 26, 2013, p. 161-206.

EPPLETT 2001 : C. EPPLETT, « The Capture of Animals by the Roman Military », *Greece & Rome* 48/2, 2001, p. 210-222.

EPPLETT 2009 : C. EPPLETT, *Animal Spectacula of the Roman Empire*, Vancouver, University of Toronto Press, 2009.

JIMÉNEZ SÁNCHEZ 2008 : J. A. JIMÉNEZ SÁNCHEZ, « La correspondance de Symmaque concernant son *editio consularis* », dans J. DESMULLIEZ, C. HOËT-VAN CAUWENVERGHE, J.-C. JOLIVET (dir.), *L'étude des correspondances dans le monde romain de l'Antiquité classique à l'Antiquité tardive : permanences et mutations. Actes du XXXII^e colloque international de Lille, 20-21-22 novembre 2008*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 2008, p. 39-52.

JIMÉNEZ SÁNCHEZ 2017 : J. A. JIMÉNEZ SÁNCHEZ, « Aspectos sociológicos de los *ludi circenses* durante la Antigüedad Tardía », dans J. L. VILAR (dir.), *Tarraco Biennal. Actes 3^e Congrès Internacional d'Arqueologia I Món Antic*, Tarragone, Fundació Privada Mútua Catalana, 2017, p. 27-36.

JONES, MARTINDALE, MORRIS 1971 : A. H. M. JONES, J. R. MARTINDALE, J. MORRIS, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, volume 1, Cambridge, Cambridge University Press, 1971.

- MACKINNON 2006** : M. MACKINNON, « Supplying Exotic Animals for the Roman Amphitheatre Games : New Reconstructions Combining Archaeological, Ancient Textual, Historical and Ethnographic Data », *Mouseion* 6, 2006, p. 137-161.
- MARTINDALE 1980** : J. R. MARTINDALE, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, volume 2, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.
- MUÑOZ SANTOS 2017** : M. E. MUÑOZ SANTOS, « Animales exóticos en el circo. La representación de *venationes* en terracota », dans J. L. VILAR (dir.), *Tarraco Biennial. Actes 3^e Congrès Internacional d'Arqueologia I Món Antic*, Tarragone, Fundació Privada Mútua Catalana, 2017, p. 55-60.
- PENSABENE, BARRESI 2019** : P. PENSABENE, P. BARRESI (dir.), *Piazza Armerina, Villa del Casale. Scavi e studi nel decennio 2004-2014*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 2019.
- REA 2001** : R. REA, « Gli animali per la *venatio* : cattura, trasporto, custodia », *Sangue e Arena*, Milan, Electa, 2001, p. 245-275.
- ROUGÉ 1966** : J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, SEVPEN, 1966.
- ROUGIER 2015** : H. ROUGIER, « La saisonnalité des activités portuaires dans l'Occident romain sous le Haut-Empire », *Pallas* 99, 2015, p. 209-226.
- SOGNO 2006** : C. SOGNO, *Q. Aurelius Symmachus : A Political Biography*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2006.
- STEGER 2017** : B. STEGER, *Piazza Armerina : la villa romaine du Casale en Sicile*, Paris, Picard, 2017.
- TERRADO ORTUÑO, LASHERAS GONZÁLEZ 2017** : P. TERRADO ORTUÑO, A. LASHERAS GONZÁLEZ, « Caballos para el circo : acerca de su transporte en época romana », dans J. L. VILAR (dir.), *Tarraco Biennial. Actes 3^e Congrès Internacional d'Arqueologia I Món Antic*, Tarragone, Fundació Privada Mútua Catalana, 2017, p. 61-66.
- TOYNBEE 1996** : J. M. C. TOYNBEE, *Animals in Roman Life and Art*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.

CONNECTER LES MONDES :
ÉCHANGER AVEC LES DIEUX

DONS OU ÉCHANGES ?

QUELQUES PERSPECTIVES SUR LES ÉCHANGES NON-MARCHANDS EN BABYLONIE AU II^E MILLÉNAIRE AVANT. J.-C.

THIBAUD NICOLAS *

Dans cet article, nous étudierons quelques modalités des échanges et des dons dans le royaume de Babylone, durant la période dite paléo-babylonienne ou amorrite (2004-1595 av. J.-C.). Notre étude se base essentiellement sur des textes écrits en akkadien, rédigés en écriture cunéiforme¹ sur des tablettes en argile. On estime qu'il en existe aujourd'hui près d'un million. Pour la seule période paléo-babylonienne, vouloir faire preuve d'exhaustivité reviendrait à compiler plusieurs dizaines de milliers de documents, ce qui excéderait de très loin le cadre de cette publication². Nous nous limiterons alors aux sources relatives à la ville marchande de Sippar, la deuxième plus grande ville du royaume de Babylone, et l'une des mieux documentées. La partie sud de la ville, Sippar-yahrurum, comportait le second plus grand sanctuaire de Babylone pour cette époque après celui de Marduk à Babylone. Il s'agit de l'Ébabbar, demeure du dieu Šamaš, dieu, entre autres, de la justice et du soleil³.

Nous nous intéresserons aux échanges entre êtres humains et êtres divins en nous appuyant sur les textes liés à ce temple. Nous partirons de deux positions historiographiques diamétralement opposées, relatives à l'historiographie générale des échanges à l'époque paléo-babylonienne. Pour la première, il n'existait aucun échange marchand dans le monde paléo-babylonien alors que pour la seconde, tout échange était forcément marchand. La dialectique entre ces deux perspectives offre un cadre d'entrée à l'analyse des échanges dans la région de Sippar et du royaume de Babylone. Ceci nous permettra de questionner la séparation épistémologique entre

1. Ce système graphique avait d'abord été inventé au IV^e millénaire pour noter une langue constituant un isolat linguistique que les spécialistes appellent le sumérien. Lorsque le sumérien disparut comme langue vivante, l'écriture cunéiforme continua cependant d'être employée pour noter d'autres langues. Celle dans laquelle est rédigé l'essentiel de la documentation du royaume de Babylone au II^e millénaire av. J.-C. est une langue sémitique qui s'appelle l'akkadien.

2. À ce sujet, voir CHARPIN 2018, qui rappelle aussi que près de 300 nouveaux textes sont trouvés en fouille chaque année, ou publiés pour la première fois après avoir séjourné plusieurs décennies dans des réserves muséales.

3. Par Babylone, nous entendons dans cet article le cœur du royaume de Babylone, allant globalement de Dilbat au sud à Sippar au nord durant la majeure partie de son histoire, exception faite des quelques décennies où Hammurabi et son successeur Samsu-iluna contrôlent aussi les anciens royaumes de Mari et Larsa.

* Docteur en Histoire (EHESS, Paris), chercheur associé au laboratoire AnHiMA (UMR 8210). Thèse soutenue en 2023 sous la direction de G. Chambon et D. Charpin : « Le Trésor du Soleil : rôle et fonctionnement socioéconomique du temple de Šamaš (Ébabbar) à Sippar à l'époque paléo-babylonienne ».

des catégories telles que le don, l'offrande, l'échange et la contribution (y compris fiscale) dans la documentation cunéiforme paléo-babylonienne.

Deux conceptions de l'économie paléo-babylonienne : une société sans échanges marchands ou une société où tout échange était marchand ?

La question des échanges au Proche-Orient ancien a passionné les anthropologues et les économistes depuis le début du siècle précédent. John Maynard Keynes, par exemple, s'était intéressé à la documentation babylonienne durant l'entre-deux-guerres, une période qu'il avait appelée sa « folie babylonienne »⁴. Karl Polanyi, au milieu du xx^e siècle, s'est lui aussi beaucoup intéressé aux sources cunéiformes, notamment dans ses deux livres majeurs que sont *La grande transformation*⁵ et *La subsistance de l'homme*⁶. Plus près de nous, l'anthropologue David Graeber, a lui aussi largement utilisé les traductions de tablettes cunéiformes⁷.

Il ne s'agit pas, dans cet article, de dresser une historiographie complète de l'étude des échanges au Proche-Orient ancien, mais il apparaît opportun de rappeler les débats sur la nature de l'économie paléo-babylonienne. Certains ont pu y reconnaître une économie sans marché quand d'autres estimèrent qu'elle était entièrement marchande.

Dans les années 1950 et jusqu'au début des années 1960 émerge l'idée d'une économie paléo-babylonienne a-marchande, d'une société sans marché. K. Polanyi pensait avoir constaté « l'absence de marchés dans la Babylonie d'Hammurabi ». Selon lui, « Babylone et Tyr n'étaient pas [...] les anciens foyers du marché générateur de prix »⁸. Cette position fut critiquée par la suite, notamment par Johannes Renger. Dans les années 1990, cet assyriologue spécialisé en histoire économique aborda le dossier en travaillant directement à partir des sources. Il en conclut qu'il existait bien un marché en Babylonie, mais que la rencontre entre offre et demande n'était pas la seule ni même forcément la principale modalité d'échange entre les acteurs économiques⁹.

De l'autre côté du spectre historiographique, on trouve les travaux de Morris Silver, un économiste et historien américain connu surtout pour ses travaux sur les économies antiques, étudiées à l'aune des théories de l'économie classique. Selon lui¹⁰ :

Renger n'analyse jamais les questions de l'origine. Comment une poignée d'individus, relativement peu nombreux, a-t-elle réussi à acquérir le contrôle d'une telle richesse productive ?

4. BARINAGA MARTÍN 2024 : « In a letter dated 18 January 1924 and addressed to his fiancé, Russian ballerina Lydia Lopokova, the most reputed economist of the 20th century confessed to suffer from "Babylonian madness". Trying to locate the origins of money in the Ancient Near East, John Maynard Keynes had become "absorbed to the point of frenzy" ».

5. POLANYI 1944.

6. POLANYI 1977.

7. GRAEBER 2014.

8. POLANYI 1957, p. 64.

9. RENGER 1994 ; RENGER 1995.

10. SILVER 2007, p. 107-108.

Qui a redistribué cette richesse aux redistributeurs ? La richesse a-t-elle pour origine une « accumulation primitive » selon les théories imaginées par Marx et mises en œuvre plus tard par Staline ? Y a-t-il eu une campagne de collectivisation forcée ? Les économies dirigées ne sont pas réputées pour avoir créé de grandes sociétés [...]. En effet, même Lénine a dû s'appuyer sur les marchés pour sauver son expérience socialiste. Les (présumées) économies de redistribution des IV^e et III^e millénaires se sont-elles développées sur les ruines d'un comportement de marché plus ancien ?

M. Silver fut un critique très virulent de J. Renger et K. Polanyi et ses reproches sont à prendre *cum grano salis*. La référence à Staline est ici probablement autant une façon de discréditer les théories adverses que de penser l'histoire économique dans le temps long. Selon M. Silver, qui est représentatif d'une approche orthodoxe et classique, les économies de marché du début du II^e millénaire se sont développées sur les ruines de l'économie de redistribution, qualifiée de « régulateur », ce qui tend à souligner l'incapacité supposée de toute économie, quelle qu'elle soit, à redistribuer efficacement. Selon lui, il y aurait un sens de l'histoire : l'économie de marché doit succéder à l'économie de redistribution et l'échange doit être marchand pour être véritablement un échange.

Ce désaccord théorique esquisse des oppositions plus idéologiques que scientifiques. Peut-être qu'ici, le parti le plus sage serait celui de Marc van de Mieroop, formulé au sujet de l'entreprise privée en Mésopotamie, mais pouvant s'appliquer à la plupart des sujets d'Histoire économique : « Le souhait de présenter les entrepreneurs libres de la Mésopotamie comme la force motrice par excellence de cette économie est, je crois, motivé par le désir de voir dans le passé la réalisation des rêves du présent »¹¹.

Pour sortir de l'ornière et tâcher de penser les échanges dans une perspective émique plutôt qu'étiq, on peut utiliser le concept d'échange non-marchand développé par Alain Testart, anthropologue qui a particulièrement bien étudié des modèles économiques très différents de ceux des sociétés occidentales contemporaines. Ces dernières, qu'elles soient socialistes ou capitalistes, se caractérisent par leur tendance à la concentration, leur recours systématique au biais monétaire et leur aspect mondialisé ou du moins internationalisé.

Au contraire, selon Alain Testart, il existe un autre type d'échanges en parallèle de ces échanges marchands, qui met l'accent sur le bien à acquérir et le moyen le plus juste, ou le plus efficace, d'en obtenir la propriété ou le partage. Il caractérise ce second type d'échanges de « non-marchands ». Selon l'anthropologue, ce qui caractérise l'échange non-marchand est qu'il vise surtout à maintenir des interactions entre contractants, à établir une relation entre les deux protagonistes de l'échange, les objets échangés devenant alors secondaires. Le but est de créer du lien par l'échange, ou par la dette lorsque la réalisation ultime de l'échange est différée dans le temps. Pour reprendre ses mots¹² :

Dans l'échange marchand ce sont les rapports entre les choses qui commandent la relation échangiste. Dans l'échange non marchand ce sont les rapports personnels d'amitié qui pré-

11. VAN DE MIEROOP 2005, p. 122.

12. TESTART 2001, p. 737.

Dons ou échanges?

dominant sur la relation échangiste. [...] Ces rapports objectifs sont tout à fait contraignants pour les hommes qui échangent entre eux. Mais ces rapports ne commandent pas, ils n'occupent pas le devant de la scène.

Nous verrons donc si ce concept d'échanges non-marchands peut fonctionner pour aborder certains aspects de l'économie paléo-babylonienne, notamment les échanges entre les hommes et les dieux à partir de la documentation de l'Ébabbar à Sippar.

L'économie des offrandes à l'Ébabbar : dons ou échanges non marchands ?

La première catégorie d'échanges entre humains et divinités à laquelle on pense immédiatement est l'économie des offrandes. À Sippar, les principales offrandes fournies au dieu Šamaš avaient pour nom offrandes-*šuginûm*, qu'on peut traduire par « offrandes régulières ». Dans cette partie, nous étudierons l'économie des offrandes à leur prisme car il s'agit de la seule catégorie d'offrandes qui soit documentée à Sippar sur une longue période (plusieurs décennies) et dans plus d'une vingtaine de documents.

Généralement, l'offrande-*šuginûm* prenait la forme d'un ou de plusieurs moutons, mais il pouvait parfois s'agir de grain et, à une date plus tardive, on pouvait amener de l'argent¹³. L'offrande était fournie soit au percepteur soit directement aux intendants du temple qui la transmettaient ensuite aux divinités. Après quoi le mouton était consommé à l'intérieur du temple à des fins oraculaires¹⁴, sacrificielles ou alimentaires. Il servait à nourrir le personnel, notamment des prébendiers, qui avaient acheté une petite charge culturelle et avaient droit à une part du sacrifice¹⁵.

La question du versement des offrandes était si importante que certains s'endettaient pour les verser en temps et en heure. Le roi de Babylone en personne était particulièrement attentif à ce que toute la société sipparienne participe à nourrir le dieu. Lui-même fournissait des animaux pour alimenter le culte, et lorsque les Sippariens ne s'intégraient pas comme attendu dans l'économie des offrandes, il pouvait se fendre d'une lettre de réprimande. Dans l'une d'elles, le roi de Babylone, Ammi-ditana, parle ainsi à un notable de Sippar :

Dis à Liṭib-libbašu : ainsi (parle) Ammi-ditana Ibni-Addu [le juge, m'a app]ris ceci : « Le [versement du] mouton des offrandes régulières du temple de Šamaš que le percepteur doit tenir prêt, est interrompu. » Voilà ce qu'il m'a appris. On vient d'écrire aux intendants du temple de Šamaš relativement au fait de donner, parmi les moutons du temple de Šamaš, 1 mouton d'offrande régulière pour le temple de Šamaš. Ils devront donner 1 mouton d'offrande régulière pour le temple de Šamaš. En échange du mouton d'offrande régulière qu'ils devront donner parmi les moutons

13. Sur ce type d'échanges, voir SIGRIST 1977 et les exemples présentés dans BRINKMAN *et al.* 1992, p. 199-200. Sur leur importance et l'implication du roi lui-même dans leur gestion, on verra RICHARDSON 2010, p. 50 et FADHIL 2014.

14. En effet, l'une des pratiques oraculaires les plus répandues à l'époque paléo-babylonienne était l'extispicine, pratiquée essentiellement sur des viscères d'ovins.

15. Sur l'importance sociale de la prébende, voir CHARPIN 1986 pour le II^e millénaire et plus récemment MEINHOLD 2019, avec bibliographie attenante. Voir aussi DÉMARE-LAFONT 2010 pour l'histoire de l'emploi du mot en assyriologie et ce phénomène au I^{er} millénaire et sur le fait que c'était un « placement de prestige ».

du temple de Šamaš, fais donner de l'argent par le percepteur de Sippar et donne-le au temple de Šamaš. Si tu ne donnes pas cet argent au temple de Šamaš, on le prendra dans ton domaine¹⁶.

Ici, on a affaire à une rupture d'approvisionnement : un percepteur n'a pas procédé au « versement » (c'est-à-dire l'apport) d'un mouton destiné au temple, pour des raisons qui ne sont pas claires. Afin d'éviter que l'Ébabbar ne manque d'ovins, les intendants du temple s'apprentent à prendre une bête au sein du cheptel du sanctuaire. Aussi, pour que ce dernier ne soit pas lésé, le roi de Babylone en personne fait écrire à un de ses serviteurs de rembourser, sous forme d'argent, ledit mouton. Ainsi, une offrande est bien adressée à Šamaš. Participer à l'économie des offrandes était en effet une obligation sociale tacite : il fallait nourrir le dieu car c'était là le principal rôle cosmologique des humains¹⁷. Il fallait participer à l'économie des offrandes car il en allait ainsi de toute éternité, mais l'offrande n'était pas un simple don ou une contribution plus ou moins forcée : elle établissait un véritable échange entre êtres humains et divins.

En effet, en échange de son offrande, le fidèle babylonien attendait que les dieux, en l'occurrence le dieu Šamaš, lui fussent favorables, qu'ils ne se missent pas en colère contre lui d'une part, et, d'autre part, qu'ils lui accordassent peut-être même une rétribution. Cela est très clairement formulé dans les textes. Nous nous limiterons à un seul exemple : le document JEOL 46 7¹⁸. Celui-ci porte sur un don qui n'est pas une offrande-*šuginûm*. Le texte atteste de la façon dont une servante est offerte aux dieux par une femme nommée Ina-libbi-eršet, avec comme objectif « d'assurer son bien-être et celui de la maison de son père » (*ana balātiša u balāt bīt abiša*). Nous reprenons ici l'interprétation de ce texte proposée par D. Charpin. Selon lui, cette clause souligne que « cette offrande est censée apporter à Ina-libbi-eršet et à sa famille la protection divine. La clause est banale dans les inscriptions votives (le plus souvent royales, mais pas seulement) : elle a un sens purement religieux ».

On le voit, le suppliant, ou la suppliante, espère que le dieu vienne à son secours d'une manière ou d'une autre, ce qui n'a rien de surprenant. Celui, ou celle, qui fait une offrande attend une aide divine aussi tangible que possible : il y a donc une ébauche de relation contractuelle. Cependant, une inégalité essentielle et fondamentale persiste entre êtres humains et divins, puisqu'on ne peut que demander quelque chose aux dieux, on ne peut rien exiger d'eux. Le contrat est donc imparfait du point de vue juridique et économique, mais il existe à tout le moins une esquisse de fiction contractuelle. L'acte d'offrande n'est pas gratuit et désintéressé, bien au contraire. Pour reprendre les mots d'Aline Henrion : « Faire le pari du don, c'est façonner le rapport social et engendrer de la confiance »¹⁹. On a bien ici affaire à un échange non-marchand

16. Il s'agit du texte de la lettre Fadhil RA 108 3, publié dans FADHIL 2014. La traduction est celle de D. Charpin pour le projet ARCHIBAB: ARCHIBAB 2008, texte T20425 [en ligne, URL : <https://archibab.fr/T20425> – consultation le 01/04/2025].

17. Qu'on songe à la façon dont, dans les premiers vers de l'*Atra-basis*, le mythe babylonien du Déluge, il est expliqué clairement que les humains ont été créés afin de travailler pour nourrir les dieux (voir ZIEGLER 2016).

18. Traduction et commentaire par D. Charpin : ARCHIBAB 2008, texte T5802 [en ligne, URL : <https://archibab.fr/T5802> – consultation le 01/04/2025].

19. HENRION 2007. L'autrice rappelle en outre le concept de « valeur de lien » qui « prévaudrait sur la

au sens que A. Testart donne au concept : l'offrande est fournie avec l'objectif de créer un lien avec la divinité. C'est donc la relation d'échange plus que le bien échangé qui compte.

Les « prêts de charité » : échanges ou dons déguisés ?

Un autre mode d'échange entre êtres humains et divins était la créance. En effet, dans la documentation, il n'était pas rare que des divinités apparaissent comme créancières d'êtres humains. Les dettes constituaient une dimension importante des échanges et lorsqu'un tiers prêtait à quelqu'un du grain ou de l'argent, un retour avec versement d'intérêt était attendu selon des dispositions fixées par écrit. Les contrats de prêts sont donc des textes communs, le système économique paléo-babylonien étant largement basé sur la dette²⁰. Leur formulaire type comportait les éléments suivants, généralement dans l'ordre présenté ci-dessous bien que celui-ci puisse connaître des variantes²¹ :

- la spécification du type et de la quantité des biens empruntés, ainsi que les modalités de l'emprunt (type d'intérêt, type de mesure employée, etc.) Les quantités de grain sont généralement indiquées dans une unité de mesure appelée *gur* et les quantités d'argent sont indiquées en sicles ou en mines²² ;
- le nom du créancier ou de la personne le représentant ;
- le nom de l'emprunteur ou de la personne le représentant ;
- l'indication de la date de retour. Il s'agit souvent du jour de la moisson ;
- la mention de la date, en commençant par le mois, puis le jour et enfin l'année, en général après une ligne.

Le temple pouvait concéder des prêts à des particuliers. On peut ainsi évoquer le contrat tout à fait typique CT 8 10-c passé entre un certain Sin-išmeanni et le dieu Šamaš lui-même. En effet, selon une fiction juridique assez répandue en Babylonie, les dieux pouvaient jouer le rôle d'acteurs économiques, notamment en passant des contrats ou en se constituant témoins. On y lit :

Sin-išmeanni le berger fils de Nur-Šamaš a pris d'auprès d'Utu-šumun-dib le chef des marchands 3, 0.0 GUR de grain [...] issus des 180, 0 0 GUR de grain du palais que Utu-šumun-dib le chef des marchands a rassemblé dans l'entrepôt de Sippar-amnānum afin de le blanchir. Le jour de la moisson il rendra le grain à l'entrepôt où il l'a pris au porteur de son document scellé²³.

valeur de bien » (CAILLÉ 2000, p. 9-10).

20. Voir par exemple RENGER 1994.

21. Lorsqu'ils traduisent ces textes, les spécialistes ont tendance à indiquer d'abord le nom de l'emprunteur, puis celui du créancier et en troisième position la marchandise empruntée pour améliorer la lisibilité et mieux respecter la syntaxe française.

22. Le *gur* valait environ 300 L, le sicle valait environ 8 grammes et une mine valait 60 sicles.

23. ARCHIBAB 2008, texte T28342 [en ligne, URL : <https://archibab.fr/T28342> – consultation le 16/04/2025] (traduction par l'auteur). Nous utilisons les normes de la base de données ARCHIBAB pour transcrire et traduire, notamment la mise en majuscule des sumérogrammes comme GUR.

Cependant, dans certains textes, il n'est pas indiqué de date de retour prévue²⁴. C'est par exemple le cas dans YOS 12 451 : « ³Yagunum a pris 1 sicle et $\frac{1}{3}$ d'argent, lequel argent <appartient> à Sin et Adad. Une fois sauf et en bonne santé, il donnera satisfaction à Sin et Adad. Témoins : Šamaš et Marduk »²⁵. La mention selon laquelle le débiteur remboursera sa dette une fois « sauf et en bonne santé » est importante. De plus on constate que l'argent appartient à deux divinités, Sin et Adad, c'est-à-dire le dieu de la lune et le dieu de l'orage. Or, si l'Ébabbar était peut-être un lieu de culte secondaire pour les adorateurs d'Adad, Sin, lui, avait un temple qui lui était propre. De même, les témoins sont tous deux des dieux : il s'agit, de façon prévisible, de Šamaš, mais on trouve ensuite le principal dieu de Babylone, Marduk, dont le culte n'avait pas lieu dans l'Ébabbar.

La formule « sauf et en bonne santé » se retrouve dans d'autres textes. Par exemple, elle figure aussi dans PBS 8 215, un emprunt d'or contracté auprès du dieu-soleil Šamaš par une *nadītum*. Ces dernières étaient des femmes lettrées et souvent riches, consacrées par leurs familles à une divinité, ici Šamaš, pour devenir des sortes d'épouses secondaires²⁶. On lit : « Lamassi, *nadītum* de Šamaš, fille d'Abatum a pris $\frac{2}{3}$ de sicle et 15 grains d'or de Šamaš, d'auprès de Šamaš. Une fois rétablie et en bonne santé, elle donnera satisfaction à son seigneur »²⁷. Ici, l'or emprunté doit être remboursé à Šamaš quand l'emprunteuse, Lamassi, sera « rétablie et en bonne santé ». L'expression employée dans le texte est en effet *balṭat u šalmat*, soit la version féminisée de l'expression *balṭu u šalmu* mentionnée *supra*, le suffixe *-at* étant simplement la marque du féminin.

On a pu qualifier ce type de créances de « prêts de charité »²⁸ et il apparaît que, lorsqu'on trouve cette expression *balṭu u šalmu*, l'absence de date précise de remboursement montre que

24. Il y a bien un terme prévu pour le contrat, une échéance : le moment où le débiteur sera « sauf et en bonne santé », mais cela ne correspond pas à une date. En effet, dans le formulaire habituel des créances, il est indiqué le jour précis où celle-ci doit être remboursée.

25. ARCHIBAB 2008, texte T19764 [en ligne, URL : <https://archibab.fr/T19764> – consultation le 16/04/2025] (traduction par l'auteur).

26. Sur les *nadītum*, il existe une très abondante littérature, dont nous ne citerons que HARRIS 1964, LION 2001, BARBERON 2012, DE GRAEF 2016, 2018, 2019.

27. Le texte est publié dans la base de données collective « Cuneiform Digital Library Initiative » : DAHL *et al.* 2020, texte P258502 [en ligne, URL : <https://cdli.earth/artifacts/258502> – consultation le 16/04/2025] (traduction par l'auteur). Le verbe utilisé dans le texte (l. 10) est *apālum*, qui signifie en akkadien à la fois « répondre » au sens propre et « répondre de », « rendre compte de », « donner satisfaction » et même « rendre son dû » voire « rembourser ». La traduction tente de rendre la polysémie du terme d'origine.

28. La notion de prêts « de charité » a été débattue. Elle apparaît dans VEENHOF 1987 avant d'être reprise sous la plume de nombreux autres assyriologues. Certains auteurs continuent cependant à s'opposer à l'idée qu'il existât des prêts à titre de charité et considèrent tout prêt, même ceux effectués par le temple comportant la clause *šalmu-balṭu*, comme une tentative d'enrichissement. Une très bonne synthèse sur la question se trouve sous la plume de A. Jacquet : « Pour M. Van de Mieroop, BBVO 12, p. 94-95 et encore p. 206, la dimension humanitaire des prêts par les dieux à Ur n'est pas clairement visible et il défend l'idée de prêts nécessairement rentables pour le créancier, qu'il soit une personne privée ou un dieu. On ne peut cependant tirer argument du seul UET 5 160 pour affirmer que les prêts par Šamaš ou Nanna à Ur n'avaient pas, comme ailleurs, une motivation humanitaire : dans ce texte (www.archibab.fr/T13007), sur lequel M. Van de Mieroop fonde son argumentation » on n'a pas affaire au débiteur d'un prêt mais à « un intermédiaire commercial chargé de vendre la laine du temple de Nanna et de verser au temple le produit de cette vente, processus décrit par D. Charpin, « Marchands du palais et marchands du temple à la fin de la I^e dynastie de Babylone », *JA* 270, 1982, p. 25-65 » (JACQUET 2020, p. 395, n. 177).

Dons ou échanges?

L'on a en fait affaire à un don déguisé. Ceux-ci, consentis par un grand organisme, ici un temple, avait pour but de maintenir un certain équilibre social. En effet, un pauvre, s'il devait rester pauvre, ne serait jamais « sauf » et à même de rembourser cet argent. D'ailleurs, dans la région de Babylone, ce type de formulaire, sans date de retour et avec la clause *balṭu u šalmu*, ne se retrouve pas dans des contrats de prêts effectués par des particuliers.

Le contrat CT 48 96 semble également aller dans ce sens : « Iddin-Šamaš [...] a pris possession de 8 sicles et demi d'argent appartenant au dieu Šamaš, d'auprès du dieu Šamaš. Une fois sauf et en bonne santé, il donnera satisfaction au dieu Šamaš son seigneur et donnera satisfaction quant au ¼ de sicle du dieu Sin »²⁹. De nouveau, on retrouve une créance impliquant des divinités qui s'assurent que les nécessiteux ne seront pas écrasés par les dettes. On notera d'ailleurs qu'aucun témoin n'est ici mentionné, comme si l'implication de deux divinités suffisait à garantir le prêt.

Penser le don et l'échange comme des pratiques socioéconomiques séparées serait donc une erreur. Dans la Babylonie du II^e millénaire, derrière la relation contractuelle apparente, derrière l'illusion d'un échange, on trouve en réalité un don déguisé sous couvert d'une créance. Derrière la relation contractuelle se cache en fait le rôle redistributif du temple qui tâche de rééquilibrer les inégalités sociales. D'ailleurs, on constate qu'à la fin du texte CT 48 96, il est question du ¼ de sicle de Sin, ce qui montre que le débiteur a déjà emprunté de l'argent au dieu-lune Sin avant d'en emprunter au dieu-soleil Šamaš, ce qui ne pose aucun problème. On pourrait penser que, puisque les choses étaient enregistrées, les Anciens permettaient un endettement infini, aboutissant à l'esclavage pour dette³⁰. Néanmoins, la logique financière voudrait aussi qu'un débiteur insolvable soit non pas accompagné dans un nouvel emprunt, mais obligé de rembourser ses dettes avant d'en contracter de nouvelles. Ici, ce n'est pas le cas pour la simple et bonne raison qu'il ne s'agit pas d'une vraie dette mais d'un don déguisé destiné à garantir l'équilibre de la société³¹. Pour autant, on établit quand même une créance, mais ce contrat de prêt n'est pas un acte économique visant, pour les agents du temple, à un gain. Il s'agit bien d'un contrat formalisant une relation (ici socio-économique) entre des humains à une divinité, un contrat dont le but n'est pas de garantir le retour du bien prêté mais le lien entre les contractants. C'est donc bien un échange non-marchand.

29. Voir ce texte dans ARCHIBAB 2008, texte T28682 [en ligne, URL : <https://archibab.fr/T28682> – consultation le 19/03/2026]

30. L'esclavage pour dette existait en Mésopotamie, mais ne durait généralement qu'entre deux édits d'annulation des dettes, et il était limité à trois ans d'après le Code d'Hammurabi (§ 117). Il existait en effet à l'époque paléo-babylonienne une pratique d'annulation périodique de presque toutes les créances du pays. Le nom même de cette pratique d'annulation, la *mīšarum*, était aussi celui d'une déesse, fille du dieu-juge Šamaš. L'analyse fine des textes semble, en outre, montrer que ces rémissions avaient lieu environ tous les dix ans pendant la période paléo-babylonienne. Cette régularité révèle qu'il s'agissait d'un élément structurant de l'économie babylonienne du II^e millénaire. Sur ces annulations de dette, il existe une abondante littérature. Voir notamment CHARPIN 2010 et NICOLAS 2025 avec bibliographies attenantes.

31. Voir notamment les bibliographies dans CHARPIN 2017, p. 64-106, 203-246 et NICOLAS 2024.

Conclusion

Voilà donc comment conclure cette courte étude sur les échanges entre humains et dieux en Babylonie, des échanges qui étaient profondément dissymétriques. D'un côté, nous connaissons des offrandes qui sont des dons apparents mais qui se voudraient des échanges déguisés, puisque l'on espère « obtenir » un retour de la part des dieux. D'un autre côté, les textes documentent des créances qui reprennent les codes du contrat de dette habituel, des échanges en apparence, qui sont en fait des dons déguisés. Le caractère flou de la frontière entre don et échange est ici particulièrement remarquable. Cela interroge la façon dont des échanges dissymétriques permettaient de garantir l'équilibre d'une société où l'harmonie, la stabilité et la fixité du monde étaient les valeurs cosmologiques cardinales.

Mobiliser le concept d'échange non-marchand permet de penser des interactions socioéconomiques difficiles à catégoriser. S'il faut abandonner la théorie polanyienne d'une société paléo-babylonienne où le marché n'existerait pas, il faut pour autant prendre garde d'en conclure que son économie serait marchande. En effet, des interactions qui ont tous les aspects extérieurs d'actes mercantiles, comme des contrats de prêt, sont en fait des échanges non-marchands où la relation entre contractants prévaut sur le profit escompté. De même, l'économie des offrandes est, de par la dissymétrie de ses acteurs, profondément non-marchande. Or l'exemple de Sippar montre qu'il s'agit d'un élément pivot des mécanismes de redistribution et d'équilibrage social qui permettent à l'économie paléo-babylonienne de fonctionner. Ainsi, il apparaît clair qu'il faut mobiliser d'autres ressources conceptuelles et heuristiques que les outils habituels de l'économie, *a fortiori* orthodoxe, pour comprendre les systèmes économiques des Anciens. La théorie de l'échange non-marchand, telle que proposée par A. Testart, sans être une panacée, est une de ces ressources.

Bibliographie

- ARCHIBAB 2008** : D. CHARPIN, C. GAUBERT, A. JACQUET (dir.), *ARCHIBAB. Archives babyloniennes XX^e-XVII^e siècles av. J.-C.*, Paris, PROCLAC (UMR 7192)/Collège de France [en ligne, URL : <https://www.archibab.fr/home> – consultation le 11/04/2025].
- BARBERON 2012** : L. BARBERON, *ARCHIBAB 1. Les religieuses et le culte de Marduk dans le royaume de Babylone* (Mémoires de NABU 14), Paris, Société pour l'étude du Proche-Orient ancien, 2012.
- BARINAGA MARTÍN 2024** : E. BARINAGA MARTÍN, « 2 : Imaginaries of Money », dans E. BARINAGA MARTÍN, *Remaking Money for a Sustainable Future*, Bristol, Bristol University Press, 2024 [en ligne, URL : https://doi.org/10.51952/9781529225402_ch002 – consultation le 11/04/2025].
- BRINKMAN et al. 1992** : J. BRINKMAN, M. CIVIL, I. J. GELB, A. L. OPPENHEIM, E. REINER (dir.), *The Assyrian Dictionary of the Oriental Institute of the University of Chicago. Volume 17, Š, part III*, Chicago, Oriental Institute, 1992.

- CAILLÉ 2000** : A. CAILLÉ, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.
- CHARPIN 1986** : D. CHARPIN, *Le clergé d'Ur au siècle d'Hammurabi (XIX^e-XVII^e siècles av. J.-C.)* (Hautes Études orientales 22), Genève/Paris, Droz, 1986.
- CHARPIN 2000** : D. CHARPIN, « Les prêteurs et le palais : les édits de *mīšarum* des rois de Babylone et leurs traces dans les archives privées », dans A. C. M. V. BONGENAAR (dir.), *Interdependency of Institutions and Private Entrepreneurs : Proceedings of the Second MOS symposium* (Publications de l'Institut historique et archéologique de Stamboul 87), Leyde, Peeters, 2000, p. 185-211.
- CHARPIN 2017** : D. CHARPIN, *La vie méconnue des temples mésopotamiens* (Docet Omnia 1), Paris, Les Belles-Lettres, 2017.
- CHARPIN 2018** : D. CHARPIN, « Chroniques bibliographiques 21. À l'occasion des dix ans du projet ARCHIBAB », *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale* 112, 2018, p. 177-208.
- DAHL et al. 2020** : J. DAHL, P. DAMEROW, R. ENGLUND, B. LAFONT, E. PAGÉ-PERRON, J. RENN (dir.), *CDLI. Cuneiform Digital Library Initiative*, Oxford/Los Angeles, Oxford University/UCLA, 2020 [en ligne, URL : <https://cdli.earth/> consultation le 18/04/2025].
- DE GRAEF 2016** : K. DE GRAEF, « Cherchez la femme ! The Economic Role of Women in Old Babylonian Sippar », dans B. LION, C. MICHEL (dir.), *Role of Women in Work and Society in the Ancient Near East*, Berlin/Boston, de Gruyter, 2016, p. 270-295.
- DE GRAEF 2018** : K. DE GRAEF, « Puppets on a String? On Female Agency in Old Babylonian Economy », dans S. Svärd, A. Garcia-Ventura (dir.), *Studying Gender in the Ancient Near East*, Philadelphie, Eisenbrauns, 2018, p. 133-156.
- DE GRAEF 2019** : K. DE GRAEF, « In Taberna Quando Sumus. On Taverns, Nadītum Women, and the Gagūm in Old Babylonian Sippar », dans S. LYNN BUDIN et al. (dir.), *Gender and Methodology in the Ancient Near East. Approaches from Assyriology and Beyond* (Barcino Monographica Orientalia 10), Barcelone, Institut del Pròxim Orient Antic, Universitat de Barcelona, 2019, p. 77-115.
- DÉMARE-LAFONT 2010** : S. DÉMARE-LAFONT, « Les prébendes dans la Mésopotamie du premier millénaire avant J.-C. », dans B. ANAGNOSTOU-CANAS (dir.), *L'organisation matérielle des cultes dans l'Antiquité*, Paris, Cybèle, p. 3-17.
- FADHIL 2014** : A. FADHIL, « Die neuen spätaltbabylonischen Briefe des „Königlichen Barbiers“ aus Sippar », *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale* 108, 2014, p. 45-60.
- GRAEBER 2014** : D. GRAEBER, *Debt : The First 5000 Years*, Brooklyn, Melville House, 2014 [1^e éd. 2011].
- HARRIS 1964** : R. HARRIS, « The *nadītu* Women », dans R. D. BIGGS, J. A. BRINKMAN (dir.), *From the Workshop of the Chicago Assyrian Dictionary. Studies Presented to A. Leo Oppenheim, Chicago, 1964* (Bibliotheca Orientalis 26), Chicago, Oriental Institute Press, 1964, p. 106-135.
- HENRION 2007** : A. HENRION, « Le don de sang. Approche ethnographique du recevoir et du rendre », *Revue du MAUSS permanente* 10, 2007 [en ligne, URL : <https://www.journaldumauss.net/?Le-don-de-sang> – consultation le 11/04/2025].

- JACQUET 2020** : A. JACQUET, « Contrats de prêts et créances dans les archives d'Ur d'époque paléo-babyloniennes », dans D. CHARPIN, M. BÉRANGER, B. FIETTE, A. JACQUET (dir.), *ARCHIBAB 4. Nouvelles recherches sur les archives d'Ur d'époque paléo-babylonienne* (Mémoires de NABU 22), Paris, Société pour l'étude du Proche-Orient ancien, 2020, p. 345-398.
- LION 2001** : B. LION, « Riches dames cloîtrées », *Lunes* 17, 2001, p. 67-75.
- MEINHOLD 2019** : M. MEINHOLD, « Prebends and Prebendaries in Old Babylonian Nippur », *Journal of Ancient Near Eastern Religions* 19, 2019, p. 55-70.
- NICOLAS 2024** : T. NICOLAS, « Où se réunir à l'époque paléo-babylonienne ? Le cas de l'Ebabbar de Sippar comme lieu de rassemblements culturels, juridiques, politiques, sociaux et économiques », *Cahiers Mondes Anciens* 18, 2024 [en ligne, URL : <https://doi.org/10.4000/mondesanciens.5147> – consultation le 11/04/2025].
- NICOLAS 2025** : T. NICOLAS, « Quelques inédits du British Museum concernant le commerce de la laine à Sippar, le sceau de Belanum, un percepteur-*mākisum*, et l'écriture des édits de *mīšarum* à l'époque paléo-babylonienne tardive », *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale* 119, 2025, p. 71-91.
- POLANYI 1944** : K. POLANYI, *The Great Transformation*, New-York, Farrar & Rinehart, 1944.
- POLANYI 1957** : K. POLANYI, « Aristotle discovers the economy », dans K. POLANYI, C. ARENBERG, H. PEARSON (dir.), *Trade and Market in the Early Empires*, Glencoe, The Falcon's Wing Press, 1957.
- POLANYI 1977** : K. POLANYI, *The Livelihood of Man*, New York, Academic Press, 1977.
- RENGER 1994** : J. RENGER, « On Economic Structures in Ancient Mesopotamia », *Orientalia Nova Series* 63, 1994, p. 157-208.
- RENGER 1995** : J. RENGER, « Karl Polanyi and the Economy of Ancient Mesopotamia », dans Ph. CLANCIER, F. JOANNÈS, P. ROUILLARD, A. TENU (dir.), *Autour de Polanyi*, Paris, De Boccard, p. 45-65.
- RICHARDSON 2010** : S. RICHARDSON, *The Late Old Babylonian Period Texts* (Journal of Cuneiform Studies Supplemental Series 2), Boston, American Society of Overseas Research, 2010.
- SIGRIST 1977** : M. SIGRIST, « Offrandes dans le temple de Nusku à Nippur », *Journal of Cuneiform Studies* 29, 1977, p. 169-183.
- SILVER 2007** : M. SILVER, « Redistribution and Markets in the Economy of Ancient Mesopotamia: Updating Polanyi », *Antiquo Oriente* 5, 2007, p. 89-112.
- TESTART 2001** : A. TESTART, « Échange marchand, échange non marchand », *Revue française de sociologie* 42/4, 2001, p. 719-748.
- VAN DE MIEROOP 2005** : M. VAN DE MIEROOP, *Cuneiform Texts and the Writing of History*, Londres/New-York, Routledge, 2005.
- VEENHOF 1987** : K. R. VEENHOF, « "Dying Tablets" and "Hungry Silver": Elements of Figurative Language in Akkadian Commercial Terminology », dans M. MINDLIN, M. J. GELLER, J. E. WANSBROUGH (dir.), *Figurative Language in the Ancient Near East*, Londres, School of Oriental and African Studies, University of London, 1987, p. 41-75.
- ZIEGLER 2016** : N. ZIEGLER, « Aqba-Hammu et le début du mythe d'Atram-hasis », *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale* 110, 2016, p. 107-126.

COMMENT UN ÉRUDIT ÉGYPTIEN TRIOMPHA DE LA MORT

SAVOIRS RITUELS ET RÉCIPROCITÉ AVEC LES DIEUX

*BAUDOIN LUZIANOVICH**

En Égypte pharaonique, l'interaction avec le divin constituait une dimension centrale de l'expérience religieuse. Bien que le culte à l'intérieur des temples n'impliquât que le roi et les prêtres principaux¹, la population pouvait interagir avec le divin à travers la « piété personnelle », florissante à l'époque ramesside (1295-1069 avant J.-C.)². La tombe du scribe du roi Saroy, qui vécut sous Ramsès II (1272-1212), en est un exemple parlant.

Au Nouvel Empire (1539-1069)³, le décor pariétal des chapelles funéraires, partie ouverte au culte et visitable, comprenait des scènes rituelles ou encore des chapitres du corpus du Livre des Morts (LdM). En vertu de la performativité des images et des inscriptions hiéroglyphiques, il rendait possible l'accession du défunt au royaume des morts⁴. Écrits sur divers supports au Nouvel Empire, dont des papyrus funéraires accompagnant le défunt, les chapitres du LdM permettaient notamment de surmonter les périls de l'au-delà et d'obtenir la justification auprès du tribunal divin afin d'être admis dans le royaume des morts à l'imitation d'Osiris⁵. En outre, à l'époque ramesside, le décor de la chapelle mettait en avant les rapports du défunt avec ses divinités d'élection, à l'image du scribe du roi Djéhoutyemheb priant la déesse Hathor, qui lui concède en retour l'accès au royaume des morts⁶.

1. Sur le culte divin, voir HORNING 1992, p. 180-196. L'accès aux temples était limité, voir dernièrement SALVADOR 2022.

2. Présentation synthétique dans LUISELLI 2014. Toutes les dates s'entendent avant J.-C.

3. Période découpée en trois dynasties : XVIII^e (1539-1295), XIX^e (1295-1188), XX^e dynasties (1188-1069).

4. Sur la performativité, voir ASSMANN 2003b, p. 359-378. Analyse d'une tombe dans cette perspective dans LOUANT 2000.

5. Sur le corpus du LdM et son contenu, voir SCALF 2017, p. 21-27 ; WEBER 2023. Sur son usage dans les tombes, voir EINAUDI 2023 ; TWISTON DAVIES 2024. Pour une synthèse accessible sur la tombe au Nouvel Empire, voir O'ROURKE 2016, p. 12-45.

6. ASSMANN 2003a. Sur la prière de Djéhoutyemheb, voir ASSMANN 1978.

* Doctorant, Sorbonne Université, Faculté des Lettres, Paris. Sujet de thèse : « Savoir et pouvoir en Égypte ancienne : les scribes du roi au Nouvel Empire (1479-1069 av. J.-C.) », sous la direction de C. RAGAZZOLI (EHESS, Paris) et de C. JACOB (EHESS, Paris). Il m'est agréable de remercier Manon Courtois, Bénédicte Ferran et Marina Passat pour l'organisation de cette journée et la publication des actes, les deux relecteurs anonymes ainsi qu'Émil Joubert et Giuseppina Lenzo pour leurs remarques, et Boyo Ockinga, dont la relecture et la discussion sur mon travail m'ont été précieuses.

| | | |
|--|---|---|
| LdM 18 | | |
| Saroy et Amenhotep adorent le fétiche d'Osiris Hymne célébrant le triomphe d'Osiris | Récitation du texte liturgique royal par Saroy en présence d'Osiris Adaptation de la vignette du LdM 173 | |
| Amenhotep accueille son père aux portes de l'Au-delà | Rite d'offrande litanique (LdM 141) LdM 130 | Horus présente le souffle <i>tjaou</i> à Osiris |

Figure 1 : Organisation de la section sud de la paroi ouest de la TT 233
(d'après OCKINGA 2023, p. 260-262)

La connaissance des rites, restreinte aux milieux sacerdotaux où elle se transmettait par initiation⁷, augmentait les chances de succès dans l'interaction avec le divin. Les textes liturgiques utilisés dans le cadre des cultes et les textes funéraires comme le Livre des Morts étant conservés dans les bibliothèques des temples et des palais, seuls les individus en relation avec des ritualistes ou ritualistes eux-mêmes pouvaient en disposer⁸. Au Nouvel Empire, les scribes du roi, experts de l'écrit au service personnel du souverain, pouvaient être dépositaires de ce savoir, comme l'illustre la tombe de Saroy (TT 233)⁹ dans la nécropole de Dra Abou el-Naga à Thèbes, un des centres religieux et administratifs du pays. La section sud de la paroi ouest de la salle transversale de sa chapelle intègre et remotive des savoirs liturgiques en principe restreints à la sphère du roi et des temples de sorte à concrétiser un ensemble d'échanges symboliques avec le dieu Osiris et garantir son entrée dans l'Au-delà.

Dans le prolongement des travaux de J. Baines sur les implications sociales liées à la restriction de l'accès à certains savoirs en Égypte ancienne¹⁰, cette étude propose d'examiner les modalités concrètes de leur mobilisation au sein d'un dispositif iconotextuel en contexte monumental privé. Le cas d'étude ici présenté montre comment un expert des textes rituels a pu mobiliser des savoirs en principe réservés à la sphère royale pour établir une réciprocité avec le divin. Dans l'exemple étudié, l'emprunt d'une liturgie royale n'est pas qu'un geste de prestige : le texte s'intègre dans un dispositif iconotextuel mûrement construit, dont l'efficacité repose sur un agencement syntaxique se déployant sur l'ensemble de la paroi.

7. KRUCHTEN 1989, p. 175-186 ; GEE 2004. Sur l'organisation et le fonctionnement des clergés, voir COULON 2018.

8. Sur l'accessibilité du LdM, voir STADLER 2023, p. 267. Ajoutons aussi les « scribes des formes » spécialisés dans la confection des monuments, voir plus bas le cas de Nebseny.

9. *Theban Tomb 233*, désormais TT 233. La tombe est en cours de publication. Plusieurs éléments du décor et une description d'ensemble ont déjà été publiés, voir OCKINGA 2000 ; OCKINGA 2023 (avec références).

10. BAINES 1990.



Figure 2 : Fac-similé de l'iconotexte de la récitation rituelle de Saroy
(d'après OCKINGA 2011)

Un premier échange sous la forme d'une prière

Gravé au registre médian, sur la droite (fig. 1 – en rouge ; fig. 2), un iconotexte particulièrement mutilé¹¹ montre Saroy réaliser une récitation rituelle pour Osiris. Sur la gauche du texte récité, Saroy et son fils Amenhotep se tiennent en adoration devant une table d'offrande figurée par un pavois surmonté du signe 𓆎 *ka* (« énergie vitale »)¹². À la droite du texte, Osiris trône dans un kiosque, suivi d'Isis et de Nephthys. Devant lui apparaissent les quatre fils d'Horus sur une fleur de lotus ouverte.

La récitation suit une progression typique d'une prière¹³. Tout d'abord (col. 3-7), Saroy se présente *comme* le fils d'Osiris, Horus, désigné comme le « Protecteur de son père ». Il promet à son père Osiris les rites d'embaumement, la défaite de ses ennemis et des offrandes, autant d'éléments que cet aspect d'Horus a réalisé pour son père par le passé¹⁴. En effet, les rituels présentent fréquemment une analogie avec un épisode de l'histoire divine, dont le caractère archétypal en oriente l'issue : en s'identifiant au protagoniste d'un mythe, le protagoniste du rite cherche à gagner en efficacité¹⁵. Il est ici question d'un moment crucial du mythe d'Osiris¹⁶ : après avoir été assassiné par son frère Seth qui convoitait son trône, son corps fut caché par ses sœurs Isis et Nephthys. Horus entreprit alors de régénérer son père et de combattre son oncle, permettant à Osiris d'obtenir gain de cause devant le tribunal divin et d'être justifié. Il reçut la souveraineté sur

11. Fac-similé, transcription, translittération et traduction dans OCKINGA 2011. Un iconotexte est un composé d'images et de textes formant une unité, les deux fonctionnant de concert en Égypte pharaonique (voir RÉGEN 2020, p. 359-360).

12. Ce motif évoque la vignette du LdM 105 (QUIRKE 2013, p. 232).

13. Définition dans TESTART 2006, p. 55. Pour une approche de la prière en Égypte, voir LUISELLI 2011, p. 28-34.

14. Sur Horus « Protecteur de son père », voir FORGEAU 2010, p. 26-28. Pour les anciens Égyptiens, ce que nous considérons comme des mythes sont des fragments de l'histoire des premiers temps du monde servant de modèles de référence pour le présent, voir VERNUS 1995, p. 35-49.

15. Sur l'analogie comme mécanisme des formules performatives, voir SERVAJEAN 2003, p. 1-6, 49-64. Sur les récitation rituelles comme « actes de parole », voir MEYER-DIETRICH 2010.

16. Sur ce mythe, voir MEEKS 2018, p. 65-98.

l’Au-delà et la direction du tribunal divin qui en conditionnait l’accès alors qu’Horus hérita du royaume des vivants.

Par la suite (col. 7-18), le ritualiste célèbre le triomphe d’Osiris sur la mort, faisant écho à l’image sur la droite montrant le dieu revivifié et en majesté face aux quatre enfants d’Horus sur une fleur de lotus ouverte, symbole de sa régénération perpétuelle¹⁷. À la fin du texte (col. 18-23), très mutilée, le ritualiste adresse une demande : « puisse-je être comme Horus sur terre sur son trône des vivants », [...] *wnnz*¹⁸ *mī Hr tp-t3 hr s.tsf n(y).t ‘nh.w*.

La récitation expose les termes d’un échange symboliquement concrétisé par la performativité rituelle doublée par celle des hiéroglyphes et de l’image. Tout d’abord, le ritualiste déclare agir pour Osiris. Puis, après une ellipse au cours de laquelle il s’est manifestement exécuté, il célèbre le triomphe du dieu sur la mort et lui adresse une demande. Si le recours à la prière est tout à fait courant, cette composition se démarque toutefois par sa nature. En effet, il s’agit d’une liturgie en principe réservée à la sphère royale, dont la présence dans la chapelle de Saroy s’explique par son statut.

L’emprunt d’un texte liturgique royal ?

B. Ockinga a démontré que le texte de Saroy faisait référence aux rites osiriaques d’Abydos, lieu du temple principal du dieu, notamment à la veillée d’embaumement, à la nuit du combat contre les ennemis du dieu et à sa procession triomphante le lendemain¹⁹. Il a également relevé un parallèle sur les parois du temple de Ramsès III (1184-1153) à Médinet Habou, montrant le roi réciter les colonnes 3-10 du même texte au cours d’une fête processionnelle du dieu Sokar. Qu’un texte osirien soit utilisé en ce contexte-là n’a rien d’étonnant puisque ces dieux ont des attributions communes liées à la régénération funéraire. Les cérémonies sokariennes de la région thébaine ont en effet été intégrées aux fêtes osiriaques du mois de Khoiak après le Nouvel Empire²⁰. Cela conduisit l’égyptologue à reconnaître dans cette composition un texte liturgique d’affirmation du pouvoir royal.

La demande du ritualiste va en ce sens. L’identification ponctuelle avec Horus n’est pas rare dans les hymnes adressés à Osiris²¹, mais en faire l’objet d’une prière en se focalisant sur son aspect souverain est tout à fait remarquable dans un contexte non-royal. En effet, le roi en est la manifestation terrestre, comme l’indiquent les stèles royales ramessides qui le désignent comme « celui qui apparaît quotidiennement sur le trône d’Horus des vivants comme son père Untel »²². Le texte de Saroy s’apparente alors à une liturgie d’affirmation du pouvoir royal dans le cadre du culte osirien.

17. GAUTHIER 2023, p. 97, avec références sur la symbolique du lotus.

18. Subjonctif *sḏmḏf* exprimant une action/situation dont l’actualisation est attendue par le locuteur (MALAISE, WINAND 1999, p. 378-382).

19. Voir OCKINGA 2011. Sur les rites osiriaques, voir ASSMANN 2003b, p. 389-439 ; SMITH 2017, p. 232-234.

20. Sur le culte de Sokar dans la région thébaine, voir GABALLA, KITCHEN 1969 ; GRAINDORGE-HÉREIL 1994. Sur l’essor des cultes osiriens après le Nouvel Empire, voir COULON 2010.

21. Comme dans l’hymne de la stèle de Sobekiry (Louvre C 30), dont des variantes sont attestées sur une dizaine d’autres monuments, voir BARUCQ, DAUMAS 1980, p. 79-82.

22. *h’w hr s.t Hr n(y).t ‘nh.w mī itḏf NN r r’ nb* (d’après la transcription dans KITCHEN 1975, p. 2, 10-11 ; 38,4 ; 46,5), « Untel » devant être remplacé par le nom du roi prédécesseur.

La stèle du roi Néferhotep (XVIII^e siècle avant J.-C.)²³ offre un précédent possible à ce type de manifestation. L'inscription commémore la rénovation du culte d'Osiris à Abydos par le roi et sa participation à ce dernier. Vers la fin, il prend la parole pour dire qu'il a réalisé les rites de justification du dieu à l'imitation de son fils, actualisant ainsi son propre pouvoir : « Il (= Osiris) exulte en raison de ce que j'ai décidé de faire. C'est à lui que la justification fut donnée. Je suis son fils, son protecteur, et il m'a remis l'héritage de ce qui est sur terre » (lignes 35-36)²⁴, c'est-à-dire la royauté. Bien que la stèle soit plus ancienne, son contenu fait directement écho à ce dont il est question dans le texte de la liturgie royale inscrit dans la chapelle de Saroy²⁵.

La reprise de liturgies en contexte funéraire n'est pas rare au Nouvel Empire²⁶, mais celle d'une liturgie royale est pour le moins remarquable et peut s'expliquer par le statut de Saroy comme cérémoniaire et expert des textes à la cour royale²⁷. Il fut en effet « préposé aux documents du roi en la présence du roi », *iry 'nsw n hft-hr*²⁸ ; « scribe du roi de la maison des recueils-*iry* du seigneur du Double-Pays », *sš nsw hwt iry.w n(y.t) nb t3.wy*, c'est-à-dire des recueils de gloses ou index de textes savants²⁹ ; « scribe du roi des archives (?) du seigneur du Double-Pays », *sš nsw sm3y ny nb-t3.wy*³⁰ ; « scribe du roi de la table d'offrande du seigneur du Double-Pays », *sš nsw wdhw n(y) nb t3.wy*, c'est-à-dire un administrateur royal en charge des offrandes dans les temples ; « cérémoniaire », *sšm-hb*, ce qui signifie qu'il est habilité à conduire les rites dans les temples. Enfin, des statues provenant du temple de Karnak le montrent avec le collier de l'Or de la Louange, la plus haute distinction royale, signe de son appartenance au premier cercle du roi³¹.

Le cas de Saroy n'est pas isolé : la Table de Saqqara (Caire CG 34516) constitue un parallèle éclairant de reprise de liturgie employée dans les temples. Elle provient de la tombe memphite de Tjanuroy (*floruit* Ramsès II), scribe du roi, cérémoniaire et ritualiste en chef (**fig. 3**)³². Les blocs le montrent réalisant un rite d'offrande à Osiris et à une sélection d'anciens rois listés dans un tableau. Sur une paroi du temple de Séthy I^{er} (1294-1279) à Abydos, ce même rite est effectué par le roi et

23. Bibliographie, transcription, translittération et traduction dans BROSE *et al.* 2024.

24. *h'(w) sw m š3.t.nš i:t rd.nštw nšf m3'-hrw ink s3šf ndtyšf rd<.n>šf nš i w'.wt n tp-t3* (d'après la transcription dans HELCK 1983, p. 28, traduction personnelle). *rd.nštw* nous semble être une forme *šdm.nš twšf* emphatique dont le circonstant est *nšf* (MALAISE, WINAND 1999, p. 420 ; BEYLAGÉ 2018, p. 629).

25. Pour d'autres exemples de liturgies de confirmation du pouvoir royal, voir KEMP 2018, p. 266-268 ; CLAUDE 2022.

26. Dans le LdM notamment, voir KOCKELMANN 2023, p. 246-249.

27. Relevé des titres dans OCKINGA 2000, p. 107-111 ; OCKINGA 2023, p. 254-256.

28. Par comparaison avec *iry-md3.t*, « préposé aux écrits » : PIACENTINI 2002. Le titre de Saroy est unique et semble être une création *ad hoc*.

29. Sur ce type d'écrits, voir FISCHER-ELFERT 2013. Les rares occurrences au Nouvel Empire concernent des textes médicaux mais d'autres types de textes auraient pu être concernés.

30. Le sens de *sm3y(t)* (ERMAN, GRAPOW 1971, p. 451,4) n'est pas établi. WARD 1981 propose la traduction par « archive ». Au Moyen Empire le « scribe de la tablette royale des archives (?) », *sš 'nsw n(y) sm3y.t*, était peut-être chargé des textes de l'idéologie royale (SIESSE 2019, p. 200). Au Nouvel Empire, seuls deux occurrences du titre *sš nsw sm3y* sont connues. Ayant vécu sous Ramsès II, leurs titulaires exerçaient des charges en lien avec l'économie des offrandes et l'exercice des rites dans les temples (SEYFRIED 1990, p. 301-302). *Sm3y(t)* pourrait renvoyer à une catégorie d'écrits religieux mais la question demeure ouverte.

31. Voir OCKINGA 2002 ; BINDER 2008, p. 252-257.

32. MARIETTE 1872, pl. 58 ; REDFORD 1986, p. 21-24.

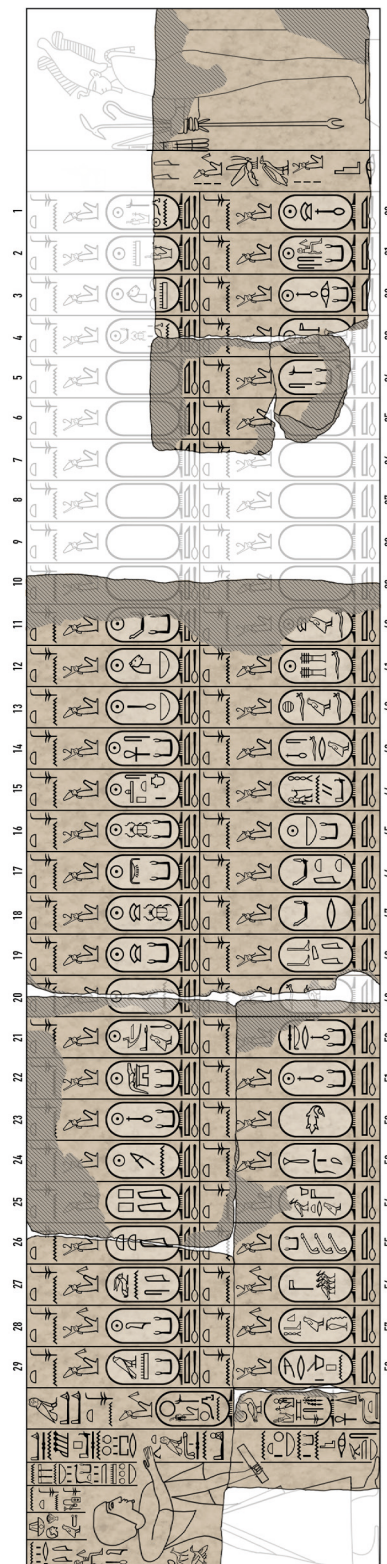


Figure 3 : « Table de Saqqara », Caire CG 34516 d'après MARIETTE 1872, pl. 58
(Wikimedia Commons, PLstorm ; modification par l'auteur – licence CC BY-SA 3.0)



Figure 4 : Rite d'offrande aux ancêtres royaux au temple de Séthi I^{er} à Abydos
(Wikimedia Commons, Olaf Tausch – licence CC BY 3.0)

son fils, le jeune Ramsès II, qui invoque (*nīs*) les noms royaux sur le manuscrit qu'il tient (fig. 4)³³. D'après des blocs conservés au British Museum (BM EA 117), le temple abydénien de Ramsès II devait également figurer ce rite³⁴. Une liste liturgique manuscrite de noms royaux probablement retrouvée à Deir el-Médineh³⁵ pourrait d'ailleurs correspondre au type de rouleau que tiennent le jeune Ramsès II et Tjanuroy.

Un tel emprunt est sans aucun doute rendu possible par le statut de Tjanuroy, qui lui permettait l'accès à des ressources rituelles restreintes aux temples royaux³⁶. Saroy bénéficiait d'un semblable accès comme l'indiquent ses titres. Une telle reprise n'est toutefois jamais une simple transposition : le motif emprunté s'intègre dans un programme iconotextuel plus large dont il constitue une partie intégrante.

33. MARIETTE 1869, pl. 43.

34. REDFORD 1986, p. 18-21.

35. LENZO 2022a.

36. Le choix des textes dans sa chapelle suggère qu'il s'agissait d'un érudit de haut vol, voir TWISTON DAVIES 2024, p. 119-134.

Du texte à la paroi : échos internes et intericonotextualité

La liturgie royale ne fonctionne pas de manière isolée dans la chapelle de Saroy : elle s'intègre aux autres iconotextes de la paroi ouest à travers un ensemble d'échos thématiques qui lui donne une cohérence d'ensemble ainsi qu'une efficacité globale. Apprécier l'organisation discursive de la paroi impose une étude impossible à présenter ici. Seuls deux iconotextes situés au registre inférieur sont étudiés car particulièrement représentatifs de cette logique (**fig. 1** – en bleu).

Le premier montre Horus plaçant d'une main le signe $\overline{\text{H}}$ *tjaou* (« souffle ») sous le nez d'Osiris pour le revivifier et tenant dans l'autre le signe $\overline{\text{A}}$ *ankh* (« vie »)³⁷. L'inscription au-dessus fait référence à l'une des actions promises par le ritualiste : « je suis venu pour jeter tes ennemis sous tes pieds, de sorte à *le* placer sous tes sandales »³⁸. L'iconotexte synthétise et adapte des éléments des chapitres 182, 183 et 173 du LdM, très peu attestés à l'époque ramesside³⁹.

Au Nouvel Empire, le LdM 182 n'est connu que par deux papyrus funéraires fragmentaires de la XVIII^e dynastie, tandis que le LdM 183 n'a que deux attestations au Nouvel Empire : le papyrus funéraire d'Hounefer, scribe du roi, directeur du bétail et intendant du roi (BM EA 9901 – XIX^e dynastie) et l'Osireion (XIX^e dynastie), une reproduction du tombeau d'Osiris construite derrière le temple du roi Séthy I^{er} (1294-1279) à Abydos. Sur ses parois, les rites effectués par le roi à la suite d'Horus actualisent la revitalisation de son père en relation avec l'affirmation du pouvoir royal⁴⁰. Le LdM 173 apparaît dans le papyrus de Nebseny, enfant du *kap*⁴¹, scribe des formes⁴² et copiste du temple de Ptah à Memphis (BM EA 9900 – fin XVIII^e dynastie), celui de l'artisan du roi Si (XVIII^e-XIX^e dynastie), la tombe du scribe du roi Néfersékhérou à Zawyet Sultan (*fl.* Séthy I^{er}) et sur la paroi ouest du vestibule de l'Osireion (**fig. 5**).

Dans le LdM 182, le locuteur se présente comme Thot, dieu ritualiste et scribe, pour obtenir une efficacité rituelle⁴³. Le LdM 183 est quant à lui un hymne à Osiris prononcé par Thot quand il introduit le défunt au tribunal divin⁴⁴. Si les contextes sont différents, le contenu des deux chapitres est similaire : il indique que Thot participa au combat contre les ennemis d'Osiris grâce à sa magie et qu'il lui tendit le « souffle de vie ». Or, chez Saroy, ces actions, notamment la dernière, sont réalisées par Horus pour correspondre à l'iconotexte du registre supérieur. Horus demeure, du reste, l'acteur privilégié de la revitalisation de son père Osiris dans les textes funéraires.

De même, la phraséologie de l'inscription surmontant Horus évoque le LdM 173⁴⁵. Ce chapitre consiste en une salutation d'Horus à Osiris suivi du rappel des actions qu'il a réalisées

37. OCKINGA 2023, p. 260.

38. Le passage au singulier permet de désigner Seth sans le nommer, voir OCKINGA 2023, p. 260.

39. Le relevé qui suit a été réalisé avec le *Totenbuch Projekt* [en ligne, URL : <https://totenbuch.awk.nrw.de/> – consultation le 19/02/2025].

40. LIEVEN 2007, p. 176-186.

41. Individu éduqué au palais aux côtés des princes royaux, voir DANILOVA 2020.

42. Scribe spécialisé dans la conception du décor des monuments.

43. Sur ce chapitre, QUIRKE 2013, p. 468-474 ; STADLER 2009, p. 220-234.

44. QUIRKE 2013, p. 475-477 ; STADLER 2009, p. 414-429.

45. QUIRKE 2013, p. 430-434.

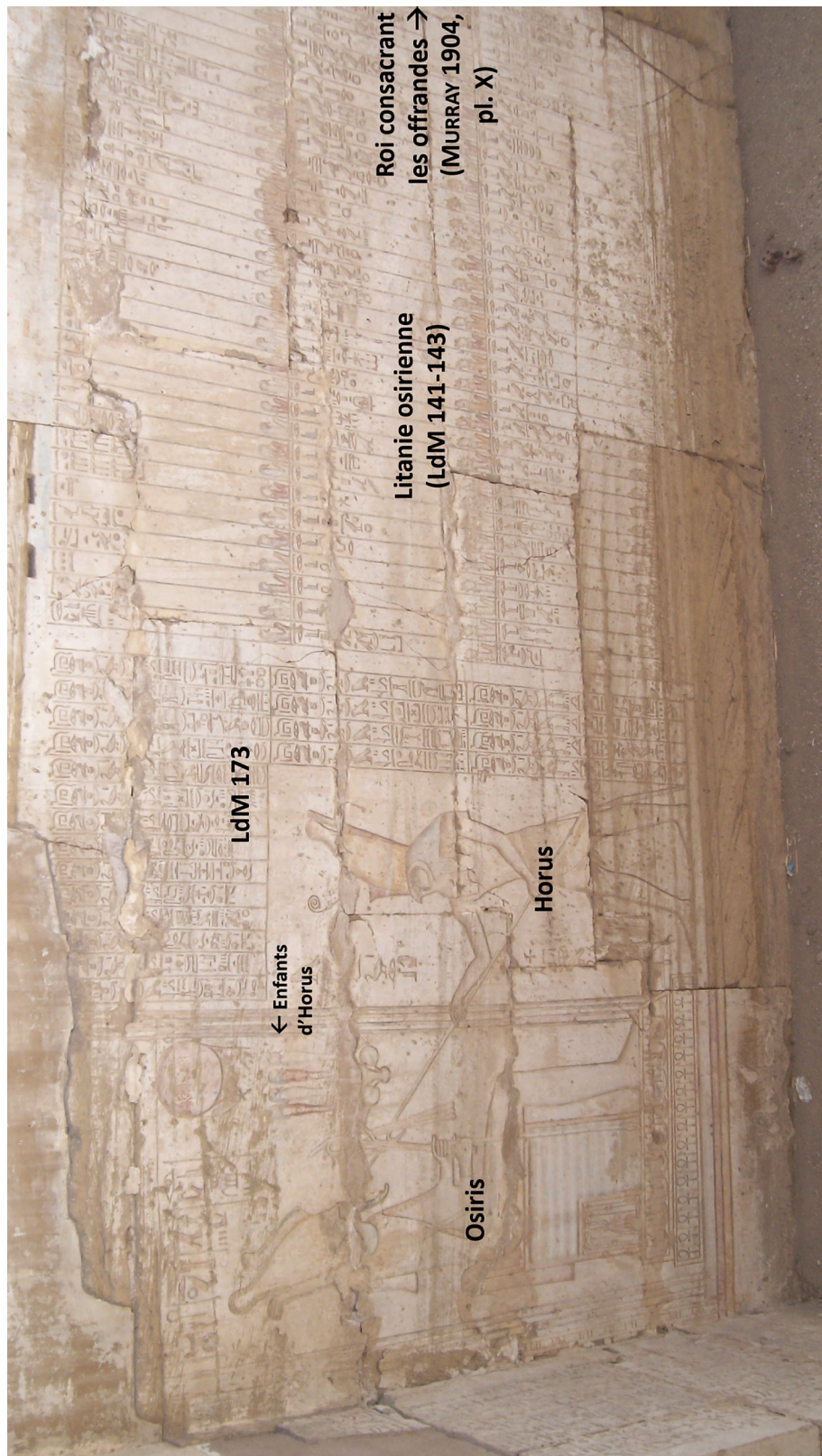


Figure 5 : Paroi ouest du vestibule de l'Osireion
(Wikimedia Commons, isawnyu – licence CC BY 2.0)



Figure 6 : Scène de pesée du coeur et de présentation du défunt à Osiris, chapelle du scribe du roi Roy (TT 255) (© Baudouin Luzianovich)

pour lui, comme avoir terrassé ses ennemis et lui avoir présenté des offrandes, rappelant le début de la récitation de Saroy. Le LdM 173 est encore rendu manifeste par l'image accompagnant le texte liturgique royal. Chez Nebseny, la vignette du LdM 173 montre le défunt, en position d'adoration face à Osiris trônant dans un kiosque, les deux étant séparé par des offrandes carnées variées. Le texte de la formule s'étend entre le défunt et le dieu, au dessus des offrandes, à l'emplacement où Saroy fit graver la liturgie royale. La version de Néfersékhérou intègre Isis et Nephthys derrière Osiris et les quatre fils d'Horus sur un lotus. Horus précède le défunt et son épouse, il tend d'une main le signe ankh (« vie ») vers son père et de l'autre porte le sceptre ouas (« puissance »)⁴⁶. Dans l'Osireion (fig. 5), édifice culturel et non funéraire, l'image est quasiment identique, à la différence qu'Horus tend le signe ankh à l'aide du sceptre ouas ⁴⁷, selon un motif récurrent dans les tombes royales ramessides⁴⁸. Le texte de LdM 173 est inscrit au-dessus, mettant en avant le rôle d'Horus comme régénérateur de son père, alors que le roi apparaît à sa suite réalisant un rite d'offrande. Telles sont les variations du motif principal de la vignette du LdM 173, que Saroy adapte pour l'associer au texte liturgique royal, l'absence d'Horus dans l'image s'expliquant par l'assimilation du ritualiste à ce dernier.

Le motif du défunt introduit par Horus auprès d'Osiris trônant en présence des quatre fils d'Horus, d'Isis et de Nephthys apparaît régulièrement en contexte privé à la fin de la XVIII^e dynastie et à l'époque ramesside en association, non pas avec le texte de LdM 173, mais celui de LdM 30B, davantage opératoire en contexte funéraire. Dans cette formule, le rôle du défunt se réduit à apostropher son coeur pour qu'il ne lui fasse pas défaut, et celui d'Horus, à le présenter à son père après la pesée, sans aucune mention de son rôle dans la régénération du dieu. Ce type d'iconotexte apparaît dans la chapelle du scribe du roi Roy (TT 255 – fig. 6) et le papyrus d'Hounéfer, tout deux datés de l'époque ramesside⁴⁹. En regard de cette configuration plus

46. OSING 1992, p. 60-61, pl. 38.

47. MURRAY 1904, p. 10, pl. VIII.

48. ROBERSON 2013, p. 9-12. Le motif du sceptre ouas poussant la vie-ankh pour revitaliser un tiers n'est pas rare (cf. Louvre E 22764), mais sa mise en scène dans un contexte osirienne semble circonscrite aux tombes royales ramesside et à l'Osireion en l'état actuel des sources.

49. Sur le LdM 30B, voir QUIRKE 2013, p. 99-100. Pour le papyrus d'Hounéfer, (également un scribe

courante, le montage dans la chapelle de Saroy se démarque nettement en accordant au défunt un rôle plus actif, assimilé à celui d'Horus.

Les LdM 173, 182 et 183 ont eu une diffusion limitée à quelques individus proches du roi ou d'un temple. De plus, ils sont marginaux au sein du corpus du Livre des Morts et pourraient provenir de liturgies osiriennes⁵⁰, ce qui expliquerait l'apparition de deux d'entre eux dans l'Osireion. Construit par Séthy I^{er}, sous lequel Saroy vécut, la décoration de ce monument est achevée dans son état actuel sous le successeur de Ramsès II, Mérenptah (1212-1202). Si Saroy n'a pas pu s'inspirer directement, il a sans doute utilisé des modèles communs en les adaptant au programme iconotextuel de sa chapelle. Ce type d'adaptation ne relève pas d'une simple reprise, mais d'un travail de recomposition comparable à celui mis en évidence par T. Bács dans d'autres chapelles thébaines, où textes et images sont sélectionnés, réagencés et ajustés aux contraintes du monument⁵¹.

Le second iconotexte considéré s'étend à gauche du premier. En présence d'Osiris, Saroy et son fils réalisent un rite d'offrande litanique (*wdn*) aux 64 noms du dieu inscrits dans une liste tabulaire (LdM 141)⁵². Ce rite, courant dans la liturgie des temples, apparaît également en contexte funéraire⁵³. La version de Saroy se démarque toutefois par son dispositif graphique original, les noms d'Osiris étant encadrés par ceux d'Isis et de Nephthys, renforçant le lien entre rite d'offrande et régénération du dieu. En effet, les noms du dieu sont bordés par ceux des déesses, tout comme ces dernières bordent le lit mortuaire du dieu au moment de sa régénération⁵⁴.

Le rite d'offrande est effectué, à l'instar de la Table de Saqqara, « de la part du roi de Haute [et de Basse-Égypte Ousermaâtrê] Setepenrê », *m dd(.t) nsw-[bity Wsr-M3'.t-R'] Stp.n-R'*, donc du souverain, comme il est d'usage dans les temples. La présence d'un tel rite reflète une tendance à concevoir la tombe à l'imitation d'un temple, sur les parois duquel le roi en est l'unique acteur⁵⁵. Dans l'espace de la tombe, cette liturgie est remotivée dans une perspective funéraire et les offrandes sont reversées au défunt après avoir profité aux dieux invoqués. Dans la chapelle de Saroy, le rite d'offrande fait référence à l'une des actions promises par le ritualiste et dont la réalisation est sous-entendue dans la suite du texte.

Le mur ouest du vestibule de l'Osireion corroborerait ces hypothèses. Ce dernier présente des similarités fortes avec la paroi de la chapelle de Saroy. En plus des éléments déjà signalés plus haut, le roi réalise un rite d'offrande aux noms d'Osiris (LdM 141-142) (**fig. 5**)⁵⁶. Une telle situation relève de l'intericonotextualité, notion que nous proposons en étendant celle

du roi) voir la base de données du British Museum [en ligne, URL : www.britishmuseum.org/collection/object/Y_EA9901-3 – consultation le 26/06/2025].

50. QUIRKE 2013, p. 403. Sur l'adaptation funéraire de liturgies osiriennes, voir VUILLEUMIER 2024.

51. BÁCS 2025.

52. OCKINGA 2023, p. 260-261.

53. QUIRKE 2013, p. 317-321 ; LENZO 2022b. Tjanuroy intègre le LdM 141-142 au-dessus de la liste royale, suivant peut-être un modèle similaire au manuscrit publié dans LENZO 2022a.

54. Voir la vignette du LdM 182. Isis et Nephthys bordent généralement le corps du défunt sur les sarcophages du Nouvel Empire.

55. Pour l'exemple d'une autre litanie, voir BÁCS 2004.

56. Le roi apparaît hors du champ de la figure 4, sur la droite. Voir MURRAY 1904, pl. IX, X. Description et localisation : VON LIEVEN 2007, p. 169, 186, fig. 1.

d'intericonicité formulée par D. Laboury, selon laquelle une image monumentale se construit en relation avec d'autres images, dont elle reprend et adapte les composantes⁵⁷. Dans le cas de Saroy, ce n'est pas seulement l'image qui trouve des parallèles avec l'Osireion, mais l'ensemble du dispositif associant texte et image. L'intericonotextualité entre lieux de culte et monuments privés est mieux documentée aux époques tardives, à l'intérieur de tombes⁵⁸ et de monuments plus petits⁵⁹. Elle peut refléter un accès privilégié à une matière textuelle et iconographique dont la diffusion pouvait être restreinte, en particulier lorsqu'elle relevait de la sphère royale.

Réciprocité divine et triomphe sur la mort : vers une syntaxe de la paroi

Les deux iconotextes étudiés élaborent et actualisent les actions promises au début du texte liturgique royal et dont la réalisation est mise en ellipse. Ce faisant, ils lui donnent un surplus d'efficacité pour renouveler le triomphe osirien, dont Saroy se présente comme le protagoniste. Il mobilise par ailleurs l'image d'Horus « Protecteur de son père » revitalisant et protégeant son père, auquel il s'identifie par sa récitation. Les rapports entre les iconotextes de la paroi relèvent donc d'une syntaxe⁶⁰ puisqu'ils fonctionnent de concert. De même, le recours à un rituel de confirmation du pouvoir royal viserait à rendre le triomphe osirien plus tangible puisque son enjeu est de devenir Horus souverain, ce qui présuppose la victoire de son père sur la mort. Mais pourquoi donc rejouer cet épisode ?

Le LdM 18 inscrit au registre supérieur (**fig. 1** – en vert) offre des pistes de compréhension. Dans cette formule, Thot, greffier du tribunal divin, est incité à justifier le défunt comme il a justifié Osiris. Elle exprime le souhait du défunt d'être l'équivalent d'Osiris. En jouant lui-même le triomphe d'Osiris par les rites appropriés, Saroy cherche à garantir son propre triomphe par retour d'analogie. Plus largement, il est question d'agir pour la divinité dans le cadre d'une réciprocité diffuse et asymétrique caractéristique de la piété personnelle. L'inscription autobiographique de Samout Kyky (*fl.* Ramsès II) en donne un bon exemple : dévot de la déesse Mout depuis sa naissance, il participa aux festivités de son culte et lui fit don de tout son bien au soir de sa vie, alors que la déesse lui accorda prospérité et protection tout au long de son existence et dans la mort⁶¹. Une telle situation relève moins d'une transaction ponctuelle que d'une réciprocité fondée sur une logique d'échange diffuse⁶².

Pour un ritualiste expert, la performance d'une liturgie royale actualisant le triomphe d'Osiris serait un acte symbolique des plus efficaces pour établir une réciprocité avec le dieu, le roi étant l'interlocuteur privilégié avec le divin. En retour, le défunt espère être justifié par Osiris lors de son audience au tribunal divin, objet du LdM 125 présent sur le mur opposé dans la

57. LABOURY 2017.

58. EINAUDI 2021, p. 367-382.

59. Par exemple, la stèle du scribe du roi Ounnefer, voir COULON 2011.

60. Sur la notion de syntaxe, voir DERCHAIN 1966.

61. VERNUS 1978.

62. La piété personnelle pourrait être analysée au prisme du don, qui n'implique pas une garantie de retour et vise à entretenir un lien (voir CAILLÉ 2000, p. 124). La relation prend un caractère d'échange dès lors que le don trouve une réponse positive.

chapelle⁶³, et de faire partie de sa suite dans l’Au-delà⁶⁴. La proximité du motif de la vignette du LdM 173 avec le LdM 30B, qui traite de la justification du défunt au cours de la pesée de son cœur, pourrait renforcer cette association. Dans la tombe de Roy (fig. 6), c’est toutefois Horus qui a assuré la revitalisation d’Osiris comme le montre le signe $\overline{\text{T}}$ *ankh* qu’il tient, constituant ainsi le précédant à la justification du défunt. Le montage de la chapelle de Saroy repose quant à lui sur la mise en forme d’un rapport de réciprocité entre le défunt et Osiris, en faisant du premier l’acteur de la régénération du second.

La stèle de Néferhotep mentionnée plus haut peut apporter des éclaircissements sur la nature de la réciprocité à l’oeuvre. Vers la fin de l’inscription, le roi s’adresse à Osiris pour célébrer son triomphe après avoir actualisé rituellement sa justification (lignes 28-30) :

sm3 ‘ hrwz k m-hnw wsh.t
wn k3wt(y).wz k m h ‘.w(t)
 (29) *mr.wt z k m ršrš*
hsf.nzi sbi.w <hr> hm z k
sndm.nzi ib n(y) [itzi Wsir Hnty-Imnty.w nb 3bdw]
mr ntr mrr sw
iw Ø m ib z k ir.tzi nb.t⁶⁵
smnh z k mnw.wzi m h w.t-ntr z k
di z k wnzi m (30) m šmsw hm z k
di z k rnzi m r3 n(y) mr.wt z k
[s]rwd[z k] [.wy] z i [m h]knw

Ta voix est justifiée à l’intérieur de la grande cour :
 que tes dépendants jubilent,
 (29) que tes serviteurs soient dans l’allégresse,
 car j’ai repoussé les rebelles à ta Majesté (= Osiris),
 et j’ai réjoui le cœur de [mon père Osiris Khenty-Imentiou, seigneur d’Abydos]!
Le dieu aime celui qui l’aime,
et dans ton cœur réside tout ce que je fais.
 Puisses-tu rendre efficients mes monuments en ton temple⁶⁶!
 Puisses-tu faire que je sois dans (30) la suite de ta Majesté (= Osiris)!
 Puisses-tu faire que mon nom soit dans la bouche de tes serviteurs!
 Puisses-[tu] affermir mes bras [quand] ils (te) louent⁶⁷!

63. OCKINGA 2023, p. 263.

64. SMITH 2008, p. 3-4.

65. Sujet pronominal « zéro » faisant référence à un groupe nominal extraposé (BEYLAGÉ 2018, p. 254). Littéralement : « c’est dans ton cœur, tout ce que je fais ».

66. Il s’agit entre autres de la stèle elle-même, destinée à rappeler au dieu la participation du roi à son culte et à l’actualiser, de sorte à rendre effectif l’échange symbolique entre le roi et le dieu.

67. Transcription hiéroglyphique dans HELCK 1983, p. 27, complétée par MARIETTE 1880, pl. 30

La réciprocité entre le roi et le dieu rendue explicite dans cet extrait et son fondement en est exposé dans le passage en italique. Les réalisations du roi, connues par le dieu grâce à l'érection de la stèle dans l'enceinte de son temple, appellent un retour puisque « le dieu aime celui qui l'aime », selon le principe de la *maât*, notion englobant l'idée de justice, de vérité et surtout de solidarité active et de réciprocité. Caractérisant la vision égyptienne du fonctionnement idéal du cosmos et de la société, elle doit s'appliquer tant entre humains qu'entre le roi et les divinités⁶⁸. Et la stèle de conclure en ces termes : « La récompense pour celui qui agit consiste en ce qu'on agira pour lui. C'est la *maât* selon l'esprit du dieu »⁶⁹.

Ayant pris le statut d'Horus « Protecteur de son père » et réalisé les rites osiriaques comme Néferhotep quelques siècles avant lui, Saroy entend bénéficier du même type de réciprocité. La partie gauche du registre inférieur de la paroi (fig. 1) montre l'issue de ce montage complexe : Saroy est accueilli par son fils aux portes de l'Au-delà et lui annonce qu'il a été justifié comme Osiris⁷⁰.

Conclusions et perspectives : transferts iconotextuels et savoirs exposés

L'interaction avec les divinités est fondamentalement asymétrique : rien ne peut les obliger à répondre à une sollicitation. Comme les rites reposaient sur l'usage d'une parole performative et l'analogie à des archétypes divins, un ritualiste expert pouvait, en principe, obtenir un retour, l'échec pouvant être perçu comme le résultat d'un manque de compétence⁷¹. La récitation par un expert en textes rituels d'une liturgie royale intégrée à un montage mûrement réfléchi constitue à cet égard un cas d'échange symbolique *ne pouvant que* réussir. Une étude approfondie du reste de la paroi ne manquera pas d'apporter des éclaircissements⁷².

Les transferts iconotextuels entre sphères royale et privée sont rares au Nouvel Empire, et le fait qu'ils puissent se produire sur des monuments de scribes du roi n'est sans doute pas anodin : leur position de spécialistes dépositaires de savoirs lettrés leur permettait de s'approprier un répertoire de modèles dont la diffusion était restreinte. Mais ces transferts ne relèvent pas de simples emprunts de prestige : ils supposent un travail de sélection, d'agencement et d'adaptation afin de maximiser l'efficacité rituelle du dispositif monumental ainsi créé. D'autres cas d'étude permettraient de mieux saisir l'ampleur du phénomène et d'affiner notre compréhension de la circulation et de l'appropriation de savoirs restreints par les scribes du roi au Nouvel Empire.

(traduction personnelle).

68. Sur cette notion, voir ASSMANN 2010. L'offrande de *maât* par le roi constitue le point central du culte divin journalier, voir ENGLUND 1987 ; HORNUNG 1992, p. 195-198 ; TEETER 1997.

69. *mtny.t ir(w) m irzwtw nꜣf mꜣ'.t pw hr ib n(y) ntr* (HELCK 1983, p. 29). Voir ASSMANN 2010, p. 38.

70. OCKINGA 2019.

71. La mention de ritualistes dans les sources s'accompagne souvent d'une indication de leur compétence, voir COULON 2004, p. 121-125 (et bibliographie afférente).

72. Les iconotextes de la section gauche du registre médian montrent la célébration du triomphe d'Osiris à travers le culte rendu à son fétiche, élément majeur de la piété personnelle osirienne ramesside (voir COULON 2017). De même, le LdM 105 rendu présent dans l'iconotexte du texte liturgique royal évoque les rites d'embaumement promis par le ritualiste. Il a aussi pour but de préparer le *ka* au passage du défunt au tribunal divin (voir note 11). La chapelle est actuellement en cours de publication par B. Ockinga.

L'exemple de Saroy suscite encore d'autres interrogations, notamment celle de la place du défunt dans la chaîne opératoire de la chapelle : il semble en effet évident que Saroy a joué un rôle majeur tant son décor est singulier⁷³. De même, ce décor reflète l'essor de la piété personnelle à Osiris parmi les dignitaires ramessides, une tendance qui accompagne, voire précède l'essor de la politique monumentale des souverains ramessides à Abydos⁷⁴. Elle témoigne ainsi d'une dynamique religieuse portée par les élites elles-mêmes autant que par le roi. Enfin, si l'exposition de savoirs remplissait une finalité rituelle, elle participait aussi à la construction d'une image sociale, la chapelle étant un lieu visitable par les vivants⁷⁵. À cet égard, celle de Saroy livre l'image d'un ritualiste érudit et d'un adepte zélé du grand dieu d'Abydos.

Bibliographie

- ASSMANN 1978** : J. ASSMANN, « Eine Traumoffenbarung der Göttin Hathor : Zeugnisse "Persönlicher Frömmigkeit" in thebanischen Privatgräbern der Ramessidenzeit », *Revue d'égyptologie* 30, 1978, p. 22-50.
- ASSMANN 2003a** : J. ASSMANN, « The Ramesside tomb and the construction of sacred space », dans N. Strudwick, J. H. Taylor (dir.), *The Theban Necropolis : Past, Present and Future*, Londres, London British Museum Press, 2003, p. 46-52.
- ASSMANN 2003b** : J. ASSMANN, *Mort et au-delà dans l'Égypte ancienne*, Monaco, Éditions du Rocher, 2003.
- ASSMANN 2010** : J. ASSMANN, *Maât, l'Égypte pharaonique et l'idée de justice sociale*, Paris, Maison de Vie, 2010.
- BÁCS 2004** : T. BÁCS, « A Royal Litany in a Private Context », *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Abteilung Kairo* 60, 2004, p. 1-16.
- BÁCS 2025** : T. BÁCS, « The Editing of a Theban Tomb-Chapel : Intellectual Posturing or Knowledgeable Archiving? », dans F. ALBERT, C. RAGAZZOLI (dir.), *Questions sur la scripturalité égyptienne. Des registres graphiques aux espaces d'écriture* (Bibliothèque d'étude 192), Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2025, p. 371-388.
- BAINES 1990** : J. BAINES, « Restricted Knowledge, Hierarchy, and Decorum : Modern Perceptions and Ancient Institutions », *Journal of the American Research Center in Egypt* 27, 1990, p. 1-23.
- BARUCQ, DAUMAS 1980** : A. BARUCQ, F. DAUMAS, *Hymnes et prières de l'Égypte ancienne* (Littérature anciennes du Proche-Orient 10), Paris, Cerf, 1980.
- BEYLAGÉ 2018** : P. BEYLAGÉ, *Middle Egyptian* (Languages of the Ancient Near East 9), University Park (Pennsylvanie), Eisenbrauns, 2018.
- BINDER 2008** : S. BINDER, *The Gold of Honour in New Kingdom Egypt* (The Australian Centre for Egyptology Studies 8), Oxford, Aris and Phillips, 2008.

73. Voir OCKINGA 2023, p. 264-266.

74. Pour un aperçu du dossier, voir COULON 2017, p. 72-77.

75. Voir BAINES 1990.

- BROSE et al. 2024** : M. BROSE, P. DILS, C. DIETRICH, L. POPKO, D. WERNING, « Stele Neferhoteps I. aus Abydos (Kairo JE 6307) », dans H.-W. FISCHER-ELFERT, P. DILS, T. RICHTER, D. WERNING (dir.), *Thesaurus Linguae Aegyptiae*, Berlin/Leipzig, Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften/Sächsische Akademie der Wissenschaften, 2024 [en ligne, URL : <https://thesaurus-linguae-aegyptiae.de/text/C3NG6KOG6JD7ZNIRBOKONNHJSY> – consultation le 12/04/2025].
- CAILLÉ 2000** : A. CAILLÉ, *Anthropologie du don : le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.
- CLAUDE 2022** : M. CLAUDE, « Vivre une fête religieuse en Égypte : l'exemple de la fête de Min », *Égypte, Afrique & Orient* 108, 2022, p. 11-22.
- COULON 2004** : L. COULON, « Rhétorique et stratégies du discours dans les formules funéraires : les innovations des Textes des Sarcophages. », dans S. BICKEL, B. MATHIEU (dir.), *D'un monde à l'autre : Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2004, p. 119-142.
- COULON 2010** : L. COULON, « Le culte osirien au I^{er} millénaire av. J.-C. Une mise en perspective(s) », dans L. COULON (dir.), *Le culte d'Osiris au I^{er} millénaire av. J.-C. : découvertes et travaux récents. Actes de la table ronde internationale tenue à Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée (Université Lumière-Lyon 2) les 8 et 9 juillet 2005* (Bibliothèque d'étude 153), Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2010, p. 1-19.
- COULON 2011** : L. COULON, « Les *urei* gardiens du fétiche abydénien. Un motif osirien et sa diffusion à l'époque saïte », dans D. DEVAUCHELLE (dir.), *La XXVI^e dynastie : continuités et ruptures. Promenade saïte avec Jean Yoyotte. Actes du Colloque international organisé les 26 et 27 novembre 2004 à l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3*, Paris, Cybèle, 2011, p. 85-107.
- COULON 2017** : L. COULON, « Religion de l'Égypte ancienne », *Annuaire de l'École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses* 124, 2017 [En ligne, URL : <http://journals.openedition.org/asr/1583> – consultation le 11/04/2025].
- COULON 2018** : L. COULON, « Le clergé à l'époque pharaonique : organisation, recrutement et statut », dans L. COULON et al. (dir.), *Le clergé dans les sociétés antiques : statut et recrutement*, Paris, CNRS Éditions, 2018, p. 35-57.
- DANILOVA 2020** : M. DANILOVA, *Les enfants du sérail et l'institution du Kap aux Moyen et Nouvel Empires*, thèse de doctorat inédite, Université Montpellier III, Montpellier, 2020.
- DERCHAIN 1966** : P. DERCHAIN, « Réflexions sur la décoration des pylônes », *Bulletin de la Société française d'égyptologie* 46, 1966, p. 17-24.
- EINAUDI 2021** : S. EINAUDI, *La rhétorique des tombes monumentales tardives (XXV^e-XXVI^e dynasties) : une vue d'ensemble de leur architecture et de leur programme décoratif* (Cahiers « Égypte nilotique et méditerranéenne » 28), Drémil-Lafage, Mergoïl, 2021.
- EINAUDI 2023** : S. EINAUDI, « The Book of the Dead in Tombs », dans M. A. STADLER, R. LUCARELLI (dir.), *The Oxford Handbook of the Egyptian Book of the Dead*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2023, p. 231-244.
- ENGLUND 1987** : G. ENGLUND, « Gifts to the Gods – A Necessity for the Preservation of Cosmos and Life. Theory and Praxis », *Boreas* 15, 1987, p. 57-68.

- ERMAN, GRAPOW 1971** : A. ERMAN, H. GRAPOW (dir.), *Wörterbuch der Aegyptischen Sprache im Auftrage der Deutschen Akademien. Dritter Band*, Berlin, Akademie-Verlag, 1971.
- FISCHER-ELFERT 2013** : H.-W. FISCHER-ELFERT, « Anfänge eines *iry.w*-Traktats des *wti*-Umwicklers inclusive einer post-mortalen Thanatologie », *Chronique d'Égypte* 88/175, 2013, p. 15-34.
- FORGEAU 2010** : A. FORGEAU, *Horus-fils-d'Isis : la jeunesse d'un dieu* (Bibliothèque d'étude 150), Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2010.
- GABALLA, KITCHEN 1969** : G.-A. GABALLA, K. A. KITCHEN, « The Festival of Sokar », *Orientalia* 38/1, 1969, p. 1-76.
- GAUTHIER 2023** : N. GAUTHIER, *Les enfants d'Horus au Nouvel Empire et à la Troisième Période Intermédiaire : étude iconographique, philologique et religieuse*, Bruxelles, Safran, 2023.
- GEE 2004** : J. GEE, « Prophets, Initiation and the Egyptian Temple », *Journal of the Society for the Study of Egyptian Antiquities* 31, 2004, p. 97-107.
- GRAINDORGE-HÉREIL 1994** : C. GRAINDORGE-HÉREIL, *Le dieu Sokar à Thèbes au Nouvel Empire*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1994.
- HELCK 1983** : W. HELCK, *Historisch-biographische Texte der 2. Zwischenzeit und neue Texte der 18. Dynastie* (Kleine Ägyptische Texte 6), Wiesbaden, Harrassowitz, 1983.
- HORNUNG 1992** : E. HORNUNG, *Les dieux de l'Égypte : l'un et le multiple*, Paris, Flammarion, 1992.
- KEMP 2018** : B. KEMP, *Ancient Egypt : Anatomy of a Civilization*, Londres/New York, Routledge, 2018.
- KITCHEN 1975** : K. A. KITCHEN, *Ramesseid Inscriptions, Historical and Biographical I*, Oxford, Blackwell, 1975.
- KRUCHTEN 1989** : J.-M. KRUCHTEN, *Les annales des prêtres de Karnak (XXI-XXIII^e dynasties) et autres textes contemporains relatifs à l'initiation des prêtres d'Amon* (Orientalia Lovaniensia Analecta 32), Louvain, Peeters, 1989.
- KOCKELMANN 2023** : H. KOCKELMANN, « The Book of the Dead in Temples », dans M. A. STADLER, R. LUCARELLI (dir.), *The Oxford Handbook of the Egyptian Book of the Dead*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2023, p. 245-260.
- LABOURY 2017** : D. LABOURY, « Tradition and Creativity: toward a Study of Intericonicity in Ancient Egyptian Art », dans T. GILLEN (dir.), *(Re)productive Traditions in Ancient Egypt : Proceedings of the Conference held at the University of Liège, 6th-8th February 2013*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2017, p. 229-258.
- LENZO 2022a** : G. LENZO, « A List with the Forms of Osiris and the Names of Royal Ancestors (P. Turin Cat. 1877) », *Rivista del Museo Egizio* 6, 2022 [en ligne, URL : <https://doi.org/10.29353/rime.2022.4085> – consultation le 12/04/2025].
- LENZO 2022b** : G. LENZO, « The names of Osiris in the litany of the so-called spell 141/142 of the Book of the Dead in ancient Egypt », dans C. BONNET *et al.* (dir.), *Naming and Mapping the Gods in the ancient Mediterranean : Spaces, Mobilities, Imaginaries*, Berlin/Boston, De Gruyter, 2022, p. 16-40.
- LIEVEN 2007** : A. VON LIEVEN, « Bemerkungen zum Dekorationsprogramm des Osireion in Abydos », dans B. HARING, A. KLUG (dir.), *6. Ägyptologische Tempeltagung : Funktion und Gebrauch altägyptischer Tempelräume. Leiden, 4.-7. September 2002*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2007, p. 167-186.

- LOUANT 2000** : E. LOUANT, *Comment Pouiemrê triompha de la mort : Analyse du programme iconographique de la tombe thébaine no. 39*, Louvain, Peeters, 2000.
- LUISELLI 2011** : M. LUISELLI, *Die Suche nach Gottesnähe. Untersuchungen zur Personlichen Frömmigkeit in Ägypten von der Ersten Zwischenzeit bis zum Ende des Neuen Reiches* (Ägypten und Altes Testament 73), Wiesbaden, Harrassowitz, 2011.
- LUISELLI 2014** : M. LUISELLI, « Personal Piety in Ancient Egypt », *Religion Compass* 8/4, 2014, p. 105-116.
- MALAISE, WINAND 1999** : M. MALAISE, J. WINAND, *Grammaire raisonnée de l'égyptien Classique* (Aegyptiaca Leodiensia 6); Liège, Université de Liège, 1999.
- MARIETTE 1869** : A. MARIETTE, *Abydos. Description des fouilles, I*, Paris, Librairie A. Franck, 1869.
- MARIETTE 1872** : A. MARIETTE, *Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie*, Paris, Librairie A. Franck, 1872.
- MARIETTE 1880** : A. MARIETTE, *Abydos. Description des fouilles, II*, Paris, Maisonneuve et C^{ie}, 1880.
- MEEKS 2018** : D. MEEKS, *Les Égyptiens et leurs mythes : appréhender un polythéisme*, Paris, Hazan/Louvre, 2018.
- MEYER-DIETRICH 2010** : E. MEYER-DIETRICH, « Recitation, Speech Acts, and Declamation », dans W. WENDRICH (dir.), *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, 2010 [en ligne, URL : <https://escholarship.org/uc/item/1gh1q0md> – consultation le 11/04/2025].
- MURRAY 1904** : M. MURRAY, *The Osireion at Abydos*, Londres, Bernard Quaritch, 1904.
- O'ROURKE 2016** : P. F. O'ROURKE, *An Ancient Egyptian Book of the Dead: the Papyrus of Sobekmose*, Londres, Thames and Hudson/Brooklyn Museum, 2016.
- OCKINGA 2000** : B. OCKINGA, « Theban Tomb 233 – Saroy Regains and identity », *Bulletin of the Australian Centre for Egyptology* 11, 2000, p. 103-113.
- OCKINGA 2002** : B. OCKINGA, « Newlight on the Cairo statues of Saroy », dans M. EL DAMATY, M. TRAD (dir.), *Egyptian Museum Collections around the World*, Le Caire, American University in Cairo Press, 2002, p. 873-884.
- OCKINGA 2011** : B. OCKINGA, « A Royal ritual text in TT 233 », dans M. COLLIER, S. SNAPE (dir.), *Ramesside Studies in Honour of K. A. Kitchen*, Bolton, Rutherford, 2011, p. 345-359.
- OCKINGA 2019** : B. OCKINGA, « A Son Welcomes his Father to the Netherworld : an Unusual Funerary Text from TT 233 », dans P. DILS *et al.* (dir.), *En détail – Philologie und Archäologie im Diskurs : Festschrift für Hans-Werner Fischer-Elfert*, Berlin/Boston, De Gruyter, 2019, p. 815-829.
- OCKINGA 2023** : B. OCKINGA, « Authorship and Tomb Decoration : the Case of the sš wdhw Saroy and TT 233 », dans S. PASQUALI (dir.), *Tant que nous y sommes pour les lire : des Égyptiens auteurs aux égyptologues lecteurs* (Textes & documents de l'ENiM 3), Montpellier, Égypte nilotique et méditerranéenne, 2023, p. 253-270.
- OSING 1992** : J. OSING, *Das Grab des Nefersecheru in Zawyet Sultan*, Mayence, Philipp von Zabern, 1992.
- PIACENTINI 2002** : P. PIACENTINI, « Les "préposés aux écrits" dans l'Égypte du III^e millénaire av. J-C. », *Revue d'égyptologie* 53, 2002, p. 179-196.

- QUIRKE 2013** : S. QUIRKE, *Going out in Daylight - prt m hrw : the Ancient Egyptian Book of the Dead. Translation, Sources, Meaning*, Londres, Golden House Publication, 2013.
- REDFORD 1986** : D. REDFORD, *Pharaonic King-Lists, Annals and Day-Books. A Contribution to the Study of the Egyptian Sense of History*, Mississauga (Ontario), Benben, 1986.
- RÉGEN 2020** : I. RÉGEN, « Menkhéperré A, Padiamenopé (TT 33) et Nectanébo II : la transmission du Livre de l'Amdouat de la Troisième Période intermédiaire à la Basse Époque », *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale* 120, 2020, p. 357-391.
- ROBERSON 2013** : J. ROBERSON, *The Awakening of Osiris and the Transit of the Solar Barques : Royal Apotheosis in a most concise Book of the Underworld and Sky* (Orbis Biblicus et Orientalis 262), Fribourg/Göttingen, Universitätsverlag/Vandenhoeck & Ruprecht, 2013.
- SALVADOR 2022** : C. SALVADOR, « Accessibility of the Amun Temple Complex at Karnak in the New Kingdom : A Reassessment », dans A. I. FERNÁNDEZ PICHEL (dir.), *Of Gods and Men : Research on the Egyptian Temple from the New Kingdom to the Graeco-Roman period* (Monografías de Oriente Antiguo 2), Alcalá de Henares, Editorial Universidad de Alcalá, 2022, p. 81-103.
- SCALF 2017** : F. SCALF, « What is the Book of the Dead? », dans F. SCALF (dir.), *Book of the Dead: becoming God in Ancient Egypt* (Oriental Institute Museum Publications 39), Chicago The Oriental Institute, 2017.
- SERVAJEAN 2003** : F. SERVAJEAN, *Les formules des transformations du Livre des Morts à la lumière d'une théorie de la performativité* (Bibliothèque d'étude 137), Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2003.
- SEYFRIED 1990** : K.-J. SEYFRIED, *Das Grab des Amonmose (TT 373)* (Theben 4), Mayence, Philipp von Zabern, 1990.
- SIESSE 2019** : J. SIESSE, *La XIII^e dynastie : histoire de la fin du Moyen Empire égyptien*, Paris Sorbonne Université Presses, 2019.
- SMITH 2008** : M. SMITH, « Osiris and the Deceased », dans W. WENDRICH *et al.* (dir.), *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, 2008 [en ligne, URL : <https://escholarship.org/uc/item/29r70244> – consultation le 11/04/2025]
- SMITH 2017** : M. SMITH, *Following Osiris : Perspectives on the Osirian Afterlife from Four Millennia*, Oxford, Oxford University Press, 2017.
- STADLER 2009** : M. A. STADLER, *Weiser und Wesir : Studien zu Vorkommen, Rolle und Wesen des Gottes Thot im ägyptischen Totenbuch*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2009.
- STADLER 2023** : M. A. STADLER, « The Book of the Dead as a Source for the Study of Ancient Egyptian Religion : Methodology, Problems, Prospects. », dans M. A. STADLER, R. LUCARELLI (dir.), *The Oxford Handbook of the Egyptian Book of the Dead*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2023, p. 263-278.
- TEETER 1997** : E. TEETER, *The Presentation of Maat : Ritual and Legitimacy in Ancient Egypt*, Chicago, The Oriental Institute, 1997.
- TESTART 2006** : A. TESTART, *Des dons et des dieux. Anthropologie religieuse et sociologie comparative*, Paris, Errance, 2006.

- TWISTON DAVIES 2024** : H. P. R. TWISTON DAVIES, *Transmission of the Book of the Dead in New Kingdom Tombs at Saqqara*, Londres, Bloomsbury, 2024.
- VERNUS 1978** : P. VERNUS, « Littérature et autobiographie : les inscriptions de *S3-Mwt* surnommé *Kyky* », *Revue d'égyptologie* 30, 1978, p. 115-146.
- VERNUS 1995** : P. VERNUS, *Essai sur la conscience de l'histoire dans l'Égypte pharaonique* (Bibliothèque de l'École des hautes études, Sciences historiques et philologiques 332), Paris, Honoré Champion, 1995.
- VUILLEUMIER 2024** : S. VUILLEUMIER, « L'adaptation des rituels osiriens en faveur de particuliers : personnaliser, restructurer, réécrire », dans F. CONTARDI, A. PRIES (dir.), *Tradition et transmission des rituels égyptiens anciens : continuités et ruptures* (Studien zur Spätägyptischen Religion 44), Wiesbaden, Harrassowitz, 2024, p. 163-176.
- WARD 1981** : W. WARD, « Middle Egyptian *smzyt*, "archive" », *Journal of Egyptian Archaeology* 67, 1981, p. 171-172.
- WEBER 2023** : F. WEBER, « Thematic Groups and Sequences of Spells », dans M. A. STADLER, R. LUCARELLI (dir.), *The Oxford Handbook of the Egyptian Book of the Dead*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2023, p. 341-356.

« QUI VEUT LA PEAU DU GRAND ROI HITTITE ? »

UN ASPECT PARTICULIER DES RELATIONS ENTRE LE PAYS D'ĀŠTATA ET LE ROYAUME HITTITE

CHARLOTTE FERNANDÈS*

Au milieu du XIV^e siècle avant J.-C., à la suite de l'effondrement de l'empire du Mitanni sous le règne du roi Suppiluliuma I^{er}, les Hittites achèvent leur expansion en Syrie du Nord¹ et intègrent de nouveaux territoires vassaux à leur empire et sphère d'influence. Dans ce contexte, ils ont souvent été perçus comme des collecteurs de savoirs qui pouvaient leur être utiles², procédant notamment à des phénomènes d'assimilation religieuse en intégrant certaines divinités étrangères à leur panthéon comme la déesse Hēpat et la déesse Soleil d'Arinna³. Ainsi, leur conquête de la Syrie du Nord a suscité de nombreuses interrogations quant à son impact sur les réseaux d'échanges, en particulier dans le domaine religieux.

Cette problématique demeure au cœur des débats scientifiques en raison de la complexité des interactions culturelles et culturelles induites par cette expansion⁴. L'un des enjeux majeurs réside dans la difficulté d'évaluer globalement l'influence d'une conquête militaire sur les pratiques religieuses locales des vassaux. Toutefois, l'étude de dossiers spécifiques offre des points d'ancrage permettant d'obtenir des résultats parfois inattendus, notamment en mettant en lumière des connexions entre des corpus de sources géographiquement éloignés d'environ 600 km. Le fil conducteur de notre étude repose sur l'enquête oraculaire KUB 5.6, découverte dans la capitale hittite de Hattuša. Ce texte rapporte que le grand roi hittite souffrait d'une maladie interprétée comme la conséquence d'une colère divine. Ignorant quelle divinité de son empire était à l'origine de ce châtement, le souverain ordonna une série de consultations oraculaires destinées à identifier la puissance responsable et à déterminer les moyens de l'apaiser afin de recouvrer la santé. Parmi les divinités des royaumes vassaux interrogées figure une déesse originaire du royaume d'Āštata, dont le cas constitue un témoignage

1. Voir notamment BRYCE 2005, p. 155-178 ; FREU-MAZOYER 2007, p. 218-294.

2. ARCHI 2014, p. 155.

3. Voir la Prière de Puduḥepa à la déesse solaire d'Arinna pour le bien être de son époux (CTH 384, Ro I, l. 3-6) dans LEBRUN 1980, p. 330 et p. 336.

4. Cette problématique a été abordée dans plusieurs études, voir notamment PRECHEL 2008, p. 243-252.

*Doctorante EPHE, UMR 7192 PROCLAC/Collège de France, Paris. Sujet de thèse : « La domination hittite à Émar et Ougarit : une question d'archives ? » sous la direction de L. MARTI (UMR 7192 PROCLAC) et de G. CHAMBON (EHESS). Je remercie chaleureusement M. Lionel Marti, et M. Boris Alexandrov pour leurs lectures attentives, qui m'ont permis d'améliorer considérablement cet article.

particulièrement révélateur des dynamiques d'échanges et de circulation de différents rituels, fêtes et techniques oraculaires entre le centre impérial et ses périphéries.

À partir du texte KUB 5.6, notre étude entreprend de réévaluer la manière dont la relation de domination exercée par le pouvoir hittite sur le royaume vassal d'Aštata a favorisé l'émergence de formes complexes d'échanges en mettant en lumière comment la maladie du roi peut devenir un instrument politique de circulation de pratiques religieuses. Dans cette perspective, l'analyse s'articulera autour de trois axes : d'abord, l'examen de la maladie du roi hittite et de son lien avec une divinité vassale en colère ; ensuite, l'étude des formes d'influence et d'intégration des pratiques religieuses étrangères dans le cadre local et enfin, l'analyse des transferts inverses, issus du royaume vassal vers le centre impérial, révélant la complexité des échanges culturels entre plusieurs sphères : hittite et syrienne ainsi que profane et divine.

Analyser les faits : le roi hittite malade à cause d'une divinité étrangère ?

Mis au jour dans la capitale hittite, le texte KUB 5.6 est une enquête oraculaire, c'est-à-dire un document relevant de la divination. Il traite d'une grave maladie dont aurait souffert le grand roi hittite, probablement Muršili II⁵. Pour les sociétés de l'époque, la maladie résultait souvent de la colère d'une divinité dont les causes pouvaient être multiples telles qu'une négligence dans les cultes, un problème dans les temples ou encore une mauvaise action de la part d'un homme envers un dieu. Pour que le malade soit sauvé, il fallait le réconcilier avec la divinité en apaisant le courroux divin⁶ comme l'illustre ce passage :

⁴⁴ LÚMEŠ URU Aš-ta-ta ku-it ú-wa-te-er na-aš ŠA DINGIR^{LIM} ša-ak-la-i ⁴⁵ pu-nu-uš-šir nu me-mi-ir ma-a-an-wa DINGIR^{LUM} ÛKU-ši me-na-aḫ-ḫa-an-da TUKU.TUKU-an-za ⁴⁶ iš-tar-ak-zi-wa-ra-an nu-wa ku-it-ma-an DINGIR^{LUM} a-ri-ya-an-zi ⁴⁷ ku-it-ma-an-wa-ra-an-kán KASKAL-ši ti-an-zi ku-it-ma-an-wa ir-ma-la-an-za ⁴⁸ SIG₅-ri A-NA DINGIR^{LIM}-ma-wa pi-ra-an pa-ra-a MUŠEN^{HIA} BIL-an-zi⁷

⁽⁴⁴⁻⁴⁸⁾ *Nachdem sie (nun endlich) die Männer (d.i. Priester) aus Aštata hierhergebracht haben und sie nach dem einheimischen Ritualgebrauch (ihrer) Gottheit befragt haben, haben sie (folgendes) ausgesagt: 'Wenn sich eine Gottheit über einen Menschen ärgert, macht sie ihn krank. Solange sie (den Willen der) Gottheit per Orakel untersuchen (und herausfinden), sie (die Gottheit) in Ordnung bringen und bis den Kranken genest, muss man vor der (betreffenden) Gottheit fortwährend Vögel verbrennen⁸.*

5. ÜNAL 2005, p. 58 ; ARCHI 2014, p. 155.

6. HEESSEL 2004, p. 99.

7. ÜNAL 2005, p. 61.

8. Traduction dans ÜNAL 2005, p. 73. Pour une traduction en anglais de ce texte, voir BECKMAN *et. al.* 2011, p. 183-209.

Pour ce faire, il fallait interroger la divinité sur les causes de sa colère et donc mener une interrogation oraculaire en respectant un ordre précis. Il fallait tout d'abord identifier la divinité courroucée, puis l'interroger sur les raisons de sa colère et les moyens pour l'apaiser, enfin savoir si la divinité approuvait les actions futures⁹.

Parmi les différentes techniques divinatoires utilisées par les Hittites pour interroger les divinités, l'hépatoscopie¹⁰ constitue la méthode privilégiée dans KUB 5.6. Cette dernière consistait à lire la réponse à une question posée à une divinité sur le foie d'un animal sacrificiel, par l'interprétation des différents signes observables. Ainsi l'interprétation des signes divinatoires dépendait intrinsèquement de la formulation de la question posée¹¹ à la divinité qui donnait alors implicitement son approbation dans le résultat obtenu¹². Par exemple :

- une question formulée en termes positifs (SIG₅/ŠE) et un résultat positif entraînaient une réponse affirmative ;
- une question positive combinée à un résultat négatif (NU.SIG₅/NU.ŠE) aboutissait à une réponse négative ;
- une question négative avec un résultat positif était également interprétée comme une réponse négative ;
- une question négative associée à un résultat négatif menait à une réponse positive¹³.

KUB 5.6 traite principalement de la maladie du roi et, conformément aux résultats d'enquêtes oraculaires, de l'introduction précipitée d'une divinité nord-syrienne inconnue originaire d'Aštata, un royaume vassal, afin d'aider le roi hittite à guérir¹⁴. Compte tenu de la gravité de la maladie du roi, la divinité devait être transportée le plus rapidement possible au Hatti, sans aucune précaution. Des efforts considérables ont alors été déployés pour l'intégrer dans le panthéon officiel, afin que les exorcistes hittites puissent pleinement l'utiliser¹⁵. Ce transport soudain ainsi que l'intégration trop rapide de la divinité dans un nouveau panthéon a rendu cette dernière furieuse. Pour tenter de la calmer, mais aussi permettre aux agents cultuels hittites de l'interroger en vue du rétablissement du roi, les Hittites durent adapter leurs pratiques aux usages cultuels de leurs vassaux plutôt que d'essayer de calquer leurs pratiques sur une divinité étrangère.

Le cas de KUB 5.6 met en lumière le phénomène d'adaptation et de circulation des pratiques religieuses entre les Hittites et leurs royaumes vassaux, un processus généralement attesté, dans le cas du royaume d'Aštata, dans un sens unilatéral : celui d'une influence hittite sur les traditions cultuelles locales, marquée par l'intégration de pratiques impériales dans les cultes vassaux. Néanmoins, ce texte présente à cet égard un intérêt particulier dans la mesure où il témoigne du

9. WARBIŃEK 2020, p. 40.

10. KIMBALL 2000, p. 134.

11. KIMBALL 2000, p. 134.

12. KIMBALL 2000, p. 43.

13. KIMBALL 2000, p. 42. Ainsi, les résultats de ces enquêtes s'inscrivaient dans une logique que l'on pourrait qualifier de quasi-mathématique : (+) + (+) = (+), (+) + (-) = (-), (-) + (+) = (-) et (-) + (-) = (+). Voir WARBIŃEK 2020, p. 40.

14. ÜNAL 2005, p. 48.

15. ÜNAL 2005, p. 48.

mouvement inverse : ce sont ici des éléments rituels et des pratiques d'origine émarite qui sont introduits au sein du Hatti, révélant ainsi une dynamique d'échanges réciproques plus complexe entre le centre impérial et ses marges.

Enquêter sur place : l'intégration des pratiques hittites dans les cultes locaux

Dans ce contexte, il convient d'examiner préalablement ce processus « unilatéral », c'est-à-dire comment les Hittites se sont intégrés dans la vie culturelle locale, notamment grâce au rôle de certaines familles influentes d'Aštata dont les membres apparaissent comme des médiateurs privilégiés entre le pouvoir hittite et les institutions religieuses locales. Parmi celles-ci, la famille du devin Zū-Ba'la occupe une place centrale. L'importance de cette famille est attestée, entre autres, par la découverte d'un ensemble exceptionnel de tablettes¹⁶ provenant du bâtiment M1, communément désigné sous le nom d'« archive de la maison du devin ». Ce bâtiment a livré le plus grand nombre de documents relatifs aux pratiques culturelles et à la gestion administrative d'Émar, la capitale du royaume, parmi lesquels figurent l'intégralité des textes suivants présentés dans cette étude.

La famille du « devin des dieux de la ville »

Lorsque les circonstances le permettaient, les Hittites se reposaient, après la conquête du territoire, sur le maintien du pouvoir royal en place dans les royaumes vassaux¹⁷, ce qui évitait d'imposer une administration étrangère directe. Cette approche leur permettait de préserver les structures institutionnelles de leurs vassaux tout en exerçant un contrôle étroit sur ces derniers par l'intermédiaire d'agents locaux, dont les actions étaient supervisées par des envoyés hittites¹⁸.

Sur trois générations¹⁹, Zū-Ba'la²⁰ et ses descendants ont occupé une position éminente au sein du culte local, comme en témoigne le titre de « devin des dieux de la ville » (^LHAL ša DINGIR^{MES} ša URU^{KI})²¹, généralement interprété comme désignant à la fois la fonction, la sphère d'autorité et l'ensemble des savoirs rituels qui étaient associés à la famille²². En tant qu'administrateurs des cultes²³, le devin avait sous sa responsabilité la gestion des sanctuaires ainsi que la supervision des rites dédiés aux différentes divinités de la cité.

16. RUTZ 2013.

17. YAMADA 2020, p. 43.

18. LEBRUN 2014.

19. SKAIST 1998, p. 51.

20. DÉMARE-LAFONT 2008, p. 213-216.

21. Voir Émar 604.

22. Voir notamment Émar 264, Émar 268 et la sous-partie suivante (« Une coopération dans la gestion des cultes locaux ») pour comprendre les interactions entre les Hittites et les devins de cette famille dans l'administration des cultes.

Cette relation privilégiée avec les autorités hittites transparaît notamment dans deux lettres écrites en hittite : l'une du grand roi hittite (Msk 73.1097)²⁴ et l'autre, du roi de Karkemiš et vice-roi de la Syrie du Nord (C 37 – BLMJ 11 43²⁵). Dans ces lettres, le devin Zū-Ba'la se trouve en conflit avec Alziyamuwa, un agent de l'administration hittite²⁶. Ce dernier lui aurait imposé une taxe ainsi qu'une corvée dont il était jusque-là exempté²⁷. En outre, il l'aurait dépossédé de sa demeure ainsi que de son vignoble. Les deux souverains prennent le parti du devin et ordonnent alors la restitution de l'ensemble de ses biens spoliés. En contrepartie de cette protection²⁸, Zū-Ba'la et sa famille étaient tenus de rendre des comptes²⁹ quant à l'administration des cultes au sein de la cité.

Une coopération dans la gestion des cultes locaux

La correspondance relative à l'administration des cultes locaux met en lumière la diversité des échanges entre les représentants du pouvoir hittite et les Émariotes. Un premier exemple apparaît dans une lettre dans laquelle Zū-Ba'la est réprimandé pour avoir retardé l'exécution d'un ordre émanant d'un fonctionnaire hittite, Akal-Šimegi, concernant la nomination d'un certain Adda à la prêtrise de Ninkur, une divinité locale.

1 um-ma IA-gal9-DUTU LÚx [(x)] 2 a-na IZu-ba-la 3 qi-bi-ma

5 ú-ul aq-ba-ak-ku 6 um-ma L[Ú] šu-ú 7 a-na LÚSANGA-ut-ti ša DNINKUR 8 iq-[ta-b]i-mi a-na LÚSANGA-[ut-ti] 9 ša DNINKUR šu-ku-u[n-š]u 10 am-mi-ni la-a ta-aš-ku-[u]n-šu 11 ù at-ta ta-aq-ba-a 12 um-ma-a ki-[i] at-ta 13 ta-la-ka 14 a-na LÚSANGA 15 a-šak-kán-šu-mi

16 i-a-an-na a-[n]a-ku 17 la-a al-li-ka 18 ù at-ta [i]a-a ta-aš-[kun-un-š]u

19 i-na-an-na ki-i-me-e 20 LÚMEŠ SANGA ú-na-ka-ru 21 IAd-da DUMU Iš-bi-DKUR 22 a-na LÚSANGA-ut-ti 23 ša DNINKUR 24 šu-ku-un-šu³⁰

1-3 Ainsi (parle) Akal-Šimegi, le ..., dis à Zū-Ba'la [...]:

5-15 Ne t'avais-je pas dit : « Cet homme a été nommé dans la prêtrise de Ninkur. Nomme-le dans la prêtrise de Ninkur ». Pourquoi ne l'as-tu pas déjà nommé ? Mais toi tu as dit :

24. SALVINI, TRÉMOUILLE 2003, p. 226-227.

25. WESTENHOLZ, WESTENHOLZ 2000, p. 79-80.

26. Une seconde lettre (C37), écrite cette fois-ci par le vice-roi hittite de Karkemiš, est directement adressée à l'agent hittite du nom d'Alziyamuwa et relate l'entrevue entre le roi et le devin. WESTENHOLZ, WESTENHOLZ 2000, p. 78-80.

27. CÉNTOLA 2017, p. 197-198.

28. YAMADA 1998, p. 325-326.

29. La lettre Émar 268 montre que le devin recevait des ordres d'agents hittites.

30. Émar 268. Texte dans ARNAUD 1986, p. 264-265.

« Qui veut la peau du Grand Roi hittite ? »

« Quand tu viendras, je le nommerai comme prêtre ».

16-24 Or, je ne suis pas venu et toi tu ne l'as pas nommé. Maintenant, le changement de prêtres doit avoir lieu : nomme Adda, fils d'İšbi-Dagan à la prêtrise de Ninkur³¹.

Une seconde lettre témoigne d'un échange particulièrement conflictuel impliquant l'ingérence d'un agent local, possiblement l'oncle du protagoniste³², dans l'application d'un ordre hittite donné à Ba'al-malik, petit-fils de Zū-Ba'la.

¹ a-na BÍ-ra-ti ² EN-ia qí-bi-ma ³ um-ma ¹⁰DIŠKUR-ma-lik ⁴ İR-ka-ma [...]

⁹ a-nu-ma ¹Ka-pí-⁹KUR ¹⁰ DINGIR^{MES} ša EN-ia iq-ta-bi ¹¹ la ú-ma-ag-gar_x ¹² na-da-ni EN-ia lu-ú i-de₄ ¹³ ú NINDA^{MES} KAŠ ŠE^{MES} ¹⁴ KAŠ GESTIN^{MES} UDU^{JH.A.15} İ.GIŠ^{MES} ša DINGIR^{MES} ¹⁶ at-tu-ia ¹⁷ ¹Ka-pí-¹⁷KUR ša-bi-it ¹⁸ EN-ia lu-ú i-de₄ ¹⁹ šum-ma ar-ka-nu mi-im-mu³³

¹⁻⁴ À Pirati mon seigneur, dis : ainsi (parle) Ba'al-malik, ton serviteur : [...]

⁹⁻¹⁸ Voici que Kāpī-Dagan ne veut pas livrer les dieux dont mon seigneur a parlé : que mon seigneur le sache ! Mais les pains, les bières d'orge, les vins, les ovins, les huiles des dieux sont à moi. Kāpī-Dagan (les) détient : que mon seigneur le sache³⁴ !

Sur cette tablette, Ba'al-malik informe son supérieur hittite que l'approvisionnement en ressources nécessaires aux cultes des divinités est entravé par Kāpī-Dagan. La fin de la lettre laisse entrevoir que cette manœuvre avait servi entre autres à subtiliser la charge de devin à son neveu³⁵. Cette correspondance illustre alors le rôle déterminant des interactions avec les autorités hittites dans la résolution des conflits locaux comme familiaux mais aussi de la préservation de certaines charges cultuelles.

Enfin, la domination politique hittite semble avoir favorisé les échanges et circulations de cultes dédiés aux divinités hittites dans la capitale syrienne, comme en témoigne la lettre acéphale Émar 271 aux lignes 1'-7' : « Au matin dépêche un serviteur à toi³⁶ pour qu'il nourrisse les dieux du Ḫatti. ^{5'-7'} Ne le retarde pas : la bière ne doit pas vieillir³⁷ ». Les informations contenues dans cette lettre sont corroborées par trois tablettes³⁸ découvertes à Émar et désignées sous le nom de « rituels anatoliens ». L'une d'entre elles, Émar 471, confirme explicitement la nature des

31. Traduction dans ARNAUD 1986, p. 264-265.

32. COHEN 2005, p. 219.

33. Émar 264. Texte dans ARNAUD 1986, p. 261.

34. Traduction dans ARNAUD 1986, p. 260-261. Pour une traduction en anglais, voir COHEN 2005, p. 217-218.

35. COHEN 2005, p. 219.

36. Changement de traduction dans DURAND 1990, p. 80.

37. Traduction dans ARNAUD 1986, p. 266-267.

38. Émar 471, 472, 473. D'autres fragments, de taille plus réduite, existent également, mais leur présentation détaillée dépasserait le cadre de cette étude. Les tablettes Émar 471, 472 et 473 constituent les exemplaires les plus complets appartenant à la catégorie des « rituels anatoliens ».

divinités concernées, comme l'indique l'intitulé du texte : « Tablette du rituel des dieux du pays de Ḫatti »³⁹. Rédigés en akkadien, ces documents détaillent de manière précise les divinités vénérées ainsi que la liste des offrandes qui leur sont associées, comprenant divers types de pains, de farine et de boissons. Ils révèlent également plusieurs niveaux d'interaction et d'échanges des connaissances culturelles et religieuses. Le premier niveau implique probablement un spécialiste des cultes hittites prescrivant des rituels destinés à des divinités étrangères⁴⁰ au panthéon local, étant donné que le contenu se rapporte exclusivement à la théologie hittite. Le deuxième niveau implique l'intervention d'un scribe chargé d'adapter ces prescriptions. Dans ce cas, les rituels semblent avoir été rédigés non pas par un scribe hittite, mais par un scribe syrien. Comme E. Laroche l'a déjà souligné, plusieurs termes liés aux offrandes correspondent à des termes hittites qui ont été « akkadisés » à des fins rituelles⁴¹. Ce phénomène se retrouve également dans la liste des divinités, où certains théonymes sont également akkadisés, comme la déesse hourrite Allani qui devient Allanu, et Ḫurri et Šeri qui deviennent Ḫurraš et Šeliš⁴². De même, l'ordre dans lequel les dieux sont mentionnés diffère des conventions du panthéon hittite, ce qui peut refléter la compréhension partielle ou approximative du scribe des hiérarchies divines anatoliennes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un document véritablement bilingue, cette adaptation permet néanmoins l'échange d'instructions essentielles aux responsables locaux du culte chargés de leur application.

Ainsi, le bâtiment M1, et plus particulièrement la famille de devins qui y exerçait, constituent des sources essentielles pour l'étude des mécanismes d'échange et d'adaptation des pratiques religieuses étrangères au sein de la vie culturelle locale d'Émar et du royaume d'Aštata. Toutefois, un corpus de documents très spécifiques découverts à Émar semble faire directement écho au cas de KUB 5.6, mettant en lumière des dynamiques d'échanges — non seulement entre les hommes, mais également entre les hommes et les dieux.

Interroger les dieux : échanges de pratiques entre les hommes et les dieux

Interroger les divinités locales sur place

Dans ce contexte, la découverte à Émar de trois textes divinatoires (Msk 74.57 + 74.98, Msk 74.58 + 74.126 + 74.114 et Msk 74.92 + 74.102 + 74.110 + collection privée) dont les raisons de conservation demeurent obscures, soulève la question d'un possible lien avec KUB 5.6. La première particularité réside dans leur langue : il s'agit de textes rédigés en hittite, fait rarissime puisque seulement six documents de ce type ont été mis au jour à Émar. La seconde, et la plus significative, concerne la nature des divinités interrogées. Ces textes rassemblent en effet

39. ARNAUD 1986, p. 455.

40. LEBRUN 1988.

41. LAROCHE 1988, p. 114.

42. LAROCHE 1988, p. 116.

les résultats d'enquêtes oraculaires⁴³ menées à la suite d'interrogations adressées à différentes divinités. Comme dans KUB 5.6, la technique divinatoire employée est l'hépatoscopie hittite, désignée par le terme KIN⁴⁴. Si la méthode et la langue renvoient clairement à la sphère hittite, les dieux sollicités, en revanche, appartiennent exclusivement au panthéon local d'Émar⁴⁵. Comme KUB 5.6, les divinités étrangères en colère sont consultées principalement sur deux points : l'état de leur temple et leur disposition à l'égard du vice-roi de Karkemiš⁴⁶, gouverneur de la Syrie du Nord et représentant local du Grand Roi hittite.

¹ É 𐎶NIN.KUR G[AM] 𐎶a'-ri-ya-u-en

² na-aš-kán DINGIR^{LUM} Š[À].É.DINGIR^{LUM}-ŠU SIXŠÀ-at

³ IT-TI LUGAL-ya-aš K1.MIN⁴⁷

¹ Nous avons enquêté (sur) le temple de NIN.KUR

²⁻³ et elle, la déesse, a été désignée (par l'enquête oraculaire, comme en colère en ce qui concerne) l'intérieur de son temple. Et, de même, (=elle, la déesse, a été désignée par l'enquête oraculaire, comme en colère) en ce qui concerne le roi.

⁴ Observation favorable⁴⁸.

La présence de ces comptes-rendus oraculaires à Émar ainsi que l'interrogation de divinités émarites par les Hittites soulèvent la question de leur fonction et de leur conservation sur place. Une explication avancée par M. Salvini et M.-C. Trémouille suggère qu'il s'agirait de copies résumées, dont les versions originales et complètes auraient été transmises au commanditaire des enquêtes, le roi de Karkemiš, afin qu'il puisse en connaître les résultats détaillés. En parallèle, des résumés de ces investigations auraient été conservés localement par le responsable des cultes, le « devin des dieux de la ville »⁴⁹, en tant que mementos des consultations divinatoires achevées.

Ces textes marquent une nouvelle étape dans l'enquête : celle où les dieux eux-mêmes deviennent les témoins et les acteurs des échanges. Deux éléments majeurs en ressortent. Le premier révèle l'attention minutieuse accordée à l'état d'esprit des divinités d'Émar face au pouvoir hittite, signe d'une intégration profonde dans le nouvel espace politique et religieux façonné par la domination anatolienne. Le second réside dans la volonté, comme dans KUB 5.6, d'interroger des divinités étrangères sur leur bien-être, les associant à un même type d'enquête oraculaire que celui observé dans le document hittite.

43. SALVINI, TRÉMOUILLE 2003, p. 247.

44. Voir ARCHI 1974 ; HAAS 2008 ; WARBINEK 2019, p. 153-168. La technique KIN est employée ici comme méthode de contre-interrogation et de vérification des résultats, elle garantissait un degré maximal de fiabilité et de précision. Voir Msk 74.57 + 98, l. 52-53 dans SALVINI, TRÉMOUILLE 2003, p. 236.

45. Les quatre divinités concernées sont les déesses Ninkur et Ištar *tāhāzi* (du combat), ainsi que ^DLAMMA KILAM et ^D30.

46. ARCHI 2014, p. 152.

47. Msk 74.57 + 98. Texte dans SALVINI, TRÉMOUILLE 2003, p. 232.

48. Traduction dans SALVINI, TRÉMOUILLE 2003, p. 234. Pour une autre proposition de traduction, voir ARCHI 2014, p. 152.

49. SALVINI, TRÉMOUILLE 2003, p. 247.

Un possible écho avec l'enquête du Grand Roi hittite ?

La méthode d'interrogation ainsi que la nature des questions posées soulèvent des problématiques similaires à celles observées entre les comptes rendus oraculaires d'Émar et KUB 5.6. Les interrogations portent principalement sur l'état du temple et, par extension, sur la colère divine, supposée être à l'origine de la maladie du roi :

⁶ [wa-aš-ku-wa-a]š ku-iš SIxSÁ-at na-aš-kán ŠÀ É.DINGIR^{LIM}-ŠU SIxSÁ-at ⁷ [nu ku-iš? DIN] GIR^{LIM}-ya-aš SIxSÁ-at nu-kán ŠÀ É.DINGIR^{LIM} wa-aš-ku-i-e-eš ú-e-mi-ir ⁸ [nu-kán] ka-ru-ú EGIR-pa SIG₅-ya-aḫ-ḫi-ir iš-ḫi-ú-ul-la-za ŠA'Mi-iz-zu-ul-la ⁹ i-wa-ar mar-ki-ya-at nu iš-ḫi-ú-ul ŠA^{URU}Aš-ta-ta ša-an-aḫ-ta⁵⁰

⁶⁻⁹ [Die Verfehlung], welche sich aus der Orakelanfrage ergab, ist (nämlich) innerhalb seines (i.e. des Gottes) Tempels festgestellt worden. Es wurde [weiter untersucht und die Got]theit zeigte sich (dabei zornig). Man hat (tatsächlich) innerhalb des Tempels Verfehlungen gefunden. Man hat sie (aber) bereits wieder gutgemacht. Sie (die Gottheit) hat das Ritual à la Mezulla abgelehnt und (dafür) ein Ritual à la Aštata verlangt⁵¹.

Il est possible de formuler l'hypothèse de l'existence d'un schéma d'échanges entre les Hittites et les devins locaux d'Émar. Ces deux corpus pourraient en effet s'inscrire dans un même processus d'interactions. Parmi les divinités mentionnées, l'enquête oraculaire KUB 5.6 se distingue par le cas d'une divinité originaire d'Aštata⁵², identifiée comme problématique en raison de sa possible responsabilité dans la maladie du Grand Roi hittite. Contrairement aux tablettes découvertes à Émar, où des devins hittites s'étaient rendus sur place pour interroger les divinités locales par le biais d'une demande du représentant du roi hittite sur place — lesquelles avaient accepté de coopérer —, les investigations furent interrompues. En revanche, une des divinités d'Aštata toujours en colère, une fois transférée dans le monde hittite, refusa toute collaboration. Son hostilité, consécutive à ce déplacement destiné à approfondir l'enquête, rendit nécessaire, après plusieurs consultations infructueuses, l'envoi en urgence de spécialistes émarites chargés d'accomplir les rituels d'apaisement selon les traditions locales.

⁴⁴ LU^{JMES} URU Aš-ta-ta ku-it ú-wa-te-er na-aš ŠA DINGIR^{LIM} ša-ak-la-i ⁴⁵ pu-nu-uš-šir nu me-mi-ir ma-a-an-wa DINGIR^{LUM} ÛKU-ši me-na-aḫ-ḫa-an-da TUKU.TUKU-an-za⁵³

50. ÜNAL 2005, p. 59.

51. Traduction dans ÜNAL 2005, p. 71.

52. Plusieurs recherches, notamment celle de PRECHEL 1996, p. 102, suggèrent que cette divinité est la déesse Išhara. Dans le texte KUB 5.6, II, 7-8, la nécessité d'effectuer des libations en l'honneur de la déesse Išhara à Aštata, en lien avec le roi hittite, est mentionnée à la suite d'un rapport transmis par un messager. Plus récemment, voir SHELESTIN 2021, p. 116.

53. ÜNAL 2005, p. 61.

⁴⁴⁻⁴⁵ *Nachdem sie (nun endlich) die Männer (d.i. Priester) aus Aštata hierher gebracht haben und sie nach dem einheimischen Ritualgebrauch (ihrer) Gottheit befragt haben, haben sie (folgendes) ausgesagt*⁵⁴.

Ce recours aux agents culturels d'Aštata peut être mis en corrélation avec les exigences récurrentes de la divinité. À plusieurs reprises dans l'enquête, celle-ci demande que les rituels à venir soient réalisés selon les pratiques (iwar-) d'Aštata, c'est-à-dire selon la consigne (išhiul-)⁵⁵, plutôt que conformément aux méthodes de Mezulla⁵⁶, experte hittite en rituels et en magie :

¹⁷ pa-a-an-zi DINGIR^{LUM} ŠA ^{URU}Aš-ta-ta i-wa-ar e-eš-šu-wa-an ti-an-zi ¹⁸ ma-a-an-ma zi-la-du-wa DINGIR^{LUM} ŠA ¹Mi-iz-zu-ul-la i-wa-ar ¹⁹ Ú-UL ku-it-ki ša-an-aḫ-ti nu IŠ-TU KUŠ^{MEŠ} NU.SIG₅ KIN-ya NU.SIG₅⁵⁷

¹⁷⁻¹⁹ *(Nun) wird man sich bemühen, den Kult (der) Gottheit à la Aštata zu feiern. Falls du, o Gottheit, weiterhin nicht verlangen wirst, à la Mezulla (gefeiert zu werden) — mit Fleischvorzeichen ist es ungünstig; mit dem Losorakel ist es (auch) ungünstig*⁵⁸.

Cette coopération entre les agents culturels hittites et émariotes aura permis de formuler un diagnostic accompagné de rituels spécifiques destinés à apaiser la divinité concernée afin de pouvoir ensuite l'interroger sur la maladie du roi :

²⁰ A-NA DINGIR^{LIM} ku-it iš-ḫi-ú-ul ŠA LÚ ^{URU}Aš-ta-ta i-wa-ar SIxSÁ-at ²¹ nu LÚ ^{URU}Aš-ta-ta ku-iš I ^{EZEN4}ḫar-pi-ya-aš I ^{EZEN4} ŠA ITU 10^{KAM} IQ-BI ²² na-at IŠ-TU tup-pi ma-aš-ša-an a-ni-ya-an-te-eš na-aš QA-TAM-MA ²³ e-eš-šu-wa-an ti-ya-an-zi ŠA ¹Mi-iz-zu-ul-la-ya i-wa-ar ku-it⁵⁹

²⁰⁻²³ *Da durch das Orakel das Ritual für die Gottheit à la Aštata festgestellt worden ist und ein Mann aus Aštata ein ḫarpiya-Fest (und) ein Zehn-Monate-Fest erwähnt hatte, werden sie (die Rituale) genau so feiern, wie sie auf der Tontafel (in Aštata) festgehalten sind. Für welche Feste das Ritual à la Mezulla zusätzlich festgestellt worden ist. Nun, wenn du, o Gottheit, (nur) das aiyari-Fest in der Art von Festen à la Mezulla zusätzlich verlangt hast- (nun ja, genau dies) ist festgestellt worden*⁶⁰.

54. Traduction dans ÜNAL 2005, p. 73.

55. A. Ünal souligne que le terme *išhiul*, initialement utilisé dans le domaine juridique, a progressivement été intégré au vocabulaire religieux. Il doit être interprété comme un contrat structurant les relations entre les hommes et les divinités, voir ÜNAL 2005, p. 85.

56. ÜNAL 2005, p. 93.

57. ÜNAL 2005, p. 60.

58. Traduction dans ÜNAL 2005, p. 71.

59. ÜNAL 2005, p. 60.

60. ÜNAL 2005, p. 72.

La divinité, intégrée au paysage religieux de l'empire hittite, comme celles mentionnées dans les comptes rendus d'Émar, était perçue comme capable d'influencer l'état de santé du grand roi. L'interaction entre les devins hittites et émarites a engendré un partage de connaissances ayant pour objectif commun la guérison du souverain hittite. La divinité fut apaisée grâce à un compromis associant des éléments des célébrations locales d'Émar aux rituels d'une fête hittite. Ces échanges de savoirs et de pratiques s'intègrent alors dans un espace impérial pluriculturel.

Conclusion

Notre enquête s'est centrée sur la possibilité qu'une divinité issue d'un royaume vassal puisse être à l'origine de la maladie du grand roi hittite. L'étude du texte KUB 5.6 a orienté l'analyse vers le royaume d'Aštata, et sa capitale Émar, permettant ainsi d'explorer les divers échanges tout d'abord du monde hittite vers le monde syrien : la collaboration entre le gestionnaire des cultes de la cité et les agents du pouvoir hittite, la gestion des cultes⁶¹ locaux et la résolution de conflits autour d'eux, ainsi que l'intégration de nouveaux cultes dédiés à des divinités hittites dans la cité. Puis du monde syrien vers le monde hittite, avec également la présence d'échanges entre les sphères profane et divine concernées dans les trois textes divinatoires hittites retrouvés à Émar ainsi que KUB 5.6 dans le monde hittite. Ces préoccupations et pratiques, similaires à celles soulevées dans l'enquête concernant la divinité d'Aštata, accusée d'avoir causé la maladie du roi dans KUB 5.6, suggèrent un possible lien entre ces deux corpus d'enquêtes.

Alors que les Hittites sont souvent perçus comme des collecteurs de savoirs, il convient de replacer ces dynamiques dans le cadre d'un univers polythéiste, où le conquérant devait nécessairement composer avec les divinités locales de ses vassaux. Les rencontres et échanges entre spécialistes n'ont pas conduit à l'imposition d'un savoir sur un autre, mais ont révélé une véritable coopération dans la circulation des savoirs religieux entre les agents de la capitale impériale et ceux d'Émar, capitale vassale du royaume d'Aštata. Ce dialogue a eu un effet à la fois intégrateur pour les divinités locales concernées et totalisant à l'échelle de l'empire tout entier. Si les transferts religieux ne semblent pas avoir été consciemment conçus comme des instruments politiques, ils n'en demeurent pas moins des vecteurs essentiels d'intégration impériale mettant ainsi en évidence l'existence de mondes profondément connectés.

Enfin, quelques mots sur le roi hittite malade : KUB 5.6 ne précise pas l'issue de son histoire. Plusieurs divinités ont été interrogées sur le même sujet, sans qu'aucune réponse décisive ne soit apportée. L'identité du souverain concerné n'est d'ailleurs pas explicitement formulée, et plusieurs rois hittites pourraient correspondre au profil évoqué. Toutefois, l'hypothèse la plus vraisemblable demeure celle de Muršili II, connu pour avoir souffert à plusieurs reprises de graves affections, dont la plus célèbre fut une aphasie survenue au cours d'une campagne militaire⁶².

61. ARNAUD 1984, p. 179-188 ; ARCHI 2014, p. 141-163 ; BECKMAN 1992, p. 41-49 ; BECKMAN 1995, p. 19-37 ; COHEN 2011, p. 145-157 ; D'ALFONSO 2000, p. 269-295 ; VAN EXEL 2012, p. 65-86 ; FLEMING 1996 ; LAROCHE 1988, p. 111-118 ; LEBRUN 1988, p. 147-155 ; MICHEL 2013, p. 187-196, MICHEL 2014, p. 507-515 ; MORA 2010, p. 163-170 ; PRECHEL 2008, p. 243-252 ; THAMES 2020.

62. ÜNAL 2005, p. 58.

Une solution aurait néanmoins été envisagée par A. Ünal qui propose de relier KUB 5.6 à un rituel destiné à soigner la paralysie faciale et le bégaiement résultant de cette maladie⁶³ — souhaitons, pour le roi, qu'il ait été efficace. Quant à la divinité d'Aštata, préalablement tenue pour responsable, il semble qu'elle ne doive pas être plus inquiétée que cela sur sa possible culpabilité.

Bibliographie

- ARCHI 1974** : A. ARCHI, « Il sistema KIN della divinazione ittita », *Oriens Antiquus* 13, 1974, p. 113-144.
- ARCHI 2014** : A. ARCHI, « Aštata : A Case of Hittite Imperial Religious Policy », *Journal of Ancient Near Eastern Religions* 14/2, 2014, p. 141-163.
- ARNAUD 1984** : D. ARNAUD, « La Syrie du moyen-Euphrate sous le protectorat hittite : l'administration d'après trois lettres inédites », *Aula Orientalis* II/2, 1984, p. 179-188.
- ARNAUD 1986** : D. ARNAUD, *Émar : Recherches au pays d'Aštata, VI. Les textes sumériens et accadiens*, volume 3, Paris, Éditions Recherches sur les Civilisations, 1986.
- BECKMAN 1992** : G. M. BECKMAN, « Hittite Administration in Syria in the Light of the Texts from Hattusa, Ugarit and Emar », dans M. W. CHAVALLAS, J. L. HAYES (dir.), *New Horizons in the Study of Ancient Syria* (Bibliotheca Mesopotamica 25), Malibu, Undena Publications, 1992, p. 41-49.
- BECKMAN 1995** : G. M. BECKMAN, « Hittite Provincial Administration in Anatolia and Syria : the View from Masat and Emar », dans O. CARRUBA, M. GIORGIERI, C. MORA (dir.), *Atti del II Congresso internazionale di hittitologia*, Pavie, Gianni Luculano Editore, 1995, p. 19-37.
- BECKMAN et al. 2011** : G. M. BECKMAN, B. TREVOR, H. E. CLINE, *The Aḫḫiyawa Texts* (Writings of the Ancient World 28), Atlanta, Society of Biblical Literature, 2011.
- BRYCE 2005** : T. BRYCE, *The Kingdom of the Hittites*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- CÉNTOLA 2017** : F. CENTOLA, « Royal Justice or Realpolitik ? The Diviner Zū-Ba'la and the Hittites Once Again », *Antiquo Oriente* 15, 2017, p. 195-222.
- COHEN 2005** : Y. COHEN, « A Family Plot : The Zu-Bala Family of Diviners and Hittite Administration in the Land of Aštata », dans A. SÜEL (dir.), *V. Uluslararası Hititoloji Kongresi Bildirileri, Çorum 02-08 Eylül 2002 / Acts of the Vth International Congress of Hittitology, Çorum, September 02-08, 2002*, Ankara, Çorum İl Özel İdaresi, 2005, p. 213-224.
- COHEN 2011** : Y. COHEN, « The Administration of Cult in Hittite Emar », *Alt-Orientalische Forschungen* 38/1, 2011, p. 145-157.
- D'ALFONSO 2000** : L. D'ALFONSO, « Syro-Hittite Administration at Emar : New Considerations on the Basis of a Prosopographic Study », *Altorientalische Forschungen* 27/2, 2000, p. 269-295.

63. ÜNAL 2005, p. 58. Pour le rituel, voir CTH 486.

- DÉMARE-LAFONT 2008** : S. DÉMARE-LAFONT, « The King and the Diviner at Emar », dans Y. COHEN, D. SÜRENHAGEN (dir.), *The City of Emar among the Late Bronze Age Empires : History, Landscape, and Society*, (Alter Orient und Altes Testament 349), Münster, Ugarit-Verlag, 2008, p. 207-217.
- DURAND 1990** : J. M. DURAND, « Review : Recherches au Pays d'Aštata, Émar VI, Textes sumériens et accadiens, vol. 1, 2 et 3 par Daniel Arnaud », *Revue d'Assyriologie* 84/1, 1990, p. 49-85.
- FLEMING 1996** : D. E. FLEMING, « The Emar Festivals : City Unity and Syrian Identity under Hittite Hegemony », dans M. W. CHAVALAS (dir.), *Emar : The History, Religion, and Culture of a Syrian Town in the Late Bronze Age*, Bethesda, CDL Press, 1996, p. 81-121.
- FREU, MAZOYER 2007** : J. FREU, M. MAZOYER, *Les Hittites et leur histoire II. Les débuts du Nouvel-Empire hittite*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- HAAS 2008** : V. HAAS, *Hethitische Orakel. Vorzeichen und Abwehrstrategien*, Berlin/New-York, De Gruyter, 2008.
- HEESSEL 2004** : N. P. HEESSEL, « Diagnosis, Divination and Disease : towards an Understanding of the Rationale behind the Babylonian Diagnostic Handbook », dans M. HORSTMANSHOFF, M. STOL (dir.), *Magic and Rationality in Ancient Near Eastern and Graeco-Roman Medicine* (Studies in Ancient Medicine 27), Leyde, Brill, 2004, p. 97-116.
- KIMBALL 2000** : S. E. KIMBALL, « Hittite *ariya* : "Consult an Oracle" ? », dans Y. L. ARBEITMAN (dir.), *The Asia Minor Connexion : Studies on the Pre-Greek Languages in Memory of Charles Carter*, Louvain, Peeters, 2000, p. 133-149.
- LAROCHE 1988** : E. LAROCHE, « Observations sur le rituel anatolien provenant de Meskene-Émar », dans D. LEVI (dir.), *Studi di storia e di filologia anatolica dedicata a Giovanni Pugliese Carratelli*, Florence, Elite, 1988, p. 111-118.
- LEBRUN 2014** : C. LEBRUN, *Présence et pouvoir hittites à Ougarit : le cas des DUMU.LUGAL*, Louvain, Peeters, 2014.
- LEBRUN 1980** : R. LEBRUN, *Hymnes et prières hittites* (Homo religiosus 4), Louvain-la-Neuve, Centre d'Histoire des religions, 1980.
- LEBRUN 1988** : R. LEBRUN, « Divinités louvites et hourrites des rituels anatoliens en langue akkadienne de Meskene Émar », *Hethitica* 9, 1988, p. 147-155.
- MICHEL 2013** : P. M. MICHEL, « Ritual in Emar », dans C. AMBOS, L. VERDERAME (dir.), *Approaching Rituals in Ancient Cultures = Questioni di rito : rituali come fonte di cocezioni del mondo nelle culture antiche. Proceedings of the conference, November 28-30, 2011*, Rome, Roma Fabrizio Serra Editore, 2013, p. 187-196.
- MICHEL 2014** : P. M. MICHEL, « Hittite Cults in Emar », dans P. TARACHA (dir.), *Proceedings of the Eighth International Congress of Hittitology, Warsaw 5-9 September 2011*, Varsovie, Agade, 2014, p. 507-515.
- MORA 2010** : C. MORA, « Les Hittites en Syrie du Nord : contacts, influences et échanges », dans I. KLOCK-FONTANILLE, S. BIETTLOT, K. MESHOUB (dir.), *Identité et altérité culturelles. Le cas des Hittites dans le Proche-Orient ancien. Actes de colloque, Université de Limoges, 27-28 novembre 2008*, Bruxelles, Safran, 2010, p. 163-170.

- PRECHEL 1996** : D. PRECHEL, *Die Göttin Išhara. Ein Beitrag zur altorientalischen Religionsgeschichte*, Münster, Ugarit-Verlag, 1996.
- PRECHEL 2008** : D. PRECHEL, « Hethistische Rituale in Emar ? », dans Y. COHEN, D. SÜRENHAGEN (dir.), *The City of Emar among the Late Bronze Age Empires : History, Landscape, and Society* (Alter Orient und Altes Testament 349), Münster, Ugarit-Verlag, 2008, p. 243-252.
- RUTZ 2013** : M. RUTZ, *Bodies of Knowledge in Ancient Mesopotamia. The Diviners of Late Bronze Age Emar and their Tablet Collection* (Ancient Magic and Divination 9), Leyde/Boston, Brill, 2013.
- SALVINI, TRÉMOUILLE 2003** : M. SALVINI, M.-C. TRÉMOUILLE, « Les textes hittites de Meskéné/Émar », *Studi Micenei ed Egeo-Anatolici* 45/2, 2003, p. 225-271.
- SHELESTIN 2021** : V. Y. SHELESTIN, « Hittite Calendar in Its Rhythm », dans V. V. EMELIANOV (dir.), *Temporal Concepts and Perception of Time in the Ancient Orient Proceedings of the Workshop "Calendar Festivals of the Ancient Orient" (held in St. Petersburg 20th-21th November 2020)*, Saint-Petersbourg, Centre for Oriental Studies, 2021, p. 99-123.
- SKAIST 1998** : A. SKAIST, « The Chronology of the Legal Texts from Emar », *Zeitschrift für Assyriologie und Vorderasiatische Archäologie* 88/1, 1998, p. 45-71.
- THAMES 2020** : J. T. JR. THAMES, *The Politics of Ritual Change. The Zukru Festival in the Political History of Late Bronze Age Emar* (Harvard Semitic Monographs 65), Leyde, Brill, 2020.
- ÜNAL 2005** : A. ÜNAL, « Fremde Gotter in Hatti : Einföhrung einer Babylonischen Gottheit in Hatti und Schwierigkeiten bei ihrer Kulterrichtung nach dem Orakeltext KUB 5.6 », *Archivum Anatolicum* 8/2, 2005, p. 47-108.
- VAN EXEL 2012** : V. J. VAN EXEL, « Social Change at Emar : The Influence of the Hittite Occupation on Local Traditions », *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale* 1, 2012, p. 65-86.
- WARBINEK 2019** : L. WARBINEK, « An "Economical" Oracular Procedure. Evidence from the Hittite KIN Oracle », dans M. HUTTER, S. HUTTER-BRAUNSAAR (dir.), *Economy of Religions in Anatolia : From the Early Second to the Middle of the First Millennium BCE Proceedings of an International Conference in Bonn (23rd to 25th May 2018)* (Alter Orient und Altes Testament 467), Münster, Ugarit-Verlag, 2019, p. 153-168.
- WARBINEK 2020** : L. WARBINEK, *Il sistema mantico ittita KIN*, Florence, Firenze University Press, 2020.
- WESTENHOLZ, WESTENHOLZ 2000** : J. G. WESTENHOLZ, A. WESTENHOLZ, *Cuneiform Inscriptions in the Collection of the Bible Lands Museum Jerusalem, The Emar Tablets* (Cuneiform Monographs 13), Groningue, Styx Publications, 2000.
- YAMADA 1998** : M. YAMADA, « The Family of Zū-ba'la the Diviner and the Hittites », dans S. ISRE'EL, I. SINGER, R. ZADOK (dir.), *Past Links : Studies in the Languages and Cultures of the Ancient Near East* (Israel Oriental Studies 18), Winona Lake/Indiana, Eisenbrauns, 1998, p. 323-334.
- YAMADA 2020** : M. YAMADA, « The King of Carcemish and the Hittite Rule of Emar », *Orient* 55, 2020, p. 43-61.

CONCLUSION

« Des mondes connectés ? », telle était la question que nous nous étions posée en juin 2023 lorsque nous abordions le projet d'une journée d'étude sur les échanges dans l'Antiquité. Les réflexions menées lors de cette journée, et qui ont donné lieu à ce recueil, ne peuvent aller que dans le sens d'une réponse positive. Des mondes mésopotamiens à la fin de l'empire romain, de l'Atlantique au Proche-Orient, les mondes antiques échangent, et ce à plusieurs échelles, qu'il s'agisse de pratiques du quotidien entre des individus ou entre humains et divinités ; mais ces échanges peuvent également se faire sur le long cours, suivant des routes maritimes et terrestres parfois multiséculaires.

La pérennité de certaines formes d'échanges a été abordée selon différents angles. K. Moreau s'est notamment intéressé à la persistance de certaines formes lexicales dans le cas d'échanges de possession et d'héritage dans les langues ouest-sémitiques. Les racines de ces mots perdurent jusqu'à se retrouver dans des ouvrages plus récents tels que la Bible. S. Geraci s'est, quant à elle, penchée sur l'acte de l'échange en montrant comment l'*hospitalitas* était un phénomène répandu dans les cultures phénicienne, grecque et romaine, ce dont témoigne le geste de se serrer la main, représenté sur la *tessera hospitalis* étudiée par l'autrice. Si ces gestes et paroles sont propres à des temps particuliers – le monde sémitique pour les racines étudiées par K. Moreau, le monde méditerranéen de l'époque hellénistique pour S. Geraci –, ils restent néanmoins connus, reconnus bien que parfois réadaptés au fil du temps et des sociétés. Les échanges sont aussi pensés et conceptualisés, comme l'a montré E. Helmer, chez Platon, comme un phénomène au fondement de la citoyenneté dans le monde grec. L'échange apparaît ainsi comme un élément structurant par et pour les communautés qui s'y adonnent.

Ces échanges relèvent le plus souvent d'une logique de réciprocité : le don d'un objet, d'un être animé ou d'une chose abstraite, contre une autre, selon la logique du don/contre-don théorisée par M. Mauss. Ces interactions donnent alors à voir une myriade de biens échangés, des monnaies à l'échange d'informations. A. Selita a ainsi montré comment les monnaies produites dans les cités du sud de l'Illyrie reprenaient en partie les types et les poids de monnaies produites dans les colonies grecques d'Illyrie du Sud, telles qu'Apollonia ou Épidamne, favorisant ainsi le développement d'une zone d'échanges entre ces colonies grecques et les villes illyriennes. Au contraire de ces échanges localisés, les analyses menées par B. Roullier élargissent la perspective d'étude : ce sont des animaux qui sont échangés contre de la monnaie. Des chevaux et des ours,

Conclusion

tout comme d'autres animaux plus exotiques (crocodiles) traversent l'empire pour être acheminés vers Rome, comme le montre la correspondance de Symmaque. Certains lieux se spécialisent cependant autour d'un élevage, comme l'Ibérie pour les chevaux. Ainsi, des réseaux d'échanges se forment et se reforment à l'échelle de la Méditerranée, parfois sans impliquer de transactions monétaires. C'est ce que G. Brugnacchi rend visible dans son étude de la présence de céramiques mycéniennes sur des sites nubiens. Qu'il s'agisse de cadeaux diplomatiques ou de copies locales de formes étrangères, l'autrice montre en quoi la présence de ces objets permet de matérialiser des échanges et contacts interposés entre des populations parfois éloignées. Cependant, tous ces échanges ne se font pas toujours de manière directe. Ils peuvent être le résultat d'une lecture du comportement d'autrui. F. Enault, dans son étude des campagnes de Démosthènes, a ainsi mis en évidence que l'échange pouvait être indirect et relever de la dialectique stratégique : le commandant athénien répond alors à la stratégie de son adversaire en observant ses actions et adapte ses stratégies aux réactions de son adversaire face à ses nouvelles offensives.

Le cadre de ces échanges ne se limite pas aux simples échanges entre individus. Le fait de dialoguer avec le divin, en contexte polythéiste comme monothéiste, représente une constante qui marque toutes les sociétés antiques : elle s'observe le plus souvent par l'offrande faite par un individu à une divinité en échange d'une réponse positive pour lui ou pour se prémunir d'un quelconque malheur. Ces différentes manières de faire ont notamment été étudiées par T. Nicolas. Il s'est intéressé aux échanges non-marchands réalisés dans la ville de Sippar, en Mésopotamie. Le dieu Šamaš, apparaît comme un acteur social de premier plan par l'intermédiaire de son temple, à travers l'économie des offrandes et la concession de prêts dits de charité. Au-delà de la dimension matérielle, les échanges avec le divin impliquent également des savoirs, qui en garantissent le succès. C. Fernandès l'a étudié dans le cas des mondes hittite et émarite. L'autrice analyse la circulation de savoirs religieux et montre comment ces derniers permettent d'échanger avec les divinités tout en rapprochant les populations dans le contexte de la domination hittite sur Émar. Les échanges avec le divin peuvent aussi être une opération délicate, nécessitant un savoir auquel peu d'individus ont accès. Par son statut, Saroy est en mesure d'utiliser un tel savoir dans la décoration de sa chapelle funéraire afin de garantir sa survie *post mortem*, comme le montre la contribution de B. Luzianovich. Ainsi, les savoirs sont abordés comme opérateurs mais aussi objets d'échanges à diverses échelles, impliquant tant des collectifs que des particuliers, qu'il s'agisse de rois ou d'experts en rites.

Enfin, ces échanges se poursuivent aujourd'hui comme le montrent les riches débats qui ont animé cette journée d'étude et permettent d'élargir nos réflexions. En cela, nous tenions à chaleureusement remercier M. Sartre d'avoir accepté de nous offrir une conférence inaugurale, devenue préface de ce volume, qui invitait l'audience à une prise de conscience de ce qu'est être historien en 2024. Proposant un bilan et de nouvelles pistes de recherche sur les échanges dans l'Antiquité, cette conférence tout comme l'approche transversale qu'il défend ont été des jalons de notre questionnement et nous incitent à nous interroger toujours plus avant et à décentrer le regard vers d'autres temps et d'autres horizons.

Cette journée d'étude et ce volume n'auraient pu voir le jour sans le soutien de plusieurs institutions, notamment Lettres Sorbonne Université, notre école doctorale (ED 022 « Mondes

Manon Courtois, Bénédicte Ferran, Baudouin Luzianovich, Marina Passat

Antiques et médiévaux »), l'Institut des Sciences de l'Antiquité (ISAntiq) et l'UMR 8167 Orient & Méditerranée, dans son ensemble mais aussi grâce aux sous-sections « Mondes Pharaoniques » et « Antiquité Classique et Tardive ». Nous remercions chaleureusement les membres de notre comité scientifique, pour leur aide dans l'organisation de la journée, mais aussi pour leur relecture avisée des articles que nous leur avons faits parvenir. Enfin, nous tenions tout particulièrement à remercier F. Dugast qui nous a aidé, conseillé et soutenu dans l'édition de ce volume.

RÉSUMÉS - ABSTRACTS

BRUGNACCHI, Gabrielle (Sorbonne Université ; UMR 8167 Orient & Méditerranée) :

La céramique mycénienne en Nubie au Nouvel Empire : un état de la recherche

Cette étude examine la circulation, la fonction et la réception des céramiques mycéniennes en Nubie durant le Nouvel Empire égyptien (1539-1069 avant J.-C.), période marquée par une expansion territoriale dans la vallée du Nil jusqu'à la quatrième cataracte. À travers l'analyse des contextes archéologiques d'Aniba, d'Amara Ouest et de Tombos, l'article explore la présence de vaisselles mycéniennes en contexte d'habitat et funéraire. L'étude met en évidence la prédominance de ces types de contenants, destinés au transport d'huile.

L'approche typologique et archéométrique permet de distinguer les importations authentiques des imitations locales, révélant des phénomènes d'appropriation et de production hybride. Les exemplaires retrouvés, datés de l'Helladique Récent (1300-1200 avant J.-C.), témoignent de réseaux d'échanges étendus reliant la Méditerranée égéenne et la Nubie via l'Égypte.

Mots-clés : Nubie ; Nouvel Empire (Égypte) ; céramique mycénienne ; importations ; adaptation.

ENAUULT, Félix (Sorbonne Université ; UMR 8167 Orient & Méditerranée) :

La dialectique stratégique en Grèce classique. Les campagnes de Démosthènes en Étolie et en Amphilochie pendant la guerre du Péloponnèse (426/5 avant J.-C.)

Par l'étude des campagnes du stratège athénien Démosthènes en Grèce du Nord-Ouest durant la guerre du Péloponnèse, nous chercherons à illustrer l'appréhension par les Anciens de la stratégie comme d'essence fondamentalement dialectique. En effet, la stratégie est le produit de la guerre, perçue comme une des formes du dialogue politique entre les communautés. Il s'agira alors de définir les aspects que revêt cet échange au sein du monde grec classique, à travers le prisme de l'approche stratégique indirecte qui caractérise les opérations de Démosthènes durant le conflit. Nous étudierons en particulier le rôle de l'altérité et l'intelligence par les Anciens de cultures stratégiques conditionnées par les structures politiques, mais aussi la capacité d'adaptation et les interactions entre ces différentes cultures de guerre au cours des

opérations militaires. Enfin, nous tenterons surtout d'illustrer le caractère fondamental de la manipulation du cadre juridique normatif à des fins stratégiques dans la pensée stratégique grecque et l'emploi de la ruse comme arme au sein d'une forme d'échange asymétrique.

Mots-clés : dialectique stratégique ; Démosthènes ; guerre du Péloponnèse ; cadre normatif ; ruse (*métis*).

FERNANDÈS, Charlotte (EPHE ; UMR 7192 PROCLAC) :

« Qui veut la peau du Grand Roi hittite ? ». Un aspect particulier des relations entre le pays d'Aštata et le royaume hittite

Si les Hittites dominèrent politiquement la Syrie du Nord du milieu du XIV^e au XII^e siècle avant J.-C., la question de leur implication dans les cultes de leurs vassaux demeure. La ville d'Émar, capitale du royaume d'Aštata, qui fut dominé par les Hittites, constitue un observatoire privilégié pour avoir livré localement une riche documentation religieuse relatant des pratiques et des divinités à la fois locales et hittites.

Jusqu'à présent, ces textes ont souvent été interprétés selon une opposition entre savoirs strictement émarites et éléments d'origine hittite, afin de cerner une possible ingérence religieuse. La comparaison avec la documentation hittite nuance cependant ce schéma. En effet, on observe une intégration réciproque : des dieux anatoliens furent adoptés à Émar, comme l'illustrent les rituels dits « anatoliens », tandis que des divinités émarites apparaissent dans les comptes rendus oraculaires de Ḫattuša. Cette circulation des savoirs ainsi documentée concernait également les spécialistes du culte – prêtres, devins – qui se déplaçaient entre les deux sphères, mobilisant leurs savoirs pour interroger des divinités étrangères sur la prospérité de l'empire. Loin de traduire une simple imposition verticale, ces échanges révèlent l'existence d'une véritable dynamique de circulation des savoirs religieux. La documentation divinatoire met par ailleurs en lumière la persistance de spécificités locales. Les formules « à la manière d'Aštata » ou « à la manière de Ḫattuša » montrent que certaines procédures cultuelles devaient impérativement être respectées selon les divinités honorées. Ces mentions soulignent à la fois la reconnaissance mutuelle des traditions et l'importance de l'adaptation du rituel à son contexte.

Ces sources invitent ainsi à repenser les rapports entre Hittites et Émarites non comme une domination unilatérale, mais comme l'expression d'un réseau d'échanges religieux et culturels. La mise en regard des rituels « anatoliens » et des comptes rendus oraculaires d'Émar et de Ḫattuša permet d'éclairer les mécanismes, les modalités et les finalités de cette circulation. Plus largement, l'analyse incite à réévaluer la place de l'échange de savoirs religieux dans un contexte de domination politique étrangère et à envisager ces dynamiques non comme une contrainte, mais comme une interaction créatrice entre traditions connectées.

Mots-clés : Hittites ; Émar ; circulation des savoirs ; échanges religieux ; échanges culturels ; intermédiaires culturels.

GERACI, Silvia (University of Verona) :

A Case of Social Connectivity: the *Tessera Hospitalis* from Lilybaeum (IG XIV 279)

This paper investigates the dynamics of social connectivity in Roman Sicily through a detailed analysis of a rare *tessera hospitalis* from Lilybaeum (IG XIV 279), datable around the 1st century BCE. Set within the broader context of Mediterranean mobility and cultural interaction during the late Roman Republic, the study situates the document within the multicultural and linguistically diverse environment of Lilybaeum, a city marked by its Punic origins, Greek cultural integration, and Roman political dominance.

The paper begins by outlining the historical and socio-political transformation of Sicily following its Roman conquest, highlighting how Lilybaeum emerged as a significant hub of commercial exchange and cultural hybridity. The presence of Greek, Latin, and Punic languages and onomastic practices, as well as the coexistence of various religious traditions, reflects the city's complex identity formation processes under Roman rule.

The analysis focuses on a *tessera hospitalis*, an ivory token inscribed in Greek and depicting the gesture of *dextrarum iunctio*, symbolising the formalisation of a private hospitality agreement (*xenia*) between two individuals of different ethnic backgrounds: Imylch, likely of Punic origin, and the Greek Lyson. The inscription's linguistic features, iconography, and formulaic expressions are examined in depth to reconstruct the social significance of such artefacts in promoting and maintaining cross-cultural ties.

The study argues that the *tessera hospitalis* served not only as a legal or symbolic token but also as a material witness to the city's entangled cultural landscape. Its Greek language, Roman legal *formulae*, and Punic onomastics encapsulate the layered identities that characterised Lilybaeum. Ultimately, the document illustrates how mechanisms of interpersonal connectivity, such as hospitality agreements, were essential tools for navigating the multicultural realities of the Roman Mediterranean.

Keywords : *Tessera hospitalis* ; Lilybaeum ; cultural entanglement ; Roman Sicily ; Mediterranean connectivity.

HELMER, Étienne (Université de Saint-Jacques-de-Compostelle) :

Citoyen pour les autres. L'échange au cœur de la citoyenneté dans la *République de Platon*

La loi de Périclès de 451/0 avant J.-C. identifie la notion de citoyen à un statut individuel, qui sera soutenu plus tard par des critères limitatifs d'ordre économique, comme la capacité à servir comme hoplite ou cavalier sous l'Oligarchie des Quatre-Cents en 411/0. En instaurant des séparations entre *members* et *non-members*, *insiders* et *outsiders*, de tels critères ont tendu à préciser et consolider la dimension légale et statutaire de la citoyenneté. C'est dans le cadre de ces frontières catégorielles qu'Aristote élabore sa propre réflexion concernant la notion de citoyen : ce que l'on nomme parfois « l'Homme grec » se définit avant tout, selon lui, comme un animal

politique dont la définition obéit à un partage net entre la sphère civique de la liberté et la sphère économique de la nécessité confiée aux esclaves et aux femmes.

Une telle vision de la citoyenneté n'est toutefois pas la seule en Grèce : jusqu'au milieu du V^e siècle avant notre ère, le pluriel *politai* aurait continué à désigner en parallèle, non pas les détenteurs exclusifs d'un statut impliquant droits et obligations, mais les habitants d'une ville, englobant les hommes, les femmes, et parfois même les esclaves. Platon semble réactiver quelque chose de cet autre sens de la citoyenneté – le fait de vivre dans une cité – et en faire le cœur de sa réflexion politique, qui porte sur l'extension de la participation politique au-delà du seul groupe restreint des citoyens au sens statutaire.

Mon hypothèse dans cette contribution est que ce sens de la citoyenneté est à l'œuvre dans la *République* et, plus exactement, que la participation politique y consiste en un échange fonctionnel en vue du bien de la *polis* : le citoyen y est citoyen *pour les autres*. Pour le montrer, je me pencherai dans un premier temps sur la difficulté principale que pose l'emploi par Platon du terme de « citoyen » dans la *République*, dont les occurrences se partagent entre un usage universel et un usage restreint. Dans un second temps, je montrerai comment ce double usage permet à Platon de concevoir la citoyenneté comme une forme d'échange fonctionnel.

Mots-clés : Platon ; citoyenneté ; réciprocité politique ; échange fonctionnel ; *polis*.

LUZIANOVICH, Baudouin (Sorbonne Université ; UMR 8167 Orient & Méditerranée) :

Comment un érudit égyptien triompha de la mort. Savoirs rituels et réciprocité avec les dieux en Égypte au Nouvel Empire

La tombe thébaine du scribe royal Saroy (TT 233), datée du règne de Ramsès II (1279-1212 avant J.-C.), constitue un exemple remarquable d'appropriation privée de savoirs rituels issus du répertoire royal. À partir de l'analyse d'une section du programme iconotextuel de sa chapelle funéraire, cet article montre comment cet érudit a conçu un dispositif symbolique complexe destiné à garantir son accès à l'Au-delà par le biais d'échanges rituels avec le dieu Osiris.

L'étude prend pour point de départ une prière dans laquelle Saroy se présente comme Horus Harendotès, fils et protecteur d'Osiris, accomplissant les gestes rituels nécessaires à la justification du dieu. Or ce texte a été identifié comme une liturgie de confirmation du pouvoir royal, devant être récitée par le roi dans le cadre des fêtes osiriennes et sokariennes. Son usage dans un contexte funéraire privé interroge les modalités d'accès à ces savoirs restreints et leur réélaboration dans une perspective de piété personnelle.

Deux autres iconotextes situés sur la paroi développent le contenu du texte liturgique : l'un montre Horus revivifiant Osiris et l'autre Saroy accomplissant un rite d'offrande aux différents noms du dieu. Ces compositions intègrent des chapitres du Livre des Morts (LdM 141, 173, 182, 183), dont certains, rarement attestés à l'époque, figurent aussi sur des monuments royaux comme l'Osireion. L'ensemble compose une véritable syntaxe rituelle à l'échelle de la paroi, dans laquelle le défunt rejoue le triomphe d'Osiris sur la mort afin d'obtenir sa propre justification, selon une logique de réciprocité diffuse, également à l'œuvre dans les liturgies de confirmation du pouvoir

royal et la piété personnelle. Cette réciprocité diffuse, garante du succès de l'opération, fait écho à la notion égyptienne de *maât*. La chapelle de Saroy constitue ainsi un cas rare de transferts iconotextuels entre sphères royale et privée pour cette époque, révélateur des intrications entre savoir et pouvoir au Nouvel Empire.

Mots-clés : échanges symboliques ; réciprocité rituelle ; savoirs (liturgiques et funéraires) ; scribes du roi (Nouvel Empire égyptien) ; intericonotextualité.

MOREAU, Kilian (Sorbonne Université/EPHE ; UMR 8167 Orient & Méditerranée) :

Emprunts, héritages et racines. Des mondes sémitiques antiques connectés par des emprunts lexicaux et de pratiques d'après les documents d'échanges de possessions

Au cours du II^e millénaire avant J.-C. en Syrie du Nord, les documents enregistrant des échanges de possessions entre personnes libres constituent une part importante des sources sur les échanges matériels. Rédigés essentiellement dans l'écriture cunéiforme notant l'akkadien, une langue sémitique orientale, ils attestent de pratiques variées allant de la donation de biens à l'héritage, en passant par la concession de terres entre particuliers, sans vente apparente au sens strict. Dans ces documents, des lexèmes issus étymologiquement des deux racines verbales trilitères suivantes y sont employés pour caractériser ces échanges : $\sqrt{N-H-L}$ et $\sqrt{W-R-T}$. Cependant, ces deux racines ne sont pas attestées ailleurs en akkadien, en particulier dans les régions centrales que sont la Babylonie et l'Assyrie, d'où provient la majorité des textes écrits dans cette langue.

En réalité, ces deux racines sont des emprunts linguistiques venant de l'Ouest, comme le suggère le fait qu'elles sont bien mieux attestées dans diverses langues sémitiques occidentales du I^{er} millénaire avant notre ère, telles que l'hébreu biblique, les langues sudarabiques anciennes et l'araméen. Les lexèmes qui en sont issus ont été employés dans une variété de textes, en particulier des contrats, dans divers corpus du Proche-Orient, du Levant à l'Arabie du Sud. Toutefois, ces deux racines ont été fréquemment traduites par « hériter » dans l'historiographie sous l'influence des études bibliques, ce qui donne à voir une paire de doublons sémantiques. En réalité, elles ressortent de deux concepts originellement différents et montrent des nuances qui les séparent, tout en faisant preuve d'une solide pérennité dans la diachronie et d'une large répartition géographique et linguistique au Proche-Orient.

Cet article analyse leurs emplois contextuels dans un échantillon représentatif de textes issus des archives akkadiennes de la cité syrienne d'Émar du XIII^e siècle avant notre ère, de deux inscriptions en sabéen et en qatabanite, ainsi que d'un papyrus araméen judéen d'époque romaine, et en définit leurs significations dans ces langues, $\sqrt{W-R-T}$ « hériter » contre $\sqrt{N-H-L}$ « faire une donation ». Il entend ainsi montrer que ces racines pérennes transcendent les corpus et connectent les mondes sémitiques par un réseau de lexèmes et de pratiques semblables.

Mots-clés : donation ; emprunts lexicaux ; héritage ; mondes sémitiques antiques ; philologie sémitique comparée.

NICOLAS, Thibaud (EHESS ; UMR 8210 AnHiMA) :

Quelques perspectives sur les dons déguisés, les offrandes et les échanges non-marchands en Babylonie au II^e millénaire avant notre ère

Cet article examine les modalités des échanges et des dons dans le royaume de Babylone durant la période paléo-babylonienne (2004-1595 avant J.-C.), en se concentrant sur l'une de ses principales villes, Sippar, et de son temple principal, l'Ébabbar, voué à Šamaš, dieu du soleil. Ce dernier jouait un rôle important dans les phénomènes économiques. L'étude s'appuie sur la documentation cunéiforme en akkadien relative à ce temple.

Notre analyse s'inscrit dans le débat historiographique opposant deux conceptions de l'économie paléo-babylonienne : la thèse de Karl Polanyi défendant une société sans marché et la position de Morris Silver, représentative d'une approche orthodoxe, postulant que tout échange était marchand. Pour dépasser cette opposition idéologique, nous tâchons de nuancer les positions théoriques par le recours systématique aux textes et à la philologie. Nous mobilisons enfin le concept anthropologique d'échange non-marchand développé par Alain Testart, selon lequel la relation entre contractants prévaut sur le besoin d'acquérir le bien échangé.

L'analyse de l'économie des offrandes faites dans l'Ébabbar, notamment les offrandes-*šuginûm* (« offrandes régulières »), révèle que ces dons apparents constituent des échanges déguisés. Les fidèles attendaient en retour la faveur divine, établissant une fiction contractuelle malgré la dissymétrie entre humains et dieux. L'offrande visait avant tout à créer un lien avec la divinité.

À l'inverse, l'étude des contrats de prêt montre que certaines créances constituent des dons déguisés sous couvert d'échanges. Ces « prêts de charité », identifiables par l'absence de date de remboursement précise et la clause « une fois sauf et en bonne santé » (*balṭu u šalmu*), avaient pour fonction de maintenir l'équilibre social en soutenant les plus démunis. Là encore, on a affaire à une fiction juridico-administrative et économique.

La frontière entre don et échange apparaît donc particulièrement floue dans la documentation paléo-babylonienne. Ces échanges dissymétriques entre humains et dieux participaient aux mécanismes de redistribution et d'équilibrage social structurant l'économie babylonienne. Cette étude démontre ainsi la nécessité de mobiliser d'autres ressources conceptuelles que les outils de l'économie orthodoxe pour appréhender l'histoire du fonctionnement économique des sociétés anciennes.

Mots-clés : Mésopotamie ; Sippar ; économie ; don ; échange marchand ; échange non-marchand ; sanctuaire.

ROULLIER, Bastian (Université d'Angers ; UMR 9016 TEMOS) :

Les animaux des spectacles romains au cœur d'échanges entre Rome et son empire. Le cas des jeux de Symmaque

Durant l'Antiquité tardive, les spectacles romains (courses de chars, *venationes*, gladiature, représentations théâtrales) restent des divertissements populaires qui impliquent l'étendue tout entière de l'empire. Un vaste système d'échanges couvre cet espace et relie de nombreux territoires par le transport d'animaux et le déplacement des professionnels nécessaires aux spectacles.

L'organisation des jeux requiert en effet la présence de cochers, chasseurs ou acteurs renommés, de chevaux de course ou encore d'animaux sauvages exotiques provenant de régions plus ou moins lointaines, voire de l'extérieur des frontières du monde romain.

À partir du corpus des lettres de Symmaque, fervent défenseur des spectacles et de la culture païenne au IV^e siècle après J.-C., il s'agit de montrer comment l'organisation des jeux mobilise de multiples échanges durant l'Antiquité tardive, à travers un empire romain pleinement impliqué dans une économie des divertissements organisée. Symmaque est à l'origine d'une abondante correspondance dont plus de 70 lettres concernent les spectacles qu'il organise à Rome. En 391 après J.-C., Symmaque offre des divertissements grandioses pour son consulat puis subventionne d'autres jeux en 393 et 401 pour la questure puis la préture de son fils Memmius. La correspondance de Symmaque est donc une source d'informations unique pour appréhender les enjeux liés à l'acheminement des animaux destinés aux jeux et les réseaux qu'impliquent leurs transports terrestres ou maritimes à travers une vaste partie de l'empire.

Pour organiser ces jeux, Symmaque se procure des professionnels et animaux venant d'espaces divers : ours de Dalmatie, crocodiles d'Égypte, lions, léopards, gazelles et antilopes d'Afrique, chiens d'Écosse, chevaux d'Espagne, acteurs et auriges de Sicile, etc. Ces échanges, nécessitant une stricte sélection dans l'élevage ou la capture des animaux, dans leur transport et leur surveillance, ainsi que dans le convoiement du paiement, requièrent l'investissement de nombreux individus et l'entretien de réseaux avec des professionnels tels que des éleveurs et marchands d'animaux. Des connaissances personnelles, les autorités régionales et les hautes sphères du pouvoir impérial sont même sollicitées par Symmaque pour pallier les difficultés rencontrées et faciliter les échanges. La correspondance de Symmaque est donc un témoignage précis sur les multiples échanges réalisés dans l'Empire romain à l'occasion des spectacles.

Mots-clés : Symmaque ; spectacles romains ; *venationes* ; animaux ; courses de chars ; Antiquité tardive.

SELITA, Alba (Sorbonne Université ; UMR 8167 Orient & Méditerranée) :

L'intensification des échanges économiques entre les villes illyriennes et les colonies grecques de l'Illyrie du Sud à travers l'apparition du monnayage illyrien au milieu du III^e siècle avant J.-C.

L'article présenté analyse l'évolution des relations économiques entre les cités grecques et illyriennes en Illyrie méridionale, depuis les premiers contacts jusqu'à l'intégration monétaire au III^e siècle avant J.-C. Les échanges commencent dès la période mycénienne (XV^e-XI^e siècles avant J.-C.), attestés par la présence de céramiques importées dans les nécropoles illyriennes. Dès la fondation des colonies d'Épidamne-Dyrrachion (627 avant J.-C.) et d'Apollonia (588 avant J.-C.) par les colons de Corinthe et de Corcyre, ces interactions s'organisent autour de réseaux commerciaux stables, encadrés par des institutions spécifiques comme celle du *πολιτης*, responsable d'assurer les transactions avec l'arrière-pays illyrien. Le passage d'une économie de troc à une économie monétarisée constitue une étape décisive dans ce processus. Les premières émissions de statères

frappés par Dyrrachion (vers 375 avant J.-C.) et Apollonia (vers 280 avant J.-C.) illustrent l'emprunt des types monétaires corinthiens, notamment le Pégase et la vache allaitante. Ces numéraires, émis pour répondre à des besoins politiques et militaires, jouent un rôle important dans les échanges régionaux et interrégionaux de l'Illyrie méridionale.

Parallèlement, le royaume illyrien s'approprie l'instrument monétaire : le roi Monounios frappe des statères portant à la fois l'ethnique de la cité ΔΥΡ accompagné de son titre βασιλεὺς, témoignant d'une alliance ou du droit pour utiliser l'atelier monétaire de Dyrrachion. Dès le III^e siècle avant notre ère, les cités illyriennes (Skodra, Lissos, Amantia, Byllis, Orikos, Olympas) frappent leurs monnaies, adoptant les types épirotes (Zeus/foudre, Athéna/foudre) et des deux colonies tout en conservant leur *ethnique* au génitif pluriel, affirmant ainsi une autonomie politique et économique. La circulation monétaire révèle une hiérarchisation régionale : les ateliers des fondations coloniales constituent des pôles de référence, leurs émissions servant de monnaies de confiance dans des zones de circulation monétaire bien définies. L'intégration progressive de l'Illyrie méridionale dans les réseaux économiques grecs s'appuie ainsi sur une dynamique d'emprunts typologiques et de convergences pondérales, tout en reflétant des enjeux politiques complexes tels que les alliances monétaires, les souverainetés locales et l'arrivée des Romains.

Mots-clés : Illyrie ; colonies grecques ; échanges économiques ; monnayage ; circulations monétaires.